TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

Numéro 14
Octobre 2001

UN ESSAI DE PROSPECTIVE SUR LES RETRAITES EN FRANCE À L'HORIZON 2040

Étude réalisée par
Benjamin DELANNOY, Charles du GRANRUT, Hugues de JOUVENEL
et Alain PARANT
Sous la direction de Hugues de JOUVENEL

Avec le soutien de la Branche Retraites de la Caisse des dépôts et consignations
l'Observatoire des Retraites et la Sarl Futuribles

futuribles international – lips – datar – commissariat général du plan

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

Collection éditée par FUTURIBLES INTERNATIONAL en collaboration avec le LIPS (Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique) du Conservatoire National des Arts et Métiers, la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et le COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN.

Direction : Jean-Michel Charpin, Michel Godet, Jean-Louis Guigou, Hugues de Jouvenel, Jacques Lesourne

Secrétariat de rédaction : Laurence Faupin

Édition, diffusion : Futuribles International
55, rue de Varenne — F 75341 Paris Cedex 07
Tél (33) (0)1 53 63 37 70 — Fax (33) (0)1 42 22 65 54
E-mail : forum@futuribles.com — Site internet : www.futuribles.com

---

Les études publiées dans la collection "Travaux et Recherches de Prospective" n'engagent que l'opinion de leur(s) auteur(s) ; elles n'expriment pas nécessairement celles de Futuribles International, du Lips (Cnam), de la Datar et du Commissariat Général du Plan.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, partielle et totale des textes de TRP est soumise à l'accord de Futuribles International. © *Copyright Futuribles International 2001*

ISBN 2-902940-21-1
ISSN 1027-670X

Travaux et Recherches de Prospective

n° 14
octobre 2001

Collection publiée sous la direction de
Jean-Michel Charpin, Michel Godet, Jean-Louis Guigou,
Hugues de Jouvenel et Jacques Lesourne

UN ESSAI DE PROSPECTIVE SUR LES RETRAITES EN FRANCE A L'HORIZON 2040

Étude réalisée par
Benjamin DELANNOY, Charles du GRANRUT, Hugues de JOUVENEL
et Alain PARANT
Sous la direction de Hugues de JOUVENEL

Avec le soutien de la Branche Retraites de la Caisse des dépôts et consignations, l'Observatoire des retraites et la Sarl Futuribles

Les auteurs

Benjamin DELANNOY, chargé d'études du groupe Futuribles

Charles du GRANRUT, conseiller scientifique du groupe Futuribles

Hugues de JOUVENEL, délégué général de l'association Futuribles International, directeur-rédacteur en chef de la revue *futuribles*, directeur général du groupe Futuribles

Alain PARANT, démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED), conseiller scientifique du groupe Futuribles

Avertissement

Nombreuses sont les études à caractère essentiellement prévisionnel réalisées sur l'avenir des retraites dans un contexte de très fort vieillissement démographique. Ces études, pour la plupart, sont effectuées à l'aide de modèles macro-économiques qui supposent toutes choses égales par ailleurs et, surtout, postulent la pérennité à moyen et à long termes du système économique et social hier dominant, pérennité dont témoigne, par exemple, le fait que leurs auteurs raisonnent comme si une famille, un emploi, à l'horizon 2040 allaient demeurer identiques à ceux qu'ils furent au cours des dernières décennies.

L'étude réalisée par la Sarl Futuribles, à l'aide de la méthode des scénarios, s'efforce au contraire d'examiner quelles pourraient être les conséquences du vieillissement démographique — et d'abord l'ampleur et le calendrier incertain de celui-ci — eu égard à différentes hypothèses d'évolution du contexte socio-économique général : non des hypothèses plus ou moins contrastées sur l'évolution de la croissance économique, de l'emploi et des taux d'intérêt mais des hypothèses portant sur d'éventuelles discontinuités et ruptures qui affecteraient la morphologie même du « système ».

Ainsi se trouvent ici décrits différents scénarios de société à l'horizon 2020 et 2040 élaborés à partir d'hypothèses relatives aux facteurs les plus déterminants de l'évolution à long terme de la société française. Dans chaque scénario, sont examinés l'impact que pourrait avoir le vieillissement plus ou moins accentué de la population française ainsi que les conséquences que celui-ci pourrait entraîner sur les retraites.

Cette étude entend montrer qu'il n'est pas possible de se contenter de simples extrapolations lorsque l'on raisonne à l'horizon de 40 ans. Elle souligne la nature et l'ampleur des défis auxquels le vieillissement, y compris à court et à moyen termes, nous expose et propose quelques pistes d'actions pour faire face à ces défis avant qu'ils ne soient devenus brûlants.

Le Comité éditorial

TABLE DES MATIERES

Introduction - Problématique et méthode 3
L'élaboration de scénarios contrastés 6
La méthode d'élaboration des scénarios 8

Sous-système A - L'environnement international 13
La construction européenne 14
La France dans l'économie réelle internationale 21
La sphère financière et monétaire 23
L'environnement géopolitique 26
Les quatre scénarios de l'environnement international 28

Sous-système B - La population 35
L'évolution de la mortalité 36
L'évolution de la fécondité 40
L'évolution du solde migratoire 43
Quatre scénarios démographiques 48
Annexe 53

Sous-système C - Le patrimoine 57
Les rendements comparés 60
La politique publique 62
La stratégie patrimoniale des individus 64
Quatre scénarios patrimoniaux 66

Sous-système D - La redistribution 73
La dynamique future des dépenses 74
La couverture des risques 79
Trois scénarios sur la redistribution 82
Annexes 84

Sous-système E - La dynamique sociale 87
Introduction aux concepts clés 89
L'évolution des valeurs et des comportements individuels 93
Perception et acceptabilité des risques 93
Modalité de gestion des risques 96
Confiance dans les institutions 97
Engagement et rapport au temps 98
Attitude et comportement vis-à-vis du changement 99

L'évolution des structures sociales 99
Les structures familiales 100
La valeur travail - Les formes de travail et d'emploi 102
Citoyenneté : la participation aux structures collectives 103
Quatre scénarios sur la dynamique sociale 104

Sous-système F - L'emploi **113**
Les évolutions observées 113
La demande d'emploi 117
La population d'âge actif 118
La population potentiellement en emploi 121
Les compétences 125
L'attractivité du travail 126
L'offre d'emploi 129
La croissance économique 129
La productivité 134
Quatre scénarios sur l'emploi 135
137

Les scénarios aux horizons 2020 et 2040
1. Les scénarios à l'horizon 2020 **145**
1.1. Les scénarios de politique au fil de l'eau 152
1.1.1. Les trente glorieuses revisitées 152
1.1.2. La guerre des âges 153
1.2. Les scénarios de politique social-démocrate 156
1.2.1. L'économie sociale de marché 160
1.2.2. La République des pauvres 160
1.3. Les scénarios de politique libérale 164
1.3.1. La régulation marchande 167
1.3.2. La société à deux vitesses 169
2. Les scénarios à l'horizon 2040 172
2.1. Le despotisme éclairé 176
2.2. Le modèle britannique 176
2.3. Le modèle américain 177
2.4. Le modèle suédois 179
2.5. Le communautarisme égalitaire 180
181

Conclusion

183

INTRODUCTION

Problématique et méthode

De nombreux travaux ont été réalisés depuis 20 ans en France sur le vieillissement démographique et l'avenir des retraites [1]. Ils ont en commun de reposer tous sur :

- des projections démographiques, dont souvent n'est retenue que la variante médiane, fondées sur des jeux limités d'hypothèses et qui font la plupart du temps, en conséquence, l'impasse sur l'ampleur incertaine du vieillissement, le calendrier du phénomène étant, par ailleurs, occulté ;
- des exercices de prévision économique réalisés à l'aide de modèles macro-économiques qui représentent, à l'aide d'un jeu d'équations plus ou moins élaboré, comment un « système », plus ou moins artificiellement isolé de son environnement extérieur, a pu fonctionner ; modèles qui, à partir d'hypothèses d'entrée plus ou moins arbitraires, permettent de simuler les réactions en chaîne ; simulations — il est essentiel de ne point l'oublier — qui supposent réunies deux conditions : d'une part, que toutes choses demeurent égales par ailleurs (donc l'autonomie du « système » vis-à-vis de son environnement) ; d'autre part, que le « système », en termes morphologiques et physiologiques, se perpétue à l'avenir suivant des règles identiques à celles décelées dans le passé (le « système » est supposé pérenne).

---

[1] Nous pensons notamment à *Vieillir demain* (rapport du groupe « prospective personnes âgées » / Commissariat général du Plan. Paris : La Documentation française, 1980), au *Livre blanc sur les retraites,* préfacé par Michel Rocard (Paris : Commissariat général du Plan, La documentation Française, 1991) et, parmi les travaux les plus récents, à :

– BRIET Raoul. *Perspectives à long terme des retraites.* Paris : Commissariat général du Plan, La documentation Française, 1995 ;

– OCDE. *Le Vieillissement dans les pays de l'OCDE, un défi fondamental pour la politique.* Paris : OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 1996 ;

– CALOT Gérard (sous la direction de). *Le Vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050. Étude d'impact.* Paris : Futuribles International (coll. Travaux et recherches de prospective, n° 6), 1997 ;

– CHARPIN Jean-Michel (Commission de concertation sous la présidence de). *L'Avenir de nos retraites.* Paris : Commissariat général du Plan, La documentation Française, 1999 ;

– LEBATARD Chantal, CES (Conseil économique et social). *Les Perspectives sociodémographiques françaises à l'horizon 2020-2040.* Paris : Éditions des journaux officiels, Avis et rapports du CES, 1999 ;

– TEULADE René, CES. *L'Avenir des systèmes de retraite.* Paris : Éditions des journaux officiels, Avis et rapports du CES, 2000.

Ces travaux de prévision économique sont fondamentalement de deux sortes : les uns (par exemple, celui dirigé par Gérard Calot) s'attachent à mesurer l'effet propre du vieillissement, donc l'impact qu'aurait, toutes choses égales par ailleurs, la variation du seul paramètre démographique. Les autres (par exemple, le rapport Charpin et les travaux de l'OCDE) cherchent à simuler l'impact du vieillissement sur la charge des retraites en faisant varier différents paramètres tels que l'ampleur et le calendrier du vieillissement, le volume d'emploi, la masse salariale, le taux et la composition des prélèvements, le pouvoir d'achat des retraites, le taux de croissance du PIB (produit intérieur brut), etc.

De tels travaux de prévision — nonobstant leur intérêt intrinsèque — comportent des limites évidentes qui tiennent notamment :

— à l'hypothèse implicite suivant laquelle, « toutes choses demeurant égales par ailleurs », le système se reproduira indéfiniment de manière identique, comme si, par exemple, un emploi modèle 1960 pouvait être équivalent à un emploi modèle 2040, ou la famille d'hier et celle de demain rigoureusement identiques... , tout cela sans aucune incidence sur le système ;

— au caractère souvent très arbitraire — parfois trop timide, parfois très audacieux — des hypothèses d'entrée dont la probabilité d'occurrence n'est guère évaluée ni même discutée, cette critique valant aussi bien à l'encontre des projections démographiques que des prévisions macroéconomiques.

Partant de ces considérations, Futuribles avait proposé, en 1996, d'engager une prospective sur le vieillissement démographique et les retraites en France à l'horizon 2040, dont l'objet principal devait être, plutôt que de raisonner à système économique et social inchangé, d'explorer quels étaient les facteurs de discontinuité et de rupture — et leurs interrelations — susceptibles de remettre en cause le système économique et social de référence, voire d'exercer une influence importante sur les variables d'entrée (par exemple, l'ampleur et le calendrier du vieillissement), et donc les hypothèses habituellement retenues dans les simulations « classiques ».

La branche Retraites de la Caisse des dépôts et consignations d'une part, l'Observatoire des retraites d'autre part, ont accepté d'apporter leur soutien financier à cet exercice qui a abouti, en février 1998, à la livraison d'un rapport intitulé *Vers une prospective des retraites en France à l'horizon 2030* [2].

[2] GRANRUT Charles du, JOUVENEL Hugues de, PARANT Alain. *Vers une prospective des retraites en France à l'horizon 2030.* . Paris : Futuribles International (coll. Travaux et recherches de prospective, n° 9), 1998.

En substance, ce rapport comprend quatre parties :

- La première est consacrée au « vieillissement démographique futur de la France ». Elle tend à montrer que les projections démographiques habituellement utilisées pour simuler les effets du vieillissement sont à de nombreux égards discutables, notamment en raison des hypothèses — de fécondité, de mortalité et de flux migratoires — généralement retenues ; ce, même si elles permettent d'affirmer la montée en puissance de la population retraitable et la forte croissance de la part de celle-ci dans le total. Préconisant l'adoption d'hypothèses plus contrastées, l'étude suggère que l'ampleur du vieillissement pourrait être différente de celle que l'on prévoit habituellement et, peut-être, significativement plus importante.

- La deuxième partie est essentiellement consacrée à une analyse critique des études disponibles sur les effets économiques du vieillissement, particulièrement sur les dépenses de santé et de retraite ; études toutes élaborées à l'aide des méthodes traditionnelles de prévision sus-évoquées.

- La troisième partie s'attache à expliciter quel est le système économique et social de référence dans le cadre duquel sont opérées ces simulations, quelle est la pérennité de ce système et, inversement, quels sont les facteurs de discontinuité et de rupture qui pourraient en modifier et la morphologie et la dynamique d'ensemble. À ce stade, sont donc identifiés des facteurs de transformations structurelles du système qui, dans un exercice de prévision plus classique, est tenu pour constant.

- La quatrième partie examine plus en détail ces facteurs de changement et de discontinuité (ainsi, inversement, que les facteurs d'inertie, voire d'invariance) et ébauche, pour quelques-uns des paramètres jugés essentiels, quelles sont les évolutions observées et possibles.

Le rapport se termine par l'esquisse de quelques scénarios contrastés qui, toutefois, n'ont pu, dans le cadre de cette première étude, faire l'objet d'une exploration systématique ni, *a fortiori,* d'une description qui eût impliqué, non seulement d'élaborer des images du futur, mais également de préciser les cheminements en prévoyant les évolutions intermédiaires.

L'élaboration de scénarios contrastés

L'objet de l'étude dont rend compte le présent rapport est de prolonger et d'approfondir la réflexion que nous avions engagée en vue d'élaborer **des scénarios contrastés sur l'avenir des retraites en France à l'horizon 2040.**

Rappelons tout d'abord ce qu'est un scénario car, si le concept est souvent utilisé, notamment pour évoquer différentes images du futur, la teneur d'un scénario et les méthodes pour les élaborer sont autrement plus complexes que celles qui consistent à imaginer l'état d'une société à un horizon donné (donc un instantané) sans se préoccuper des cheminements qui conduisent de la situation actuelle à cette situation future. De surcroît, sont allègrement confondus dans ces images du futur ce qui relève de l'exploration des futurs possibles (anticipation) et ce qui relève de la volonté, implicite ou explicite, des acteurs et de leurs stratégies respectives (projets et stratégies).

Un scénario exploratoire (puisque c'est de cela qu'il s'agit) est une histoire du futur, descendant de l'état présent. Son élaboration exige de prendre appui sur les tendances plus ou moins lourdes d'évolution aujourd'hui observables et sur l'examen des stratégies pouvant être adoptées par les acteurs. Il est tout à fait essentiel, à cet égard, de tenir compte de la temporalité toute différente de chacune des variables (et tendances) qui entrent dans sa composition, d'où la nécessité de travailler sur les cheminements et donc sur l'articulation des différents facteurs à prendre en compte tout au long de la période considérée. Identiquement, il est tout à fait essentiel de tenir compte de la stratégie des acteurs au fil du temps : la même décision prise à 10 ans d'intervalle pouvant avoir des conséquences fort différentes, les diverses options stratégiques susceptibles d'être adoptées par un acteur au même moment pouvant entraîner des évolutions elles-mêmes très différentes. D'où l'expression **d'arborescence de futurs possibles** et celle de scénarios contrastés qui, plutôt que d'être juxtaposés les uns aux autres (et équiprobables à l'instant *t)* sont reliés entre eux à la manière d'une arborescence.

Notre ambition était donc cette fois d'élaborer des scénarios contrastés sur les retraites à l'horizon 2040 qui, à la différence des variantes d'une même projection, illustrent comment, sous l'effet de quels facteurs et de quels acteurs, le « système » peut adopter finalement des configurations différentes. Ce faisant — et seulement si une telle démarche est conduite de manière rigoureuse et systémique —, il est possible de mettre en évidence quels sont, et à quel moment,

les enjeux face auxquels les acteurs peuvent adopter différentes stratégies et quelles conséquences peuvent en résulter.

La méthode que nous avons mise en œuvre, dans le prolongement du travail déjà accompli, s'inspire de l'analyse systémique et de l'analyse morphologique. Nous avons donc décomposé le système principal en sous-systèmes, chacun des sous-systèmes faisant l'objet de scénarios spécifiques qui tiennent compte des tendances plus ou moins lourdes d'évolution, des facteurs principaux d'incertitude et des stratégies plus ou moins contrastées, consensuelles ou conflictuelles que peuvent adopter les acteurs, donc des inflexions, voire des ruptures qui peuvent intervenir. Les « micro-scénarios » ainsi élaborés, sous-système par sous-système, servent ensuite pour construire des scénarios d'ensemble en tenant compte des combinaisons les plus à même d'illustrer l'éventail des futurs possibles, certaines combinaisons s'excluant d'elles-mêmes, d'autres illustrant des évolutions plus ou moins tendancielles ou contrastées par rapport aux évolutions observées jusqu'à présent.

Sans doute n'est-il pas inutile, à ce stade, de rappeler le parti pris de la démarche qui consiste à décrire des logiques d'évolution en tenant compte de l'ensemble des éléments, perdant au passage en précision ce que l'on gagne en largeur de vue. Nous sommes bien là dans un exercice qui privilégie l'approximation exacte par rapport à la précision fausse (ceci ne signifie pas que le quantitatif disparaisse au profit du seul qualitatif mais que l'on raisonne davantage en ordres de grandeur plutôt que de prétendre livrer des chiffres très précis) ; dans un exercice de prospective, non de prévision, celui-ci pouvant précéder celle-là et les scénarios faire éventuellement ensuite l'objet de modélisation.

Précisons aussi que, dans une démarche de ce type, l'examen de tous les futurs possibles étant exclu — et la multiplication excessive des scénarios étant de nature à paralyser plus qu'à aider les décideurs —, des choix doivent être opérés : ils peuvent l'être en fonction de l'intime conviction des chercheurs ou en ayant recours à des calculs de probabilité. Nous avons retenu la première option, en nous efforçant d'expliciter clairement nos choix, validés, chemin faisant, par le comité de pilotage de l'étude.

Bien que notre objet n'était pas de procéder par extrapolation, nous sommes partis des tendances observées dans le passé et, comme il eût été aberrant de lisser les évolutions sur les 40 prochaines années, nous nous sommes efforcés de situer les évolutions à différentes dates intermédiaires, en particulier :

- 2000 = année de base

- 2005 = avènement des premières générations du *baby boom* à l'âge de 60 ans
- 2020 = plein régime du choc démographique pour le système de retraite
- 2030 = arrivée des générations du *baby boom* à l'âge de 85 ans : explosion possible du risque dépendance
- 2040 = horizon de l'étude

La méthode d'élaboration des scénarios

La méthode que nous avons suivie, en nous appuyant sur l'expérience acquise par Futuribles, comporte **quatre étapes essentielles**.

1) La première consiste à identifier quelles sont les variables exerçant (ou susceptibles d'exercer), jusqu'en 2040, une influence importante sur l'évolution des retraites en les regroupant, selon les principes de l'analyse morphologique, en **six sous-systèmes principaux** (résultant de la décomposition du système général en sous-ensembles aussi cohérents que possible).

   Ces sous-systèmes sont les suivants :
   — Le contexte extérieur
   — La population
   — Le patrimoine
   — La redistribution
   — La dynamique sociale
   — L'emploi

   Soulignons que l'ordre dans lequel ils sont cités est sans importance et qu'aucun d'entre eux ne saurait être complètement isolé des autres, mais qu'il est essentiel de les examiner avec attention pour se représenter le système général.

2) La deuxième étape consiste, au sein de chacun des sous-systèmes pris isolément, à examiner les variables qui sont (ou pourraient devenir) déterminantes. Pour chacune d'elles, ont été examinées :
   — quelle a été son évolution passée ;
   — quelle pourrait être son évolution à venir (2000-2020-2040), suivant que la tendance se prolonge (le tendanciel) ou subit des inflexions, voire des ruptures, et sous l'effet de quels facteurs et de quels acteurs.

   Il s'agit donc, à ce stade, de se représenter aussi fidèlement que possible

quelle a été l'évolution passée, comment elle s'explique (quels sont les facteurs qui ont joué un rôle moteur ou frein), pour construire ensuite un tendanciel raisonné et s'interroger sur les inflexions qu'il pourrait subir, à quel horizon et sous l'effet de quels facteurs (ou acteurs). Ainsi dispose-t-on pour chaque variable d'une arborescence de futurs possibles. Comme il ne peut être question de les explorer tous, ne seront retenues que trois ou quatre de ces évolutions appelées hypothèses H1, H2, H3... qui permettent de caractériser le mieux possible l'éventail des évolutions envisageables [3].

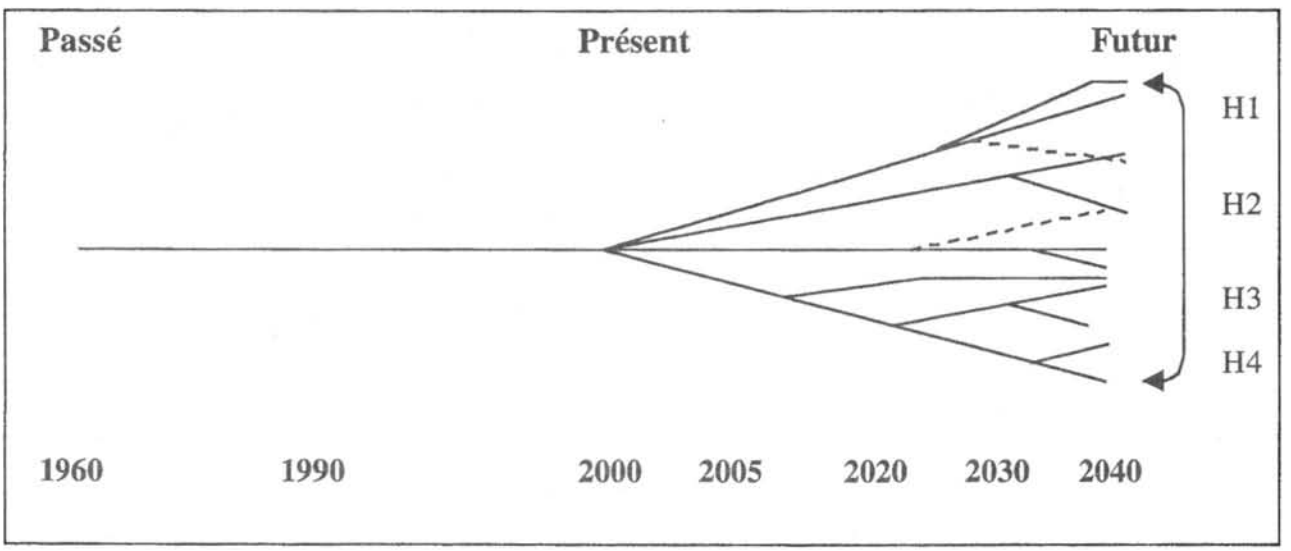

3) Disposant pour chacun des sous-systèmes :

— des variables les plus influentes ;

— d'hypothèses (H1, H2, H3...) sur leur évolution future, il convient ensuite d'explorer les combinaisons entre hypothèses qui s'avèrent, de la façon la plus pertinente, rendre compte des évolutions possibles du sous-système tout entier à l'horizon 2040. En d'autres termes, d'élaborer des scénarios par sous-système (ce que nous appelons des micro-scénarios). Le schéma page suivante illustre la démarche suivie pour un sous-système.

Rappelons qu'un scénario est composé d'une base (la représentation de la dynamique actuelle), de cheminements (en l'espèce, le déroulement des événements jusqu'en 2040) et, enfin, d'images finales. Il est essentiel de ne pas se contenter, par exemple, d'un instantané sur l'année 2040 car, dans ce cas, on voit se télescoper artificiellement à cette date des développements à cinq ans avec des évolutions qui ne s'accompliront que sur une période de 50 ans. En outre, c'est le cheminement qui permet d'introduire des facteurs de

[3] Soulignons que ces hypothèses ne se différencient pas les unes des autres uniquement en termes de niveau (par exemple, volume d'emploi), mais aussi en termes structurels (par exemple, formes d'emploi).

bifurcations liés, par exemple, à l'introduction de la monnaie fiduciaire unique (2002), à la mise en œuvre de l'agenda 2000 (2006), à un changement politique majeur au sein du Fonds monétaire international (FMI) ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2012, etc.

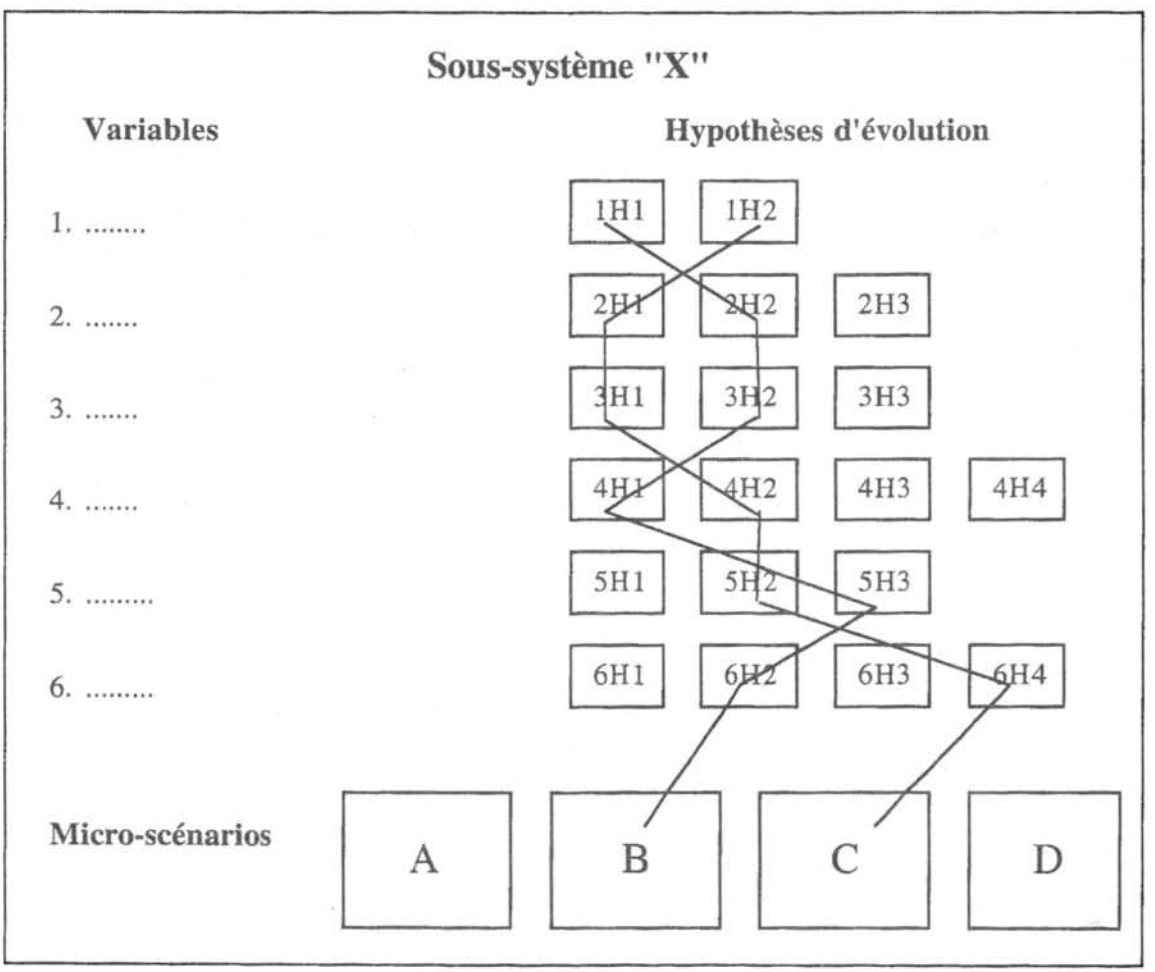

Ajoutons enfin que tous les scénarios ne sont pas équiprobables en 2000 ; certains même ne peuvent apparaître qu'à partir de 2005, date à compter de laquelle d'autres ne pourront être prolongés. Ainsi avons-nous essayé, au niveau des micro-scénarios, d'établir une arborescence de futurs possibles qui se transforment au fur et à mesure que le temps passe.

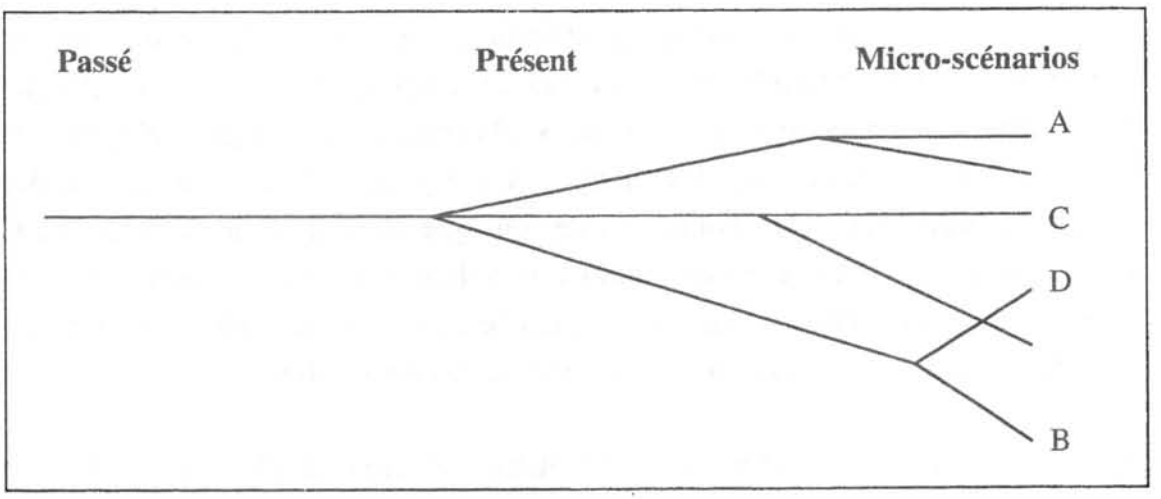

4) La quatrième étape consiste, en suivant une démarche identique, à explorer les combinaisons possibles entre micro-scénarios pour aboutir à des scénarios globaux.

Nous avons identifié six sous-systèmes principaux et élaboré pour chacun d'eux des micro-scénarios éclairant leurs évolutions possibles. Restait donc à établir des scénarios globaux suivant une démarche identique :

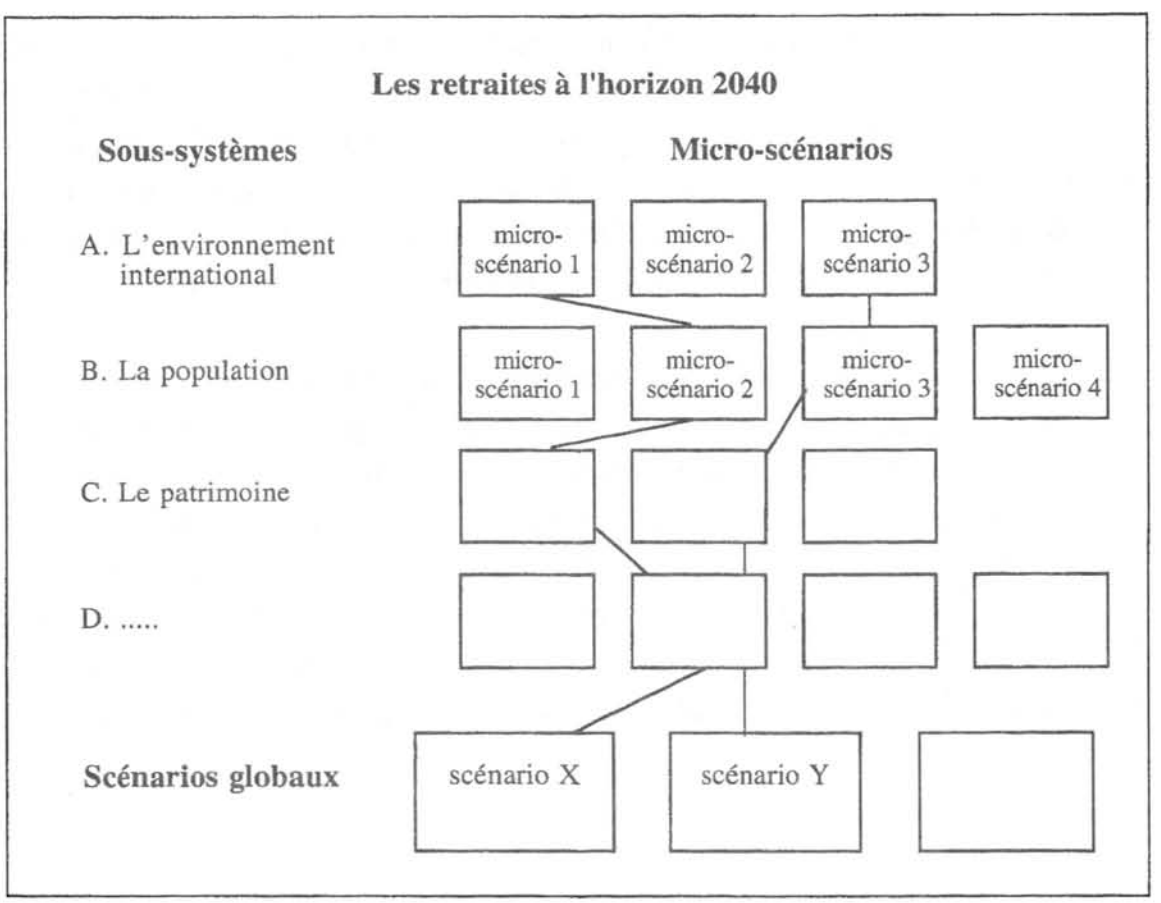

Il est clair que, tout au long de cette démarche, des choix ont dû être opérés. Ils peuvent faire l'objet de sondages d'opinion publique, d'enquêtes auprès d'experts, de calculs de probabilités... De fait, l'équipe de recherche a auditionné des experts, et ces scénarios ont été soumis à la critique de collègues n'ayant pas participé à leur élaboration. Mais il n'a pas été jugé utile de procéder à des calculs de probabilité très savants qui ne font que jeter un voile de scientificité sur des évaluations toujours empreintes de subjectivité. En revanche, il fallait s'assurer que les scénarios couvraient bien le champ des possibles et que des évolutions fortement vraisemblables n'avaient pas été oubliées.

Précisons qu'aucun des scénarios ainsi établis ne prétend illustrer exactement comment évolueront les retraites à l'horizon 2040. Ils éclairent l'éventail des futurs possibles, inéluctablement de manière caricaturale et simplificatrice. Mais ils doivent nous permettre de saisir quels sont les enjeux majeurs, les options essentielles et les stratégies que pourraient adopter les acteurs. L'ambition ne saurait être de pré-dire ce que sera le futur ; elle est de mettre en évidence des enchaînements logiques, de montrer quels sont les contraintes et les défis, les choix qui peuvent être opérés et les conséquences qui peuvent en résulter.

Selon toute vraisemblance, l'avenir ne sera strictement conforme à aucun des scénarios qui décrivent ce grand type d'évolution et le seul espoir que l'on puisse entretenir est que ceux-là contribuent utilement à l'élaboration de politiques qui, justement, viendront invalider les scénarios noirs (les Anglo-Saxons parlent alors de *self defeating prophecies*), contribuer à l'avènement — c'est-à-dire à la construction — d'un avenir choisi plus que subi.

Le rapport de synthèse est, conformément à la démarche que nous avons adoptée, composé de deux parties : la première expose les micro-scénarios établis par chacun des six sous-systèmes (ce que certains désignent par le terme de « composantes principales ») ; la seconde partie porte sur les scénarios globaux, les hypothèses majeures qui les sous-tendent et leurs caractéristiques essentielles. En conclusion, nous essayons de mettre en évidence les principaux enseignements qui se dégagent de cette réflexion en termes stratégiques. Il s'agit donc de passer de l'exploration des futurs possibles au registre de la décision et de l'action.

Résolument, nous avons pris le parti de présenter notre démarche sous une forme synthétique aisément accessible aux lecteurs dont nous attendons critiques, commentaires et suggestions.

SOUS-SYSTEME A - L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Compte tenu de la mondialisation et du processus d'intégration de l'Union européenne, la place de la France dans l'environnement international s'avère de plus en plus décisive pour tout essai de prospective concernant des enjeux d'abord *domestiques* de l'Hexagone. Ceci est particulièrement patent pour l'avenir des retraites, tant les différents « systèmes » de protection sociale, surtout en Europe, présentent des spécificités nationales en rupture avec la relative uniformisation des économies et avec la diminution des marges de manœuvre des États-nations. À certains égards, se dessine ici l'alternative traditionnelle — et souvent sommaire — entre justice sociale et efficacité. De manière générale, il est clair que l'environnement international est appelé à placer la France face à de nouvelles opportunités, comme à de nouvelles contraintes. Par le passé, déjà, on a pu voir l'économie française bénéficier de possibilités de développement inédites, grâce notamment à la croissance des échanges de biens et de services, des échanges internationaux de capitaux et de transferts de technologie, quand, corrélativement, son insertion internationale conduisait parfois à mener des politiques d'ajustement douloureuses ou à subir de plein fouet des chocs macroéconomiques nés en dehors des frontières.

L'environnement international est donc important pour l'avenir des retraites en France ; c'est un facteur qui, associé aux exigences fortes des autres sous-systèmes clés, tend à faire de la réforme des retraites un impératif de plus en plus urgent, et de plus en plus délicat.

La complexité et la multiplicité des bouleversements politiques et économiques internationaux ne permettent pas de les décrire et de les analyser de manière exhaustive. La démarche proposée ici consiste donc à se concentrer sur les dimensions principales susceptibles d'avoir un impact sur la dynamique du vieillissement en France et sa capacité à y faire face. Quatre ont été retenues : la construction européenne, la sphère financière et monétaire, la place de la France dans l'économie réelle internationale, l'environnement géopolitique.

La construction européenne a connu des avancées significatives dans les années récentes : élaboration et application d'un nombre croissant de directives, mise en place de l'euro, marché unique. Simultanément, l'économie française se caractérise par une ouverture grandissante dans ses dimensions réelle et financière. Cependant, si les deux phénomènes sont concomitants, ils ne peuvent

pas être confondus, ne serait-ce que parce qu'ils ne connaissent pas la même vitesse d'évolution.

Quant à la question de la gouvernance mondiale, nous verrons qu'elle est, bien sûr, décisive. Pour autant, il n'y a pas lieu d'envisager dans le cadre de cette étude une appréhension systématique et exhaustive des problèmes géopolitiques du présent et de l'avenir. Nous ne retiendrons que quelques configurations contrastées, en laissant par exemple de côté l'hypothèse d'un contexte mondial de guerre généralisée — non pas parce que cette hypothèse est absurde, mais parce qu'elle rendrait *de facto* dérisoire toute réflexion prospective sur les retraites.

La construction européenne

Il convient ici de distinguer deux défis majeurs : l'approfondissement et l'élargissement.

Tout d'abord, la mise en place de la monnaie unique incite à s'interroger sur la politique européenne et la politique budgétaire et fiscale des pays membres de l'Union monétaire, car le choix d'une monnaie unique a engendré certaines contraintes. D'un côté, il existe une politique monétaire unique et centralisée selon un modèle fédéral. D'un autre côté, le budget communautaire demeure très faible (environ 1,2 % du PIB) et les politiques budgétaires, qui doivent permettre de respecter certaines contraintes, demeurent nationales.

Le seuil de 3 % du PNB (produit national brut) pour le déficit budgétaire des États se révèle très contraignant, même s'il existe certaines dispositions permettant de ne pas respecter cette règle. Selon le Pacte de stabilité et de croissance, les pays en situation de déficits excessifs disposent de certaines marges de manœuvre pour ajuster leurs finances publiques. Ceux-ci peuvent, en effet, bénéficier de conditions exceptionnelles, de sorte qu'ils sont exemptés de sanctions s'ils ont subi une récession annuelle supérieure à 2 %, et qu'ils peuvent mettre en avant des difficultés graves s'ils ont connu une récession inférieure à 2 % mais supérieure à 0,75 %. Ils disposent, par ailleurs, d'un certain délai pour corriger leur déficit sans être sanctionnés. Enfin, les décisions de sanction doivent être prises par le Conseil à la majorité qualifiée.

La question de savoir comment un État de la zone euro pourrait faire face à un choc dit asymétrique demeure cependant ouverte tant que le budget européen ne

pourra pas jouer le rôle d'un vrai budget fédéral à considérer la modicité de son montant actuel.

Encadré 1 : L'Union économique et monétaire européenne (UEM) est-elle une union optimale ?

D'après la théorie économique, les critères permettant de déterminer l'opportunité pour un pays de joindre une union monétaire sont : l'ouverture aux échanges, la mobilité du facteur travail, le degré de symétrie des chocs économiques et l'existence de transferts budgétaires compensatoires. À l'aune de ces différents critères, l'Union économique et monétaire européenne semble loin d'être optimale, surtout comparativement à la situation qui prévaut aux États-Unis, en particulier en ce qui concerne la mobilité du facteur travail et l'existence de transferts budgétaires compensatoires.

Dans les pays européens, de nombreux facteurs, notamment linguistiques et culturels, font obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre. En regard du fonctionnement du marché du travail aux États-Unis, les marchés du travail en Europe paraissent moins flexibles et sont caractérisés par une main-d'œuvre géographiquement beaucoup moins mobile.

Actuellement, le budget communautaire est incapable de faire face à des chocs asymétriques puisqu'il représente à peine plus de 1 % du PIB agrégé des États membres, et aucun fonds de stabilisation n'est prévu. Bien que d'importantes disparités existent aux États-Unis entre les fiscalités locales, l'existence d'un système fiscal fédéral – qui prélève les deux tiers des impôts – donne une cohésion globale à la fiscalité.

Enfin, aux États-Unis, l'union monétaire ne s'est faite que progressivement et n'a été achevée qu'au début du siècle, au terme d'un long processus d'unification politique. L'union monétaire européenne se distingue par le fait qu'elle se met en place sans union politique préalable, ni ne s'accompagne d'une telle union. Néanmoins, certains estiment que l'union monétaire européenne doit être envisagée dans une perspective dynamique : c'est précisément sa mise en place qui entraînera une convergence des différentes économies grâce à des réformes de structures, et l'organisation d'une politique économique à l'échelle européenne.

Les tensions budgétaires risquent de provoquer des tensions sur les marchés financiers en augmentant les primes de risque affectées aux émissions obligataires finançant les dépenses publiques de certains pays. En outre, elles pourraient provoquer des tensions entre les différents acteurs de la politique économique européenne (Banque centrale européenne, le conseil ECOFIN et les différents États).

La marge de manœuvre dépendra étroitement du rapport de la dette publique au PIB et du niveau relatif des taux de croissance et d'intérêt réels. Ainsi, la baisse des taux d'intérêt réels a permis une baisse de la part du revenu national consacrée au service de la dette malgré une hausse du *ratio* d'endettement par rapport au PNB.

Dans la configuration actuelle, les États européens doivent conserver la maîtrise de la fiscalité pour respecter les contraintes du Pacte. Ainsi, de nombreux États ont utilisé l'augmentation de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) comme moyen de respecter les critères de Maastricht.

Du point de vue fiscal, deux problèmes risquent de se poser à moyen terme : d'une part, les différences existant entre les processus budgétaires et les

structures fiscales et, d'autre part, l'éventuelle concurrence fiscale que pourraient se faire les différents pays entre eux. Les systèmes fiscaux européens demeurent très disparates, tant en ce qui concerne la structure que le poids des prélèvements obligatoires, et les efforts d'harmonisation fiscale ont été très modestes.

Dans le cadre d'une union monétaire, l'arme de la fiscalité influence la répartition spatiale des activités et donc des emplois, et peut, sous certaines conditions, représenter un instrument de relance économique. La concurrence fiscale porte essentiellement sur les capitaux les plus mobiles, ceux qui sont les plus à mêmes de se diriger vers tel ou tel pays en fonction de l'imposition pratiquée.

Depuis la fin des années 1980, les États européens se sont livrés à une importante concurrence dans le domaine de la fiscalité de l'épargne et, parfois, dans celui de l'impôt sur les sociétés (IS). Ainsi, la part de l'IS dans le total des ressources fiscales a décru, entre 1986 et 1995, dans un certain nombre de pays.

Concernant la fiscalité de l'épargne, l'Europe est caractérisée dans ce domaine par des régimes très différents. Certains États ont des systèmes déclaratifs tandis que d'autres, les plus nombreux, pratiquent une perception de l'impôt par retenue à la source sans qu'aucune information ne soit divulguée à l'administration fiscale.

Beaucoup d'États européens appliquent le principe de l'exonération des revenus de l'épargne des non-résidents investie chez eux, ceux-ci n'étant taxables que dans leur pays de résidence. Si ces non-résidents ne déclarent pas leurs revenus d'origine étrangère auprès de leur administration fiscale, il existe une incitation à placer des fonds à l'étranger.

Toujours concernant la fiscalité de l'épargne, toute harmonisation limitée au niveau européen ne sera pas suffisante car la délocalisation de l'épargne en dehors des frontières européennes en restreint l'effet. À cet égard, il faut rappeler que l'introduction de l'*Interest Equalization Tax* aux États-Unis, en 1963, avait été un des facteurs conduisant à la création des euro-marchés en Europe. De la même façon, il existe de nombreuses différences concernant l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune. Ainsi, dans neuf pays, il n'existe pas d'impôt sur la fortune.

S'agissant de la fiscalité pesant sur les entreprises, il existe de grandes disparités dans les taux d'imposition, des différences dans le traitement des entreprises

étrangères, dans les règles d'amortissement, de fixation de provisions, de reports déficitaires ou d'évaluation des actifs, etc. Néanmoins, des efforts sont menés actuellement pour harmoniser les règles comptables.

Dans le domaine de la protection sociale, nombreuses sont les différences entre les pays européens. La couverture des risques et les conditions d'éligibilité, la structure des prestations, la pression fiscale, le prélèvement obligatoire et les modalités de financement des systèmes de protection sociale nationaux varient en effet largement. Ces différences sont dues à la conjonction de nombreux facteurs : notamment, des histoires sociales et politiques diverses, des objectifs variables assignés à la politique sociale, des structures institutionnelles spécifiques, etc.

Si les pays ont évidemment leurs particularités, ils peuvent néanmoins être regroupés en plusieurs types. Ainsi est-il classique d'opposer les systèmes dont le fonctionnement repose sur une logique professionnelle et sur le lien entre cotisations et prestations (Allemagne, France, etc.), et les systèmes d'assistance à vocation universelle (Royaume-Uni, pays scandinaves, etc.). Évidemment, les réformes successives et le rapprochement progressif des structures économiques conduisent à ce que les systèmes européens s'appuient sur une proportion croissante d'éléments communs, comme en témoigne l'évolution des structures de financement.

Pour la moitié des pays de l'Union européenne, les cotisations sociales représentent actuellement environ plus des deux tiers des recettes courantes de protection sociale, et la France est un des pays où cette proportion est la plus élevée. L'évolution des structures de financement tend, dans la majorité des pays, à donner un poids plus important aux ressources d'origine fiscale, au détriment de celles provenant des cotisations employeurs. Néanmoins, cette tendance est encore trop faible, ou trop récente, pour éliminer des disparités qui demeurent très importantes.

À moyen terme, la politique suivie par les pays pour faire face aux conséquences budgétaires induites par le vieillissement se révélera un élément qui pourrait pousser à des différences croissantes. Si l'on considère que le vieillissement aura un impact fort sur les structures socio-économiques, une gestion non coordonnée ou une stratégie non coopérative risque, en effet, de stopper la tendance à la convergence, voire d'accroître les disparités entre les systèmes de protection sociale européens.

Encadré 2 : La réforme du système de retraite en Italie

Au début des années 1990, le système de retraite italien par répartition, qui était complexe et peu solidaire, mais cependant très généreux pour les bénéficiaires, avait des perspectives financières particulièrement sombres. Grâce à deux réformes menées en 1992 et en 1995-1997, ce système a été considérablement transformé, en particulier s'agissant des règles d'acquisition, de liquidation et de revalorisation des pensions.

Avant la réforme, le système se caractérisait par un mode de calcul et de liquidation des droits à la retraite très avantageux pour les individus. Ainsi, un assuré pouvait-il liquider sa retraite sans condition d'âge s'il remplissait une condition de durée minimale de 35 ans dans le secteur privé et de 20 ans dans le secteur public. Le salaire de référence servant de base au calcul de la retraite permettait un taux de remplacement très élevé. Enfin, la revalorisation des pensions était fonction d'une combinaison de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation des salaires.

En 1992, la première réforme dite « réforme Amato » a porté essentiellement sur l'allongement de la durée de cotisation et l'indexation des pensions : l'âge de la retraite a été progressivement relevé, la période de référence du salaire moyen pour le calcul de la retraite a été allongée, la revalorisation des pensions a été calée sur l'évolution de l'indice des prix, et la durée de cotisation requise pour liquider une pension dans le secteur public a été portée à 25 ans. Cette réforme visait à réduire les besoins de financement du système de retraite, mais dans des proportions cependant insuffisantes à long terme.

En 1995, une deuxième réforme appelée « réforme Dini », complétée en 1997, a été mise en œuvre. Les principales dispositions sont les suivantes. L'âge de départ à la retraite devient flexible entre 57 et 65 ans avec un relèvement, à terme, de l'âge de départ à la retraite et un resserrement des conditions d'éligibilité à la retraite anticipée. Le montant de la pension n'est pas lié à celui du dernier salaire : un principe contributif imitant la technique de la capitalisation est instauré. Dorénavant, chaque cotisant est titulaire d'un compte individuel qui est crédité de ses cotisations virtuelles et qui sera converti au moment de la liquidation de la retraite en considérant notamment l'espérance de vie et l'équilibre financier du système de retraite. Une longue période de transition a été prévue entre ce nouveau système et l'ancien puisque seuls les nouveaux assurés relèvent du nouveau système. Pour les actifs plus âgés, les anciennes règles continueront de s'appliquer complètement jusqu'en 2018 et de façon mixte jusqu'en 2034. Enfin, les conditions d'éligibilité des prestations de solidarité ont été redéfinies. Un plafond de salaire donnant droit à versement de cotisations a été instauré pour éviter d'avoir à verser par la suite des retraites trop élevées.

Bien que des modifications supplémentaires apparaissent sans doute nécessaires, ces réformes ont introduit une nouvelle logique dans le fonctionnement du système de retraite italien, qui prend en compte la viabilité financière à moyen terme du système et l'espérance de vie des assurés *.

* Voir TOUTAIN Stéphanie. « La réforme du système des retraites en Italie ». Futuribles, n° 250, février 2000, pp. 41-62.

L'élargissement est sans doute le deuxième grand défi auquel l'Union européenne aura à faire face à moyen terme, en raison des problèmes posés par le respect par les pays candidats, dans des délais et à un coût raisonnables, des critères d'adhésion, et de l'impact de ces nouvelles adhésions sur le fonctionnement même de l'Union[1].

En 1993, le conseil de Copenhague avait défini les critères qui s'ajoutent aux conditions de base du traité de l'Union européenne, et que doivent remplir les candidats à l'adhésion : disposer d'institutions stables et démocratiques, vivre en économie de marché et être capable d'assumer les obligations de l'Union

[1] Cf. DREVET Jean-François. « Une Europe rassemblée ou intégrée ? », *Futuribles* n°259, décembre 2000, p. 23-36.

économique et monétaire. Suivant ces principes, 31 domaines sont passés en revue par la Commission pour mesurer le niveau d'adéquation du pays candidat.

Actuellement, il existe deux sous-groupes de candidats. Le premier comprend les pays qui sont proches des exigences communautaires et dont l'adhésion pourrait intervenir aux alentours de 2005 (Chypre, Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovénie). Le deuxième sous-groupe, défini au sommet d'Helsinki en décembre 1999, comprend des pays qui sont encore loin de satisfaire les critères d'adhésion : Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Malte, Roumanie et Slovaquie. En outre, la Turquie s'est vu reconnaître un statut officiel de candidat, bien que de véritables négociations d'adhésion n'aient pas encore été engagées.

D'un point de vue démographique, hormis la Pologne et la Turquie, ces pays sont plutôt des petits pays puisque la plupart ont moins de 10 millions d'habitants. Si leur densité démographique est d'un niveau comparable à celui de l'Union européenne (excepté Malte), ils connaissent un vieillissement parfois aussi marqué que celui des pays de l'Union européenne.

Bien que la population totale des 12 pays candidats (hors la Turquie) représente environ 30 % de la population de l'Union, leur PIB combiné n'atteint que 8 % du PIB total communautaire, la Pologne représentant à elle seule 40 % de ce pourcentage. Le PIB par tête de ces pays candidats à l'adhésion est compris entre 7 % et 61 % de celui des pays membres de la zone euro. En parité de pouvoir d'achat, le PIB par tête est compris entre 23 % et 79 % du PIB moyen européen. Les pays demandeurs ont des structures économiques extrêmement variées. Ainsi, certains, comme la Bulgarie ou la Roumanie sont encore fortement agricoles tandis que d'autres comme Chypre, Malte, l'Estonie, la Lettonie et la Slovaquie sont à dominante tertiaire. Tous ces pays sont très ouverts au commerce international.

En dehors des problèmes internes posés à chaque pays par la satisfaction des critères, l'élargissement sera surtout source de tension pour l'Union économique. Tout d'abord, le budget de l'Union adopté dans le cadre de l'Agenda 2000 pour la période 2000-2006 se révèlera sans doute insuffisant pour préparer l'élargissement. En effet, même pour les pays du premier sous-groupe, des aides substantielles sont encore nécessaires et n'ont, pour l'instant, pas été prévues.

Ensuite, après 2006, les pays admis entendent bénéficier des soutiens prévus par la réglementation communautaire, notamment dans le cadre de la politique agricole commune et dans celui de la politique régionale. Et puisque les pays

candidats sont sensiblement plus pauvres que les actuels États membres, y compris ceux dits de la « cohésion » (Espagne, Portugal et Grèce), la destination et les montants des fonds structurels alloués dans le cadre de la politique régionale seraient profondément modifiés. Si les règles actuelles étaient maintenues, ce seraient les pays nouvellement admis qui recevraient l'essentiel de ces fonds et la charge totale pour le budget européen serait considérablement accrue pour les anciens pays membres, avec la nécessité pour eux de procéder à des arbitrages de plus en plus sévères. L'élargissement, quelle qu'en soit l'ampleur, impliquera inéluctablement de profondes réformes de fonctionnement de l'Union européenne. Ainsi, il paraît difficile d'envisager la poursuite du fonctionnement de la Commission et du Conseil s'appuyant sur la règle de l'unanimité.

Encadré 3 : L'Union plurielle

Dans le cadre d'un rapport demandé par le ministre des Affaires étrangères, Jacques Attali proposait cinq scénarios d'évolution pour l'Europe à l'horizon 2020. Parmi ces cinq scénarios, figure celui de l'Union plurielle qui suppose la création d'une union polycentrique en réseau, c'est-à-dire un ensemble de groupements auxquels chacun aurait le droit d'appartenir sans y être tenu. Dans ce cadre, plusieurs réformes impliqueraient de :

- remplacer, dans le plus grand nombre possible de domaines, l'obligation d'unanimité dans les décisions du Conseil par la règle du vote à la majorité qualifiée ;
- modifier la pondération des voix des différents pays en renforçant le poids des pays les plus peuplés ;
- diviser le Conseil des affaires générales en deux instances, l'une chargée de la gestion de l'Union et qui fusionnerait avec la Commission, l'autre chargée de la politique étrangère ;
- créer cinq circonscriptions de plus que celles représentées actuellement par les 15 États membres, pour limiter à 20 le nombre de places à la table du Conseil, de la Commission et du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale ; le regroupement des pays se ferait lors des futurs élargissements ;
- limiter de la même façon à 20 le nombre de commissaires ;
- transformer progressivement les directions de la Commission en agences autonomes tenues à des obligations de résultat, en ne laissant à la Commission que les dimensions politiques et les tâches d'impulsion ;
- fusionner la présidence de la Commission et celle du Conseil européen en une présidence de l'Union européenne dont les compétences seraient de représentation et de présidence des instances ; le pouvoir exécutif resterait aux mains du Conseil des affaires générales et de la Commission, ultérieurement fusionnés.

Enfin, Jacques Attali suggérait un élargissement rapide, assorti de longues périodes de transition et de clauses de sauvegarde variables selon les pays.

Source : « www.attali.com/Rapport%20sur%20l'UE.html »

En résumé, les hypothèses suivantes ont été retenues :

H1 : L'approfondissement. Dans cette hypothèse, l'Europe se résume, peu à peu, à un « noyau dur » de pays membres qui, après avoir nourri des relations de coordination, s'engagent dans une politique budgétaire et fiscale fédérale ; le cas échéant, dans une politique de sécurité et de défense commune. L'Europe est donc à plusieurs vitesses ; si la zone euro est forte, si l'on voit émerger une Europe politique, c'est parce qu'elle est soigneusement circonscrite. La

jurisprudence européenne se développe, la contrainte liée aux critères de convergences se renforce.

H2 : L'élargissement. Ici, la priorité est donnée à l'élargissement de l'Europe. Bientôt composée de 25 membres, elle ne parvient pas, devant la difficulté de la tâche, à mettre en place des réformes de fonctionnement efficaces ; celles-ci ne font que nuire à l'efficacité des politiques communes. C'est donc une Europe dissoute, dans laquelle les pays membres ne s'efforcent plus de coordonner leur politique fiscale, mais se livrent au contraire à une concurrence forte dans le domaine de la fiscalité de l'épargne et des entreprises. Cette Europe n'est pas contraignante mais prend la forme d'une sorte d'espace Schengen élargi.

H3 : L'Europe des marchands. Cette troisième configuration, même si elle est absente du discours public, n'est pas la plus improbable. Il s'agit d'une Europe dont la cohésion et le développement sont inspirés largement par les intérêts des grands groupes européens. Le processus d'élargissement et d'approfondissement politique est arrêté, et l'Europe se contente de signer des accords de coopération économique étendue dans une optique de court terme. Entité économique dynamique, l'Europe, qui suit le modèle américain, est le théâtre d'inégalités sociales et régionales grandissantes.

La France dans l'économie réelle internationale

Concernant la mondialisation économique, outre les migrations qui sont traitées dans le deuxième chapitre, deux éléments paraissent devoir jouer un rôle particulièrement important à moyen et long termes dans un contexte de vieillissement démographique accru : la mondialisation des processus de production et la mobilité internationale du capital.

Dans un environnement marchand, la répartition des activités productives à un niveau international est le résultat des stratégies des entreprises qui disposent d'une gamme étendue de moyens pour atteindre leurs objectifs : l'exportation de biens et services, l'investissement direct international (que ce soit sous la forme de rachat d'entreprises ou d'implantations *ex nihilo*) ou les accords avec d'autres entreprises ou organismes. Simultanément, la baisse des coûts de transports et l'amélioration des moyens de communication accroissent leur marge de manœuvre. Ces différentes voies d'internationalisation apparaissent substituables ou complémentaires selon les stratégies ou les situations.

Il n'est donc pas étonnant de constater une extrême sophistication des stratégies menées dont l'impact se révèle difficile à mesurer sur l'économie des pays, comme le montre l'exemple de la stratégie d'implantation des entreprises automobiles japonaises aux États-Unis durant les années 1980. Au départ, les implantations de filiales de production aux États-Unis ont fait baisser les importations automobiles en provenance du Japon, précisément pour éviter toute réaction politique américaine. Mais ces implantations — souvent en s'approvisionnant auprès des maisons mères japonaises — ont entraîné, d'une part, un flux d'importations en provenance du Japon ; d'autre part, un transfert simultané de savoir-faire au profit des États-Unis : les implantations japonaises ont imposé de nouveaux critères à leurs sous-traitants américains.

Ces stratégies complexes d'internationalisation conduisent à accroître le divorce entre la nationalité des entreprises et leur localisation. Plus précisément, la localisation géographique de leur activité n'est plus une donnée ou une contrainte, mais un élément à part entière de leur compétitivité et qu'elles peuvent modifier. Comme le montrent de nombreuses analyses de la compétitivité des territoires, cela ne signifie pas que l'espace économique dans lequel s'insère l'activité des entreprises devienne secondaire. Au contraire, il est sans doute d'autant plus important que les entreprises ont — et auront de plus en plus — de marge de manœuvre pour entreprendre leur internationalisation (qui demeure, pour l'heure, limitée).

Bien que leur mode de gestion soit encore fortement marqué par leur origine nationale, les entreprises (pour l'essentiel les grandes), grâce à leurs moyens multiples d'internationalisation, peuvent dorénavant s'affranchir de leur État d'origine. Même si le phénomène n'en est encore qu'au stade des prémices, les entreprises deviennent de plus en plus mondiales par leur financement, leurs actionnaires, leurs méthodes de gestion, les marchés qu'elles visent et les structures de production dont elles disposent.

La maîtrise de cette nouvelle dimension de l'activité des entreprises apparaît donc à la fois comme une contrainte et comme une opportunité. Contrainte puisqu'il faut, dans le cadre d'un environnement de plus en plus complexe, choisir entre différentes voies d'internationalisation. Opportunité de développement, car cette internationalisation permet d'atteindre de nouveaux marchés, d'acquérir de nouvelles compétences et de disposer de ressources renforçant la compétitivité.

Dans les années à venir, les différentes stratégies menées par les entreprises auront un impact indiscutable sur le tissu économique français. Comme il

existera un divorce croissant entre la nationalité de l'entreprise et le champ géographique de son activité, il faut envisager de profonds changements affectant la répartition des activités économiques sur le territoire. Puisque celui-ci sera dorénavant en concurrence de plus en plus forte avec d'autres territoires, une des questions fondamentales concerne les facteurs influençant la compétitivité du territoire français : compétence de la main-d'œuvre, coûts salariaux, productivité apparaissent comme les plus fondamentaux.

Simultanément, les différentes régions françaises risquent de connaître des inégalités croissantes de développement et de richesse si les activités économiques tendent à se concentrer autour des pôles urbains. Mais la diffusion et l'appropriation des nouveaux moyens de communication, avec la possibilité du télétravail qu'elles induisent (celui-ci demeure cependant fortement hypothétique) pourraient permettre d'envisager une répartition plus uniforme des activités économiques.

Pour aller à l'essentiel concernant notre objet d'étude, nous avons retenu deux hypothèses contrastées :

H1 : Compétitivité et pouvoir attractif. Le territoire français maintient sa compétitivité et son pouvoir attractif. Grâce, notamment, au développement des nouvelles technologies et à la qualité de sa main-d'œuvre, la France reste un lieu où continuent de s'exercer les activités productives.

H2 : Perte du pouvoir attractif. Dans cette hypothèse, le territoire français subit une forte perte de son pouvoir d'attraction au sein de la compétition internationale. Mais cela n'empêche pas que la France puisse devenir une sorte de « colonie » américaine, ou qu'elle développe une économie rentière.

La sphère financière et monétaire

La principale fonction des marchés financiers est de permettre aux différents acteurs d'échanger du risque alors qu'ils ont des exigences différentes de liquidité. D'un côté, certains acteurs disposent d'un capital et ont certaines exigences de rendement en fonction de leur aversion pour le risque. D'un autre côté, d'autres acteurs proposent des opportunités d'investissement offrant chacune une rémunération espérée. La confrontation entre cette offre et cette demande ne conduit pas forcément à un équilibre optimal, notamment en raison de problèmes liés à l'information imparfaite des agents, à la difficulté d'évaluer le risques dans une optique de moyen-long terme et au rôle des anticipations.

Cette analyse — qui vaut pour un marché financier national ou international — permet de mesurer les défis auxquels est confronté le marché international des capitaux. C'est sa capacité à offrir un espace régulé d'échanges de risque permettant le développement de l'économie réelle qui doit être mesurée.

En se fondant sur l'histoire du marché des capitaux, et sur des exemples récents, l'analyse, qui conduit à un jugement nuancé, permet d'identifier les défis futurs. Plus précisément, il s'agit de savoir si le fonctionnement des marchés financiers permettra une rémunération juste des risques, et une gestion des crises qui ne manqueront pas de survenir.

Encadré 4 : Les différents risques sur les marchés financiers

Risque de crédit. C'est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers l'institution financière.

Risque de marché. C'est celui qui résulte des évolutions défavorables des prix du marché, qu'il s'agisse du prix de l'instrument au comptant sous-jacent ou de l'évolution des taux d'intérêt.

Risque de liquidité. Ce risque survient quand il n'est pas possible de dénouer ou de compenser sa position, ou de faire face à ses obligations.

Risque opérationnel. Ce risque est lié aux insuffisances qui peuvent exister dans les systèmes d'information ou de contrôles internes.

Risque juridique. C'est le risque que les contrats ne soient pas juridiquement applicables ou correctement documentés.

Dans une perspective historique, les crises financières récentes conduisent à dégager plusieurs thèmes de réflexion. Tout d'abord, bien qu'il soit impossible de conclure avec certitude si elle a augmenté ou si elle a diminué, l'instabilité des marchés financiers semble être une caractéristique intrinsèque de leur fonctionnement. Surtout, les marchés financiers peuvent connaître de brutales évolutions qui ont parfois peu de liens avec les facteurs économiques sous-jacents, mais qui peuvent avoir de profonds impacts sur l'économie réelle (que l'on songe à la crise asiatique ou à la crise russe). En particulier, les mouvements de contagions et de bulles spéculatives sont d'autant plus dommageables qu'ils se situent à un niveau international. D'un autre côté, le système financier international a toujours su, jusqu'à présent, retrouver un équilibre en développant des moyens permettant, par exemple, de rétablir la liquidité sur le marché et la confiance des investisseurs, même si le coût en termes macroéconomiques a pu être élevé.

Le deuxième thème de réflexion est l'impact des politiques de coopération et le rôle des institutions internationales dans la gestion des crises. L'existence de certaines institutions — en particulier le FMI — jouant le rôle de prêteurs de

dernier ressort, et susceptibles de mettre en œuvre des politiques de sauvetage, a accru la prise de risque de certains acteurs et généré certaines politiques irresponsables. Néanmoins, on peut aussi estimer que les insuffisances relevées dans la gestion des crises dont sont accusés les organismes internationaux sont dues à des corps intermédiaires qui séparent le citoyen de l'État dont la fonction est d'exprimer la volonté générale. Car les corps intermédiaires peuvent avoir cet effet pervers d'enfermer l'individu dans des particularismes qui l'empêchent de résoudre les tensions et les malentendus. Intrinsèquement, la démarche de l'investisseur qui sort de ses frontières est contradictoire. D'un côté, puisqu'il est à la recherche de rendements plus importants que ceux obtenus dans son pays ou d'une diversification, il doit sortir des cadres institutionnels auxquels il est habitué. D'un autre côté, il souhaite pouvoir disposer d'informations lui permettant de mesurer le risque et d'un environnement culturel et légal satisfaisant ses critères. À moyen terme, l'ouverture croissante des marchés financiers conduit les pays accueillant les investissements à réformer leurs économies et à se conformer à des règles de fonctionnement reconnues au niveau international. Mais la période transitoire, surtout pour les pays en développement, peut durer longtemps et se caractériser par de nombreuses crises.

À moyen terme peut exister une tension permanente entre les exigences de rémunération du capital, accumulé notamment pour financer le vieillissement dans les pays développés, et les conditions offertes pour sa rémunération. D'un point de vue institutionnel et réglementaire, verra-t-on réunies les conditions permettant d'assurer des relations coopératives entre les différents acteurs au niveau international ? Enfin, comment évolueront les structures internes financières des économies nationales sous l'influence de leur ouverture croissante ? L'histoire du XX^{e} siècle montre que l'évolution des relations financières internationales est loin d'être linéaire, qu'elle est parsemée de crises et qu'elle peut connaître des retours en arrière.

En résumé, les hypothèses suivantes ont été retenues :

H1 : Stabilité financière. Dans cette première hypothèse, les crises régulières survenant sur les marchés financiers sont résolues grâce à une coopération efficace. Les institutions financières sont réformées et les mécanismes de coopération internationale sont renforcés.

H2 : Instabilité chronique. Dans une deuxième hypothèse, l'instabilité chronique sur les marchés financiers nuit à leur développement, entre autres parce qu'ils se révèlent incapables d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande de capital.

L'environnement géopolitique

À l'occasion des ouvrages à grand succès tels que ceux publiés par Samuel P. Huntington ou Francis Fukuyama, on constate, si besoin était, que la préoccupation contemporaine à l'endroit de notre avenir géopolitique est considérable. Elle est à la mesure de l'incertitude complète face à laquelle nous nous trouvons. La fin de la guerre froide a inauguré une inquiétude que ne dément pas la multiplication des tensions que l'on observe aujourd'hui. Quel sera le critère de partage du monde, maintenant qu'a disparu la bipolarité que l'on croyait pérenne ? La question intéresse *aussi* l'avenir du système de retraite français, du moins si l'on veut bien accorder toute leur importance aux interactions qui lient de plus en plus, sinon les régions du monde elles-mêmes, du moins leurs économies ; et si l'on veut bien reconnaître, notamment, le rôle que joue le contexte international sur la confiance et le comportement (pas seulement financier) des individus et des gouvernements, ainsi que sur leur capacité et leur goût à (ré)agir.

Dans un contexte de mondialisation, non pas universelle mais « asymétrique », où la flexibilité et le libéralisme (économique et politique) génèrent des fractures mondiales considérables, il importe de s'interroger sur les formes que peut prendre la gouvernance. À quel type de gestion (ou de non-gestion) des interdépendances va-t-on assister ?

La situation géopolitique actuelle est parcourue de tendances très diverses et parfois contradictoires, d'où la tentation pour le politologue de privilégier telle ou telle caractéristique au détriment des autres. D'aucuns, à travers les actions de l'Organisation des Nations unies (ONU) ou du Tribunal pénal international (TPI), voient aujourd'hui les prémices d'un nouvel ordre international où sécurité collective et règne du droit seraient les maîtres mots. D'autres (comme F. Fukuyama) observent, avec l'effondrement de l'Union soviétique, l'avènement de la « fin de l'histoire » politique et économique, la démocratie libérale et capitaliste (la collusion des deux caractéristiques, notons-le, n'est pas évidente) étant conçue comme l'unique possibilité pour les sociétés avancées ; dans cette perspective téléologique, les conflits et tensions (même nombreux) ne seraient que des accidents mineurs et non significatifs. À l'inverse, S. Huntington considère que nous entrons dans l'ère des grands conflits de civilisations (en particulier l'Occident, l'Islam et le monde confucéen), chacune d'entre elles s'organisant autour de grands pôles de puissance attachés exclusivement à la défense de leur sphère d'influence.

On pourrait, et nombreux sont ceux qui s'y sont exercés, s'attarder longuement sur les limites de ces visions par trop systématiques et univoques. Mais il importe surtout, ici, de convenir de la part de vérité que *chacune* comporte. La complexité du monde contemporain se prête, en effet, difficilement à la synthèse. Il est pourtant possible de dégager certaines tendances lourdes, quoique non convergentes :

— Nous assistons à un processus simultané de mondialisation et de fragmentation à l'échelle planétaire, comme en témoignent, d'une part, les interdépendances générant une certaine forme d'homogénéisation culturelle et, d'autre part, la montée des revendications identitaires.

— Notre période est caractérisée par la montée des risques multipolaires de toutes natures et d'origines diverses (ethnique, économique, religieuse...). La multiplication des foyers de tensions n'est plus l'apanage des États et la vieille opposition entre sécurité extérieure et sécurité intérieure vole en éclats.

— Les institutions et procédures de régulation et de contrôle au niveau mondial, sinon absentes, sont embryonnaires, tandis que les États perdent de leur influence, tant au niveau intérieur qu'au niveau extérieur. On assiste à la « montée des interdépendances sans augmentation symétrique des moyens pour les gérer [2] ».

— La mondialisation de l'économie tend à prendre la forme d'une « triadisation ». Trois pôles organisent en effet l'économie mondiale : L'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), piloté par les États-Unis ; l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique), emmenée par le Japon, les « Quatre Dragons » (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taiwan), les NPI (nouveaux pays industrialisés) de deuxième génération et la Chine ; enfin, l'Union européenne, conduite officiellement par le couple franco-allemand. Il conviendrait de s'interroger sur les forces et faiblesses respectives de ces trois pôles pour l'avenir.

Considérant ces tendances, nous nous sommes efforcés de dresser trois hypothèses contrastées :

H1 : Absence de gouvernance. Cette hypothèse décrit la victoire progressive des forces du marché, ainsi que le retrait des États-nations. Les privatisations, les

[2] VALASKAKIS Kimon. « Mondialisation et gouvernance. Le défi de la régulation publique planétaire ». *Futuribles*, n° 230, avril 1998, pp. 5-28.

déréglementations et coupures budgétaires successives ont finalement raison de l'État, contraint de tout abdiquer en faveur des forces du marché. Toute forme de régulation fait long feu.

H2 : Suprématie américaine. La fin de la guerre froide consacre la victoire par défaut des États-Unis, seule superpuissance mondiale. Dans cette hypothèse, en dépit de tentatives diverses d'instauration d'une gouvernance mondiale, un certain désordre institutionnel se pérennise. En effet, les États-Unis demeurent le seul pays « en mesure d'imposer une *pax americana* acceptable par le reste du monde [..., et] se trouve[nt] dans la position du gendarme involontaire, mais sans corpus de lois internationales à faire respecter [3] ».

H3 : Un monde polycentrique. Ici, on envisage une situation dans laquelle de nouveaux pôles s'affirment. En sus des États-Unis, des groupements régionaux, tels que l'Union européenne, l'ALENA ou l'ASEAN, adoptent des règlements et contribuent à une régulation régionale coordonnée, tout en étant concurrents au plan économique. Cette hypothèse est d'importance, car elle est de nature à imposer des contraintes fortes à l'Europe — le cas échéant, à l'inciter à profiter de ces pôles de développement.

Les quatre scénarios de l'environnement international

A1 : Nouvel ordre mondial [Une France terre d'investissements dans une économie mondiale régulée]

Après une période sans avancées significatives, la construction européenne s'engage dans une nouvelle phase d'approfondissement au cours de laquelle les gouvernements nationaux abandonnent progressivement une grande partie de leur souveraineté, au bénéfice des institutions européennes. À partir de 2010-2015, l'Europe se dote d'un gouvernement fédéral et d'un budget autonome. Une partie des ressources fiscales est transférée au budget européen, en particulier les impôts directs, afin d'éviter toute concurrence fiscale entre les États. L'élargissement de l'Europe suit le calendrier fixé et améliore les perspectives de croissance du continent européen.

L'économie française, qui bénéficie pleinement de l'approfondissement de la construction européenne connaît un renouveau de sa compétitivité et de son pouvoir d'attraction. Le territoire français bénéficie d'un développement équilibré et le tissu économique français s'engage résolument dans les nouvelles technologies.

[3] VALASKAKIS Kimon. *Op. cit.*, p. 21.

Après une grave crise financière affectant les pays en voie de développement, mais aussi les pays développés, le FMI est doté de nouveaux pouvoirs de régulation tandis que sont créés des régulateurs supranationaux au niveau régional pour surveiller les marchés financiers selon des principes élaborés au niveau international. Des règles du jeu à trois (États-Unis, ASEAN, Europe) se développent. La coordination entre les différentes autorités permet de limiter le développement des paradis fiscaux et les comportements irresponsables de certains acteurs financiers. L'Europe tend à perdre une grande partie des investissements directs qui s'installent de plus en plus dans les pays de l'ALENA et de l'ASEAN ; cependant, ce handicap est surmonté par un dynamisme européen grandissant, qui sait profiter de ces pôles de développement en y délocalisant des entreprises.

Ce scénario est bénéfique pour le système de retraite et favorise, en particulier, l'éventualité d'un mixte capitalisation-répartition.

LES VARIABLES CLES	LES HYPOTHESES		
1. La construction européenne	H1 L'approfondissement	H2 L'élargissement	H3 L'Europe des marchands
2. La France dans l'économie réelle internationale	H1 Compétitivité et pouvoir attractif	H2 Perte du pouvoir attractif	
3. La sphère financière et monétaire	H1 Stabilité financière	H2 Instabilité chronique	
4. L'environnement géopolitique	H1 Absence de gouvernance	H2 Suprématie américaine	H3 Un monde polycentrique

A2 : L'ordre américain [Une France attractive insérée dans une Europe fédérale mais avec des marchés financiers instables]

Après une période sans avancées significatives, la construction européenne s'engage dans une nouvelle phase d'approfondissement où les gouvernements nationaux abandonnent progressivement des pans entiers de leur pouvoir. À partir de 2010-2015, l'Europe se dote d'un gouvernement fédéral disposant d'un budget autonome. L'administration européenne se développe, mais certaines

fonctions sont décentralisées dans plusieurs pays. Une partie des ressources fiscales est transférée au budget européen, éventuellement les impôts directs afin d'éviter toute concurrence fiscale entre les États. L'élargissement de l'Europe suit le calendrier fixé et améliore les perspectives de croissance du continent européen.

L'économie française, qui bénéficie pleinement de l'approfondissement de la construction européenne connaît un renouveau de sa compétitivité et de son pouvoir d'attraction. Le territoire français bénéficie d'un développement équilibré et son tissu économique s'engage résolument dans les nouvelles technologies.

Les marchés financiers demeurent très anarchiques, avec une succession de cycles d'intense spéculation et de dépression. Les organismes internationaux n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour stabiliser les marchés, et le consensus est insuffisant pour permettre l'émergence de principes généraux de régulation des marchés financiers au niveau mondial. Des divergences existent, non seulement entre les grandes régions économiquement développées, mais aussi entre les pays développés et les pays en voie de développement. La finance demeure donc un terrain d'affrontement économique où les profits sont possibles mais très risqués. Les États-Unis imposent leur loi, en particulier économique, mais doivent composer avec l'emprise croissante de l'Europe et de l'ASEAN dans l'économie mondiale. C'est un scénario plutôt favorable à la répartition — avec ou sans fonds de réserve.

LES VARIABLES CLES	LES HYPOTHESES		
1. La construction européenne	H1 L'approfondissement	H2 L'élargissement	H3 L'Europe des marchands
2. La France dans l'économie réelle internationale	H1 Compétitivité et pouvoir attractif	H2 Perte du pouvoir attractif	
3. La sphère financière et monétaire	H1 Stabilité financière	H2 Instabilité chronique	
4. L'environnement géopolitique	H1 Absence de gouvernance	H2 Suprématie américaine	H3 Un monde polycentrique

A3 : Le désordre mondial [Une Europe disloquée dans une économie mondiale anarchique]

L'élargissement de l'Europe n'a pas lieu et la tentative de coordination des politiques budgétaires et fiscales entre les différents États membres est un échec. L'ampleur des politiques d'ajustement à mener pour les États candidats et l'impact pour le budget communautaire conduisent à ajourner l'élargissement. Les États membres, qui n'arrivent pas à coordonner leurs politiques budgétaires et fiscales, se livrent à une forte concurrence dans ce domaine. Si l'Union monétaire n'est pas remise en cause, la politique monétaire, qui a simplement comme objectif de maintenir une parité euro/dollar, est largement déterminée par la politique monétaire des autorités américaines. L'euro n'est, somme toute, qu'un sous-dollar.

L'économie française subit la concurrence des autres pays, membres de l'Union ou non. Les entreprises françaises sont obligées de mener une politique de délocalisation pour assurer leur développement et résister à la concurrence. La France ne figure pas parmi les pays privilégiés d'accueil pour les implantations d'entreprises étrangères, notamment extra-européennes. Il y a là possibilité de développer une sorte d'économie rentière ; la capitalisation est possible mais très risquée.

Les marchés financiers demeurent très anarchiques, avec une succession de cycles d'intense spéculation puis de dépression. Les organismes internationaux n'ont pas les pouvoirs requis pour stabiliser les marchés et le consensus est insuffisant pour permettre l'émergence de principes généraux de régulation au niveau mondial. Les lois du marché se substituent à toute tentative de régulation — nationale comme supranationale. Des divergences existent, non seulement entre les grandes régions économiquement développées, mais aussi entre les pays développés et les pays en voie de développement. La finance demeure donc un terrain d'affrontement économique où les profits sont possibles mais très risqués (voir tableau page suivante).

LES VARIABLES CLES	LES HYPOTHESES		
1. La construction européenne	H1 L'approfondissement	H2 L'élargissement	H3 L'Europe des marchands
2. La France dans l'économie réelle internationale	H1 Compétitivité et pouvoir attractif	H2 Perte du pouvoir attractif	
3. La sphère financière et monétaire	H1 Stabilité financière	H2 Instabilité chronique	
4. L'environnement géopolitique	H1 Absence de gouvernance	H2 Suprématie américaine	H3 Un monde polycentrique

A4 : Régulation par le marché [Une France délaissée dans une Europe *a minima*]

La coordination entre les différents gouvernements et entre les différentes institutions européennes est minimale et s'en tient aux règles édictées dans les traités actuels. La politique fiscale est harmonisée au coup par coup pour tenir compte de la mobilité des entreprises ou des capitaux, mais il n'existe pas de volonté de réformer la fiscalité au niveau national en fonction de principes édictés au niveau européen. Les politiques structurelles demeurent nationales en raison du principe de subsidiarité et le budget européen continue de jouer un rôle marginal.

Simultanément, l'élargissement, sans être ajourné, est retardé en raison de l'ampleur des réformes à mettre en œuvre chez certains pays candidats et de la réticence de certains pays déjà membres de l'Union à en voir entrer d'autres. L'entrée des pays se fait donc au compte-gouttes à partir de 2010.

Dans une Europe n'est pas un moteur de la croissance mondiale, l'économie française, qui est globalement compétitive avec celles des autres pays de l'Union, doit faire face à une vive concurrence de celles des pays extracommunautaires. Les entreprises françaises sont contraintes de mener une politique de délocalisation pour assurer leur développement et résister à la concurrence.

Les marchés financiers demeurent très anarchiques avec une succession de cycles d'intense spéculation et de dépression. Les organismes internationaux n'ont pas les pouvoirs leur permettant de stabiliser les marchés et le consensus est insuffisant pour favoriser l'émergence de principes généraux de régulation des marchés financiers au niveau mondial. Des divergences existent, non seulement entre les grandes régions économiquement développées, mais aussi entre les pays développés et les pays en voie de développement. La finance demeure un terrain d'affrontement économique où les profits sont possibles mais très risqués.

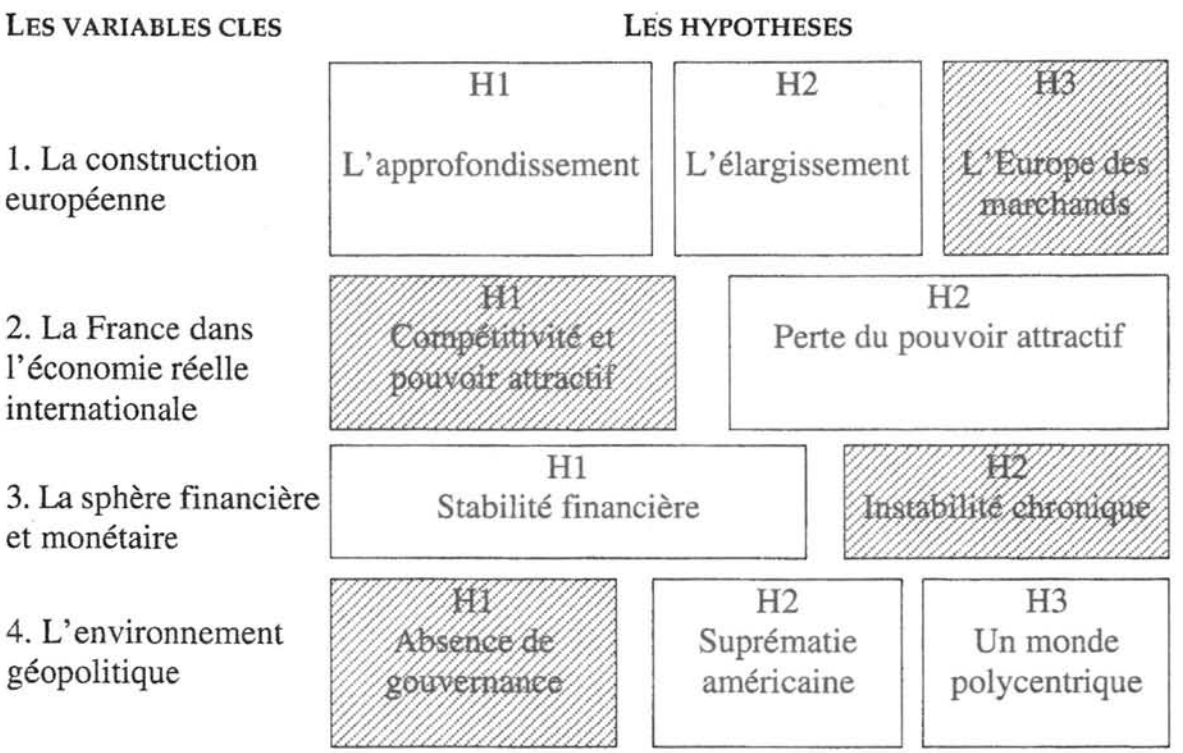

SOUS-SYSTEME B - LA POPULATION

L'inquiétude liée à l'avenir des retraites découle directement du processus de vieillissement démographique, c'est-à-dire de l'augmentation actuelle et prévisible de la proportion des personnes âgées dans la population totale. Cette augmentation est considérée, à juste titre, comme irréversible à l'horizon des quatre prochaines décennies. Mais son ampleur et son calendrier demeurent une question essentielle. Or, la plupart des travaux consacrés à l'avenir des retraites s'appuient sur la seule variante médiane des projections disponibles comme si les inerties en termes démographiques étaient telles que l'avenir serait en l'espèce pré-déterminé et parfaitement prévisible.

Ceci n'est pas le cas. Certes, les populations qui atteindront le seuil des 60 ou 65 ans d'ici 2040 sont déjà nées. Nous connaissons leurs effectifs comme, d'une manière générale, les effectifs de tous ceux qui sont nés antérieurement à l'année 2000 : ceux qui auront 10 ans ou plus en 2010, ceux qui auront 20 ans ou plus en 2020... ceux qui auront 40 ans ou plus en 2040 ; à deux réserves près toutefois : celle relative à leur mortalité à différents âges et celle relative à leurs migrations ou à celles des non résidents Français actuels du même âge. En outre, nous ignorons comment évoluera le nombre de naissances au cours des prochaines décennies, donc quel sera l'effectif total de la population française et, par conséquent, la proportion au sein de cet effectif total des personnes âgées.

L'évolution de la population est déterminée par trois facteurs : la fécondité, la mortalité et, lorsque l'on raisonne au niveau d'un pays, le solde migratoire résultant des entrées et des sorties du territoire national. Les instances qui élaborent des projections démographiques le savent bien et donc, en l'absence de certitude sur l'évolution de ces trois variables, adoptent des hypothèses plus ou moins contrastées à partir desquelles sont réalisées des simulations qui ont vocation, dans leur esprit, à illustrer les futurs démographiques possibles. À ce stade, déjà, nous nous trouvons avec une fourchette dont ne saurait rendre compte la variante médiane, trop couramment prise seule en considération.

Ajoutons que, en l'absence d'une théorie explicative solide permettant de fonder sur des bases rigoureuses lesdites hypothèses sur la fécondité, la mortalité et les migrations (nous ne disposons pas d'analyse causale parfaite des évolutions enregistrées dans le passé, *a fortiori* donc d'argumentations incontestables à l'appui des anticipations faites), les hypothèses retenues — le plus souvent

inspirées des derniers indices connus — sont fragiles, éminemment discutables et, au demeurant, simplistes puisqu'elles sont généralement linéaires alors que d'importantes fluctuations ont été observées dans le passé.

À la différence donc des exercices de prévision élaborés à l'aide de modèles de simulation souvent très sophistiqués mais à partir d'hypothèses d'entrée fort arbitraires, le propectiviste va s'efforcer de partir d'hypothèses raisonnées. En l'occurrence, il s'intéresse — sans pour autant détenir une théorie explicative irréfutable — aux facteurs susceptibles de jouer un rôle frein ou moteur vis-à-vis des comportements, par exemple de fécondité, en sachant au demeurant que l'histoire ne se répète pas toujours à l'identique, que des facteurs qui ont été influents dans le passé peuvent cesser de l'être, que d'autres qui n'existaient pas (comme la maîtrise de la fécondité) peuvent apparaître et jouer un rôle déterminant. Il s'agit donc, pour le prospectiviste, d'essayer de comprendre pourquoi les choses ont évolué dans le passé (analyse causale), si les mêmes causes peuvent se reproduire et générer les mêmes effets dans l'avenir, ou bien si des facteurs de discontinuité et de rupture peuvent apparaître. Inutile de le préciser : l'exercice est périlleux, mais la démarche de prospective est à ce prix.

Venons-en donc aux projections disponibles — celles sur lesquelles s'appuient les travaux existants sur l'avenir des retraites — et aux hypothèses différentes qu'il nous paraîtrait opportun de retenir.

L'évolution de la mortalité

La longévité humaine excède, en France, d'environ 40 ans pour les femmes et 50 ans pour les hommes l'actuel âge moyen au décès. Les réserves de progrès sont donc très importantes.

Inversement toutefois, l'hypothèse d'une régression peut-elle radicalement être exclue alors pourtant qu'on l'observe, par exemple, dans nombre de pays d'Europe centrale et orientale ainsi, du reste, que dans beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne ?

L'éventail des futurs possibles, on le voit, est largement ouvert. Beaucoup plus ouvert en tout cas — même si on élimine les extrêmes liés, par exemple, à une déflagration planétaire, à une pandémie, à une pollution extrêmement sévère ou à un climat d'anarchie totalement destructeur — que le laisse entendre l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) qui n'a envisagé, en

l'espèce, qu'un seul cheminement [1], celui d'une avancée contre la mort qui s'opèrerait au même rythme que durant la période 1970-1990.

Écartant l'hypothèse dramatique que l'on pourrait qualifier de *no future* ainsi que celle d'une progression très accélérée de l'espérance de vie humaine, nous avons défini plusieurs hypothèses contrastées en essayant de tenir compte, comme nous l'indiquions *supra*, des facteurs clés qui pourraient jouer un rôle moteur ou frein. Ces facteurs sont brièvement présentés dans le tableau ci-après.

Les déterminants de la mortalité et de la morbidité

Facteurs démographiques	**Facteurs géographiques**
Composition par sexe et par âge Répartition urbain-rural Volume des échanges migratoires Patrimoine génétique Caractéristiques du peuplement	Type de climat Nature du relief Risques naturels Niveau de richesses naturelles État du réseau de communication
Facteurs politiques	**Facteurs sanitaires**
Sécurité internationale Stabilité des institutions Niveau de la protection sociale Promotion de la santé publique Rigueur de la planification sanitaire Égalité d'accès aux soins Coordination médico-sociale	État des connaissances et des pratiques Organisation des services de santé Formation-qualification des personnels Qualité des soins et des équipements Intensité de l'évaluation médicale
Facteurs socio-économiques	**Facteurs culturels**
Structure socioprofessionnelle Niveau de vie Type d'habitat Confort des logements Services de proximité offerts	Niveau de scolarisation État des coutumes, croyances, traditions Styles de vie Types de consommation Perception collective de la mort

Admettons que l'on retienne l'hypothèse Insee qu'on appellera ici hypothèse **H1** : « **Révolution de la longévité** », il faut savoir qu'elle implique — outre l'augmentation des dépenses de santé liée à l'effet propre du vieillissement — des avancées scientifiques importantes dans le traitement des cancers et des maladies dégénératives, donc des investissements lourds dans le secteur de la

[1] QUANG CHI DINH. « Projection de population totale pour la France métropolitaine ; base RP1990. Horizons 1990-2050 ». *Insee Résultats*, n° 412, 1995, Paris. Dans ses nouvelles projections, dont les résultats détaillés ne sont pas encore disponibles, l'Insee envisage désormais trois cheminements futurs, le gain annuel moyen d'espérance de vie à la naissance entre 2000 et 2050 variant de 1,5 mois (variante mortalité haute) à 2 mois (variant mortalité centrale) et à trois mois (variante mortalité basse) ; Insee Première, n°762, mars 2001.

recherche et dans l'amélioration des plateaux techniques (donc une forte création future de richesses). De même, la réduction des écarts de mortalité selon le sexe, le lieu de résidence ou le milieu socioprofessionnel nécessitera — outre de très profonds changements de mentalités et d'attitudes — de très importants débours financiers, notamment, au titre de la prévention. Elle implique aussi — c'est évident — que les acquis de santé ne seront pas remis en question, par exemple, par l'émergence ou la ré-émergence de maladies infectieuses, éventuellement liées à l'amplification des échanges migratoires et/ou à un relâchement dans le domaine de la prévention.

Au demeurant, en l'absence d'une forte croissance économique permettant de financer de tels efforts, il semble que cette hypothèse aille presque inéluctablement de pair avec une médecine à deux vitesses, ceci ne préjugeant pas de ses modalités : socialisation intégrale du risque santé, paiement entièrement individualisé à l'acte ou panachage des deux...

Outre les conditions à réunir pour conférer à cette première hypothèse quelque crédibilité, force est par ailleurs de constater que d'autres facteurs pourraient être à l'origine d'une moindre progression de la durée moyenne de vie. On peut, en effet, imaginer que :

— La pauvreté et la précarité, qui rejaillissent sur l'état de santé des personnes, concerneront durablement une fraction non négligeable de la population.

— La croissance économique ne pourra demeurer très longtemps en deçà de celle des dépenses de santé (qui oscillait, il y a quelques années encore, autour de + 4 % l'an, en volume) et contraindra à prendre de vigoureuses et rigoureuses mesures de rationnement qui affecteront, au premier chef, les personnes économiquement les plus défavorisées et les moins privilégiées au regard de la mort.

— La croyance forte dans les vertus du progrès médical conduira, vraisemblablement longtemps, à trop privilégier le curatif au détriment du préventif, et à ne pas (ou plus) suffisamment céder au principe de précaution.

— Certains comportements (tabagisme, prises de médicaments psychotropes ou de drogues, refus de rapports sexuels protégés, pratiques de sports dangereux...) persisteront ou se développeront.

— La croissance démographique mondiale combinée — hypothèse éminemment optimiste — à un rapide nivellement par le haut des niveaux de vie nationaux entraînera, en raison du modèle de développement en vigueur aujourd'hui et pour de longues années très vraisemblablement, une forte modification du climat, un accroissement important de la pollution de l'air

dans les grandes métropoles, de graves problèmes d'alimentation en eau et en ressources communes.

— De nouvelles pathologies apparaîtront, en relation avec le développement économique, le progrès technologique, les changements de certaines pratiques et des modes de vie (par exemple : développement de la culture en champ de plantes transgéniques résistantes aux herbicides, extension généralisée des nouvelles technologies de la communication et des risques de radiations non ionisantes), ou en relation tout simplement avec l'élévation de la durée de vie.

Dans ce cadre, l'allongement du calendrier de la mortalité présenterait, à terme, une nette inflexion par rapport à celui imaginé par l'Insee. Dans les projections qu'il a élaborées pour Eurostat, le Central Bureau voor Statistics des Pays-Bas a envisagé trois cheminements à pas ralentis de la mortalité. Le cheminement central pourrait constituer une très plausible et instructive solution alternative (hypothèse **H2** : « **Vieillir à pas contraints** ») à celle de l'Insee.

Elle postule, notamment, que :

— l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes pourrait respectivement être égale à : 76,9 et 84,2 ans en 2010 ; 78,2 et 85,3 ans en 2020 ; 79,4 et 86,2 ans en 2030 ; 79,9 et 86,8 ans en 2040 et 80,0 et 87,0 ans en 2050 ;

— l'espérance de vie à 60 ans pourrait s'élever, pour sa part, à : 21,5 et 26,5 ans en 2010 ; 22,5 et 27,4 ans en 2020 ; 23,2 et 28,1 ans en 2030 ; 23,5 et 28,5 ans en 2040 ; 23,6 et 28,6 ans en 2050.

Un tel cheminement de la mortalité future (moins favorable à long terme que celui retenu par l'Insee), envisagé jusqu'ici pour une société confrontée à de très sérieuses difficultés socio-économiques, ou à certains effets pervers d'un prodigieux et très rapide décollage économique de pays aujourd'hui les moins développés, pourrait également résulter — dans un contexte de forte croissance économique, cette fois — d'une réorientation des valeurs et des préférences collectives de la société française (ou européenne) dans le domaine de la santé et d'une volonté active de privilégier la réduction des inégalités devant la mort (selon le sexe, selon le milieu socioprofessionnel, selon le lieu de vie) plutôt qu'une quête de vie toujours plus longue bénéficiant à une fraction de plus en plus réduite de personnes (hypothèse **H3** : « **Vieillir à pas choisis** »).

Ainsi, sommes-nous conduits à retenir **trois hypothèses contrastées sur la mortalité** brièvement présentées — avec les conditions minimales de leur réalisation [2] — dans le tableau ci-après.

Mortalité

H1	**Révolution de la longévité**	- Une croissance économique durablement forte - Un progrès médical, chirurgical et technique encouragé et extrêmement rapide - Un concept dominant : « À chacun sa santé »
H2	**Vieillir à pas contraints**	- Une pression extrême sur les ressources naturelles mondiales sans souci des générations futures, dans l'esprit : « Après nous, le chaos » - Une croissance économique insuffisante ou du type *stop and go*, dans le cadre d'une mondialisation accrue et d'une compétition exacerbée - Une fracture sociale persistante, sinon aggravée - Une progression limitée de l'offre de santé
H3	**Vieillir à pas choisis**	- Un développement économique mondial s'opérant dans le respect maximum de l'environnement - Une croissance forte de l'économie française - Un progrès médical, chirurgical et technique maîtrisé - Une émergence et une propagation rapide de nouvelles valeurs et préférences collectives dans le domaine de la santé, résumées par : « La santé : un patrimoine collectif »

Pour simplifier, on peut toutefois considérer que les hypothèses H2 et H3 ne conduisent pas à des résultats différents en termes d'allongement moyen de la durée de vie.

L'évolution de la fécondité

Comme nous l'avons fait pour la mortalité, nous avons ici essayé de repérer quels sont les facteurs favorables et défavorables à la fécondité et nous nous sommes efforcés d'explorer comment ils pourraient jouer, à l'avenir, y compris en prenant appui sur l'expérience de pays voisins.

Les facteurs principaux que nous avons retenus sont présentés dans le tableau page suivante.

[2] Dans les trois conjectures envisagées, le contexte politique extérieur est supposé détendu ou caractérisé par des conflits circonscrits à la périphérie plus ou moins lointaine de la France.

Considérant les niveaux de fécondité des pays voisins et prenant par ailleurs en considération l'exceptionnelle faiblesse de la proportion de femmes sans enfant en France, l'allongement de la scolarité, les difficultés d'insertion des femmes sur le marché du travail, le report de l'âge de la formation des couples et l'allongement du temps de constitution des descendances (élévation, notamment, de l'âge de la mère à la naissance de son premier enfant), il nous semble que l'hypothèse **H1**, dans le meilleur des cas, pourrait être 2,1 enfants par femme.

Les facteurs explicatifs de la fécondité

Facteurs favorisant la fécondité
Traitement de la stérilité
Précocité de la constitution des descendances
Forte prise en charge du coût de l'enfant par la société
Protection maternelle et infantile efficace
Accession facile au logement
Abondance et diversité des modes de garde d'enfants
Politique active de l'emploi en faveur des mères
Égalité des chances scolaires et professionnelles
Impulsions personnelles
Solidarités fortes au sein de la parentèle

Facteurs défavorables à la fécondité
Montée de l'infécondité
Aggravation du chômage et de la pauvreté-précarité
Difficultés d'insertion des femmes sur le marché du travail
Maintien des inégalités de traitement hommes-femmes
Poursuite de la réduction des écarts de fécondité
Inhibitions personnelles
Relations conflictuelles avec la parentèle
Défiance collective dans l'avenir

En revanche, si les espérances d'emploi et de niveau de vie des jeunes adultes ne s'amélioraient pas — autant d'éléments, qui plus est, de nature à ralentir ou à maintenir à un niveau relativement bas l'immigration nette de jeunes adultes (voir *infra*) —, les comportements de fécondité pourraient rester à leur niveau actuel (1,7) : telle est l'hypothèse **H2**, dite de « **Lent déclin vital** » ; voire, dans une conjoncture particulièrement peu favorable aux jeunes, chuter encore (1,4) : hypothèse **H3**, dite « **Implosion démographique** »[3].

En définitive, trois hypothèses de fécondité ont été retenues qui sont résumées — avec les conditions minimales de leur réalisation — dans le tableau ci-après.

[3] Dans ses nouvelles projections, l'Insee retient trois hypothèses de fécondité future : basse (1,5 enfant en moyenne par femme), centrale (1,8) et haute (2,1).

Fécondité

H1	**Remplacement ICF[4] = 2,1**	- Une croissance économique durablement forte - Une immigration importante de population jeune - Une insertion professionnelle rapide des jeunes et, plus particulièrement, des jeunes femmes - Une politique d'aide à la famille et à l'enfance redynamisée
H2	**Lent déclin vital ICF = 1,7**	- Une croissance économique insuffisante ou du type : *stop and go* - Une confiance collective incertaine dans l'avenir - Une dégradation limitée du niveau de vie relatif des jeunes ménages
H3	**Implosion démographique ICF = 1,4**	- Une croissance économique insuffisante ou du type : *stop and go* - Une insertion retardée et aléatoire des jeunes sur le marché du travail - Une défiance collective envers l'avenir - Une redistribution sociale trop favorable aux retraités et à la population âgée - Un affaiblissement des solidarités au sein de la parentèle

Encadré 1. L'infécondité française

Les anticipations – à quelque horizon temporel que ce soit – du niveau futur de la fécondité supposent toutes absolument pérenne une caractéristique tout à fait originale de la fécondité française, à savoir l'exceptionnelle faiblesse de la proportion de femmes sans enfant : 10 %, soit moins que dans la France d'avant le baby boom et moins que dans tous les pays voisins.

Or, si, en France, de la génération 1935 à la génération 1955, la proportion de femmes sans enfant avait doublé – comme elle l'a fait, par exemple, en ex-république fédérale d'Allemagne, en Angleterre-pays de Galles ou aux Pays-Bas –, alors 100 femmes nées en 1955 n'auraient point donné naissance à 210 enfants mais à 184 seulement et n'auraient donc plus assuré qu'à 88 % leur remplacement.

France. Répartition (en %) des femmes selon le nombre d'enfants mis au monde. Générations 1935, 1945 et 1955.

Nombre d'enfants / Génération	0	1	2	3 ou +	Total
G1935	10	16 (17,8)	29 (32,2)	45 (50,0)	100,0
Enfants nés	0	16	58	186 (4,1)	260
G1945	8	19 (20,6)	39 (42,4)	34 (37,0)	100,0
Enfants nés	0	19	78	123 (3,6)	220
G1955	9	20 (22,0)	39 (42,9)	32 (35,1)	100,0
Enfants nés	0	20	78	112 (3,5)	210
G'1955	20	18 (22,0)	34 (42,9)	28 (35,1)	100,0
Enfants nés	0	18	68	98 (3,5)	184

Note : Entre parenthèses figurent : en caractères droits, les répartitions des seules femmes ayant eu des enfants selon le nombre de ceux-ci ; en caractères italiques, les nombres moyens d'enfants mis au monde par les femmes en ayant eu au moins trois (colonne 4).

[4] ICF = Indice conjoncturel de fécondité.

L'évolution du solde migratoire

À l'échelle de l'Union européenne, la France s'apparente à « l'Europe du vide ». Nul doute qu'une telle situation, sous un climat tempéré et sur un relief globalement peu accidenté, dans un monde qui présente de nombreux pôles de surpopulation sous des latitudes et sur des espaces autrement moins accueillants, revêt un caractère à tout le moins surprenant.

Terre d'immigration depuis des temps immémoriaux, la France pourrait assurément l'être encore, et ce, durablement. L'évolution du droit français et du droit international (droit au regroupement familial, liberté de circulation et d'établissement des ressortissants de l'Union européenne, ouverture des frontières des pays de l'Est), l'imminence du retournement démographique (arrivée prochaine des générations du *baby krach* dans les âges de production et de reproduction), l'aggravation des déséquilibres entre pays riches et pays pauvres sont autant de facteurs qui, théoriquement, peuvent y concourir.

Les facteurs favorisant les migrations internationales de population

Facteurs favorisant la migration	Pays de départ	Pays d'accueil
Pression démographique forte sur les ressources	+	-
Population excédentaire de jeunes adultes	+	-
Ancienneté du courant migratoire	+	+
Chômage endémique	+	-
Faiblesse du niveau de vie	+	-
Rudesse du mode de vie	+	-
Instabilité politique	+	-
Persécution politique, refus de l'étranger	+	-

Mode de lecture :
La persécution politique et le refus de l'étranger sont des facteurs qui incitent à quitter un pays (+) ou à ne pas y entrer(-)[5].
Un courant migratoire ancien, en tant qu'il fournit des relais aux candidats à la migration joue de façon positive aussi bien pour le pays de départ que pour le pays d'arrivée.

Par rapport à celui envisagé par l'Insee (+ 50 000 entrées nettes annuelles de personnes plutôt plus jeunes que la moyenne, voir graphique page suivante) dans ses perspectives de population à l'horizon 2050[6], l'apport net futur pourrait donc être très significativement plus élevé si, par exemple, le besoin se faisait expressément sentir de recourir à l'immigration de peuplement afin, soit de maintenir constant un volume de population d'âge actif possiblement appelé à décliner dans le cas contraire, soit de contenir le rapport de la population active cotisante à la population retraitée dans des limites compatibles avec les possibilités de l'économie française.

[5] Dans ses nouvelles projections, l'Insee anticipe également que l'immigration nette annuelle pourrait être durablement égale à 100 000.
[6] Adossées au recensement de 1990.

La répartition par sexe et par âge des migrants nets utilisée par l'Insee dans ses projections de population totale pour la France métropolitaine
(Base RP1990. Horizons 1990-2050)

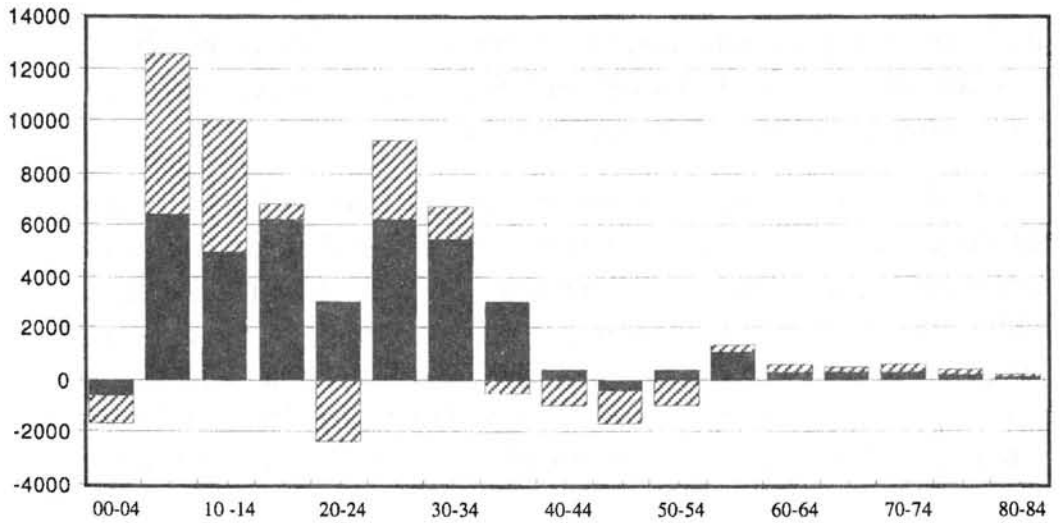

Source : Insee.

Une telle immigration de personnes en âge de travailler ou de se former serait d'autant plus nécessaire que les tendances qui caractérisent l'activité professionnelle en France (contraction de la vie active sur une plage d'âges réduite, baisse des taux d'emploi) prévaudraient durablement.

Mais cette immigration d'adultes pourrait, le cas échéant, se combiner avec celle de seniors — relativement plus aisés — en provenance des pays les plus développés, d'Europe du Nord ou d'ailleurs.

Encadré 2 : L'immigration de remplacement : jusqu'où ?

En Europe, nombreux sont ceux qui, avec les États-Unis pour modèle, imaginent que le salut national passe par l'étranger ; quand bien même les enjeux d'un recours accru à l'immigration sont, souvent, très imparfaitement appréciés. Si bien des interrogations restent de mise en la matière, une certitude néanmoins transparaît : il est, aujourd'hui, des objectifs qu'il est hors de question de fixer à l'immigration extérieure ; comme celui de garantir la stabilité du rapport de la population d'âge actif à la population en âge d'être retraitée. À cet égard, l'exercice auquel s'est récemment livrée la Division de la population des Nations unies * est des plus révélateurs.

Sur la variante moyenne de leurs projections de 1998 (SIM.1 par la suite), les démographes de l'ONU ont articulé – pour huit pays prioritairement : Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Corée du Sud – un jeu de quatre projections supplémentaires qui diffèrent entre elles par le seul niveau des migrations futures. Nulles dans la première simulation rajoutée (SIM.2), celles-ci permettent de maintenir constant l'effectif global de population dans la deuxième (SIM.3) et celui de la population d'âge actif (15-64 ans) dans la troisième (SIM.4) ; elles assurent la stabilité du rapport de la population d'âge actif à la population en âge d'être retraitée (65 ans ou plus) dans la quatrième (SIM.5).

Si l'on excepte SIM.2 dont les résultats, en toute bonne logique, sont très voisins, pour les pays européens et pour le Japon du moins, de ceux de la variante moyenne des projections (SIM.1), les résultats des autres simulations sont édifiants.

Ainsi, SIM.3 fait apparaître que le simple objectif de maintien de la population imposerait à la France d'accueillir, en moyenne, de 1995 à 2050, 27 000 immigrants nets par an. Dans le cadre de SIM.4, c'est environ 99 000 immigrants nets que l'Hexagone devrait pouvoir attirer, chaque année, et maintenir ensuite sur son sol. Avec SIM.5, les soldes migratoires annuels requis explosent : + 1,7 million ; soit une immigration nette annuelle plus de 40 fois supérieure au solde actuel estimé par l'Insee.

L'immigration de remplacement 1995-2050 : simulations pour quelques pays développés

	Variante moyenne projections 1998	Variante moyenne projections 1998 Immigration 0	Population totale constante	Population d'âge actif constante	Rapport 15-64 / 65 + constant
	SIM.1	SIM.2	SIM.3	SIM.4	SIM.5
Immigration nette totale (en milliers)					
France	525	0	1 473	5 459	93 794
Allemagne	11 400	0	17 838	25 209	188 497
Italie	660	0	12 944	19 610	119 684
Royaume-Uni	1 200	0	2 634	6 247	59 775
UE 15	16 361	0	47 456	79 605	700 506
États-Unis	41 800	0	6 384	17 967	592 757
Japon	0	0	170 141	33 487	553 495
Fédération de Russie	7 417	0	27 952	35 756	257 110
Corée du Sud	- 450	0	1 509	6 426	5 148 928
Immigration nette annuelle moyenne (en milliers)					
France	10	0	27	99	1 705
Allemagne	207	0	324	458	3 427
Italie	12	0	235	357	2 176
Royaume-Uni	22	0	48	114	1 087
UE 15	297	0	863	1 447	12 736
États-Unis	760	0	116	327	10 777
Japon	0	0	312	609	10 064
Fédération de Russie	135	0	508	650	4 675
Corée du Sud	- 8	0	27	117	93 617

Source : Division de la population, Nations unies 2000.

Et encore, ces chiffres sont-ils minorés. Ils ne tiennent pas, ou très insuffisamment, compte du fait que les travailleurs migrants ne sont pas tous célibataires au moment de la migration et qu'une forte proportion de ceux qui ont une famille mettront légitimement à profit les possibilités de regroupement offertes par les pays hôtes. Par ailleurs, les simulations opérées s'articulent sur la variante moyenne des projections des Nations unies qui stipule une remontée de la fécondité en Europe de 1995-2000 à 2045-2050. Avec des anticipations moins favorables pour ce facteur clé du renouvellement démographique, les immigrations nettes garantissant les objectifs préfixés seraient *ipso facto* plus importantes encore.

Par ailleurs, les besoins de population immigrée sont variables dans le temps, en relation avec les évolutions démographiques passées et les agencements peu ou prou irréguliers des générations le long des pyramides des âges.

Sauf croissance de 223 % de sa population en 50 ans par prélèvement sur des réserves de personnes déjà nées ou à naître hors de ses frontières (comme envisagé dans SIM.5), la France ne pourra pas contenir aux environs de 15-16 % sa proportion de 65 ans ou plus, mais devra composer avec une proportion de l'ordre de 24-26 %.

Pour maintenir constant le rapport de sa population d'âge actif à sa population en âge d'être retraitée, elle pourrait, par exemple, envisager comme solution alternative à l'immigration étrangère, d'élever l'âge frontière entre activité et retraite. Mais la majoration sera très substantielle : voisine de 14 ans.

France. L'immigration nette annuelle moyenne garantissant différents objectifs de remplacement sur la période 1995-2050 (en milliers)

	Variante moyenne projections 1998	Variante moyenne projections 1998 Immigration 0	Population totale constante	Population d'âge actif constante	Rapport 15-64 / 65 + constant
	SIM.1	SIM.2	SIM.3	SIM.4	SIM.5
1995-2000	40	0	0	0	842
2000-2005	30	0	0	0	333
2005-2010	20	0	0	0	219
2010-2015	10	0	0	179	1 934
2015-2020	5	0	0	207	1 988
2020-2025	0	0	0	182	1 937
2025-2030	0	0	6	155	2 002
2030-2035	0	0	42	113	2 046
2035-2040	0	0	70	117	2 204
2040-2045	0	0	86	54	2 057
2045-2050	0	0	91	86	3 196
1995-2050	10	0	27	99	1705

Source : Division de la population, Nations unies, 2000.

L'exercice auquel s'est livré la Division de la population des Nations unies relève certes d'une logique strictement mécanique, dont on peut illustrer certaines limites en raisonnant sur le cas de la Corée du Sud (le maintien d'un rapport de 12,6 personnes en âge d'activité professionnelle pour une personne en âge d'être retraitée impliquant, en effet, une immigration nette totale de plus de cinq milliards d'individus).

Le message sous-jacent n'en est pas moins clair : face au défi que leurs populations vieillissantes et déclinantes leur posent, les pays riches – dont la France – sont dans l'obligation de réagir et de s'adapter, pour l'essentiel, par eux-mêmes. Au réexamen de leurs politiques migratoire et d'intégration, il leur faut impérativement ajouter celui de leurs politiques d'emploi et de gestion des âges, ainsi que celui de leurs politiques sociales.

Âges-frontières entre activité et retraite tels qu'en 2050, et en l'absence d'immigration, le rapport des 15-64 ans aux 65 ans ou plus soit égal à sa valeur de 1995

	Rapport 15-64 ans / 65 ou + (A) (Valeur en 1995)	Âge frontière entre activité et retraite tel que (A) soit constant de 1995 à 2050 (en années)
France	4,36	73,9
Allemagne	4,41	77,2
Italie	4,08	77,3
Royaume-Uni	4,09	72,3
UE 15	4,31	75,7
États-Unis	5,21	74,3
Japon	4,77	77,0
Fédération de Russie	5,62	72,7
Corée du Sud	12,62	82,2

Source : Division de la population, Nations unies, 2000.

* *Replacement Migration: Is it A Solution to Declining and Ageing Populations?* New York : Nations unies (Département des affaires économiques et sociales, Division de la population), mars 2000, 143 p.

Un courant migratoire de ce type ne suffirait certes pas à enrayer le phénomène de concentration accrue de la population sur le territoire, mais peut-être contribuerait-il à limiter la tendance à la désertification de certaines zones situées

en moyenne périphérie des grandes métropoles régionales et des chefs-lieux d'arrondissement.

Si 50 000 entrées nettes pourraient *a priori* constituer un solde migratoire de référence (hypothèse **H1** ; « ***Statu quo* migratoire** »), 150 000 — soit, approximativement, le solde moyen (hors les excédents les plus extrêmes) observé durant les Trente Glorieuses — pourraient constituer un solde minimal haut tout aussi vraisemblable (hypothèse **H2** ; « **Immigration revigorée** »).

Pour les candidats étrangers à une migration de travail, les conditions de réalisation de cette deuxième conjecture migratoire sont très étroitement dépendantes cependant : d'un différentiel de croissance démographique fortement défavorable à la France et aux autres pays de l'Union européenne, de la pérennité de l'attractivité relative de cet espace géographique, elle-même liée à la persistance d'un niveau de vie supérieur à la moyenne mondiale et à l'existence de déficits durables de main-d'œuvre.

Et, pour les ressortissants des pays riches candidats à une migration de retraite — à temps plein ou partagé —, leur arrivée dans l'Hexagone est très largement conditionnée par le maintien d'un niveau élevé d'équipements et du mode de vie.

À un moment, toutefois, où le regroupement familial tend à se tarir, où le chômage — peut-être durablement élevé en France — pourrait justifier une politique très restrictive en matière d'entrée de main-d'œuvre étrangère, et où le barycentre économique et financier tend à se déplacer vers l'Asie — là où se trouvent déjà réunis quelque 40 % des Terriens (encore plus demain), tous consommateurs potentiels très en deçà du seuil de satiété —, on ne peut exclure que :

— certains pays d'émigration traditionnelle de population à forte composante jeune et pauvre deviennent, à leur tour, des terres d'immigration ;
— dans les pays qui resteraient d'émigration, le bilan fait par les populations candidates au départ vers la France ne devienne un jour défavorable à notre pays ;
— parmi la population présente sur le territoire français, le nombre d'individus, étrangers ou nationaux, tentés par l'exode international croisse.

En résumé, nous avons retenu trois hypothèses sur le solde migratoire qui sont résumées — avec les conditions minimales de leur réalisation — dans le tableau ci-après.

Solde migratoire

H1	*Statu quo* **+ 50 000 entrées nettes par an**	- Une croissance économique suffisante pour ne pas déprimer l'emploi total et garantir le niveau de vie relatif des Français - Une politique minimale d'insertion des populations immigrées
H2	**Immigration revigorée + 150 000 entrées nettes par an**	- Une croissance économique durablement forte - Un déficit important et généralisé de main-d'œuvre - Une attractivité relative élevée de l'Hexagone - Une réelle confiance collective dans l'avenir
H3	**Exode - 20 000**	- Une croissance économique insuffisante ou du type *stop and go* - Un contexte politique interne incertain, sinon troublé, et un contexte extérieur relativement favorable - Une insertion retardée et trop aléatoire des jeunes sur le marché français du travail - Une attractivité relative renforcée des pôles économiques extérieurs - Une redistribution sociale trop favorable aux retraités et à la population âgée - Un affaiblissement des solidarités au sein de la parentèle

Quatre scénarios démographiques

Pour les trois phénomènes clés du renouvellement démographique, l'éventail des cheminements futurs envisagés peut se résumer comme le présente le tableau page suivante.

Au total, 27 combinaisons d'hypothèses (3 x 3 x 3) peuvent théoriquement être envisagées [7]. Certaines paraissent cependant moins probables que d'autres. Même si, par exemple, l'association « Révolution de la longévité » et « Remplacement des générations » et « Immigration revigorée » n'a pas une probabilité de survenance nulle, les conditions pratiques de sa mise en œuvre apparaissent cependant, aujourd'hui, trop exorbitantes pour qu'elle puisse être retenue parmi les associations jugées *a priori* les plus probables. Indépendamment de toute autre considération, quelle croissance de la richesse nationale permettrait l'activation

[7] Ce nombre de combinaisons possibles est *de facto* ramené à 18 (2 x 3 x 3) si l'on admet — comme nous l'avons fait, par commodité — que « Vieillir à pas contraints » et « Vieillir à pas choisis », bien que correspondant à des environnements radicalement différents, donnent un même cheminement futur de la mortalité.

— durable et simultanée — des politiques requises dans les domaines de la santé, de la famille et de l'intégration réussie des populations allogènes ?

LES VARIABLES CLES	LES HYPOTHESES		
Mortalité	H1 Révolution de de la longévité	H2 Vieillir à pas contraints	H3 Vieillir à pas choisis
Fécondité	H1 Remplacement	H2 Lent déclin vital	H3 Implosion démographique
Solde migratoire	H1 *Statu quo* migratoire	H2 Immigration revigorée	H3 Exode

Parmi les combinaisons possibles, quatre ont été plus particulièrement distinguées. Elles constituent autant de micro-scénarios, respectivement dénommés :

B1 : Le syndrome bulgare

Ce micro-scénario combine un faible allongement du calendrier de la mortalité (« Vieillir à pas contraints »), une fécondité très déprimée (« Implosion démographique ») et une inversion de la donne migratoire (« Exode »). Il évoque — toutes proportions gardées — la situation qui prévaut depuis le début de la décennie 1990 en Bulgarie ; un pays où l'espérance de vie à la naissance régresse, où le niveau de la fécondité actuelle (1,1 enfant en moyenne par femme) est inférieur de moitié à celui qui assure, en France, le remplacement des générations (2,1 enfants par femme) et où les jeunes adultes partent en masse chercher sous d'autres cieux sécurité et mode de vie meilleurs. *Le syndrome bulgare* est un futurible synonyme de fort vieillissement et de déclin — à très brève échéance — des effectifs totaux.

Voir tableau page suivante.

LES VARIABLES CLES	LES HYPOTHESES		
Mortalité	H1 Révolution de de la longévité	H2 Vieillir à pas contraints	H3 Vieillir à pas choisis
Fécondité	H1 Remplacement	H2 Lent déclin vital	H3 Implosion démographique
Solde migratoire	H1 *Statu quo* migratoire	H2 Immigration revigorée	H3 Exode

B2 : La France ouverte

Sur fond d'allongement modéré de la durée de vie (« Vieillir à pas choisis »), la France renoue avec les soldes migratoires des Trente Glorieuses (« Immigration revigorée »), l'immigration nette de jeunes adultes lui permettant, entre autres, de maintenir sa fécondité au niveau actuel (« Lent déclin vital »). Sous réserve que la population immigrante demeure à forte composante jeune, *La France ouverte* est un futurible qui, par comparaison avec le précédent, garantit sur le long terme une relative croissance de la population totale et un vieillissement moins prononcé.

LES VARIABLES CLES	LES HYPOTHESES		
Mortalité	H1 Révolution de de la longévité	H2 Vieillir à pas contraints	H3 Vieillir à pas choisis
Fécondité	H1 Remplacement	H2 Lent déclin vital	H3 Implosion démographique
Solde migratoire	H1 *Statu quo* migratoire	H2 Immigration revigorée	H3 Exode

B3 : Le troisième âge roi

Ce micro-scénario, qui allie apport migratoire minimum (« *Statu quo* migratoire ») et fécondité stagnante à son niveau actuel (« Lent déclin vital »), se caractérise par un recul de la mort analogue à celui des années 1970-1980 (« Révolution de la longévité »). Les efforts de la société tendent prioritairement vers la satisfaction des besoins de la fraction la plus âgée. Futurible intermédiaire entre celui d'une France démographiquement déliquescente et celui d'un Hexagone recherchant à

l'extérieur les éléments de son renouvellement, *Le troisième âge roi* débouche sur une croissance faible — et limitée dans le temps — de la population totale, ainsi que sur une forte progression de la proportion des personnes les plus âgées.

LES VARIABLES CLES	LES HYPOTHESES		
Mortalité	H1 Révolution de de la longévité	H2 Vieillir à pas contraints	H3 Vieillir à pas choisis
Fécondité	H1 Remplacement	H2 Lent déclin vital	H3 Implosion démographique
Solde migratoire	H1 *Statu quo* migratoire	H2 Immigration revigorée	H3 Exode

B4 : La vitalité endogène

Dans ce micro-scénario, c'est la situation de la fraction la plus jeune de la population qui figure au centre des préoccupations collectives. Les avancées dans la lutte contre la maladie et la mort se traduisent par des gains relativement modestes des espérances de vie (« Vieillir à pas choisis ») mais la fécondité se relève de façon substantielle et durable (« Remplacement »), le solde migratoire étant, par ailleurs, contenu à son niveau actuel (« *Statu quo* migratoire »). Ce futurible de *La vitalité endogène* est celui qui assure tout à la fois la croissance la plus forte des effectifs totaux et le vieillissement démographique d'ensemble le moins prononcé.

LES VARIABLES CLES	LES HYPOTHESES		
Mortalité	H1 Révolution de de la longévité	H2 Vieillir à pas contraints	H3 Vieillir à pas choisis
Fécondité	H1 Remplacement	H2 Lent déclin vital	H3 Implosion démographique
Solde migratoire	H1 *Statu quo* migratoire	H2 Immigration revigorée	H3 Exode

En nous appuyant sur les projections démographiques réalisées par l'Insee pour le Conseil économique et social, nous avons essayé de procéder à une quantification approximative de ces quatre scénarios : *cf.* l'annexe à cette partie.

Cet essai de quantification révèle que, à l'horizon terminal des projections, la France métropolitaine pourrait compter de 56 à 71,5 millions d'habitants dont :

— 9,2 à 17,5 millions âgés de moins de 20 ans (soit une proportion dans le total variant de 16,5 % à 24,5 %) ;

— 26,7 à 32 8 millions âgés de 20 à 59 ans (soit une proportion dans le total voisine de 46 % à 48 %) ;

— 20,2 à 21,2 millions âgés de 60 ans ou plus (soit une proportion dans le total fluctuant de moins de 30 % à plus de 36 %).

Cependant, dans le cadre des futuribles envisagés, la fourchette de variation de la population totale à l'horizon 2040 devrait être encore plus largement ouverte et de surcroît tirée vers le bas ; le futurible du *Syndrome bulgare* donnant en effet un effectif de population totale quelque 5 à 10 % inférieur à celui de SIM.CES/Insee 1 et un vieillissement plus marqué à la base et au sommet de la pyramide des âges (en relation avec une émigration nette qu'on peut supposer à forte composante jeune), le futurible de *La vitalité endogène* donnant, pour sa part, une population totale de 2 à 3% moins étoffée que celle de SIM.CES/Insee 4, mais également un peu moins vieillie (pour cause de baisse moins favorable de la mortalité).

ANNEXE AU SOUS-SYSTEME B

Essai de chiffrage des futuribles démographiques

Pour les besoins d'une récente étude du Conseil économique et social [1], l'Insee a élaboré, sur la base du recensement de population de 1990, une série de projections spécifiques qui autorisent une quantification plus ou moins approximative des quatre micro-scénarios sommairement présentés ci-dessus.

Le tableau ci-après récapitule les résultats des projections qui cernent au plus près les quatre futuribles précédemment privilégiés et succinctement décrits :

– SIM.CES/Insee 1. Associant une progression future de la mortalité de type « Plus vieux à pas contraints » et une « Implosion démographique », cette projection ne diffère du *syndrome bulgare* que par l'hypothèse faite sur les migrations nettes futures : « *Statu quo* migratoire » en lieu et place d'« Exode ».

– SIM.CES/Insee 2. C'est la projection qui s'approche le plus du futurible *La France ouverte.* Articulée sur les hypothèses d'un « Lent déclin vital » et d'une « Immigration revigorée », elle ne s'en écarte que par la préférence donnée à une « Révolution de la longévité » plutôt qu'à un « Plus vieux à pas choisis ».

– SIM.CES/Insee 3. Cette projection reproduit exactement le futurible *Le troisième âge roi.*

– SIM.CES/Insee 4. À l'hypothèse près faite sur l'évolution future de la mortalité – « Révolution de la longévité » et non « Plus vieux à pas comptés » –, cette projection donne l'image la plus approchée du futurible *La vitalité endogène.*

Figurent également dans ce tableau les résultats d'une cinquième projection – fondée sur les hypothèses « Plus vieux à pas comptés », « Lent déclin vital » et « *Statu quo* migratoire » (SIM.CES/Insee 5) – qui correspondrait à un cheminement démographique caractéristique d'un *Présent capturé*, indispensable pour positionner les quatre futuribles privilégiés dans cette étude par rapport aux projections disponibles.

Projections CES/Insee de population pour la France métropolitaine.

SIM.CES/Insee 1 : **Le syndrome bulgare** (approché)

	1990		1995		2005		2020		2030		2040	
Population totale dont :	56 577	100,0	57 890	100,0	59 298	100,0	59 638	100,0	58 568	100,0	56 047	100,0
Moins de 15 ans	11 388	20,1	11 366	19,6	9943	16,8	8240	13,8	7511	12,8	6577	11,7
15-19 ans	4331	7,7	3774	6,5	3937	6,6	3087	5,2	2853	4,9	2616	4,7
20-24 ans	4 272	7,6	4 320	7,5	3 961	6,7	3 401	5,7	2 919	5,0	2 772	4,9
25-39 ans	12 881	22,8	12 897	22,3	12 429	21,0	11 754	19,7	10 365	17,7	9 004	16,1
40-54 ans	9 888	17,5	11 130	19,2	12 631	21,3	12 232	20,5	11 621	19,8	11 079	19,8
55-59 ans	3 052	5,4	2 828	4,9	3 863	6,5	4 115	6,9	4 157	7,1	3 842	6,9
20-39 ans	17 154	30,3	17217	29,7	16 390	27,6	15 155	25,4	13 284	22,7	11 776	21,0
40-59 ans	12 941	22,9	13 958	24,1	16 494	27,8	16 347	27,4	15 778	26,9	14 921	26,6
60-64 ans	892	5,1	2915	5,0	2632	4,4	3924	6,6	3986	6,8	3565	6,4
65 ans ou +	7 871	13,9	8653	14,9	9894	16,7	12 878	21,6	15 150	25,9	16 585	29,6
75 ans ou +	3 838	6,8	3499	6,0	4809	8,1	5776	9,7	7731	13,2	9030	16,1

[1] *Op. cit.*

SIM.CES/Insee 2 : **La France ouverte** (approché)

	1990		1995		2005		2020		2030		2040	
Population totale	56 577	100,0	58 011	100,0	60 319	100,0	64 111	100,0	66 273	100,0	67 752	100,0
dont :												
Moins de 15 ans	11 388	20,1	11 480	19,8	10 918	18,1	10 555	16,5	10553	15,9	10 354	15,3
15-19 ans	4331	7,7	3774	6,5	3939	6,5	3770	5,9	3743	5,6	3757	5,5
20-24 ans	4 272	7,6	4 320	7,4	3 961	6,6	3 928	6,1	3 788	5,7	3 826	5,6
25-39 ans	12 881	22,8	12 895	22,2	12 416	20,6	12 360	19,3	12 193	18,4	11 893	17,6
40-54 ans	9 888	17,5	11 129	19,2	12 618	20,9	12 417	19,4	12 164	18,4	12 454	18,4
55-59 ans	3 052	5,4	2 826	4,9	3 851	6,4	4 088	6,4	4 198	6,3	4 012	5,9
20-39 ans	17 154	30,3	17 215	29,7	16 379	27,2	16 290	25,4	15 983	24,1	15 721	23,2
40-59 ans	12 941	22,9	13 955	24,1	16 471	27,3	16 507	25,7	16 364	24,7	16 469	24,3
60-64 ans	2892	5,1	2915	5,0	2622	4,3	3889	6,1	3965	6,0	3672	5,4
65 ans ou +	7871	13,9	8665	14,9	9990	16,6	13 100	20,4	15 665	23,6	17 779	26,2
75 ans ou +	3838	6,8	3508	6,0	4892	8,1	6008	9,4	8231	12,4	10 076	14,9

SIM.CES/Insee 3 : **Le troisième âge roi**

	1990		1995		2005		2020		2030		2040	
Population totale	56 577	100,0	58 011	100,0	60 319	100,0	62 527	100,0	63 317	100,0	63 240	100,0
dont :												
Moins de 15 ans	11 388	20,1	11 480	19,8	10 918	18,1	10 067	16,1	9747	15,4	9240	14,6
15-19 ans	4331	7,7	3774	6,5	3939	6,5	3595	5,7	3455	5,5	3364	5,3
20-24 ans	4 272	7,6	4 320	7,4	3 961	6,6	3 753	6,0	3 491	5,5	3 424	5,4
25-39 ans	12 881	22,8	12 895	22,2	12 416	20,6	11 838	18,9	11 301	17,8	10 643	16,8
40-54 ans	9 888	17,5	11 129	19,2	12 618	20,9	12 193	19,5	11 576	18,3	11 500	18,2
55-59 ans	3 052	5,4	2 826	4,9	3 851	6,4	4 088	6,5	4 127	6,5	3 822	6,0
20-39 ans	17 154	30,3	17 215	29,7	16 379	27,2	15 592	24,9	14 793	23,4	14 068	22,2
40-59 ans	12 941	22,9	13 955	24,1	16 471	27,3	16 284	26,0	15706	24,8	15 323	24,2
60-64 ans	2892	5,1	2915	5,0	2622	4,3	3889	6,2	3951	6,2	3544	5,6
65 ans ou +	7871	13,9	8665	14,9	9990	16,6	13 100	21,0	15665	24,7	17 701	28,0
75 ans ou +	3838	6,8	3508	6,0	4892	8,1	6008	9,6	8231	13,0	10 076	15,9

SIM.CES/Insee 4 : **La vitalité endogène** (approché)

	1990		1995		2005		2020		2030		2040	
Population totale	56 577	100,0	58 130	100,0	61 413	100,0	65 934	100,0	68 886	100,0	71 523	100,0
dont :												
Moins de 15 ans	11 388	20,1	11 606	20,0	12 015	19,6	12 384	18,8	12 777	18,5	13 154	18,4
15-19 ans	4331	7,7	3774	6,5	3940	6,4	4180	6,3	4220	6,1	4365	6,1
20-24 ans	4 272	7,6	4 320	7,4	3 961	6,4	4 141	6,3	4 185	6,1	4 276	6,0
25-39 ans	12 881	22,8	12 895	22,2	12 416	20,2	11 956	18,1	12 382	18,0	12 666	17,7
40-54 ans	9 888	17,5	11 129	19,1	12 618	20,5	12 193	18,5	11 576	16,8	11 995	16,8
55-59 ans	3 052	5,4	2 826	4,9	3 851	6,3	4 088	6,2	4 127	6,0	3 822	5,3
20-39 ans	17 154	30,3	17 215	29,6	16377	26,7	16 097	24,4	16 567	24,0	16 942	23,7
40-59 ans	12 941	22,9	13 955	24,0	16 469	26,8	16 284	24,7	15 706	22,8	15 817	22,1
60-64 ans	2892	5,1	2915	5,0	2622	4,3	3889	5,9	3951	5,7	3544	5,0
65 ans ou +	7871	13,9	8665	14,9	9990	16,3	13100	19,9	15 665	22,7	17 701	24,7
75 ans ou +	3838	6,8	3508	6,0	4892	8,0	6008	9,1	8231	11,9	10076	14,1

SIM.CES/Insee 5 : **Le temps arrêté**

	1990		1995		2005		2020		2030		2040	
Population totale dont :	56 577	100,0	57 996	100,0	60 263	100,0	62 406	100,0	62 894	100,0	62 159	100,0
Moins de 15 ans	11 388	20,1	11 480	19,8	10 916	18,1	10 054	16,1	9726	15,5	9213	14,8
15-19 ans	4331	7,7	3774	6,5	3937	6,5	3589	5,8	3448	5,5	3354	5,4
20-24 ans	4 272	7,6	4 320	7,4	3 961	6,6	3 749	6,0	3 484	5,5	3 414	5,5
25-39 ans	12 881	22,8	12 897	22,2	12 429	20,6	11 865	19,0	11 321	18,0	10 653	17,1
40-54 ans	9 888	17,5	11 130	19,2	12 631	21,0	12 232	19,6	11 621	18,5	11 531	18,6
55-59 ans	3 052	5,4	2 828	4,9	3 863	6,4	4 115	6,6	4 157	6,6	3 842	6,2
20-39 ans	17 154	30,3	17 217	29,7	16 390	27,2	15 614	25,0	14 806	23,5	14 068	22,6
40-59 ans	12 941	22,9	13 958	24,1	16 494	27,4	16 347	26,2	15 778	25,1	15 374	24,7
60-64 ans	2892	5,1	2915	5,0	2632	4,4	3924	6,3	3986	6,3	3565	5,7
65 ans ou +	7871	13,9	8652	14,9	9894	16,4	12 878	20,6	15 150	24,1	16 585	26,7
75 ans ou +	3838	6,8	3499	6,0	4809	8,0	5776	9,3	7731	12,3	9030	14,5

Source : Conseil économique et social, 1999.

La sensibilité des projections aux variations d'hypothèses

À partir des projections CES/Insee, on peut chiffrer l'incidence d'un changement d'hypothèse sur l'évolution future de chacun des trois facteurs clés du renouvellement démographique.

Écart entre SIM.CES/Insee 5 et SIM.CES/Insee 1

Première mesure de la sensibilité des projections à un changement d'hypothèse de fécondité (fécondité 1,7 ou fécondité 1,4)

	1990 (a)		1995 (a)		2005 (a)		2020 (a)		2030 (a)		2040 (a)	
Population totale dont :	0	0	106	0,00	965	0,00	2768	0,00	4326	0,00	6112	0,00
Moins de 15 ans	0	0	114	0,16	973	1,35	1814	2,29	2215	2,64	2636	3,09
15-19 ans	0	0	0	- 0,01	0	- 0,11	502	0,57	595	0,61	738	0,73
20-24 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,1	348	0,3	565	0,6	642	0,5
25-39 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,3	111	-0,7	956	0,3	1 649	1,1
40-54 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,3	0	-0,9	0	-1,4	452	-1,2
55-59 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,1	0	-0,3	0	-0,5	0	-0,7
20-39 ans	0	0	0	- 0,05	0	- 0,44	459	- 0,39	1522	0,86	2292	1,62
40-59 ans	0	0	0	- 0,04	0	- 0,45	0	- 1,22	0	- 1,85	453	- 1,89
60-64 ans	0	0	0	- 0,01	0	- 0,07	0	- 0,29	0	- 0,47	0	- 0,63
65 ans ou +	0	0	-1	- 0,03	0	- 0,27	0	- 0,96	0	- 1,78	0	- 2,91
75 ans ou +	0	0	0	- 0,01	0	- 0,13	0	- 0,43	0	- 0,91	0	- 1,58

(a) : écart en points de pourcentage.

Écart entre SIM.CES/Insee 4 et SIM.CES/Insee 3

Deuxième mesure de la sensibilité des projections à un changement d'hypothèse de fécondité (fécondité 2,1 ou fécondité 1,7)

	1990 (a)		1995 (a)		2005 (a)		2020 (a)		2030 (a)		2040 (a)	
Population totale dont :	0	0	119	0,00	1094	0,00	3407	0,00	5569	0,00	8283	0,00
Moins de 15 ans	0	0	126	0,18	1097	1,46	2317	2,68	3030	3,15	3914	3,78
15-19 ans	0	0	0	- 0,01	1	- 0,11	585	0,59	765	0,67	1001	0,78
20-24 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,1	388	0,3	694	0,6	852	0,6
25-39 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,4	118	-0,8	1 081	0,1	2 023	0,9
40-54 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,4	0	-1,0	0	-1,5	495	-1,4
55-59 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,1	0	-0,3	0	-0,5	0	-0,7
20-39 ans	0	0	0	- 0,06	- 2	- 0,49	505	- 0,52	1774	0,69	2874	1,44
40-59 ans	0	0	0	- 0,05	- 2	- 0,49	0	- 1,35	0	- 2,01	494	- 2,12
60-64 ans	0	0	0	- 0,01	0	- 0,08	0	- 0,32	0	- 0,50	0	- 0,65
65 ans ou +	0	0	0	- 0,03	0	- 0,30	0	- 1,08	0	- 2,00	0	- 3,24

Écart entre SIM.CES/Insee 3 et SIM.CES/Insee 5

Mesure de la sensibilité des projections à un changement d'hypothèse de mortalité

	1990 (a)		1995 (a)		2005 (a)		2020 (a)		2030 (a)		2040 (a)	
Population totale	0	0	15	0,00	56	0,00	121	0,00	423	0,00	1081	0,00
dont :												
Moins de 15 ans	0	0	0	- 0,01	2	- 0,01	13	- 0,01	21	- 0,07	27	- 0,21
15-19 ans	0	0	0	0,00	2	0,00	6	0,00	7	- 0,03	10	- 0,08
20-24 ans	0	0,0	0	-0,0	0	-0,0	4	-0,0	7	-0,0	10	-0,1
25-39 ans	0	0,0	- 2	-0,0	- 13	-0,0	- 27	-0,1	- 20	-0,2	- 10	-0,3
40-54 ans	0	0,0	- 1	-0,0	- 13	-0,0	- 39	-0,1	- 45	-0,2	- 31	-0,4
55-59 ans	0	0,0	- 2	-0,0	- 12	-0,0	- 27	-0,1	- 30	-0,1	- 20	-0,1
20-39 ans	0	0	- 2	- 0,01	- 11	- 0,04	- 22	- 0,08	-13	- 0,18	0	- 0,39
40-59 ans	0	0	- 3	- 0,01	- 23	- 0,06	- 63	- 0,15	- 72	- 0,28	- 51	- 0,50
60-64 ans	0	0	0	0,00	- 10	- 0,02	- 35	- 0,07	- 35	- 0,10	- 21	- 0,13
65 ans ou +	0	0	13	0,02	96	0,14	222	0,32	515	0,65	1116	1,31
75 ans ou +	0	0	9	0,01	83	0,13	232	0,35	500	0,71	1046	1,41

(a) : écart en points de pourcentage.

Écart entre SIM.CES/Insee 2 et SIM.CES/Insee 3

Mesure de la sensibilité des projections à un changement d'hypothèse de solde migratoire

	1990 (a)		1995 (a)		2005 (a)		2020 (a)		2030 (a)		2040 (a)	
Population totale	0	0	0	0	0	0	1584	0,00	2956	0,00	4512	0,00
dont :												
Moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0	488	0,36	806	0,53	1114	0,67
15-19 ans	0	0	0	0	0	0	175	0,13	288	0,19	393	0,23
20-24 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	175	0,1	297	0,2	402	0,2
25-39 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	522	0,3	892	0,6	1 250	0,7
40-54 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	224	-0,1	588	0,1	954	0,2
55-59 ans	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	-0,2	71	-0,2	190	-0,1
20-39 ans	0	0	0	0	0	0	698	0,47	1190	0,75	1653	0,96
40-59 ans	0	0	0	0	0	0	223	- 0,30	658	- 0,11	1146	0,08
60-64 ans	0	0	0	0	0	0	0	- 0,15	14	- 0,26	128	- 0,18
65 ans ou +	0	0	0	0	0	0	0	- 0,52	0	- 1,10	78	- 1,75
75 ans ou +	0	0	0	0	0	0	0	- 0,24	0	- 0,58	0	- 1,06

(a) : écart en points de pourcentage.

Des tableaux ci-dessus, il ressort très clairement que :

– Le levier d'action fécondité est celui qui induit les plus larges variations d'effectifs et de structure. Avec une fécondité se fixant, par exemple, durablement à 1,7 plutôt qu'à 1,4 enfant en moyenne par femme, la population de l'Hexagone pourrait compter un peu plus de 6 millions d'habitants supplémentaires, la part des moins de 20 ans dans le total étant près de 4 points de pourcentage plus élevée et celle des 60 ans ou plus 3 points plus faible.

– Le levier d'action solde migratoire – nonobstant les difficultés de sa mise en œuvre –a lui aussi une incidence non négligeable, surtout lorsque la composante jeune est majoritaire (l'Insee a supposé dans ses projections que l'immigration de main-d'œuvre jeune et essentiellement masculine était toujours suivie, avec un décalage d'une dizaine d'années, d'une diminution des entrées d'actifs plus que compensée par une augmentation des entrées – au titre du regroupement familial – de femmes et d'enfants) ; car aux effets directs s'ajoutent les effets indirects sur la fécondité.

– L'effet de la substitution d'une hypothèse de baisse rapide de la mortalité à une hypothèse de baisse à pas un peu plus ralentis est significativement plus modeste.

SOUS-SYSTEME C - LE PATRIMOINE

Les revenus des retraités dépendent très largement du montant des prélèvements opérés sur les actifs. Ainsi en est-il particulièrement aujourd'hui du fait que les régimes de retraite obligatoires (régime de base et régimes complémentaires) sont fondés sur le principe de la répartition. Il va de soi, de ce point de vue-là, que l'évolution des revenus (revenus du travail et revenus du capital) des actifs constitue un élément décisif ; tout comme l'évolution des politiques sociales et fiscales déterminant le montant du prélèvement.

Mais, en France, les revenus des retraités dépendent aussi, dans des proportions très variables suivant les individus, de leur comportement en termes d'épargne au long de leur cycle de vie, de leur patrimoine (celui provenant des héritages et donations et celui constitué par eux-mêmes), du processus donc d'accumulation et de la capacité à faire fructifier ce capital, soit pour vivre de ses revenus soit pour le consommer.

Il est donc essentiel de bien saisir comment a évolué et pourrait évoluer ce patrimoine (son montant et sa composition) au fil du temps, au long du cycle de vie et selon les générations. Tel est l'objet de ce chapitre.

Depuis une trentaine d'années, l'évolution de la composition du patrimoine des ménages français est caractérisée par l'augmentation du poids relatif des actifs financiers. C'est principalement au détriment des actifs non financiers autres que le logement, en particulier des terrains, que cette évolution s'est produite. Cependant, le patrimoine immobilier et de rapport continue de représenter la principale catégorie d'actifs détenus par les ménages.

La modification des flux d'épargne, la réallocation d'une partie du patrimoine et, dans une moindre mesure, l'augmentation relativement plus forte des valeurs financières par rapport au prix des actifs non financiers sont les principaux facteurs explicatifs de ces évolutions. Simultanément, la composition du patrimoine financier s'est transformée : le poids des liquidités non rémunérées s'est réduit au profit de l'épargne contractuelle, en particulier l'épargne bloquée (assurances-vie, plans d'épargne populaire et plans d'épargne logement).

Grâce aux prélèvements fiscaux pesant sur les revenus et la transmission du patrimoine et à une vaste gamme de produits administrés, les pouvoirs publics

disposent en France d'un levier très efficace pour orienter l'épargne des ménages. Au fil du temps, des mécanismes dérogatoires au droit commun, qui portent l'empreinte d'une orientation politique spécifique, ont fait perdre de sa cohérence et de sa clarté au système fiscal pesant sur l'épargne.

Le rendement de l'investissement en logement est supérieur à l'inflation puisqu'en France, d'après les études disponibles, les prix immobiliers en francs constants ont augmenté au rythme de la croissance du revenu disponible par ménage.

Sur longue période, la rentabilité des actions est supérieure à celle des obligations, et cette rentabilité est plus importante que ne le laisserait supposer leur plus grande volatilité, donc un plus haut niveau de risque associé. L'excès de rendement des actions par rapport aux obligations constaté sur longue période aux États-Unis ou au Royaume-Uni, mais aussi en France, une fois neutralisées les deux guerres mondiales, semble apparemment dépasser celui impliqué par la prise en compte des facteurs de risque. Les raisons de cet excès de rendement demeurent pour l'instant très controversées.

En France, les 10 % des ménages les plus riches possèdent la moitié du patrimoine des particuliers (5 % en possèdent 40 % et 1 % se partagent environ 20 %). En outre, au sein de chaque classe d'âges ou génération, on observe de très fortes inégalités. Si, en règle générale, les niveaux de revenu et de patrimoine sont étroitement liés, certains ménages font exception. Les revenus du patrimoine représentent environ le quart du revenu des retraités. Ils jouent un rôle important car ils permettent aux retraités de disposer, en moyenne, du niveau de vie des actifs. Mais ces revenus patrimoniaux demeurent fortement concentrés. L'analyse par cohortes menée sur les données françaises montre, par ailleurs, que chaque génération de retraités possède plus que la génération précédente, et que le patrimoine des salariés ne baisse pas en fin de cycle de vie.

Bien que les transmissions puissent jouer un rôle déterminant, notamment chez les plus riches, le niveau du patrimoine dépend d'abord du niveau de revenu actuel mais aussi passé, et de l'âge. Derrière l'âge, se profile l'influence déterminante de la génération à laquelle les individus appartiennent et des conditions d'accumulation dont ils ont pu bénéficier durant leur vie.

Plus que le revenu instantané, c'est l'historique des revenus perçus durant le cycle de vie qui détermine le montant du patrimoine accumulé. Ainsi, le chômage, les accidents de parcours professionnels, la maladie et les difficultés

financières au cours de la jeunesse ont un impact négatif sur l'accumulation du patrimoine. D'un autre côté, la perception d'un héritage ou d'une donation et, plus généralement, les aides diverses de la famille accroissent sensiblement le niveau de patrimoine. Ainsi, les ménages ayant hérité ont, toutes choses égales par ailleurs, un patrimoine supérieur de 60 % à celui de ceux qui n'ont pas hérité.

Si le taux d'épargne est bien connu — globalement — pour l'ensemble des ménages, il existe en France très peu de chiffres concernant les disparités d'épargne dans la population, en particulier selon l'âge. En se fondant sur les données disponibles en coupe transversale, le taux d'épargne, faible pour les jeunes ménages, croît avec l'âge dans la première partie de leur cycle de vie, puis stagne. Il diminue ensuite, avant de remonter légèrement dans la dernière tranche d'âges.

En France, l'accession à la propriété du logement semble perçue comme une épargne nécessaire tandis que les placements boursiers relèvent davantage d'une « épargne de luxe ». Les logiques d'accumulation d'un patrimoine domestique et d'un patrimoine de rapport diffèrent et entrent souvent en concurrence. L'accession à la propriété capte l'essentiel de l'épargne du ménage pendant la phase de remboursement des prêts immobiliers, si bien qu'elle ralentit l'accumulation d'un patrimoine de rapport. En outre, durant la phase de constitution de l'apport personnel, le projet d'accession oriente les placements vers du court ou moyen terme (livrets) plutôt que vers des placements de long terme (actions, assurance-vie).

À la lumière de ces éléments, et en simplifiant nécessairement, trois variables principales nous semblent devoir être prises en considération :

— les rendements comparés,

— la politique publique, en particulier financière et fiscale,

— la stratégie patrimoniale des individus.

Nous analyserons brièvement comment pourraient évoluer ces trois variables comme nous l'avons fait précédemment. Nous examinerons ensuite quelles sont les combinaisons entre hypothèses qui nous paraissent devoir être retenues en vue de l'établissement de micro-scénarios relatifs à l'évolution du patrimoine.

Les rendements comparés

En termes de rendements, la période actuelle se caractérise par des taux d'intérêt réels élevés et, surtout, par des rendements relativement importants sur les marchés financiers. Ces taux d'intérêt réels élevés traduisent une préférence accentuée pour le présent et une forte aversion pour le risque. Ils sont défavorables aux générations futures puisque l'actualisation réduit fortement la valeur des consommations présentes et des revenus futurs. Une des caractéristiques de la sphère financière au cours des années 1990 est la concomitance d'un taux d'inflation relativement faible avec des taux d'intérêt réels élevés. Les anticipations concernant le niveau futur de l'inflation demeurent faibles voire négatives, en particulier aux États-Unis. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'une reprise de l'inflation n'est pas envisageable à moyen terme.

Le niveau atteint par le marché des actions cotées, en particulier aux États-Unis, suppose une croissance effective des profits difficilement compatible, sur le long terme, avec les évolutions de l'économie réelle. Le rééquilibrage de ce partage pourrait conduire à une reprise de la hausse nominale des salaires. Simultanément, une hausse des prix relatifs de certains produits, comme le pétrole ou l'eau, n'est pas à exclure. Dans cette optique, il serait concevable d'envisager des périodes d'inflation suivies de périodes de stabilité des prix.

Bien qu'il soit impossible d'en prévoir l'impact avec certitude, le vieillissement influera sur le niveau et la hiérarchie des rendements. La mesure de cet impact ne peut se réaliser qu'en prenant en compte le fonctionnement global de l'économie, en particulier les modes de production, les mécanismes de rémunération et les besoins en capital. Ainsi, en supposant une fonction de production à facteurs travail et capital substituables, la moindre croissance à long terme de la population active augmentera la part du capital au détriment de celle du travail, ce qui diminuera la productivité marginale du capital et donc son rendement. Aux alentours de 2020-2030, le vieillissement accentué de la population pourrait entraîner la baisse du prix de certains actifs comme le logement ou les actions, en raison d'une offre largement excédentaire par rapport à la demande.

Outre les débats concernant le rendement relativement élevé des placements en actions, la mise en œuvre d'une stratégie principalement orientée vers les actions soulève des problèmes pratiques et suscite de vifs débats sur son impact sur la gestion des entreprises. Tout investissement massif sur le marché des actions risquerait de déséquilibrer profondément l'équilibre entre l'offre et la demande de titres. Si l'accroissement de l'émission de titres ne suit pas l'augmentation de la

demande, il en résultera une hausse du prix des actions qui créera des bulles spéculatives et réduira la rentabilité moyenne des actions.

Encadré 1 : Les marchés financiers à la mi-2001 – Point d'étape

Comparé aux sommets atteints durant l'année 2000, la plupart des marchés boursiers ont connu depuis lors une forte baisse accompagnée d'une importante volatilité. Cette baisse est intervenue dans un contexte économique de ralentissement économique prononcé, de baisse des profits des entreprises et d'un retournement des anticipations des investisseurs.

L'été 2000 a marqué un point d'inflexion pour la croissance mondiale et le ralentissement s'est confirmé depuis. L'ampleur et la durée du ralentissement demeurent encore largement indéterminées. Ainsi, certains parlent d'une récession rapide tandis que d'autres estiment que l'économie mondiale est entrée dans une phase longue de ralentissement. À cet égard, vu son poids dans l'économie mondiale, l'économie américaine jouera un rôle crucial. Or, après dix années d'expansion, l'atterrissage de l'économie américaine s'avère délicat : niveau élevé du prix des actifs financiers, niveau préoccupant de l'endettement des agents privés, etc. Au niveau mondial, des déséquilibres inquiétants existent aussi : les stocks de dettes sont importants dans de nombreux secteurs, des surcapacités existent, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé en faveur des détenteurs de capitaux, les prix relatifs de certains actifs demeurent élevés et les déficits publics ont tendance à augmenter.

Durant la première partie des années 1990, la croissance des profits, en particulier au Etats-Unis, avait bénéficié de la conjonction d'éléments favorables : croissance de l'activité, baisse des dépenses d'intérêt nettes, baisse de la pression fiscale et recul des salaires dans le partage de la valeur ajoutée. À cela se sont ajoutées les perspectives supposées particulièrement favorables prêtées aux sociétés présentes dans les secteurs de la technologie, des médias et des télécommunications. Or la première partie de l'année 2001 a été marquée par une révision à la baisse des profits à court et à moyen termes de la plupart des sociétés, notamment des sociétés récentes.

Dans cet environnement macroéconomique déprimé et de révision à la baisse des perspectives de profit des entreprises, il n'est pas étonnant de constater un profond changement des anticipations des investisseurs. Plus précisément, l'optimisme exubérant, voire irrationnel, a laissé la place à une grande incertitude, voire angoisse. Les acteurs, qui ont perdu leurs repères, ne savent plus quelle stratégie adopter : la liquidité s'assèche sur certains segments de marchés, la volatilité est extrêmement forte, etc.

En conclusion, la situation des marchés financiers à la mi-2001 invite à la plus grande prudence avant d'effectuer une quelconque extrapolation concernant leur évolution et les perspectives de rendement qu'ils pourraient offrir. Vu le risque qui les caractérise, il ne paraît pas raisonnable de considérer qu'ils seraient capables d'offrir seuls une solution au vieillissement.

Simultanément, il est raisonnable d'anticiper une modification des modes de gestion de l'épargne financière, caractérisée notamment par une internationalisation croissante, par une sophistication accrue des produits, par une transformation du fonctionnement des marchés financiers avec le développement des marchés électroniques, et par une modification des circuits de distribution avec l'émergence d'Internet.

La prise en compte de ces différents facteurs à moyen terme permet d'envisager deux évolutions à l'horizon 2040 qui sont résumées dans le tableau ci-après.

Les rendements comparés

H1	**La finance dominante**	- Maintien de la hiérarchie actuelle des rendements entre les différents placements - Légère reprise de l'inflation - Le placement en actions est recherché au niveau international
H2	**Le retour de l'inflation**	- Reprise d'une inflation forte qui réduit les rendements sur les marchés financiers - Taux d'intérêt réels négatifs - Instabilité financière internationale

La politique publique

En France, a été mis en place un fonds de réserve dans le cadre du régime de répartition, et l'introduction d'un produit d'épargne de préparation à la retraite bénéficiant d'avantages fiscaux attractifs est un sujet de débat récurrent.

L'objectif du fonds peut être simplement de lisser la hausse prévue des taux de cotisation afin d'en réduire l'ampleur au moment du changement de régime démographique. Dans ce cas, les réserves accumulées au départ ont vocation à être consommées progressivement car le fonds s'épuisera à terme. Les scénarios du Commissariat général du Plan reposent sur l'hypothèse d'une surcotisation jusqu'aux alentours de 2012-2017 pour garantir un taux de cotisation faiblement majoré par rapport à celui de la répartition pure. Le fonds est totalement consommé en 2040. Le taux moyen de cotisation est le même en 2040 qu'aujourd'hui. Dans le cas d'un fonds de lissage, les réserves maximales sont de l'ordre de 3 à 4 points du PIB. Les différences de rendement n'ont que peu d'importance sur le profil de la hausse des cotisations et sur la date à laquelle le taux maximal est atteint. En raison de l'horizon relativement bref du fonds et donc de la durée courte de placement des réserves, la stratégie de placement se révèle peu importante.

Si l'objectif est de mettre en place un fonds permanent dont les revenus complètent les ressources des régimes, les revenus des réserves accumulées doivent être suffisants à long terme pour assurer la pérennité du fonds et le financement d'une partie des charges de retraite, réduisant ainsi la hausse du taux de cotisation à long terme. Dans ce cas, le taux global de prélèvement est plus important jusque dans les années 2030 que dans le cas du système de répartition pure, pour être ensuite inférieur. Le montant du fonds doit être

conséquent puisqu'il doit représenter au moins 10 % du PIB et l'hypothèse de taux de rendement est cruciale.

Pour l'instant, les sommes affectées au fonds de réserve (moins de 40 milliards de francs aujourd'hui) sont sans commune mesure avec les montants précédemment évalués. Or, plus l'alimentation du fonds est lente, plus les versements devront être élevés, alors que les charges induites par le vieillissement seront importantes.

Simultanément, il est possible d'envisager la mise en place d'un produit d'épargne spécifique de préparation à la retraite. En raisonnant à taux d'épargne constant, un produit d'épargne de préparation à la retraite se présentera comme un produit de substitution par rapport à d'autres placements. Sans pouvoir prétendre représenter une solution alternative aux problèmes de financement de la retraite, ce produit financier permettrait aux individus qui le pourraient de se constituer un patrimoine financier en vue de leur retraite. En outre, ce produit financier pourrait permettre de recycler les fonds actuellement immobilisés dans l'assurance-vie. La principale originalité caractérisant le patrimoine financier des ménages français réside dans le volume de l'assurance-vie, puisqu'elle atteint plus de 2 600 milliards de francs.

Le premier comme le second cas reposent sur l'hypothèse d'une politique volontariste des pouvoirs publics : l'un s'incarnant, par exemple, dans l'abondement d'un fonds de réserve ; l'autre consistant — en jouant sur la fiscalité — à drainer l'épargne des ménages, par exemple, au profit de fonds de pension ou de formules apparentées. Tenant compte de la prééminence du système par répartition, la stratégie des pouvoirs publics vise à ce que les fonds de pension ne se substituent pas au système par répartition, mais en soient un complément. Dans cette optique, les fonds de pension seraient en concurrence avec les produits d'épargne actuels comme l'assurance-vie. On ne peut toutefois exclure l'hypothèse que les pouvoirs publics n'engagent aucune politique vraiment efficace, ni dans un sens ni dans l'autre.

Trois types d'évolution nous semblent donc devoir être explorés à l'horizon 2040. Ils sont brièvement résumés dans le tableau ci-dessous.

La politique publique

H1	**Volontariste Les fonds de pension**	- Les pouvoirs publics mettent en place des fonds de pension assortis d'avantages fiscaux significatifs - Le système français par répartition garde sa prééminence
H2	**Volontariste La répartition coûte que coûte**	- Aucun système de fonds de pension n'est mis en place par les pouvoirs publics - Le système par répartition est maintenu par l'organisation d'un fonds de réserve
H3	**Pas de politique en vue de la retraite**	- Aucune politique volontariste n'est engagée en vue de la retraite - Endettement

La stratégie patrimoniale des individus

Le vieillissement pourrait entraîner des bouleversements dans la dynamique d'accumulation patrimoniale des individus durant leur cycle de vie. Le patrimoine accumulé durant la vie active n'apparaît pas pour l'instant comme une source éventuelle de revenus durant la période d'inactivité mais plutôt comme une richesse à transmettre à sa descendance. Or, ce schéma d'accumulation pourrait connaître de profonds bouleversements dans les années futures.
Les évolutions sociodémographiques comme le développement des familles recomposées ou l'évolution des valeurs auront des conséquences sur les objectifs et les formes d'accumulation du patrimoine au cours du cycle de vie et son éventuelle réduction à la fin de la vie.

Ayant pour la plupart accumulé un patrimoine durant les Trente Glorieuses et bénéficiant d'un système de retraite avantageux, les générations âgées actuelles disposent, en moyenne, d'un patrimoine relativement important par rapport à celui des générations plus jeunes.

À moyen terme, il serait possible d'envisager une baisse plus précoce et plus accentuée du patrimoine à la fin de la vie permettant de financer des dépenses non couvertes par des financements de transferts ou en échange de prestations en nature procurées par les membres de la famille. Le patrimoine pourrait voir son statut évoluer : son accumulation répondrait moins à des objectifs altruistes (le bien-être des ascendants dépend de celui des descendants) ou à des soucis de prestige, mais serait de plus en plus déterminée par la volonté de disposer de ressources pendant la période d'inactivité à la fin de sa vie, quitte à ne rien

laisser aux descendants, ou d'obtenir des services et de l'attention de la part des descendants en échange de la transmission du patrimoine.

La modification du profil de l'accumulation patrimoniale, surtout dans une optique altruiste, suppose une évolution du système de valeurs et de certaines structures économiques. Ainsi, la transmission patrimoniale serait effectuée dans le cadre d'une solidarité familiale modifiée. Alors que les structures familiales ont profondément évolué, en raison notamment de la baisse de la fécondité et de la variété des formes et des itinéraires de vie des couples, les transformations des pratiques de cohabitation et de solidarité intergénérationnelle n'en sont qu'à leurs débuts. Ainsi peut-on imaginer que la formation de familles regroupant plusieurs générations devienne une pratique de plus en plus développée pour faire face aux problèmes rencontrés par les individus à la fin de leur vie, alors que les réponses proposées par le secteur privé non marchand ou les pouvoirs publics apparaîtraient insuffisantes ou inadaptées. Certaines modifications de la législation fiscale devraient être réalisées, bien qu'il en existe déjà plusieurs visant à favoriser les transferts *inter* vivants et qu'elles sont déjà souvent utilisées.

Quelle que soit la stratégie adoptée, à montant de richesse total identique, une redistribution des richesses pourrait s'effectuer entre les différentes générations. Cette modification du profil d'accumulation patrimoniale réduirait le montant du patrimoine transmis au moment du décès car le patrimoine serait transféré aux descendants avant le décès ou serait vendu pour subvenir aux besoins des personnes âgées. Implicitement, le taux d'épargne des générations plus jeunes devrait augmenter et le temps d'accumulation patrimoniale serait plus court.

Toute réflexion prospective concernant le patrimoine doit prendre en compte le fait que les générations actuelles d'actifs accumulent leur patrimoine dans des conditions différentes de celles qu'ont connues les générations actuelles de retraités. En particulier, l'incertitude plus grande qui caractérise dorénavant les carrières des individus pourrait avoir des conséquences sur les stratégies d'accumulation patrimoniale.

La persistance d'un chômage important, des taux de progression de salaire réel relativement faibles et des opportunités d'évolution de carrière moins favorables conduisent à penser que les générations qui atteindront l'âge de la retraite à partir de 2015 auront un patrimoine sans doute moindre que les générations actuelles de retraités, toutes choses égales par ailleurs. Simultanément, cet environnement économique plus difficile risque d'accentuer les disparités de patrimoine, qui sont habituellement plus marquées que les disparités de revenus.

Même en envisageant le maintien d'une croissance forte dans les années futures, les générations entrées dans le monde du travail à partir du milieu des années 1970 et plus encore à partir du début des années 1980, excepté pendant une brève période au début des années 1990, ont dû faire face à des conditions qui ont laissé des traces que même une nette amélioration à la fin de leur carrière ne sera pas capable d'effacer.

La prise en compte de ces différents facteurs à moyen terme permet d'envisager deux évolutions à l'horizon 2040 :

La stratégie patrimoniale des individus

H1	**Stratégie de transmission**	Le patrimoine est accumulé avec pour objectif principal la transmission aux héritiers. Le patrimoine est plutôt peu liquide : logement, etc. La forme de transmission favorisée est la donation.
H2	**Stratégie non altruiste**	Le patrimoine est accumulé essentiellement dans une optique individuelle afin d'assurer des revenus pendant la retraite tandis que l'héritage est un résidu. Le patrimoine est plutôt financier. L'instabilité de l'environnement économique et les parcours professionnels heurtés accroissent les inégalités de répartition de patrimoine entre classes sociales et classes d'âges.

Quatre scénarios patrimoniaux

Pour les trois variables prises en compte, l'éventail des hypothèses peut se résumer ainsi qu'il apparaît dans le tableau page suivante:

Rendements comparés	**H1** La finance dominante	**H2** Le retour de l'inflation	
Politique publique (en particulier fiscale)	**H1** Volontariste Les fonds de pension	**H2** Volontariste La répartition coûte que coûte	**H3** Pas de politique en vue de la retraite
Stratégie patrimoniale des individus	**H1** Patrimoine, support de la retraite	**H2** Patrimoine privilège	

C1 : L'épargne retraite organisée

Un nouveau produit d'épargne retraite est mis en place par les pouvoirs publics français, qui draine à la fois une partie des fonds d'assurance-vie et une partie de l'épargne financière annuelle des ménages français.

La mise en place de ce produit d'épargne pourra difficilement se faire contre les partenaires sociaux qui ne doivent pas y voir une remise en cause du système par répartition. Il doit être considéré comme un produit complémentaire permettant de recycler une partie de l'épargne disponible.

Rendements comparés	**H1** La finance dominante	**H2** Le retour de l'inflation	
Politique publique (en particulier fiscale)	**H1** Volontariste Les fonds de pension	**H2** Volontariste La répartition coûte que coûte	**H3** Pas de politique en vue de la retraite
Stratégie patrimoniale des individus	**H1** Patrimoine, support de la retraite	**H2** Patrimoine privilège	

Puisque les pouvoirs publics veulent que ce produit d'épargne remporte un franc succès, sa mise en place s'accompagne de dispositions fiscales avantageuses — mais non contraires à la pérennité de la répartition. Cette stratégie, qui s'inscrit donc en continuité avec les politiques passées, doit néanmoins comporter certaines originalités. Tout d'abord, ces dispositions fiscales doivent être pérennes car ce produit s'inscrit dans le long terme. Par ailleurs, vu les montants en jeu, il faut envisager que les autres produits d'épargne administrée perdent certains de leurs avantages fiscaux. L'équilibre entre les avantages fiscaux et l'objectif d'équité ainsi que le couplage avec l'épargne d'entreprise seront des questions à résoudre en priorité par les pouvoirs publics.

L'environnement économique et financier se caractérise par un maintien de la hiérarchie des rendements et par une inflation modérée, bien qu'en légère hausse. Les pouvoirs publics conduisent une politique de maîtrise des déficits publics tandis que la politique monétaire continue d'avoir comme objectif la lutte contre l'inflation. Néanmoins, la hausse prévisible du prix de certaines matières pre-

mières ou de biens de première nécessité (eau, certains produits agricoles, etc.) conduira à une légère accélération de la hausse des prix. Cette inflation permettra un allégement de la dette de certains débiteurs pour la dette libellée à taux fixe.

Les montants investis dans cette épargne retraite sont gérés par des groupes financiers français mais dans une optique européenne et, marginalement, mondiale. Les groupes étrangers s'installent en France pour récupérer une partie des fonds disponibles. Simultanément, la structure de l'économie française évolue vers celle caractérisant les États-Unis, c'est-à-dire qu'on observe une importance croissante de la sphère financière (hausse du poids relatif du marché des actions, etc.) et une appétence croissante des Français pour la finance.

La gestion de cette épargne retraite s'accompagne d'une sensibilisation des Français qui adoptent une démarche proactive pour gérer leur patrimoine global afin de l'optimiser sur leur cycle de vie. Les intermédiaires financiers suivent des stratégies commerciales particulièrement innovantes et offensives. La finance des particuliers connaît la révolution rencontrée par l'industrie dans la seconde moitié du XX^{e} siècle (concurrence accrue, baisse des marges, révolution dans les circuits de commercialisation, etc.).

C2 : Fonds de réserve public et accumulation patrimoniale

Les pouvoirs publics développent un fonds de réserve dans le cadre des régimes par répartition. Ce fonds de réserve est alimenté de plusieurs façons : une surcotisation-vieillesse, des fonds publics (par exemple, des recettes de privatisation, taxes fiscales..., et une partie des fonds de l'assurance-vie).

La gestion de ce fonds de réserve est confiée à plusieurs groupes financiers européens sous le contrôle d'une commission indépendante. La gestion de ce fonds suit des règles prudentes et fait l'objet d'un débat annuel au Parlement. Simultanément, l'harmonisation fiscale européenne conduit à remettre en cause les avantages fiscaux antérieurement accordés à l'épargne administrée.

La mise en place de ce fonds de réserve et les débats qui l'accompagnent sensibilisent les individus qui cherchent à constituer un capital en vue de leur retraite. Cependant, bien que la volonté des individus se manifeste, l'inexistence de produits et la politique prudente limitent le développement de la sphère financière en France (voir tableau page suivante).

Rendements comparés	**H1** La finance dominante	**H2** Le retour de l'inflation	
Politique publique (en particulier fiscale)	**H1** Volontariste Les fonds de pension	**H2** Volontariste La répartition coûte que coûte	**H3** Pas de politique en vue de la retraite
Stratégie patrimoniale des individus	**H1** Patrimoine, support de la retraite	**H2** Patrimoine privilège	

C3 : Patrimoine retraite privilège

Aucun produit spécifiquement dédié à la préparation de la retraite n'est mis en place par les pouvoirs publics. L'impossibilité de trouver un accord entre tous les acteurs politiques et sociaux français empêche de créer un produit d'épargne retraite destiné à l'ensemble de la population française.

L'environnement économique et financier se caractérise par un maintien de la hiérarchie des rendements et par une inflation modérée, bien qu'en légère hausse.

Chaque individu doit préparer le patrimoine dont il aura besoin pour la retraite alors que la pérennité du système par répartition n'est plus assurée. Dans cette optique, l'accumulation patrimoniale est très inégalitaire en raison des écarts de ressources et des préférences différentes des individus. Les inégalités de patrimoine sont d'autant plus grandes que l'environnement économique et financier est nettement plus instable que celui connu durant les Trente Glorieuses.

Ce sont surtout les groupes financiers non français qui récoltent les placements des Français, et l'économie nationale bénéficie peu de la réorientation de l'épargne des ménages. En effet, les groupes étrangers, en particulier anglo-saxons, bénéficient de leur savoir-faire acquis sur leur propre marché domestique pour s'implanter sur le marché hexagonal. En outre, seuls les Français disposant d'un revenu élevé ont les moyens d'épargner en vue de leur retraite, et ils n'hésitent pas à confier leur patrimoine à des groupes étrangers (voir tableau page suivante).

Rendements comparés	**H1** La finance dominante	**H2** Le retour de l'inflation	
Politique publique (en particulier fiscale)	**H1** Volontariste Les fonds de pension	**H2** Volontariste La répartition coûte que coûte	**H3** Pas de politique en vue de la retraite
Stratégie patrimoniale des individus	**H1** Patrimoine, support de la retraite	**H2** Patrimoine privilège	

C4 : Fuite en avant inflationniste

Aucun produit spécifiquement dédié à la préparation de la retraite n'est mis en place par les pouvoirs publics. Ces derniers adoptent un comportement immobiliste et reconduisent une stratégie d'évitement.

Les ménages ne sont pas incités à épargner pour préparer leur retraite. Néanmoins, la reprise de l'inflation et la baisse des rendements financiers tendent à pousser le taux d'épargne à la hausse.

Rendements comparés	**H1** La finance dominante	**H2** Le retour de l'inflation	
Politique publique (en particulier fiscale)	**H1** Volontariste Les fonds de pension	**H2** Volontariste La répartition coûte que coûte	**H3** Pas de politique en vue de la retraite
Stratégie patrimoniale des individus	**H1** Patrimoine, support de la retraite	**H2** Patrimoine privilège	

L'environnement économique et financier se caractérise par une reprise plus ou moins ponctuelle de l'inflation qui affecte tous les pays développés. Dans un premier temps, cela permet de financer le régime de retraite par répartition par

l'emprunt. Dans un second temps, par le jeu d'une indexation, différée l'inflation permet de réduire fortement les prestations vieillesse par rapport aux salaires réels.

Considérant cet environnement inflationniste, la sphère financière voit son importance relative économique diminuer.

SOUS-SYSTEME D - LA REDISTRIBUTION

Pour les personnes âgées, la détention d'un patrimoine ou la possibilité de compter sur un proche parent ou ami mieux loti ont longtemps constitué les meilleurs garants des vieux jours.

En ce domaine, force est de reconnaître que le système de protection sociale progressivement bâti depuis une cinquantaine d'années a changé bien des choses. Quand, hier, les individus qui avaient fêté leur 65e anniversaire étaient à plus de 50 % allocataires du Fonds national de solidarité (FNS) et survivaient avec le tiers du salaire minimum de l'époque, aujourd'hui, 10 % à peine (principalement des femmes très âgées et n'ayant que très peu, ou pas du tout, cotisé à un régime de retraite) relèvent du FNS et perçoivent quelque 50 % du Smic [1]. Quant aux jeunes retraités, qui justifient d'une carrière professionnelle complète et qui ont pu accumuler du patrimoine, même si leur retrait du monde du travail s'accompagne, en règle générale, d'une dégradation relative de leurs ressources, ils ont une aisance de vie bien supérieure, en moyenne, à celle de leurs aînés au même âge et qui excède même, très fréquemment, celle des actifs.

L'indéniable amélioration du bien-être économique de la vieillesse s'est faite au prix d'une forte augmentation du prélèvement opéré sur la richesse créée par les actifs, qui restent à ce jour les contributeurs principaux d'un système aux deux tiers financé par des cotisations pesant sur l'emploi.

Alors que le vieillissement démographique n'a joué dans l'affaire qu'un rôle très mineur, l'essentiel de la hausse résultant d'une volonté délibérée de la nation d'améliorer le sort de chacun, plus particulièrement celui des personnes âgées, l'effort national est passé en une quarantaine d'années de quelque 16 % du PIB à près de 36 %, la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages résidants ayant, quant à elle, progressé de 19 % à 36 %.

Dans ce contexte général, les retraités et les personnes âgées apparaissent comme des bénéficiaires de plus en plus privilégiés. Préretraites comprises, le risque « vieillesse-invalidité » a représenté, en effet, en 1997, près de 51 % des sommes redistribuées aux ménages résidants, contre 36 %, 37 années auparavant. Si, par ailleurs, l'on admet que la moitié des prestations perçues par les ménages

[1] Salaire minimum interprofessionnel de croissance.

au titre de la santé vont à des personnes âgées, et si l'on suppose la constance d'une telle partition dans le temps, force est bien de conclure que les seniors tirent un bénéfice croissant de la redistribution : 64,3 % (50,7 % + 27,2 % / 2 [2]) des prestations sociales, contre 53 % (36,3 % + 33,2 % / 2) en 1960.

Source désormais ancienne et première — sinon unique — du bien-être d'une très large fraction de la population et, plus singulièrement, de la population âgée, le système de redistribution est perçu par chaque résident de l'Hexagone comme une conquête sociale normalement due. Dans la gestion de la crise qui a affecté la France durant le dernier quart de siècle écoulé, le système français de redistribution a souvent constitué un handicap mais, sans aucun doute, lui doit-on également d'avoir passé ce cap difficile en faisant l'économie d'une tragique explosion sociale. Bien que de plus en plus difficilement supporté par une population réduite d'actifs au travail, il a permis d'huiler efficacement certains rouages de la dynamique sociale et, notamment, de circonscrire les risques de conflits intergénérationnels.

Nombreuses sont, conséquemment, les raisons qui nous le font tenir pour un sous-système clé d'un essai de prospective sur l'avenir des retraites ; un sous-système dont le développement futur sera plus particulièrement conditionné par :

— La dynamique future des dépenses

— Le type de couverture privilégié

La dynamique future des dépenses

La généralisation et l'amélioration du système de protection sociale se sont accompagnées de formidables transferts de richesses, des actifs vers les inactifs âgés, et ce, au détriment relatif de la jeunesse. Mais, jusqu'à présent, ce mouvement de grande amplitude s'est effectué sans que le vieillissement de la population y participe autrement que de façon très marginale. C'est là un résultat que divers travaux ont très clairement établi [3].

Les simulations aujourd'hui élaborées soulignent toutes que demain sera cependant, de ce point de vue, radicalement différent d'hier et que le contrôle futur des dépenses impliquera des réformes profondes.

---

[2] Voir annexes en fin de chapitre.

[3] Ceux, notamment, d'Yves Chassard et Pierre Concialdi, Centre d'études, des revenus et des coûts (CERC) — voir *Notes et graphiques*, n° 1, 1987.

Réalisée pour la Commission européenne par une équipe dirigée par Gérard Calot, une étude qui cherchait à évaluer l'effet propre du vieillissement sur les dépenses de retraite et sur les dépenses de santé a ainsi établi — entre autres adaptations possibles — que le taux de cotisation vieillesse requis pour maintenir le système retraite en son état actuel, et donc faire face à l'augmentation des charges, devrait être multiplié par un facteur 1,21 en 2015 ; 1,45 en 2030 ; 1,50 en 2040. Le taux de cotisation maladie permettant de maintenir l'équilibre de la branche maladie sans modifier les taux par âge de remboursement des dépenses de santé devrait, pour sa part, être multiplié par un facteur 1,16 en 2015 ; 1,37 en 2030 ; 1,44 en 2040 [4].

Extrêmement utiles, de telles simulations, qui posent une invariance de l'environnement et des comportements socio-économiques, n'en restent pas moins insuffisantes.

Dans le domaine de la santé, par exemple, l'éventualité d'une modification de l'offre de soins est totalement écartée, au même titre qu'une possible augmentation du nombre de patients pris en charge par le système, que cette augmentation résulte, par exemple, du développement de pathologies actuellement identifiées ou de l'apparition de nouvelles.

Entre autres facteurs susceptibles d'altérer profondément le système de santé figure **l'explosion future très probable de ce que l'on nomme le grand âge dépendant** ; explosion qui, du fait de l'ampleur des moyens requis pour limiter ses conséquences socio-économiques, pourrait rejaillir demain sur le système de retraite, en raison, par exemple, d'arbitrages financiers — publics ou privés — contraires.

Au début des années 1990, on estimait — par défaut — entre 550 000 et 660 000 le nombre de personnes de 65 ans ou plus lourdement dépendantes, auquel il convenait d'ajouter quelque 900 000 autres, jugées modérément dépendantes. Environ 20 % de la population totale âgée requéraient donc l'aide d'un tiers pour vivre.

L'évolution future des effectifs de population âgée dépendante est liée à celle de la population âgée totale, d'une part ; à celle du risque et de son intensité selon l'âge, d'autre part. L'Insee a imaginé trois cheminements possibles

[4] CALOT Gérard (sous la dir. de). *Le Vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050 : une étude d'impact.* Paris : Futuribles International (coll. Travaux et recherches de prospective, n° 6, 1997).

d'évolution des taux d'incapacité selon l'âge [5]. Un premier scénario retient l'hypothèse d'une constance dans le temps des taux de dépendance et, partant, d'une extension de la morbidité ; il illustre une lecture pessimiste du futur. Les deux autres supposent qu'à l'avenir, tout gain d'espérance de vie totale s'accompagnera d'un gain d'espérance de vie sans incapacité.

Encadré 1. Le nombre de médecins et d'infirmiers

En métropole, le nombre des médecins était de 59 000 en 1968, 77 000 en 1975, 104 000 en 1980, 140 000 en 1990 et 160 000 en 1994. La forte expansion du corps médical a résulté de l'afflux des bacheliers vers les études médicales à compter de 1967, puis du niveau du *numerus clausus*, institué en 1972 et resté fort élevé pendant plus de 10 ans. Durant les années 1970, l'objectif du *numerus clausus* fut de contenir le flux de futurs médecins autour de 8000 par an. De 1978 à 1983, le flux est alors comprimé à 4 500, puis décline progressivement et lentement pour atteindre un minimum en 1993 de l'ordre de 3500. D'après M. Bui, directeur du Centre de sociologie et de démographie médicale, quel que soit le *numerus clausus*, l'effectif médical sera de l'ordre de 195 000 en l'an 2005. Ce n'est qu'à partir de l'an 2010 que les décisions prises actuellement pour le *numerus clausus* feront sentir leurs effets, qui deviendront notables en 2020.

En l'an 2030, selon les hypothèses concernant le *numerus clausus*, il y aura entre 81 100 et 156 400 médecins ! En outre, quel que soit le *numerus clausus*, leur nombre diminuera dès 2008 ou 2010, et la profession médicale accusera un rapide vieillissement en raison de l'avance en âge des promotions importantes des années 1975-1990.

Si le *numerus clausus* est maintenu au niveau actuel, la densité médicale (nombre de médecins actifs pour 100 000 habitants) serait en 2012 au même niveau qu'en 1990 et atteindrait le niveau de 1980 avant 2025.

Les effectifs d'infirmiers ont connu une augmentation quasi continue depuis le début des années 1970 passant de 150 000 en 1971 à 350 000 en 1997. Près du quart d'entre eux travaillent à temps partiel et cette proportion est en augmentation. L'âge moyen est passé de 34 ans en 1983 à près de 40 ans en 1998. Une projection du nombre d'infirmiers pour la France métropolitaine a été réalisée à l'horizon 2017 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, en se fondant sur les hypothèses suivantes : le nombre des nouveaux infirmiers est déduit du maintien des quotas fixés (18 270 en 1999) et de la proportion d'infirmiers en activité par rapport à l'effectif admis en formation (75 %) et le nombre de sorties a été estimé en appliquant une durée d'activité moyenne de 31 ans et en supposant l'âge d'obtention du diplôme à 23 ans.

Les effectifs d'infirmiers dépasseraient alors 400 000 en l'an 2006 et poursuivraient leur progression à un rythme amoindri pour atteindre 428 500 en 2017. Ces prévisions d'effectifs ne sont toutefois pas des prévisions du volume global d'heures de travail disponibles. Ces dernières dépendent aussi des évolutions de la structure de la profession (part des femmes et du temps partiel), ainsi que du passage aux 35 heures.

Des calculs opérés, il ressort qu'il faudrait une évolution extrêmement favorable de la morbidité pour contenir la croissance de la population âgée dépendante à 9 % par décennie, sitôt passé le cap de l'an 2000.

Si, à la différence de l'Insee, on poursuit les calculs au-delà de 2020 pour prendre en compte l'effet du *baby boom* et si l'on pose que :

5 Voir LEBAUPIN Anne et NORTIER Frédérique (Insee). « Les personnes âgées dépendantes : situation actuelle et perspectives d'avenir ». *Données sociales*, 1996, pp. 468-473.

— l'inflexion des courbes des taux de dépendance vers 80-85 ans (âge moyen actuel d'entrée dans une institution spécialisée pour la vieillesse en France) coïncide avec l'âge d'entrée dans la dépendance ;

— le glissement des taux de dépendance s'opèrera à l'avenir conformément au schéma le plus optimiste envisagé par l'Insee [6] ;

— la croissance de la population âgée dépendante sera calquée sur celle de la population qui, dans le futur, atteindra ou dépassera les âges homologues de 80 ou 85 ans en 1990 ;

on mesure alors (voir graphique), fût-ce très approximativement, combien le fait de ne pas envisager un horizon temporel suffisamment éloigné peut être source de raisonnements inachevés, et combien ceci pourrait détourner la collectivité nationale de son devoir de hâter la recherche de solutions à apporter à un phénomène social encore simplement émergent.

Croissance de la population âgée dépendante, selon l'âge d'entrée dans la dépendance. Scénario Insee « optimiste » de glissement des taux par âge. Évolution 1990-2050 (base 100 en 1990)

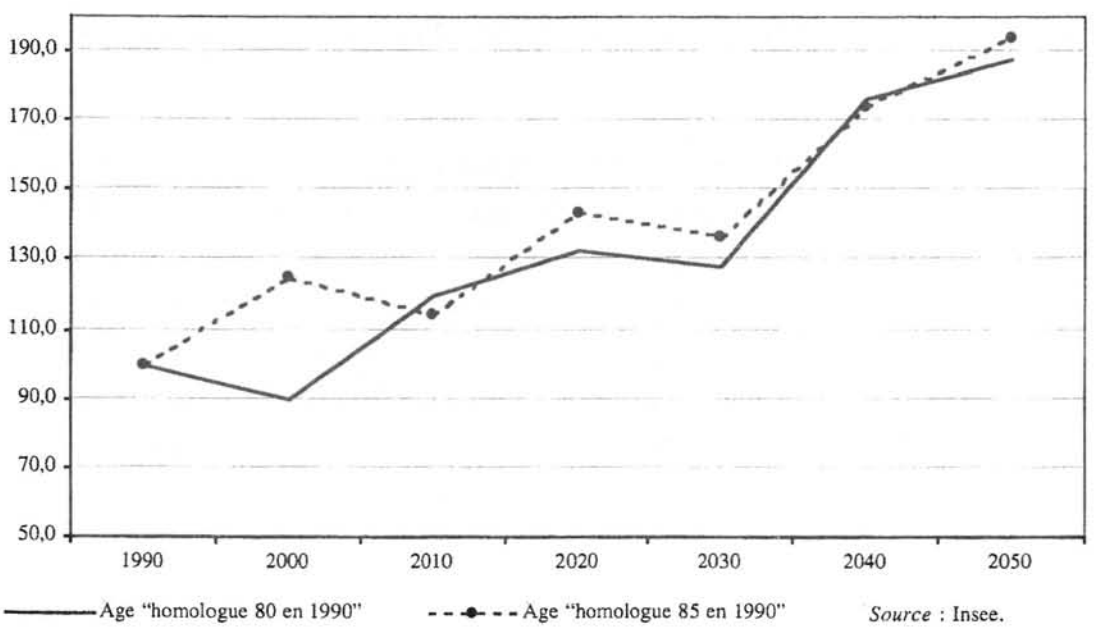

Source : Insee, calculs Alain Parant.

La prise en charge d'une personne âgée dépendante est, en effet, extrêmement contraignante et, indépendamment du nombre total d'aidants potentiels, elle

[6] Les âges homologues de 80 et 85 ans en 1990 sont respectivement 84 et 89 ans en 2030 ; 85 et 90 ans en 2040 et 86 et 91 en 2050, sur la base d'un glissement des taux de dépendance par âge de un an tous les 10 ans pour les personnes âgées de 75 ans ou plus.

incombe le plus fréquemment à une seule personne, une femme (enfant ou conjoint de la personne âgée dépendante) dans la très large majorité des cas. À l'avenir, en raison de leur participation renforcée au monde du travail, les femmes pourraient se voir davantage contraintes d'arbitrer entre obligations professionnelles et obligations familiales, et d'accorder plus spontanément leur préférence aux premières, comptant plus largement sur la société pour assurer les secondes, en dépit du supplément de coût en résultant pour cette dernière. On pourrait bien sûr songer à contrecarrer une telle propension, en hâtant le déclin progressif de la vieille logique de l'obligation légale alimentaire — qui contraint des enfants à subvenir aux besoins de leurs parents — et sa substitution par une nouvelle logique d'incitation économique. Mais gratifier les aidants pour leur dévouement par une prise en charge de leurs congés (comme en Allemagne) ou leur reconnaître des droits à une aide future pour eux-mêmes au prorata du temps qu'ils consacrent aujourd'hui à aider les autres (comme au Japon) induit, là encore — toutes choses restant égales par ailleurs —, une augmentation instantanée ou plus ou moins décalée dans le temps du coût de la prise en charge de la dépendance.

Pour des motifs démographiques et socio-économiques, le risque dépendance — dont l'actuel mode de couverture évoque l'ère pré-Sécurité sociale — va voir ses besoins exploser à terme.

Par le seul fait du vieillissement démographique à venir, et à système socio-économique inchangé, les dépenses de protection sociale sont appelées à croître plus ou moins fortement. Selon que l'on conjecture ou non une poursuite soutenue du progrès médical et une amélioration de la situation économique globale (baisse du chômage et de la pauvreté-précarité), la part de la richesse prélevée et redistribuée, pour un cheminement (intensité et calendrier) de vieillissement démographique donné, augmente à un rythme plus ou moins rapide, mais elle ne diminue pas. On pose ici que, si cette part est aujourd'hui supportable pour l'économie et pour la société, elle le sera *a minima* demain.

Une alternative, cependant, se présente :

— **H1** : L'augmentation des dépenses sociales s'inscrit dans le cadre d'une programmation globale à moyen-long terme. Chaque grand type de dépenses fait l'objet d'une prévision régulièrement renouvelée, prenant en compte les différents facteurs d'augmentation, en concertation avec les différents acteurs. L'intervention s'opère en amont des évolutions, dans le

cadre d'une démarche proactive. On est là dans une hypothèse de hausse programmée et largement maîtrisée de l'effort social de la Nation.

— **H2** : Les dépenses sociales ne font l'objet d'aucune anticipation, la concertation entre les différents acteurs (partenaires sociaux et pouvoirs publics) est réduite au minimum. Dans cette hypothèse, la hausse est totalement subie et anarchique et la redistribution est de plus en plus inefficiente.

La couverture des risques

La forme de couverture la plus ancienne est de type informel : l'individu et son entourage gèrent, par eux-mêmes, les risques économiques. Cette couverture revêt des formes extrêmement variées : temps, assistance, aides, transferts d'argent... Plus elle est répandue, plus son coût pour le budget de la nation est faible, mais plus aussi elle est source d'inégalités.

La deuxième forme de couverture est la couverture publique ou socialisée. Souvent obligatoire, elle répond à des objectifs de redistribution, dans le calcul des sommes réclamées dans le cadre de la couverture ou des sommes rétrocédées au moment de la survenance du risque. Plus elle est dominante et plus elle requiert un prélèvement obligatoire important sur la richesse nationale produite, mais plus aussi — en théorie du moins — elle est source de justice sociale.

La troisième forme de couverture est la couverture organisée dans le cadre d'un système privé marchand. Le risque fait l'objet d'une évaluation et la prise en charge de sa couverture justifie le paiement d'une prime d'assurance. Cette forme de couverture, plus adaptée à certains risques qu'à d'autres (ceux pour lesquels la connaissance est faible et l'incertitude grande), grève moins que la précédente les budgets publics mais, hors encadrement public, elle peut être à l'origine de bien des promesses non tenues.

Il n'existe pas de système intrinsèquement supérieur aux autres. Les avantages et les inconvénients des types de couverture dépendent des objectifs qui leur sont assignés et varient selon les risques envisagés et les différents systèmes peuvent coexister, pour couvrir des risques différents ou pour couvrir différents aspects d'un même risque.

Même dans les pays occidentaux, une grande variété caractérise les structures de modes de couverture des risques et de fourniture de services. Cette variété est non seulement le produit de cultures politiques et sociales différentes, mais

aussi le fruit d'adaptations permanentes, souvent issues de compromis, effectuées au cours de leur histoire.

Le tableau ci-dessous cherche à présenter de manière synthétique les différentes formes que peuvent prendre les modes de financement et les modes de fourniture de prestations. Considérant les différentes possibilités de combinaisons extrêmement variées, il n'est pas étonnant de constater que les systèmes de redistribution, qui sont souvent complexes, sont susceptibles d'être très différents selon les pays.

		FINANCEMENT		
		Secteur informel	Secteur formel	
			Public	Privé
PRESTATIONS	Flux monétaires	Dons	Transferts	Assurance
	Services informels	Entraide	Informel subventionné	Volontariat rémunéré
	Services privés à but lucratif	—	Marchand régulé	Marchand
	Services privés à but non lucratif	Charité	Subventionné et non marchand	Non marchand à financement privé
	Services publics	—	Public	Public à financement privé

S'agissant tout autant de couverture proprement dite des risques que de fourniture de services, on peut imaginer soit une complémentarité recherchée entre les différentes formes d'organisation, soit une opposition forte entre elles. Dans le premier cas, l'imbrication est croissante tandis que dans le second cas, l'opposition se renforce.

Par ailleurs, les pouvoirs publics peuvent souhaiter :

— développer une couverture universelle maximale : tous les risques font l'objet d'une couverture et celle-ci est à un taux élevé ;

— instaurer une couverture universelle minimale : tous les risques font l'objet d'une couverture obligatoire, mais celle-ci est *a minima* ;

— gérer au plus serré les comptes de la Nation, la couverture des risques se limitant à l'existant et la profondeur de la couverture obligatoire pouvant être revue à la baisse.

Parmi les hypothèses possibles relatives à la couverture des risques sociaux demain, on en a sélectionné trois :

— **H1 : Couverture universelle maximale publique**. Dans un contexte économique et social particulièrement favorable (croissance forte, hausse vigou-

reuse et soutenue du taux d'emploi global, élévation de l'âge moyen au départ en retraite, préservation accrue du capital humain...), tous les risques font l'objet d'une excellente couverture assurée, pour l'essentiel, par le secteur public.

— **H2 : Couverture universelle maximale mixte**. Dans un contexte, là encore, particulièrement favorable, tous les risques font l'objet d'une couverture maximale, mais la responsabilité et la prise en charge de celle-ci sont plus équitablement partagées qu'aujourd'hui entre secteurs public et privé marchand ; le secteur informel (réseau familial et relationnel) n'intervenant que très marginalement.

— **H3 : Couverture universelle minimale polymorphe**. En raison d'un environnement économique et social insuffisamment favorable et/ou d'une dynamique des dépenses trop explosive, le minimum est garanti par un système mixte (public-privé marchand) obligatoire. Dans cette hypothèse, le secteur informel joue un rôle premier et croissant.

Encadré 2. L'adhésion publique au prélèvement obligatoire

En dépit d'une légère inflexion intervenue depuis une dizaine d'années, le système français de protection sociale, à la différence, notamment, de celui du Danemark ou de la Suède, a toujours été très majoritairement abondé par les cotisations – salariales et patronales – prélevées sur les rémunérations brutes des actifs occupés. Autant l'augmentation des prélèvements fut, socialement, très bien acceptée lorsque la croissance et l'inflation la rendaient relativement indolore, autant elle est de plus en plus mal supportée depuis que la crise a cruellement sévi, que le système a montré de réelles limites et beaucoup perdu de sa légitimité et que, par la force des événements et de certaines mesures adoptées pour les contrecarrer – on pense plus particulièrement, ici, à l'usage intensif des « plans sociaux » –, elle repose sur un nombre très significativement réduit de « ponctionnés ».

L'évolution future du prélèvement obligatoire sera conditionnée par divers facteurs, et, plus particulièrement :

• L'ampleur de la croissance économique et de son contenu en emplois, ainsi que l'évolution des rémunérations des facteurs de production. À cet égard, et pour s'appuyer, ici, sur les projections économiques les plus traditionnelles, il apparaît que le niveau de chômage influe beaucoup moins sur le montant de la richesse produite que la productivité du travail, mais qu'il se révèle être un facteur important dans la répartition des fruits de la croissance. Ainsi, en poussant la caricature, on peut imaginer une économie dans laquelle le montant total de la richesse produite permettrait de financer l'augmentation des dépenses de protection sociale en ne mettant à contribution qu'une faible fraction de la population. Dans ce cadre, seule une politique de redistribution active et acceptée par l'ensemble de la population garantirait le financement de l'augmentation des dépenses de prestation sociale.

• Le degré d'intégration de l'économie et de la société françaises dans le concert européen et mondial. Il est évident, en effet, que la politique de redistribution devra tenir compte des effets néfastes que pourrait avoir un niveau jugé trop élevé ou une mauvaise assiette de prélèvements obligatoires alors que l'économie française se trouverait caractérisée par une internationalisation grandissante. L'intégration croissante de l'économie française dans l'espace économique européen interdit d'envisager une augmentation des déficits publics pour faire face à l'augmentation des charges du vieillissement. Les règles concernant les limites assignées au déficit des administrations publiques et à l'endettement public dans le cadre des traités européens réduisent fortement les marges de manœuvre.

• Le montant absolu du prélèvement à opérer et les arbitrages rendus pour accroître l'efficience globale du système et minimiser les effets négatifs de la ponction opérée sur la richesse créée.

Cotisations sur les salaires ou cotisations sur l'ensemble des revenus, impôts sur les revenus et les bénéfices ou taxe sur la valeur ajoutée, ne sont pas des modalités de préemption de la richesse créée au rendement et aux effets identiques, comme de multiples travaux se sont efforcé de le (dé)montrer.

Nonobstant les avantages et inconvénients relatifs des unes et des autres, il est manifeste que la « popularité » du prélèvement obligatoire globalement opéré, est, à un moment donné, très étroitement dépendante du système de valeurs.

Trois scénarios sur la redistribution

Le schéma ci-dessous récapitule les différentes hypothèses envisagées pour les deux variables conditionnant — à notre avis — au premier chef, le futur de la redistribution sociale française. Sur les six possibles, trois scénarios ont été plus spécialement distingués.

Dynamique future des dépenses	**H1** Hausse optimisée	**H2** Hausse anarchique	
Couverture des risques	**H1** Universelle Maximale Publique	**H2** Universelle Maximale Mixte	**H3** Universelle Minimale Polymorphe

D1 : Le premier scénario associe une tentative de maîtrise des besoins de protection sociale et une couverture universelle-maximale-publique. C'est le scénario de « **Gestion publique** ». Dans un contexte international favorable, où l'économie française tire excellemment son épingle du jeu, l'État retrouve force et légitimité pour imposer une maîtrise de l'offre et une gestion publique de la couverture des risques. Dans le champ des retraites, son action aboutit, en pleine concertation avec les partenaires sociaux, à l'instauration d'une protection contre le risque vieillesse plus économe des deniers publics, mais plus juste et garantissant à chaque nouveau retraité le versement d'une pension de base et d'une pension complémentaire — cette dernière étant toutefois proportionnée à un niveau de rémunération plafond — le sur-complémentaire étant dévolu au secteur privé marchand.

Dynamique future des dépenses	**H1** Hausse optimisée	**H2** Hausse anarchique	
Couverture des risques	**H1** Universelle Maximale Publique	**H2** Universelle Maximale Mixte	**H3** Universelle Minimale Polymorphe

D2 : Le deuxième — qui combine une hausse maîtrisée des besoins de protection sociale et une couverture de type universel-maximal-mixte — pourrait être dénommé : « **Refonte de la couverture des risques** ». Sous l'impulsion des pouvoirs publics, la France restructure son système de couverture des risques. Comme dans le scénario précédent, le contrôle des dépenses conduit à négocier avec les acteurs des engagements à moyen-long terme. La démarche est multidimensionnelle car elle implique une nouvelle répartition des rôles entre les institutions publiques et les acteurs du secteur privé marchand. Dans tous les cas, l'encadrement et le contrôle relèvent du public, même lorsque la gestion est déléguée.

Dynamique future des dépenses	**H1** Hausse optimisée	**H2** Hausse anarchique	
Couverture des risques	**H1** Universelle Maximale Publique	**H2** Universelle Maximale Mixte	**H3** Universelle Minimale Polymorphe

D3 : Le troisième scénario — « **Absence de maîtrise** » — mêle hausse anarchique des dépenses sociales et couverture universelle minimale polymorphe. Les pouvoirs publics se révèlent incapables d'engager une réforme de la couverture des risques et sont condamnés à une gestion à court terme des dépenses sociales et des déficits. Le secteur public participe à la couverture de tous les risques mais sa contribution décline ; les solutions faisant appel à des systèmes privés se développent de manière accélérée et le secteur informel est de plus en plus ouvertement appelé à la rescousse.

Dynamique future des dépenses	**H1** Hausse optimisée	**H2** Hausse anarchique	
Couverture des risques	**H1** Universelle Maximale Publique	**H2** Universelle Maximale Mixte	**H3** Universelle Minimale Polymorphe

Annexes au chapitre 3

Annexe 1. Les prestations de protection sociale en 1997

A- Par type et risque

Prestations sociales	**2062,0**	**85,0**
Santé	556,6	22,9
Maladie	377,8	15,6
Invalidité	143,3	5,9
Accidents du travail	35,5	1,5
Vieillesse-Survie	1036,3	42,7
Vieillesse	886,5	36,5
Survie	149,8	6,2
Famille	262,9	10,8
Maternité	21,7	0,9
Famille	241,2	9,9
Emploi	157,8	6,5
Inadaptation professionnelle	35,9	1,5
Chômage	121,9	5,0
Divers	30,4	1,3
Transferts vers reste du monde	18,0	0,7
Prestations de services sociaux	**289,5**	**11,9**
Santé	240,9	9,9
Maladie	238,1	9,8
Invalidité	0,2	0,0
Accidents du travail	2,6	0,1
Vieillesse-Survie	1,1	0,0
Vieillesse	1,1	0,0
Famille	32,9	1,4
Maternité	9,7	0,4
Famille	23,2	1,0
Emploi	4,4	0,2
Divers	10,2	0,4
Prestations fiscales	**75,0**	**3,1**
Santé	2,6	0,1
Invalidité	2,6	0,1
Vieillesse-Survie	2,9	0,1
Vieillesse	2,9	0,1
Famille	69,5	2,9
Famille	69,5	2,9
Total	**2426,5**	**100,0**

B- Par risque et organisme verseur

Santé	**803,1**	**33,1**
Assurances sociales	686,7	28,3
Régimes d'employeurs	10,6	0,4
Mutuelles	51,5	2,1
Régimes d'intervention sociale	54,3	2,2
Vieillesse-Survie	**1054,8**	**43,5**
Assurances sociales	1009,5	41,6
Régimes d'employeurs	4,9	0,2
Mutuelles	2,4	0,1
Régimes d'intervention sociale	38,0	1,6
Famille	**365,7**	**15,1**
Assurances sociales	185,1	7,6
Régimes d'employeurs	23,2	1,0
Mutuelles	0,4	0,0
Régimes d'intervention sociale	157,0	6,5
Emploi	**162,2**	**6,7**
Assurances sociales	102,7	4,2
Régimes d'employeurs	15,4	0,6
Mutuelles	0,0	0,0
Régimes d'intervention sociale	44,1	1,8
Divers	**40,7**	**1,7**
Assurances sociales	0,0	0,0
Régimes d'employeurs	0,0	0,0
Mutuelles	0,0	0,0
Régimes d'intervention sociale	40,7	1,7
Total	**2426,5**	**100,0**
Assurances sociales	1984,0	81,8
Régimes d'employeurs	54,1	2,2
Mutuelles	54,3	2,2
Régimes d'intervention sociale	334,1	13,8

La dépense totale de protection sociale en 1997

Prestations de protection sociale	2426,5	83,2
Frais de gestion	99,2	3,4
Transferts	353,9	12,1
Frais financiers	3,3	0,1
Autres dépenses	17,5	0,6
Solde DOM	14,8	0,5
Total	**2915**	**100,0**

Source : SESI.

Annexe 2. La dépense totale de protection sociale en proportion du PIB
Évolution en % depuis 1959

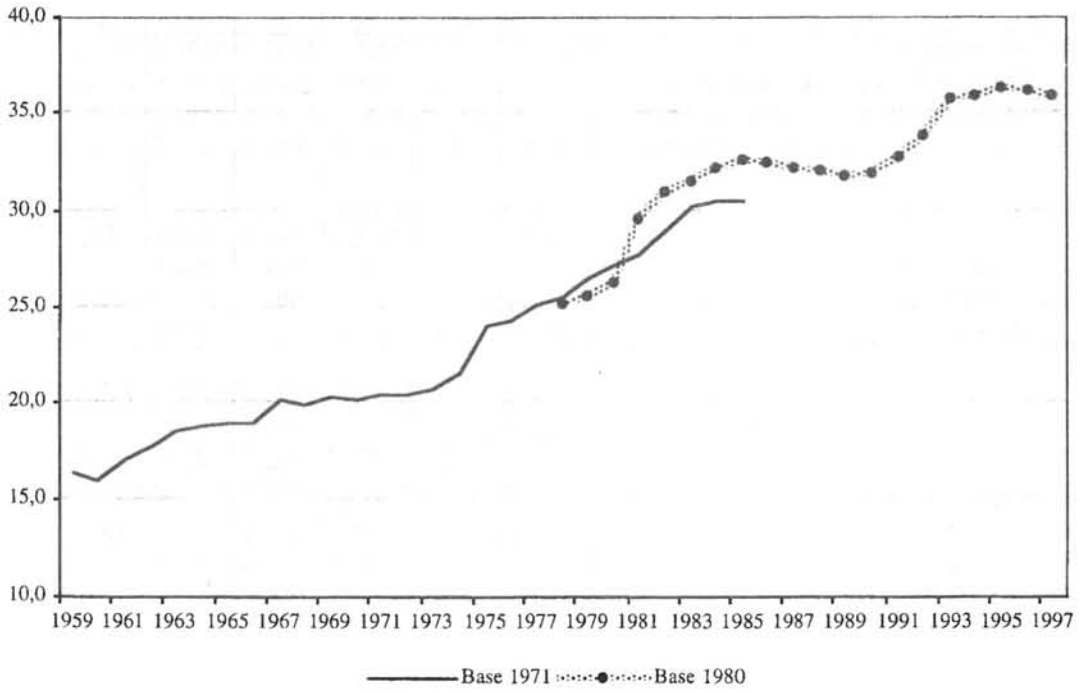

Annexe 3. Les prestations sociales perçues par les ménages résidants en proportion de leur revenu disponible brut
Évolution en % depuis 1959

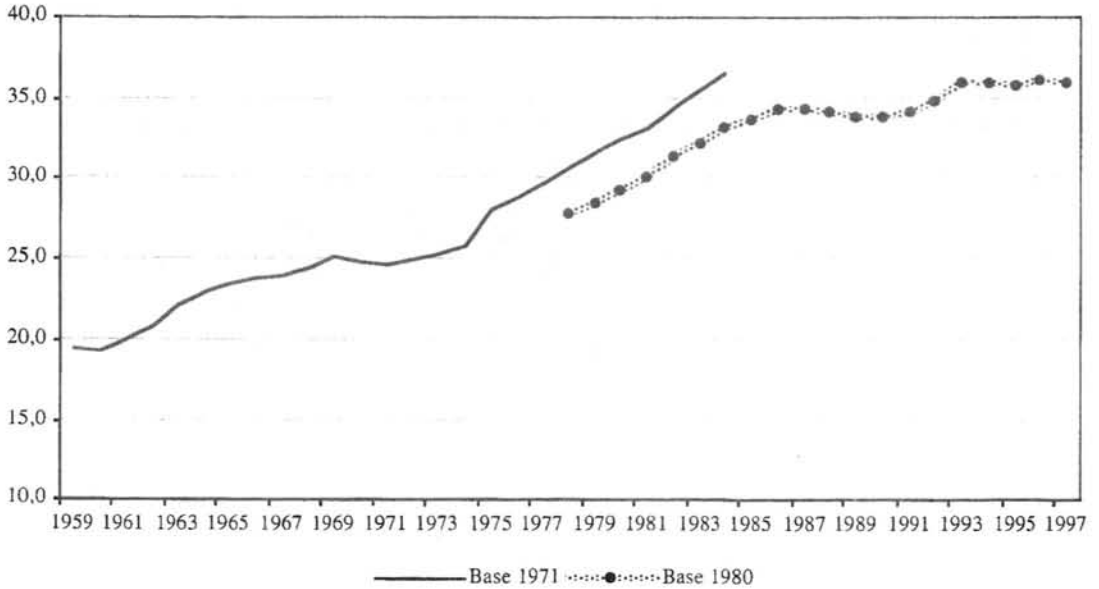

Annexe 4. La protection sociale en France depuis 1960

	1960 (1)	1970 (1)	1980 (1)	1980 (2)	1990 (2)	1997 (2)
Produit intérieur brut	296,5	782,5	2769,3	2808,3	6509,5	8137,1
Demande totale de protection sociale	47,2	158,2	755,1	737,0	2079,6	2915,2
Revenu disponible brut des ménages résidants	215,5	561,1	2040,3	1996,6	4412,9	5685,3
Prestations sociales perçues par les ménages résidants	41,6	138,6	660,7	583,0	1492,2	2044,0
dont risque :						
Santé	14,2	51,4	232,5	166,0	420,5	556,6
Vieillesse-Survie	15,1	57,7	281,8	280,0	754,5	1036,3
Maternité-Famille	11,7	26,0	97,2	90,0	196,2	262,9
Emploi (3)	0,5	2,8	47,3	45,0	107,5	157,8

	Base 100 en 1960 (1)		Base 100 en 1970 (1)		Base 100 en 1980 (2)		Base 100 en 1990 (2)	
	1960	1970	1970	1980	1980	1990	1990	1997
Produit intérieur brut	100,0	263,9	100,0	353,9	100,0	231,8	100,0	125,0
Demande totale de protection sociale	100,0	335,2	100,0	477,3	100,0	282,2	100,0	140,2
Revenu disponible brut des ménages résidants	100,0	260,4	100,0	363,6	100,0	221,0	100,0	128,8
Prestations sociales perçues par les ménages résidants	100,0	333,2	100,0	476,7	100,0	256,0	100,0	137,0
dont risque :								
Santé	100,0	362,0	100,0	452,3	100,0	253,3	100,0	132,4
Vieillesse-Survie	100,0	382,1	100,0	488,4	100,0	269,5	100,0	137,3
Maternité-Famille	100,0	222,2	100,0	373,8	100,0	218,0	100,0	134,0
Emploi (3)	100,0	560,0	100,0	1689,3	100,0	238,9	100,0	146,8

(1) Référence des comptes aux prix de 1971
(2) Référence des comptes aux prix de 1980
(3) Y compris les préretraites dans les comptes aux prix de 1971 ; sans les préretraites dans les comptes aux prix de 1980.
Source : SESI.

Annexe 5. Structure des ressources de la protection sociale en France en 1985, 1990, 1995 et 1997 (1)

	1985		1990		1995		1997	
	(En Mds. F)	(%)	(En Mds. F)	(%)	(En Mds. F)	(%)	(En Mds. F)	(%)
Cotisations	1072,0	68,6	1472,7	70,1	1761,8	64,5	1853,4	64,5
Cotisations effectives	934,4	59,8	1301,2	61,9	1544,4	56,5	1630,1	56,8
Cotisations fictives	137,6	8,8	171,5	8,2	217,4	8,0	223,3	7,8
Impôts et taxes	43,9	2,8	63,8	3,0	180,0	6,6	244,0	8,5
Transferts	133,0	8,5	222,0	10,6	366,4	13,4	353,9	12,3
Contributions publiques	226,9	14,5	240,6	11,4	303,6	11,1	296,1	10,3
Contrepartie des prestations fiscales	42,6	2,7	57,8	2,7	73,6	2,7	75,0	2,6
Recours contre des tiers	4,0	0,3	4,5	0,2	9,3	0,3	6,0	0,2
Revenus des capitaux	26,0	1,7	20,7	1,0	14,5	0,5	16,7	0,6
Autres recettes	13,6	0,9	20,1	1,0	22,7	0,8	27,2	0,9
Total des ressources	1562,0	100,0	2102,2	100,0	2731,9	100,0	2872,3	100,0
Solde ressources-emplois	31,8		22,6		-44,4		-42,9	

Source : SESI.

(1) Pour l'année 1997, les transferts sont minorés du fait de l'indisponibilité de certaines sources.

SOUS-SYSTEME E - LA DYNAMIQUE SOCIALE

La plupart des études portant sur les impacts économiques et sociaux du vieillissement démographique — ou, plus spécifiquement, sur l'avenir des retraites — prennent appui sur :

— des projections démographiques reposant sur des hypothèses — en termes de fécondité, de mortalité et de solde migratoire — souvent définies de manière assez arbitraire à partir des dernières données disponibles, sans véritablement examiner quels sont les ressorts des comportements sociaux ;

— des simulations réalisées à l'aide de modèles macroéconomiques qui — outre le fait qu'ils supposent pérenne le système socio-économique de référence — sont éminemment tributaires d'hypothèses d'entrée, elles aussi définies de manière assez arbitraire et exprimées en termes strictement quantitatifs — par exemple, le taux de chômage. Ceci au mépris de toute réflexion, d'une part sur les facteurs tant quantitatifs que qualitatifs qui déterminent le volume d'emploi, d'autre part sur les formes, pourtant variables, que peut prendre cet emploi.

Si nous nous en tenons à ce seul exemple, il est pourtant frappant de constater que les performances en termes d'emploi diffèrent considérablement d'un pays à l'autre et que cette différence ne tient pas exclusivement à des facteurs quantifiables tels que la croissance de la population active, le taux de croissance économique ou les gains de productivité [1]...

Cela signifie qu'il y a des facteurs endogènes à chaque pays qui ont entraîné une dynamique différente. Toutes les organisations, les entreprises en tête, reconnaissent d'ailleurs aujourd'hui que leurs performances ne dépendent pas seulement de leurs investissements physiques mais aussi de leur investissement immatériel, de l'aptitude de leurs dirigeants à mobiliser l'intelligence et la bonne volonté de tous autour de projets partagés.

Depuis 20 ans ont été produits en France un très grand nombre de rapports plus ou moins alarmistes sur l'avenir des retraites ; par décret ont été introduites — il est vrai timidement — des réformes. Le problème n'en demeure pas moins entier car lesdits rapports et décrets n'ont pas, par enchantement, soudainement modifié une dynamique sociale qui résulte d'une structure collective particulière

[1] Voir sous-système F, l'emploi.

en même temps que de facteurs aussi divers que la législation, les technologies, la croissance économique..., mais aussi les valeurs et les comportements — individuels et collectifs — qui peuvent jouer un rôle moteur ou frein très puissant.

S'agissant des facteurs freins, célèbre est le « rapport Rueff-Armand » intitulé *Les Obstacles à l'expansion économique* qui, bien que publié en 1960 (Paris : Imprimerie nationale), demeure à maints égards fort actuel lorsque, par exemple, ses auteurs dénoncent la rigidité des structures « qui se manifeste par des attitudes psychologiques assez largement répandues et défavorables aux transformations qu'exige notre époque..., l'existence de certains groupes de pression dont l'action méconnaît les exigences de l'intérêt général [...] et sont de mauvais gardiens, à long terme, des intérêts mêmes qu'ils représentent [2] ».

On ne saurait cependant ignorer les transformations profondes qu'a connues la société française en l'espace de 40 ans, notamment en termes de redéploiement de la population sur le territoire (urbanisation), de transformation des structures et des relations familiales, de mutation du monde du travail et des modes de vie, en termes plus généralement de valeurs et de comportements. S'il existe donc des phénomènes d'inertie et de résistance, parfois très puissants, il existe aussi des facteurs de changement dont les conséquences peuvent être considérables sur le fonctionnement de nos organisations et la dynamique d'ensemble de notre société.

Encadré 1 : L'acceptation sociale des nouvelles technologies

La dynamique sociale, que l'on a grand-peine à mesurer, joue pourtant un rôle essentiel, y compris au regard, par exemple, des évolutions technologiques ou économiques. Ainsi n'est-il aujourd'hui un secret pour personne que la diffusion – *a fortiori*, la maîtrise sociale – des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), n'est pas identique dans tous les pays, y compris au sein de l'espace européen et que, avec les mêmes taux d'équipement, les pratiques et les performances diffèrent.

Si les nouvelles technologies ont vocation à se répandre dans l'ensemble de nos usines et de nos bureaux, dans nos foyers et dans nos espaces publics, il convient de remarquer qu'elles ne se diffusent pas au rythme où elles sont mises au point, mais au rythme très inégal suivant lequel la société est capable de s'approprier ces nouvelles techniques et d'acquérir les savoir-faire correspondants. Ainsi, par exemple, le *compact disc* s'est répandu très rapidement tandis que le télétravail – dont on pensait, voici 20 ans, qu'il revivifierait nos campagnes – ne s'est pas développé au rythme attendu.

La diffusion des nouvelles technologies ne peut se faire que si celles-ci inspirent à la population plus d'espoirs que de craintes. Songeons aux biotechnologies récentes ; elles se sont développées autour de trois éléments essentiels concernant notre vie, à savoir les êtres humains (fabrication de médicaments et mise en place de tests génétiques), les animaux (amélioration des espèces, utilisation du clonage) et les

[2] Voir GODET Michel, RONOT Xavier. « Le rapport Rueff-Armand. Trente ans après ». *Futuribles*, n° 129-130, février-mars 1989.

plantes (amélioration ou création d'espèces plus résistantes). Or, ces nouvelles biotechnologies peuvent engendrer des répercussions importantes sur notre santé et notre environnement, et c'est pour cela que leur développement pose problème aujourd'hui et suscite un débat dans l'opinion publique (suite, par exemple, à la révélation du clonage de la brebis Dolly à partir d'une brebis adulte)

Les Français s'inquiètent des dérives possibles de telles technologies. Ils craignent, par exemple, que le clonage s'applique à l'être humain et soit utilisé à des fins reproductives, ou que l'utilisation des organismes génétiquement modifiés s'étende au-delà du maïs. Une enquête de la Commission européenne [1] a montré que les Européens, et de façon encore plus marquée les Français, avaient des réticences concernant l'utilisation des biotechnologies dans la production de nourriture et de plantes.

Les Français veulent être informés de l'utilisation de ces nouvelles biotechnologies et n'accepteront pas une dérive qui consisterait en une banalisation de leur usage. Ils le montrent clairement en représentant chez les Européens les premiers demandeurs d'étiquettes de produits alimentaires mentionnant s'il s'agit d'organismes génétiquement modifiés : un peu plus de neuf Français sur dix les réclament.

[1] BOY Daniel. « Les biotechnologies et l'opinion publique européenne ». *Futuribles*, n° 238, janvier 1999, pp. 37-56.

Introduction aux concepts clés

Dès lors que nous affirmons que l'avenir des retraites n'est pas prédéterminé et qu'il dépendra, pour une large part, des décisions et des actions humaines, mieux comprendre les ressorts profonds de la dynamique sociale devient un enjeu essentiel. Mais, nous l'avons suggéré, les « scientifiques » modernes sont plus à l'aise dans le maniement d'indicateurs chiffrés sur les comportements (nombre d'enfants par femme, nombre de mariages, emploi, consommation...) que sur le registre des valeurs. Or celles-ci, dans la mesure où elles expriment les désirs et les préférences individuelles et sociales, devraient nous permettre d'expliquer ces comportements, voire de les anticiper. Encore faut-il distinguer avec exactitude ces deux concepts problématiques que sont les valeurs et les comportements.

Les valeurs sont des idéaux et des préférences essentielles qui prédisposent les individus à agir dans un sens donné, et qui structurent leurs représentations et leurs actions. En somme, les valeurs sont à la fois ce que croient et ce à quoi aspirent les individus. Aussi apparaissent-elles éminemment déterminantes dans la dynamique sociale.

Il serait pourtant naïf de penser qu'il est possible de déduire les valeurs des individus à partir de la seule observation de leurs comportements, et, inversement, d'anticiper l'évolution des comportements en considérant seulement les valeurs des individus. Car les comportements (qu'ils soient des comportements de consommation, d'engagement, de sociabilité ou autres) ne sont pas exclusivement déterminés par les valeurs. C'est une évidence, mais il s'agit de bien y insister : il faut distinguer le registre des valeurs de celui des comportements, ceux-ci étant le résultat d'un compromis en permanence évolutif entre, d'un

côté, ce à quoi les individus — les Français en l'occurrence — aspirent et, de l'autre, les opportunités et les contraintes que le contexte dans lequel ils vivent offre à la satisfaction de leurs aspirations. Le lien entre valeur et comportement n'est donc pas direct et simple.

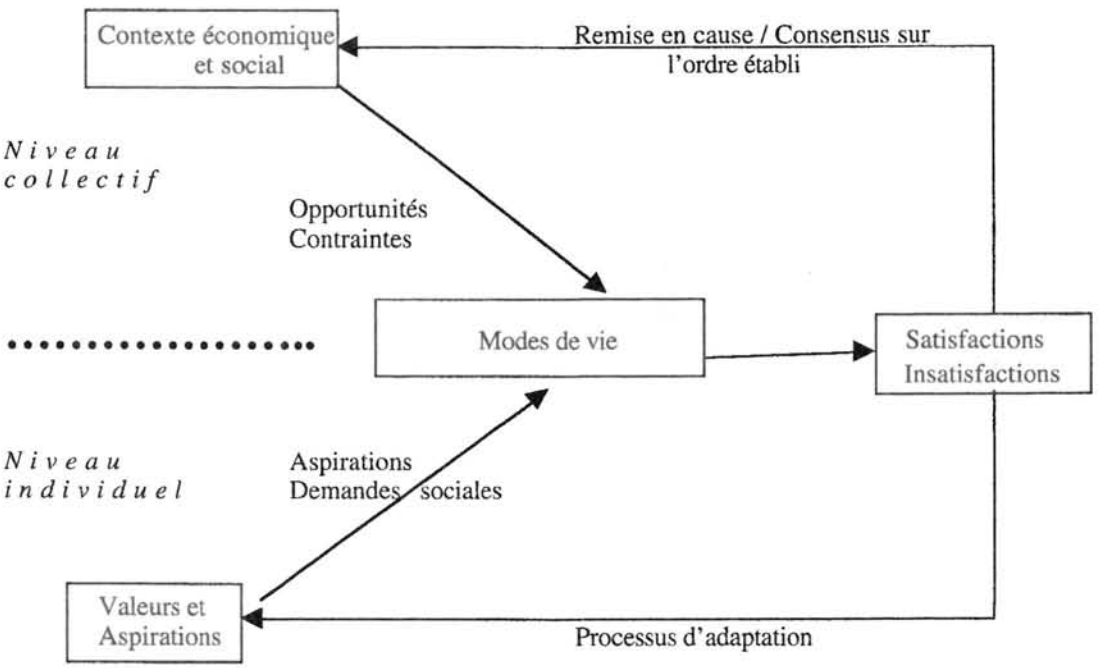

Il convient également de ne pas confondre hâtivement les valeurs avec les opinions déclarées lors des sondages. Interroger directement les individus sur leurs valeurs s'avère souvent décevant — voire trompeur — dans la mesure où ils sont peu à même de les analyser, ni spontanément enclins à les révéler. Notons d'ailleurs l'écart qui apparaît souvent entre les priorités que l'on affiche, les opinions que l'on exprime et les comportements que l'on adopte.

On a insisté sur la différence à faire entre valeurs et comportements. Il faut aussi remarquer que si les opportunités et les contraintes du contexte influent sur les comportements — et, le cas échéant, sur les valeurs —, la perception qu'ont les individus de ce contexte peut être sensiblement différente de la réalité. De manière générale, il existe souvent une distance entre la perception sociale d'un phénomène (par exemple, le sentiment d'insécurité) et sa réalité « objective ». Prenant acte de ce hiatus, il s'agit de se garder des raisonnements de causalité simplistes.

Enfin, concernant les valeurs et les comportements, une certaine précision dans les termes est de mise. Ainsi, c'est aujourd'hui une banalité que de dire que l'individualisme augmente. Mais le concept d'individualisme suscite souvent des ambiguïtés et des malentendus. Il est commode d'opérer une distinction

importante entre les deux extrêmes que sont l'individualisme « universaliste » et l'individualisme « particulariste ». Ce dernier peut être compris comme le culte du chacun pour soi, où le moi a des aspirations qui lui sont propres et qui sont susceptibles de passer avant toute autre considération. En revanche, l'individualisme universaliste renvoie à un humanisme respectueux du bien commun, à même de promouvoir une vie en société qui ne soit pas une simple juxtaposition d'individus ; il implique l'idée de liberté des individus (davantage que celle de besoins, de désirs et d'intérêts particuliers) et un principe d'égalité.

Soulignons par ailleurs que, pour étudier les évolutions à long terme, il ne suffit pas de disposer d'enquêtes identiques répétées à intervalles réguliers. Il faut aussi distinguer dans les évolutions enregistrées ce qui est imputable à :

— un effet d'âge, ou de vieillissement : le résultat observé varie avec l'âge, quelle que soit la génération considérée, de sorte que l'on pourra dire : les jeunes ou les vieux sont attachés à... ;
— un effet de génération : le résultat observé est caractéristique d'une génération ; bien qu'elle vieillisse, elle restera attachée aux valeurs qui la caractérisent ; phénomène important puisque toutes les études révèlent que le changement social provient principalement du renouvellement des générations ;
— un effet de période : le résultat de l'enquête est fortement déterminé par la conjoncture du moment.

Enfin, rappelons qu'il y a dans toute société des « valeurs constitutives » fondamentales qui, quelles que soient les évolutions observées, leur confèrent une identité particulière. Tel est le cas, par exemple, dans les sociétés d'Europe occidentale, des valeurs héritées, indépendamment des pratiques, de notre héritage judéo-chrétien, de l'influence du droit romain et de la philosophie des lumières qui ont donné naissance à l'individualisme tel que celui-ci a été défini *supra*. Mais, si certaines valeurs fort anciennes persistent à jouer un rôle important, il n'en reste pas moins évident que les valeurs évoluent au fil du temps et en fonction du renouvellement des générations.

Bien qu'il soit exclu de rendre compte de toutes ces évolutions dans le cadre du présent chapitre, nous essayerons d'abord d'indiquer quelles sont les caractéristiques les plus saisissantes du changement social intervenu en France depuis 20 ou 30 ans, avant d'examiner quelles pourraient en être les évolutions possibles à l'horizon 2040, en nous concentrant évidemment sur les changements les plus susceptibles d'exercer une influence sur l'évolution de notre système de protection sociale et la retraite. Ce faisant, nous garderons à l'esprit les

différentes approches théoriques existant sur les valeurs (*cf.* encadré page suivante).

Trois dimensions nous ont semblé essentielles : **la famille, le travail** et **l'adhésion des individus aux organisations qui sont supposées mettre en œuvre des solidarités collectives** ; les deux premières (la famille et le travail) étant — soulignons-le — les « choses » qui sont jugées par les Français comme les plus importantes dans leur vie.

Les résultats des enquêtes sur les valeurs [3] sont à cet égard sans ambiguïtés : en 1990, la très grande majorité des Français (huit personne sur dix) considérait la famille comme très importante. Venait ensuite le travail (60 % des Français considéraient leur travail comme très important), puis les amis et les loisirs (trois à quatre personnes sur dix). Enfin, une petite minorité de personnes estimait la religion ou la politique très importantes dans leur vie. Les résultats de la nouvelle enquête Valeurs indiquent que ces tendances se confirment au fil des années : la famille, le travail, les amis et les loisirs sont encore plus importants qu'en 1990, tandis que le poids de la religion décline (*cf.* tableau ci-après).

Encadré 2 : Théories et méthodes d'enquête sur les valeurs

Elles sont très diverses et souvent fragiles. Sur le plan théorique, célèbres sont, par exemple, les travaux de Maslow qui, en substance et s'intéressant essentiellement aux besoins, a montré que, lorsqu'un besoin d'ordre inférieur est satisfait, d'autres besoins d'ordre supérieur surgissent et exigent satisfaction. Cette thèse est souvent citée pour expliquer, par exemple, que lorsque les besoins de sécurité sont satisfaits (avoir un travail, un logement), les individus vont chercher à se créer des relations sociales qui leur confèreront un sentiment d'appartenance à un groupe.

Mais les travaux du sociologue américain Rokeach semblent plus intéressants pour nous. Il distingue en effet deux types de valeurs : « les valeurs instrumentales » qui se rapportent aux comportements (par exemple : être ambitieux, large d'esprit, courageux, responsable...) et les « valeurs terminales » qui renvoient à des objectifs que s'assignent les individus (par exemple : avoir une vie aisée, passionnante ; disposer d'un statut social...). Une vaste enquête, la *Rokeach Value Survey*, a été réalisée aux États-Unis en 1974, mais rien d'équivalent n'existe en France.

En revanche, nous disposons pour tous les pays européens d'enquêtes inspirées par Ronald Inglehart dont la thèse essentielle consiste à dire que nous passons de « valeurs matérialistes » à des « valeurs postmatérialistes » et que ces changements interviennent principalement au travers du renouvellement des générations. La thèse a ses limites mais Inglehart a ainsi beaucoup travaillé à partir d'une source précieuse : les enquêtes « Eurobaromètre » qui assurent, depuis 1974, un suivi de l'opinion publique dans les 15 pays de l'Union européenne (enquêtes menées tous les six mois et comportant 15 000 interviews).

Cette somme d'informations – bien que perfectible – est fort utile comme le sont, au niveau français, les enquêtes du Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) sur les conditions de vie et les aspirations des Français dont l'objet est de fournir :

[3] Résultats français de l'enquête EVS (Fondation pour l'étude des systèmes de valeurs en Europe). La troisième enquête EVS a été réalisée en mars-avril 1999, ses résultats ont été publiés dans BRÉCHON Pierre (sous la dir. de). *Les Valeurs des Français. Évolutions de 1980 à 2000*. Paris : Armand Colin, 2000.

– des données sur les opinions des Français dans différents domaines d'activité ;
– des informations sur des groupes de population : conditions de vie, attitudes, attentes ;
– des éléments descriptifs de l'évolution des comportements et des aspirations de la société française, détaillée par catégories.

Nous prendrons enfin appui sur les études sur le système de valeurs des Français réalisées en France par ARVAL (Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs) en collaboration avec EVS (Fondation pour l'étude des systèmes de valeurs en Europe), qui se trouvent en réalité être le seul – ou, du moins, le principal – dispositif d'enquêtes suivies, depuis 1981, portant expressément sur les valeurs*.

* Voir « L'évolution des valeurs des Européens ». Numéro spécial de *Futuribles* n° 200, juillet-août 1995 ; et BRÉCHON Pierre, TCHERNIA Jean-François. « L'évolution des valeurs des Français ». *Futuribles*, n° 253, mai 2000.

Question : « Pour chacune des choses suivantes, pouvez-vous me dire si, dans votre vie, cela est très important, assez important, peu important ou pas important du tout ? »
(Réponses en % des personnes interrogées)

	Travail	Famille	Amis et relations	Loisirs	Politique	Religion
Très important	69	88	50	37	8	11
Assez important	26	10	45	51	27	26
Pas très important	3	1	5	11	35	32
Pas important du tout	2	1	–	1	29	30
NSP/SR	–	–	–	–	1	1
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Source : BRÉCHON Pierre (sous la dir. de). *Les Valeurs des Français. Évolutions de 1980 à 2000. Op. cit.*

L'évolution des valeurs et des comportements individuels

Nous verrons comment se traduit et pourrait se traduire cet attachement à la famille et au travail. S'agissant des autres dimensions, l'élément clé nous semble être de savoir si, en raison des besoins qu'ils éprouvent (notamment en termes de sécurité), les individus compteront davantage sur eux-mêmes ou sur des structures collectives régies par les règles du marché, ou relevant d'une solidarité publique obligatoire ou privée volontaire (monétaire ou non). Avant donc d'examiner ces trois dimensions principales, les variables clés suivantes doivent être prises en compte :

1) La perception et l'acceptabilité des risques

L'enquête « Conditions de vie et aspirations » du Crédoc comporte depuis 10 ans diverses questions qui mesurent l'intensité et les motifs d'inquiétude de la population française « pour soi-même et pour des proches » face, notamment, à six sujets différents : la maladie grave, l'agression dans la rue, l'accident de la route, le chômage, la guerre et l'accident de centrale nucléaire. Or, toutes ces

craintes ont significativement augmenté entre 1981 et 1990, sauf celle du chômage qui est restée stable à son niveau, il est vrai, très élevé (57 % d'inquiets) [4].

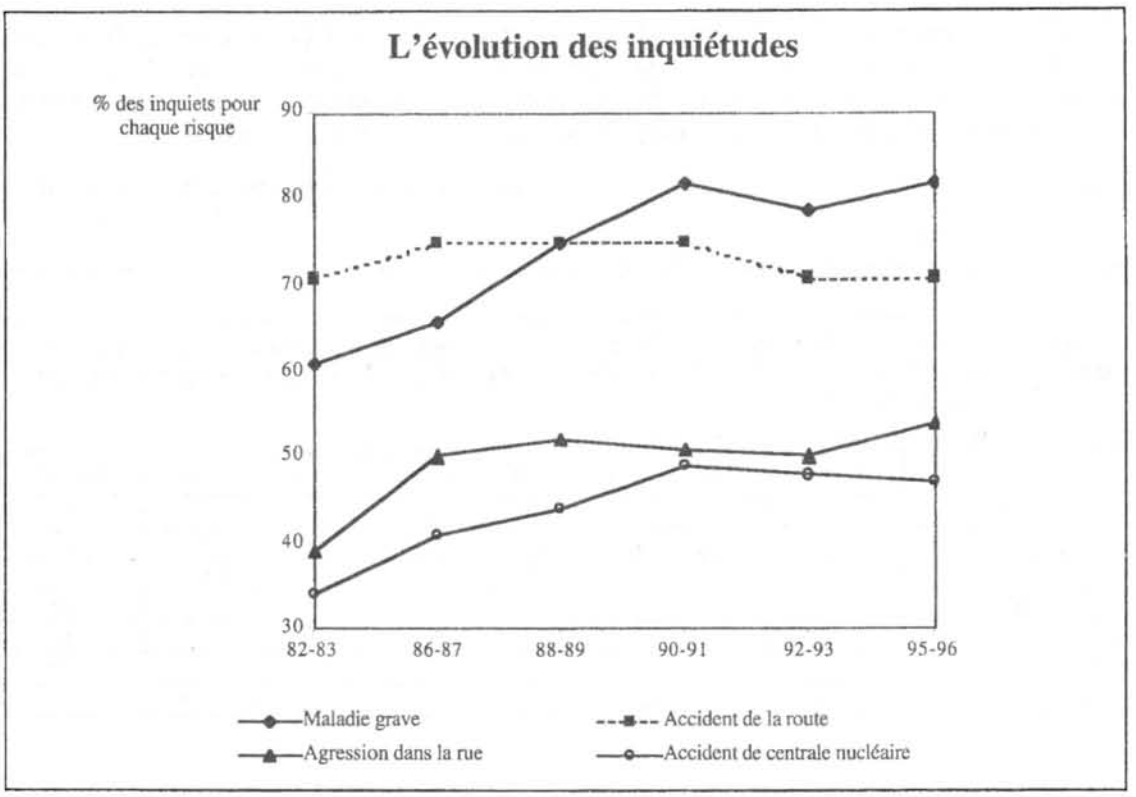

Plusieurs observations sont à cet égard intéressantes :

— Les personnes les plus inquiètes sont les personnes âgées, les personnes non diplômées et les femmes. Mais les jeunes générations tendent à leur tour à être également moins sereines.

— La fréquence des craintes peut parfois s'expliquer par la fréquence des risques et la vulnérabilité des personnes interrogées. Mais cela n'est pas toujours le cas : ainsi, l'inquiétude à l'égard des accidents de la route a augmenté corrélativement à la baisse du nombre d'accidents et de morts.

La demande de sécurité ne cesse d'augmenter. Dans une enquête réalisée pour le journal *Le Monde* par le Centre d'étude et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP), il apparaît, par exemple, que plus d'un quart des interviewés cite « la lutte contre la violence et la criminalité » comme le problème numéro un du pays, score jamais atteint depuis un quart de siècle. Ce sentiment — corrélé ou non à une augmentation réelle de l'insécurité — est sans doute entretenu par les médias. Ainsi les enquêtes du Crédoc révèlent qu'il existe une corrélation

[4] HATCHUEL Georges, BERTHUIT Georges, LOISEL Jean-Pierre. *Les Inquiétudes des Français ou l'évolution des craintes de 1982 à 1996.* Paris : Crédoc (coll. Cahiers de recherche, n° 107), 1997.

positive entre les inquiétudes des Français et le fait qu'ils regardent plus ou moins la télévision.

Les conditions de vie des individus influent naturellement sur leur comportement. Mais cette influence est filtrée notamment par la perception qu'ont les individus et leur prédisposition à accepter les risques. Il est manifeste que le type de perception et d'acceptation des risques dont ils font preuve est déterminant pour les évolutions de la dynamique sociale car il peut, selon les cas, constituer un frein ou un moteur pour l'action. On peut envisager, pour l'essentiel, trois hypothèses d'évolution de la perception et de l'acceptation des risques par les individus :

H1 : « L'esprit d'aventure tout risque ; le "flambeur" ». Cette hypothèse renvoie à une logique d'insensibilité aux dangers potentiels (que ceux-ci soient d'ordre économique, social ou autre). L'individu a le goût du risque, et celui-ci prime sur tout principe de précaution. Pour ce « flambeur », il n'est pas question de penser à long terme ; sa retraite, par exemple, ne le préoccupe aucunement comparé à ses placements opérés en fonction des seules perspectives immédiates de gains.

H2 : « L'esprit d'initiative prudent ». L'individu est animé d'un réel esprit d'initiative, mais il a une conscience claire des risques. Il est entreprenant et pragmatique, exigeant vis-à-vis de lui-même et de la collectivité. Il refuse de contribuer à un système de protection sociale complexe et opaque, compte sur un filet de sécurité collective minimum et, le cas échéant, souscrit des assurances complémentaires individuelles.

H3 : « Le besoin de sécurité matérielle ». Dans cette troisième hypothèse, loin d'avoir le goût du risque et de l'imprévu, l'individu a pour objectif prioritaire sa sécurité maximale. La peur le travaille, concernant à la fois sa personne et son patrimoine. Cet homme thésaurise, dispose de placements sûrs ; il est préoccupé par ce qui lui adviendra à l'âge de la retraite et prend toutes les dispositions pour s'y préparer. Ce besoin de sécurité matérielle se double, du reste, d'un besoin de sécurité morale, du souci d'être entouré par des proches.

2) Modalité de gestion des risques ; fonction sécuritaire

La gestion des risques, qui résulte, en partie seulement, du type de perception et d'acceptation des risques, peut prendre plusieurs formes, décisives pour la dynamique sociale. On comprend en effet aisément que privilégier l'entraide de

proximité, par exemple, entraîne des conséquences qui ne sont pas celles que provoquerait le choix d'une logique de solidarité universaliste.

H1 : « Égoïsme, chacun pour soi ». Si l'individualisme particulariste préside au choix du mode de gestion des risques, alors personne ne peut compter sur personne. Surtout, personne n'attend rien de personne, car l'individu n'a de considération que pour ses propres besoins, désirs ou intérêts particuliers. À la limite, autrui n'est envisagé que comme une contrainte, donc comme une menace parmi d'autres. Pour leur sécurité personnelle, les individus sont portés à une forte consommation de biens et de services de sécurité (alarme, milice...).

H2 : « Logique d'assistance ». Dans cette hypothèse, le secours porté à autrui est certes envisageable, mais seulement si sont réunies des conditions d'indigence et/ou de péril graves. L'individu est disposé à accorder son aide, mais ne souhaite pas que celle-ci soit systématique. Il y va de sa volonté, et non de celle d'une organisation qui déciderait à sa place à qui prêter assistance. Dans cette optique, ceux qui ont besoin d'aide sont conçus comme étant une exception qu'il est humain d'assister *ponctuellement*.

H3 : « Principe de solidarité minimale ». Dans cette perspective, l'individu convient du bien-fondé d'une organisation visant à pallier les inégalités les plus importantes générées par la société. Il a conscience d'appartenir à une communauté d'intérêts et ressent l'obligation morale de porter assistance aux autres dans le dénuement. Il n'estime pas que l'exclusion, la maladie ou la pauvreté soient pathologiques et il se prononce en faveur d'un filet de sécurité qui évite à quiconque de tomber « trop bas ».

H4 : « Solidarité et sécurité totale ». C'est ici l'individualisme universaliste qui s'exprime. L'individu est à la recherche du bien commun et souhaite la réalisation d'une société juste où chacun puisse avoir des conditions d'existence acceptables. À certains égards, l'individu se sent responsable de la dignité des autres membres de la société. Aussi, toute source d'inégalité (naissance, milieu social, vieillesse, mais également accidents, et donc fatalité) est pour lui une menace à juguler. La solidarité doit être systématique et étendue. Assurances sociales et redistribution des revenus sont des exigences fortes.

3) La confiance dans les institutions

C'est une chose que d'avoir des valeurs, des préférences en termes de modalités de gestion des risques. C'en est une autre que de privilégier telle ou telle institu-

tion [5] pour la prendre en charge. On peut distinguer essentiellement trois types d'institutions susceptibles d'être valorisées par les individus :

H1 : « Institutions publiques ». Qu'il s'agisse d'institutions publiques locales, nationales ou européennes, l'individu leur fait confiance. Elles disposent de la légitimité des services publics et ne sont pas, *a priori*, suspectées de collusion avec des intérêts particuliers. Le tribut qu'on leur verse ira assurément servir le bien commun.

H2 : « Le privé marchand ». Dans cette seconde hypothèse, c'est le marché qui est jugé le plus apte à réguler les problèmes rencontrés. Agissant comme une « main invisible » (Adam Smith), il fait se correspondre naturellement l'offre et la demande. Les institutions publiques ne doivent pas venir troubler cette harmonie. On peut faire confiance à la sphère marchande car on sait à quoi s'en tenir : chacun vise son intérêt particulier ; et chacun y trouve son compte.

H3 : « Le privé non marchand (domestique, informel) ». C'est là le registre de l'individualisme défini comme ce « sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables et à se retirer à l'écart avec sa famille et ses amis » (Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*). Dans cette sphère restreinte, seulement, on est assuré de bénéficier de la bienveillance d'autrui. Un lien affectif et informel fort est seul garant de la sécurité et de la tranquillité. Mais le cercle n'est pas nécessairement limité à la famille ; il peut être constitué de communautés humaines dont les membres se retrouvent autour de valeurs partagées.

4) Engagement et rapport au temps

La disposition à s'engager dans la durée peut prendre plusieurs formes. Une forme d'engagement (en termes de durée, de motivation et d'intensité) correspond à des valeurs et comportements spécifiques, à la fois indicateurs et moteurs de la dynamique sociale.

H1 : « L'émotion d'abord (ou *zapping*) ». Dans cette hypothèse, l'individu vit au gré de ses émotions du moment, et n'engage aucune action ou relation de long ni même de moyen terme. Son rapport au temps est instantané et demain est, pour lui, radicalement un autre jour. Il ne se sent libre que lorsqu'il est

[5] Institution est pris ici au sens large de forme ou structure sociale établie par la loi ou la coutume. En ce sens, la famille ou le marché sont des institutions.

affranchi de toute contrainte temporelle. Cela rejoint aussi le culte de l'urgence, du juste à temps... et se traduit par un opportunisme sans vergogne.

H2 : « Le devoir de fidélité ». La liberté est dans ce cas tout autre : elle signifie suivre des impératifs que l'on s'est fixés. Un effort de volonté est nécessaire, afin d'accomplir et de mener à terme un engagement pris préalablement. Dans ce cas, l'individu est lié dans le temps par ses valeurs et ses engagements. Son attitude vis-à-vis de l'engagement est celle du fervent catholique à l'égard du mariage. Mais, peut-être à un moindre degré, il s'agit d'une éthique personnelle qui se traduit par des exigences envers les autres et les organisations.

H3 : « Les sentiments, l'amour comme serment ». Ici, il ne s'agit pas de se plier définitivement à un engagement par un effort de volonté et un sens particulier du devoir ; l'individu est lié par ses sentiments. Quand ceux-ci disparaissent, l'engagement aussi. C'est l'hypothèse du mariage temporaire et renouvelable. L'individu estime naturel que, au fur et à mesure qu'il évolue, ses sentiments, ses préférences et sa sensibilité ne demeurent pas invariables. À l'insu des normes collectives prime, ici, également l'épanouissement de soi, y compris avec ses exigences (à l'inverse de H2).

5) Attitude et comportement vis-à-vis du changement

L'attitude vis-à-vis du changement est évidemment de première importance. Résultant d'une combinaison de valeurs, c'est elle, en dernier ressort, qui semble constituer les freins ou les moteurs profonds de la dynamique sociale.

H1 : « La résistance ». Dans ce cas, l'individu est « misonéiste » (il est hostile à la nouveauté et au changement). Il est en décalage par rapport à l'individu moderne, en ce sens où il est attaché à un ordre des choses établi qui, dans cette mesure, fait autorité pour lui. Le changement est suspect, car on ne sait pas ce qui peut en émaner. Aussi préjudiciable que soit la tradition, elle sera toujours un moindre mal par rapport à l'inconnu menaçant que génère la nouveauté. Cette attitude est aussi celle qui porte les individus à défendre leurs droits acquis (individuels et collectifs), à refuser leur remise en cause.

H2 : « L'adaptation ». Dans cette hypothèse, l'individu suit le cours du changement pas à pas. Son attitude est neutre vis-à-vis de ce dernier ; il lui semble vain d'y faire obstacle lorsqu'il survient. Avec plus ou moins de bonne volonté et de bonne humeur, les gens s'adaptent aux exigences nouvelles, non sans que cette adaptation soit en permanence l'objet de négociations et de compromis.

H3 : « L'innovation ». Ici, le changement et la nouveauté sont anticipés, voire promus. L'individu attend beaucoup de l'innovation, juge qu'elle entraînera plus de progrès que d'erreurs. Aussi est-il à la fois un apôtre et un acteur du changement. Il estime que la stratégie de repli sur le passé, aux plans individuel et collectif, est sans issue. L'individu peut être plus ou moins moteur vis-à-vis du changement mais, en tout état de cause, il en reconnaît la nécessité et est donc partie prenante dans l'édification du nouveau contrat social.

L'évolution des structures sociales

Nous avons jusqu'à présent raisonné sur des prédispositions individuelles, ce que l'on pouvait dire de leur évolution passée et de leur évolution possible à l'horizon des prochaines décennies. Eu égard à l'avenir de notre organisation collective et, plus spécifiquement encore, de nos systèmes de retraite, trois dimensions collectives sont particulièrement importantes : la famille, le travail et les structures au sein desquelles peuvent s'organiser les solidarités collectives.

1) Les structures familiales

La famille (comme l'emploi) constitue l'une des pierres angulaires de notre organisation collective. Elle a récemment beaucoup évolué au fil du temps dans sa constitution, sa pérennité, sa composition, ainsi que dans la nature des relations qu'entretiennent ses membres ; tout ceci résultant désormais de stratégies délibérées.

Beaucoup plus que de normes sociales qui s'imposeraient, comme jadis, aux individus (même si des normes implicites n'en subsistent pas moins, du reste, plus différentes qu'on ne l'imagine, y compris au sein d'une aire culturelle telle que l'Europe), former un couple, avoir des enfants, se marier ou non, et divorcer éventuellement, résultent désormais de choix et non plus d'un devoir, même si ces choix ne sont point exclusivement dictés, comme on aime l'affirmer, par les seuls désirs des individus.

Nous avons assisté au cours des 40 dernières années à :

— une chute importante de la nuptialité qui intervient, de surcroît, de manière beaucoup plus tardive, et qui est, de plus en plus souvent, précédée d'une période de cohabitation de plus en plus longue ;

— une chute de la fécondité, elle-même intervenant plus tardivement (ce qui, partiellement, explique la diminution du nombre de descendants) ;

— une augmentation importante de la cohabitation hors mariage ;
— une augmentation des naissances hors mariage ;
— un accroissement important des divorces...

Tous ces phénomènes sont intervenus dans tous les pays européens avec une intensité et selon un calendrier cependant bien différents : d'abord dans les pays scandinaves, puis en Europe centrale et, plus tard, en Europe du Sud. Mais imaginer pour autant que la Suède d'aujourd'hui préfigure ce que sera la France de demain serait sans doute tout à fait excessif :

a) d'abord, parce que, s'il y a des traits communs à l'évolution des valeurs des Européens (par exemple, l'amour tient lieu de serment), tous les pays n'ont pas le même héritage culturel (*cf.* l'opposition entre les pays de culture protestante et catholique) ;

b) ensuite, parce que le contexte légal, fiscal, socio-économique, en dépit de similitudes incontestables, diffère, comme en témoignent, par exemple, les politiques d'aide à la petite enfance, elles-mêmes jouant sans doute un rôle dans l'insertion professionnelle des femmes, celle-ci rejaillissant — sans que ce soit mécanique — sur leur niveau de fécondité.

S'il apparaît aujourd'hui une tendance forte, aussi bien en France que dans les autres pays d'Europe occidentale, c'est assurément la diversification des modèles familiaux et, sans doute, le fait que les itinéraires familiaux au long du cycle de vie sont plus aléatoires. Au reste, du fait cette fois de l'allongement de la durée de vie, de plus en plus d'individus appartiennent à des familles à trois, quatre, voire cinq étages, et cette augmentation de la lignée, sans préjuger à ce stade des relations entre générations, peut être lourde de conséquences sur l'avenir des retraites. Quatre hypothèses nous ont semblé devoir être retenues.

H1 : « Recentrage ; la famille nucléaire ». La famille nucléaire (les parents avec deux ou trois enfants) a manifestement été le modèle dominant à l'époque des Trente Glorieuses, notamment du fait du déracinement des populations (rupture avec les parents), de la solidarité au sein de ce noyau restreint qui était une garantie de progrès et un refuge (« le seul lieu où on se sent bien », selon tous les sondages du Crédoc). Secouée depuis 20 ans par la baisse de la nuptialité, l'augmentation du divorce, la transformation des relations parents-enfants, la famille nucléaire se trouve aujourd'hui fragilisée. Mais dans un environnement de plus en plus incertain, déstabilisant, le retour à la famille nucléaire n'est pas exclu.

H2 : « La lignée ». Notre époque, marquée par la faible fécondité, l'est aussi par un important allongement de la durée de vie, qui a pour corollaire l'apparition de familles à quatre, sinon cinq étages (générations). Dès lors, les solidarités inter-générationnelles (*cf.* les travaux de la CNAV et ceux de Luc Arrondel et André Masson [6]) se développent suivant des schémas complexes. Cette hypothèse — au contraire de ce que nous avons observé à la « belle époque » de la famille nucléaire — se caractérise par le resserrement des liens d'entraide (monétaire et non monétaire) entre les différentes générations. En d'autres termes, au-delà de l'effort de redistribution intra et intergénérationnelle assuré par le système de protection sociale, se développe une redistribution (complémentaire ? substitutive ?) informelle dans une famille élargie verticalement sous contrainte d'une fécondité minimale.

H3 : « La décomposition ». Cette hypothèse correspond à la poursuite des tendances observées quant à la diversification et à la précarisation des structures familiales : célibataire avec ou sans enfants, concubins avec ou sans enfants, couples mariés avec ou sans enfants, PACS (pacte civil de solidarité) avec ou sans enfants ; ceci associé à une absence notable de pérennité de ces statuts. D'une certaine manière, la protection sociale doit être de plus en plus individualisée.

H4 : « Les nouvelles communautés ». Cette hypothèse correspond à ce qu'on appelle aujourd'hui les familles « recomposées » (qui, préalablement, ont été décomposées), nouvelles tribus formées de gens ayant des liens de parenté plus ou moins étroits et entre lesquels s'instaurent des liens de solidarité plus ou moins forts (tant au sein de la même génération qu'entre générations différentes). À un stade plus extrême, peuvent également figurer ici les « communautés » formées de personnes sans lien de sang nécessaire mais unies par d'identiques affinités autour de projets de vie collectif.

2) La valeur travail ; les formes de travail et d'emploi

Le travail constitue la seconde — sans doute, la première en importance — pierre angulaire de notre organisation économique et sociale et, surtout, de notre système de protection sociale qui, d'inspiration essentiellement bismarckienne, repose sur le principe de l'assurance, donc sur un effort contributif en nature — le travail — et en espèces — les cotisations sociales assises sur les salaires. Or, si l'extension du salariat — un salariat de plus en plus normé sur le contrat à

[6] CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse ; ARRONDEL Luc, MASSON André. « Les transferts entre générations. L'État, le marché, la famille ». *Futuribles*, n° 247, novembre 1999.

durée indéterminée à temps plein avec tous les privilèges qui y sont liés — a constitué une caractéristique majeure de l'ère industrielle et, plus encore, de l'époque des Trente Glorieuses — marquées, de surcroît, par une situation de quasi-plein-emploi total —, la situation change à partir de la fin des années 1960. Plus radicalement encore, à partir de 1973, la période des « Vingt-cinq Piteuses » est marquée par l'essor des phénomènes d'exclusion et la réapparition de poches importantes de pauvreté qui conduisent à adopter des dispositifs d'aide aux plus démunis : par exemple, le revenu minimum d'insertion (RMI).

Quoi que certains en disent, les Français, selon toutes les enquêtes, demeurent très attachés au travail. Mais sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs (la mutation de l'appareil de production, les perspectives d'emploi en termes quantitatifs et qualitatifs…), certaines questions se posent :

— Quelles sont les perspectives d'emploi, en forme et en volume ?
— Quelles seront les exigences, en termes quantitatifs et de formes d'emploi, de l'économie ?
— Dans quelle mesure les minima sociaux constituent-ils des obstacles à l'emploi, sont-ils dissuasifs vis-à-vis du travail ?
— Surtout, comment évolueront les valeurs, les aspirations et les comportements des individus ?

H1 : « L'emploi salarié ». Pour les uns, nous sommes à l'aube d'un nouveau Kondratiev ascendant ; la croissance économique repart à un niveau plus élevé et durable, elle génère la création d'emplois de sorte que le chômage va se réduire et la pénurie de main-d'œuvre devenir générale à partir de 2005. Dans une perspective dite de « Trente Glorieuses revisitées », il faudra attirer et fidéliser la main-d'œuvre qualifiée. L'avenir sera donc, à nouveau, au plein emploi salarié à durée indéterminée.

H2 : « L'emploi pluriel ». Pour les autres, le salariat tel que nous l'avons connu est dépassé. À l'heure de la mondialisation, compte tenu des impératifs de compétitivité, la flexibilité deviendra inéluctable, sans être nécessairement synonyme de « libéralisation sauvage ». Elle conduira plutôt à l'apparition de nouvelles formes négociées d'organisation et d'emplois. Le travail sera donc plus précaire, les revenus plus variables, les statuts professionnels plus divers.

H3 : « Tous indépendants ». Cette hypothèse, certes extrême, correspond à une tendance actuellement observable (externalisation, contrat d'activité, essor du travail indépendant, système de « portage » et assimilé). Guère réalisable à court terme, c'est une perspective qu'on ne peut exclure à l'horizon 2020-2050. Elle

correspond, pour une part, à une forte déréglementation du monde du travail, mais n'implique pas nécessairement ce qu'on désigne aujourd'hui par le terme d'ultra-libéralisme, dans la mesure où cette hypothèse n'exclut pas une mutualisation des risques liés aux aléas auxquels chacun sera exposé.

H4 : « Le droit à la paresse ». Une certaine littérature se répand (à l'opposé du *workfare*) sur le déclin de la valeur travail, sur l'instauration d'un « revenu d'existence » (allocation universelle) qui permet de fonder cette hypothèse en faveur de laquelle de nombreux indices militent : le RMI, la substitution capital-travail, le sous-emploi endémique, l'attitude de certaines catégories de chômeurs... Mais aussi le fait que les individus ne sont plus disposés à travailler à n'importe quel prix, dans n'importe quelle fonction.

3) Citoyenneté : la participation aux structures collectives

La volonté de vivre ensemble, la prédisposition à contribuer (financièrement et en nature) à une œuvre collective sont des éléments constitutifs essentiels de la démocratie et de l'économie sociale de marché prédominants en Europe occidentale. Qu'adviendront les valeurs qui les sous-tendent et les comportements qui en résultent ?

H1 : « La citoyenneté active ». Cette hypothèse suppose que les institutions publiques (lesquelles ? Au niveau local, national, européen ?) soient reconnues légitimes. Elle implique également une mobilisation générale autour de projets collectifs. À en juger par les opinions des Français sur les institutions, à l'aune des taux d'abstention aux consultations électorales, le niveau géographique peut, ici, apparaître déterminant (collectivité locale, bassin de vie, pays, département, région...), ainsi que le niveau de décentralisation.

H2 : « L'essor des corporations ». L'appartenance à une profession (camionneurs, pilotes, cheminots...), voire à une fédération, impliquant un fort investissement identitaire et militant, ou tout simplement à un « corps » (les grandes écoles, les artisans) entraîne un éclatement de la collectivité publique en corporations dont les membres ignorent la notion de bien commun supérieur. Des communautés d'intérêts se constituent (les syndicats de retraités) militant pour leurs propres intérêts au détriment de toute autre considération.

H3 : « Le nihilisme ». Cette hypothèse correspond aussi à des tendances et à des indices aujourd'hui observables. Corollaire d'un individualisme extrême (particulariste bien sûr), nulle cause supérieure ne transcende les intérêts individuels ;

ce déclin de la valeur citoyenne peut être alimenté par la corruption des institutions qui auront perdu toute légitimité. La loi du plus fort domine et les normes collectives (ou ce qui en reste) ne bénéficient d'aucun respect.

H4 : « Le militant ». Faut-il distinguer cette hypothèse de celle des corporations ? Oui, à notre sens, parce qu'elle repose sur un retour des idéologies collectives (différentes de la poursuite d'intérêts particuliers à une corporation) et suppose un nouvel engagement collectif sur des objectifs supérieurs. Celui-ci peut être opposé à l'ordre dominant (voir le mouvement Attac [7]) ou compatible avec cet ordre (la défense des droits de l'homme). Mais il peut jouer un rôle déterminant dans le développement des corps intermédiaires (les nouveaux syndicats) qui seront, ou non, de potentiels partenaires dans de possibles négociations collectives.

Quatre scénarios sur la dynamique sociale

Parmi plusieurs centaines de combinaisons possibles, nous avons retenu quatre grandes configurations qui nous semblent à la fois cohérentes et vraisemblables, même si elles ne sont pas équiprobables à chaque instant.

E1 : « Chacun pour soi »

L'ensemble des valeurs se recentre peu à peu autour de la sphère individuelle. Les seules valeurs partagées vont bientôt se décliner selon le précepte « chacun pour soi ». Dans cette situation, il est hors de question de poursuivre plus longtemps une logique de solidarité généralisée. Puisque l'individualisme particulariste préside aux comportements, nul ne peut compter sur quiconque : dès lors, dans un cadre extrêmement compétitif, l'individu est tenté de prendre autant d'initiatives — le cas échéant, risquées — que la satisfaction de ses désirs ou de ses ambitions l'exige. Toute institution — peu ou prou reflet du collectif — devient caduque ; le marché seul peut être le lieu de l'échange efficace, car « ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur et du boulanger que nous attendons notre dîner, mais de leur souci de leur intérêt propre » (Adam Smith, *La Richesse des nations*). Avide de liberté négative [8], chacun entend s'extraire des contraintes temporelles et multiplie les revirements d'opinion (à l'égard du travail ou des choix personnels). Cette disposition peut, par exemple, se traduire par une généralisation de l'évasion fiscale ou une citoyenneté inexistante (voir tableau page suivante).

---

[7] Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens.
[8] On doit la distinction liberté négative/liberté positive à Isaiah Berlin.

E1 : « Chacun pour soi »

1) L'évolution des valeurs et des comportements

1.1. Perception et acceptation des risques	H1 Esprit d'aventure tout risque « Le flambeur »	H2 Esprit d'initiative + filet de sécurité minimum	H3 Besoin de sécurité matérielle (patrimoine, corps) et morale	
1.2. Modalité de gestion des risques ; fonction sécuritaire	H1 Égoïsme « chacun pour soi »	H2 Assistance (ATD quart monde)	H3 Solidarité minimum	H4 Solidarité Sécurité totale
1.3. Confiance dans les institutions	H1 Les institutions publiques	H2 Le privé-marchand	H3 Privé non marchand (domestique, informel)	
1.4. L'engagement (y inclus attitude vis-à-vis du temps)	H1 L'émotion d'abord le *zapping*	H2 Le devoir de fidélité (volonté)	H3 Les sentiments L'amour comme serment	
1.5. Attitude et comportement vis-à-vis du changement	H1 La résistance (les rigidités)	H2 L'adaptation	H3 L'innovation	

2) Les structures collectives

2.1. Les structures familiales	H1 Recentrage La famille nucléaire	H2 La lignée	H3 La décomposition	H4 Les nouvelles communautés (y compris famille élargie : décomposée/recomposée)
2.2. La valeur travail ; les formes de travail et d'emploi	H1 L'emploi salarié CDI « Trente Glorieuses »	H2 L'emploi atypique « pluriel ». La flexibilité négociée	H3 Tous indépendants Tous entrepreneurs	H4 Le droit à la paresse Déclin de la valeur travail
2.3. Citoyenneté : la participation aux structures collectives	H1 Le sens civique La citoyenneté active	H2 L'essor des corporations (les paysans, la SNCF, l'énarchie…)	H3 Le nihilisme	H4 Le militant

E2 : « Le modèle rhénan revisité »

Dans cette configuration, la prééminence du système par répartition est toujours souhaitée par les individus, par ailleurs conscients qu'il convient de l'amender sensiblement. Ils appellent de leurs vœux une version « moderne » de la solidarité qui soit en phase avec l'individualisme universaliste partagé, et aspirent à un vrai effort redistributif, y compris sur le marché de l'emploi. La mobilité dans le travail, l'adaptation raisonnée aux changements et le goût de l'initiative sont des prédispositions qui deviennent profondes, mais qui ne compromettent en aucun cas le sens civique qu'exige le « vouloir vivre ensemble ». Les schémas mentaux (notamment eu égard à la famille) évoluent, ce qui ne signifie pas qu'on veuille faire l'économie de l'engagement, seul à même de nous placer dans une liberté *choisie* (une liberté positive). Il est essentiel d'assurer à chacun la dignité qui revient à toute personne humaine au sein de la communauté (voir tableau page suivante).

E2 : « Le modèle rhénan revisité »

1) L'évolution des valeurs et des comportements

1.1. Perception et acceptation des risques	H1 Esprit d'aventure tout risque « Le flambeur »	H2 Esprit d'initiative + filet de sécurité minimum	H3 Besoin de sécurité matérielle (patrimoine, corps) et morale	
1.2. Modalité de gestion des risques ; fonction sécuritaire	H1 Égoïsme « chacun pour soi »	H2 Assistance (ATD quart monde)	H3 Solidarité minimum	H4 Solidarité Sécurité totale
1.3. Confiance dans les institutions	H1 Les institutions publiques	H2 Le privé-marchand	H3 Privé non marchand (domestique, informel)	
1.4. L'engagement (y inclus attitude vis-à-vis du temps)	H1 L'émotion d'abord le *zapping*	H2 Le devoir de fidélité (volonté)	H3 Les sentiments L'amour comme serment	
1.5. Attitude et comportement vis-à-vis du changement	H1 La résistance (les rigidités)	H2 L'adaptation	H3 L'innovation	

2) Les structures collectives

2.1. Les structures familiales	H1 Recentrage La famille nucléaire	H2 La lignée	H3 La décomposition	H4 Les nouvelles communautés (y compris famille élargie - décomposée/recomposée)
2.2. La valeur travail ; les formes de travail et d'emploi	H1 L'emploi salarié CDI « Trente Glorieuses »	H2 L'emploi atypique « pluriel » La flexibilité négociée	H3 Tous indépendants Tous entrepreneurs	H4 Le droit à la paresse Déclin de la valeur travail
2.3. Citoyenneté : la participation aux structures collectives	H1 Le sens civique La citoyenneté active	H2 L'essor des corporations (les paysans, la SNCF, l'énarchie…)	H3 Le nihilisme	H4 Le militant

E3 : « La montée des corporatismes »

Puisque notre besoin de sécurité — matérielle comme morale — augmente au gré d'une insécurité jugée de plus en plus préoccupante, et que les institutions publiques comme privées sont de plus en plus suspectes (au fond, nous n'avons aucune prise sur leurs tenants et leurs aboutissants), mieux vaut s'en remettre à des valeurs sûres : en l'espèce, la communauté des égaux (c'est-à-dire la communauté des semblables), seule à partager les attentes spécifiques de chacun. À terme, on peut envisager que l'individu entende s'assurer une sécurité totale sans qu'intervienne aucune préoccupation pour ceux dont les intérêts divergent, et qui, par là même, constituent une menace. Il lui faut défendre ses acquis dans le sein de la corporation ; le travail n'a donc de valeur que négative : point trop n'en faut. Si l'adaptation est nécessaire, c'est à condition qu'elle me profite au premier chef, et que je n'abdique pas ma décision au bénéfice d'une solidarité douteuse, voire dangereuse. Dans cette absence totale de consensus, ce sont les intérêts corporatistes (SNCF, EDF ou autres) qui font prévaloir le particulier sur le général, si bien, notamment, qu'est favorisée une véritable jungle des régimes de retraite (voir tableau page suivante).

E3 : « La montée des corporatismes »

1) L'évolution des valeurs et des comportements

1.1. Perception et acceptation des risques	H1 Esprit d'aventure tout risque « Le flambeur »	H2 Esprit d'initiative + filet de sécurité minimum	H3 Besoin de sécurité matérielle (patrimoine, corps) et morale	
1.2. Modalité de gestion des risques ; fonction sécuritaire	H1 Égoïsme « chacun pour soi »	H2 Assistance (ATD quart monde)	H3 Solidarité minimum	H4 Solidarité Sécurité totale
1.3. Confiance dans les institutions	H1 Les institutions publiques	H2 Le privé-marchand	H3 Privé non marchand (domestique, informel)	
1.4. L'engagement (y inclus attitude vis-à-vis du temps)	H1 L'émotion d'abord le *zapping*	H2 Le devoir de fidélité (volonté)	H3 Les sentiments L'amour comme serment	
1.5. Attitude et comportement vis-à-vis du changement	H1 La résistance (les rigidités)	H2 L'adaptation	H3 L'innovation	

2) Les structures collectives

2.1. Les structures familiales	H1 Recentrage La famille nucléaire	H2 La lignée	H3 La décomposition	H4 Les nouvelles communautés (y compris famille élargie : décomposée/recomposée)
2.2. La valeur travail ; les formes de travail et d'emploi	H1 L'emploi salarié CDI « Trente Glorieuses »	H2 L'emploi atypique « pluriel ». La flexibilité négociée	H3 Tous indépendants Tous entrepreneurs	H4 Le droit à la paresse Déclin de la valeur travail
2.3. Citoyenneté : la participation aux structures collectives	H1 Le sens civique La citoyenneté active	H2 L'essor des corporations (les paysans, la SNCF, l'énarchie...)	H3 Le nihilisme	H4 Le militant

E4 : « L'ordre moral »

Ici on voit se renforcer la résistance forte, voire la peur à l'égard du changement. Dans ce scénario passéiste, des valeurs hautement conservatrices envahissent les comportements. Suite à l'accroissement sans précédent du sentiment d'insécurité, la pression sociale devient omniprésente et acceptée, car les individus sont avant tout préoccupés par les enjeux sécuritaires de la société. Cette configuration « hobbienne » fait donc fi de la liberté des individus, qui n'aspirent à rien moins que perturber leurs habitudes. Ce misonéisme se traduit notamment par une survalorisation de l'engagement, par des rigidités considérables, par la pérennité des familles nucléaires et par l'attachement inconditionnel à la norme d'emploi des Trente Glorieuses — le même contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein pour toute la vie. Si les institutions publiques ont leur place, c'est uniquement dans le domaine régalien et sécuritaire ; car sur le plan économique et social (et plus généralement stratégique), on a bien vu par le passé que l'État a généré des changements inadmissibles car compromettant le *statu quo* satisfaisant (voir tableau page suivante).

E4 : « L'ordre moral »

1) L'évolution des valeurs et des comportements

1.1. Perception et acceptation des risques	H1 Esprit d'aventure tout risque « Le flambeur »	H2 Esprit d'initiative + filet de sécurité minimum	H3 Besoin de sécurité matérielle (patrimoine, corps) et morale	
1.2. Modalité de gestion des risques ; fonction sécuritaire	H1 Égoïsme « chacun pour soi »	H2 Assistance (ATD quart monde)	H3 Solidarité minimum	H4 Solidarité Sécurité totale
1.3. Confiance dans les institutions	H1 Les institutions publiques	H2 Le privé-marchand	H3 Privé non marchand (domestique, informel)	
1.4. L'engagement (y inclus attitude vis-à-vis du temps)	H1 L'émotion d'abord le *zapping*	H2 Le devoir de fidélité (volonté)	H3 Les sentiments L'amour comme serment	
1.5. Attitude et comportement vis-à-vis du changement	H1 La résistance (les rigidités)	H2 L'adaptation	H3 L'innovation	

2) Les structures collectives

2.1. Les structures familiales	H1 Recentrage La famille nucléaire	H2 La lignée	H3 La décomposition	H4 Les nouvelles communautés (y compris famille élargie : décomposée/recomposée)
2.2. La valeur travail ; les formes de travail et d'emploi	H1 L'emploi salarié CDI « Trente Glorieuses »	H2 L'emploi atypique « pluriel ». La flexibilité négociée	H3 Tous indépendants Tous entrepreneurs	H4 Le droit à la paresse Déclin de la valeur travail
2.3. Citoyenneté : la participation aux structures collectives	H1 Le sens civique La citoyenneté active	H2 L'essor des corporations (les paysans, la SNCF, l'énarchie…)	H3 Le nihilisme	H4 Le militant

SOUS-SYSTEME F - L'EMPLOI

Rappelons d'abord que, dans ce que nous avons appelé le système socio-économique de référence, l'emploi joue un rôle déterminant vis-à-vis des retraites au travers :

— du rapport actifs sur inactifs ou, mieux encore, actifs occupés sur inactifs retraités ;

— de l'équilibre financier des régimes de retraite puisque, d'une part, leur financement dépend essentiellement du rendement des cotisations, donc de leur taux et de leur assiette (les revenus du travail) ; d'autre part, les dépenses résultent des droits à la retraite essentiellement déterminés par le nombre d'annuités de cotisation et le niveau des salaires perçus (sans mentionner ici le problème cependant épineux des années de référence et du système d'indexation).

Compte tenu des différentes acceptions des concepts emploi, travail, activité, il est sans doute utile de préciser ce que nous entendons ici par le terme d'emploi. Il s'agit de tout travail, quel qu'en soit le statut juridique (salarié en contrat à durée déterminée, CDD, ou indéterminée, CDI ; à temps plein, temps partiel ; saisonnier ou intérimaire ; indépendant...) — même si celui-ci peut avoir une incidence sur le taux de cotisation — donnant droit à une rémunération (salaire, honoraires, prime, intéressement...) monétaire déclarée (*versus* travail au noir).

Nous commencerons par rappeler brièvement les évolutions observées au cours des dernières décennies avant d'aborder le problème en termes plus prospectifs : d'abord, l'évolution prévisible des variables clés déterminant la demande de travail, l'offre d'emploi et l'ajustement ; ensuite, les micro-scénarios qui peuvent être, en l'espèce, envisagés.

Les évolutions observées

Tous les pays industrialisés ont connu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale une période de *baby boom* plus ou moins important et durable.

En France, la population d'âge actif (15-64 ans) a fortement augmenté à partir des années 1960 et la population active (celle des actifs occupés et des demandeurs d'emploi) corrélativement.

Dans ce cadre, l'effet de l'augmentation des taux d'activité féminin — qui est très sensible durant cette période — a été cependant partiellement compensé par la diminution des taux d'activité des hommes les plus jeunes et les plus âgés.

L'augmentation globale de la population d'âge actif a certes joué un rôle indéniable **dans l'escalade du chômage**, mais on ne saurait en rester à ce déterminisme premier.

En effet, la France a souffert de graves pénuries de main-d'œuvre, durant la période de forte croissance économique d'après-guerre, qu'elle résolut finalement par un flux migratoire d'actifs important (+ 66 000 immigrés actifs par an de 1954 à 1962). Mais elle a connu, au contraire, dès la fin des années 1960, une augmentation du chômage qui devint dramatique à partir de 1974 : de 1,6 % en 1966, le taux de chômage passe à 3 % en 1974, puis grimpe à près de 13 % en 1996. Trois années d'embellie économique auront été nécessaires pour qu'il repasse sous la barre des 10 % (9,9 % en avril 2000 ; 9,2 % en décembre 2000).

Le phénomène du chômage frappe, mais à des degrés très variables, tous les pays industrialisés, beaucoup plus fortement toutefois la France et l'Italie, par exemple, que les États-Unis ou le Japon, alors pourtant que les taux d'activité dans ces deux derniers pays sont sensiblement plus élevés qu'en Europe.

Cette montée du chômage était-elle inexorable ? Elle est certes, pour partie, liée aux gains de productivité — du reste inégaux suivant les pays — permis, notamment, par les nouvelles technologies. Peut-on pour autant considérer, comme cela a souvent été affirmé, qu'elle résultait inéluctablement des chocs pétroliers, de la mondialisation et des nouvelles technologies ? Certainement pas, si on en juge par quelques comparaisons internationales qui sont frappantes, et qui montrent que la croissance française s'est révélée particulièrement pauvre en emplois. Il est essentiel de comprendre pourquoi.

— Le contraste est d'abord saisissant entre les États-Unis et l'Europe puisque les Américains ont créé 37 millions d'emplois entre 1975 et 1995 tandis que les cinq principaux pays européens (qui représentent, au total, une population équivalente à celle des États-Unis n'en ont créé, durant la même période, que 2,4 millions. Les Américains ont fait de l'ajustement par les salaires, les Européens par le sous-emploi. Ainsi, en France, entre 1978 et 1994, le salaire moyen a augmenté de 20 %, tandis que le nombre total d'emplois a

quasiment stagné. Durant la même période, aux États-Unis, le salaire moyen [1] a progressé de 5 % tandis que le nombre d'emplois, lui, a crû de 37 %.

Mais le contraste n'est pas seulement frappant entre les États-Unis et l'Europe. Il l'est aussi au sein des pays de l'Union européenne. Ainsi, en 1997, le chômage affectait 6,2 % de la population active en Autriche, 5,6 % aux Pays-Bas et 7,6 % au Danemark, alors qu'il se montait à 20,8 % en Espagne, 12,4 % en France et 11,4 % en Allemagne. Pourtant, tous ces pays ont connu une évolution démographique comparable [2] et ont été confrontés au même contexte extérieur et à la même émergence d'un paradigme technico-économique nouveau.

Le contraste entre eux est, du reste, encore plus manifeste lorsqu'on se réfère au taux d'emploi, c'est-à-dire à la proportion de personnes d'âge actif effectivement au travail.

On voit, en effet, qu'en France ce taux est passé de 63,8 % en 1972 à 59,8 % en 1999 — donc d'un niveau déjà faible à un niveau encore plus bas 25 ans plus tard — et qu'en revanche, il se situe nettement plus haut dans les pays scandinaves, où il s'est, au demeurant, plutôt accru.

Graphique 1. Emploi et salaires réels aux États-Unis et dans l'Union européenne. Évolution de 1980 à 1998 (Indice 100 en 1980)

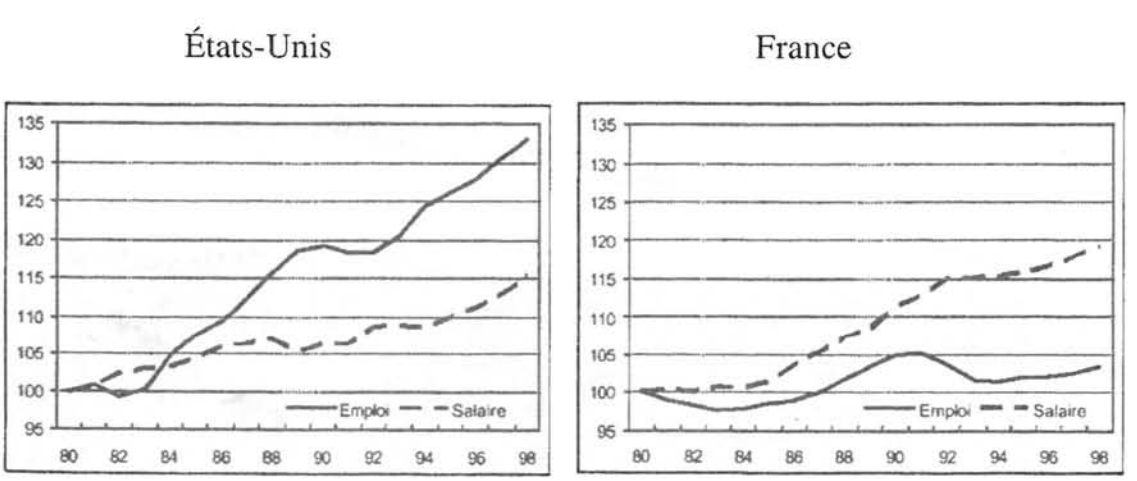

Source : Commission européenne.

[1] Reconnaissons cependant que le salaire moyen est une notion statistique qui ne rend pas compte de l'augmentation très sensible des inégalités.

[2] Même si l'intensité et le calendrier du *baby boom* et du *baby krach* ne sont pas exactement les mêmes partout.

Il ressort de ce qui précède que **le chômage et le sous-emploi ne sont pas inéluctables** et qu'ils résultent tout autant — en France, plus particulièrement — des arbitrages collectifs rendus que de la dynamique sociale globale.

Le fait est, tout d'abord, que la France n'a guère créé d'emplois durant une période qui était marquée par une forte progression de la population active : le nombre total d'emplois est passé de 21,4 millions en 1972 à 22 millions en 1996, soit une création nette de 650 000 emplois seulement (y compris les emplois aidés bénéficiant d'exonération partielle ou totale de cotisations sociales) qui, certes, s'est trouvée redynamisée, à partir de 1997, avec les frémissements de reprise économique.

Aujourd'hui, en France, les titulaires d'un emploi hors mesure (non aidé) ne sont que 21 millions et représentent à peine un Français sur trois.

Le volume d'emplois stagnant alors que la population d'âge actif augmentait rapidement, le taux de chômage et le sous-emploi ne pouvaient que se développer.

Graphique 2. Emploi, chômage et dispositifs d'emploi en France depuis 1973

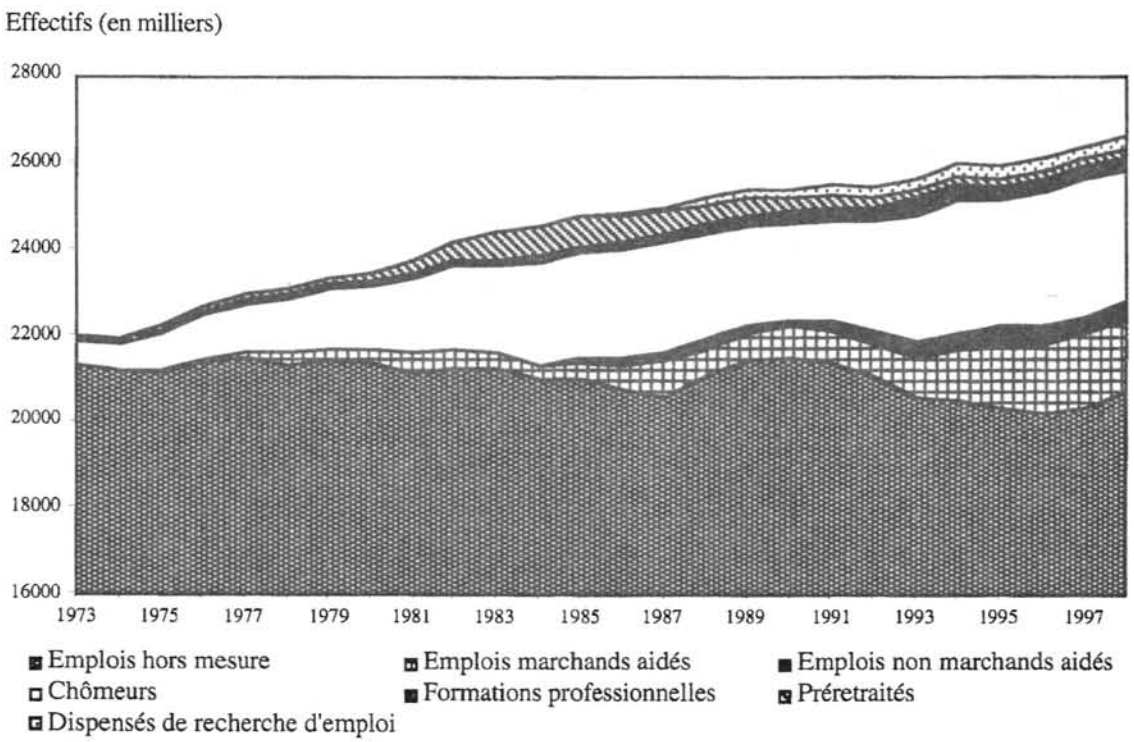

Sources : Insee, Dares, Unedic.

Sous-emploi particulièrement important des jeunes, encouragés à prolonger leurs études avant d'entrer dans cette période grise (l'antichambre de l'emploi) faite de stages et petits boulots. Sous-emploi encore plus saisissant parmi les 55 ans ou plus (voire parfois les 50 ans ou plus), encouragés, sinon forcés, à quitter leur activité professionnelle de plus en plus tôt, alors que leur espérance de vie et leur état de santé à 60 ans n'ont cessé de s'améliorer.

Comment les choses pourraient-elles évoluer à l'avenir ? Allons-nous assister à la prolongation des tendances ici rappelées ou sommes-nous, au contraire, comme l'affirment de nombreux analystes, à l'aube d'une phase ascendante d'un nouveau cycle Kondratiev, l'embellie enregistrée depuis deux ans sur le plan de la croissance économique et de l'emploi augurant d'une nouvelle ère de prospérité durable ? Nous méfiant des extrapolations hâtivement réalisées sur la base des derniers indices disponibles [3], nous proposons de considérer, une à une, les variables clés au regard des évolutions de la demande et de l'offre d'emplois, avant d'explorer les scénarios permettant d'éclairer le spectre des futurs possibles.

La demande d'emploi

L'évolution de la population potentiellement en emploi sera fonction de :

- L'évolution démographique générale, y compris les flux migratoires, telle qu'elle a été analysée pour l'essentiel dans le sous-système B.

- L'évolution des âges d'activité.

- L'évolution des taux d'emploi, tout particulièrement ceux des jeunes (16-24 ans), des seniors (55-64 ans) et des femmes.

Nous commencerons par examiner ces évolutions avant d'en venir à des aspects plus qualitatifs, en particulier les compétences et la valeur travail.

Incidemment, nous raisonnerons ici plutôt à l'horizon 2020 qu'à l'horizon 2040, les 20 prochaines années paraissant en l'espèce fatidiques pour diverses raisons.

---

[3] Rappelons qu'une des fonctions essentielles du prospectiviste est de bien identifier les faits réellement porteurs d'avenir et, en l'espèce, d'être capable d'évaluer si la reprise n'a qu'un caractère conjoncturel provisoire ou est l'expression d'un revirement structurel important.

La population d'âge actif

Commençons par l'évolution de la population d'âge actif en nous fondant sur les projections CES/Insee qui cernent au plus près les quatre futuribles démographiques privilégiés dans le sous-système B : *Le syndrome bulgare* (SIM.CES/Insee 1), *La France ouverte* (SIM.CES/Insee 2), *Le troisième âge roi* (SIM.CES/Insee 3), *La vitalité endogène* (SIM.CES/Insee 4).

De 1995 à 2020, globalement, la population des 15-64 ans croît quel que soit le futurible envisagé.

On observe cependant que le gain est étroitement lié à l'évolution de la fécondité et de l'immigration nette : de 650 000 personnes en plus (soit une croissance de 1,7 %) dans SIM.CES/Insee 1 à quelque 2,6 millions (+ 6,8 %) dans SIM.CES/Insee 2 et 4.

Par ailleurs, sur la période considérée, un important basculement s'opère des classes d'âges jeunes et adultes vers les classes d'âges supérieures (voir tableau 1 et graphique 3, page suivante), dans lequel réside toute la croissance précédemment constatée.

Tableau 1. Population d'âge actif. Évolution de 1995 à 2020 selon l'âge et le futurible démographique (en milliers)

Age	SIM.CES/Insee 1			SIM.CES/Insee 2			SIM.CES/Insee 3			SIM.CES/Insee 4		
	1995	2020	Var.	1995	2020	Var.	1995	2020	Var.	1995	2020	Var.
15-19 ans	3 774	3 087	-687	3 774	3 770	-4	3 774	3 595	-179	3 774	4 180	406
20-24 ans	4 320	3 401	-919	4 320	3 928	-392	4 320	3 753	-567	4 320	4 141	-179
25-39 ans	12 897	11 754	-1 143	12 895	12 360	-535	12 895	11 838	-1 057	12 895	11 956	-939
40-54 ans	11 130	12 232	1 102	11 129	12 417	1 288	11 129	12 193	1 064	11 129	12 193	1 064
55-59 ans	2 828	4 115	1 287	2 826	4 088	1 262	2 826	4 088	1 262	2 826	4 088	1 262
60-64 ans	2 915	3 924	1 009	2 915	3 889	974	2 915	3 889	974	2 915	3 889	974
15-64 ans	37 864	37 826	649	37 859	40 452	2 593	37 859	39 356	1 497	37 859	40 447	2 588
20-54 ans	28 347	27 387	-960	28 344	28 705	361	28 344	27 784	-560	28 344	28 290	-54
25-59 ans	26 855	28 101	1 246	26 850	28 865	2 015	26 850	28 119	1 269	26 850	28 237	1 387
20-64 ans	34 090	35 426	1 336	34 085	36 682	2 597	34 085	35 761	1 676	34 085	36 267	2 182

Source : Conseil économique et social.

La question essentielle est de savoir si le taux d'activité des 50-64 ans pourrait de nouveau augmenter comme, du reste, le recommandent tous les rapports relatifs à l'avenir des retraites. Combinée à un renouvellement moins rapide par la base (arrivée des générations du *baby krach*), la poursuite de la tendance à une contraction par le sommet des limites de la vie active (en dépit de l'allon-

gement de la durée de vie) pourrait se traduire — sauf immigration revigorée (SIM.CES/Insee 2) — par un déclin très marqué de la population d'âge actif (près d'un million de personnes d'âge actif en moins dans le cadre de SIM.CES/Insee 1).

Graphique 3. La population d'âge actif en France. Évolution de 1995 à 2020 selon l'âge et le futurible démographique (base 100 en 1995)

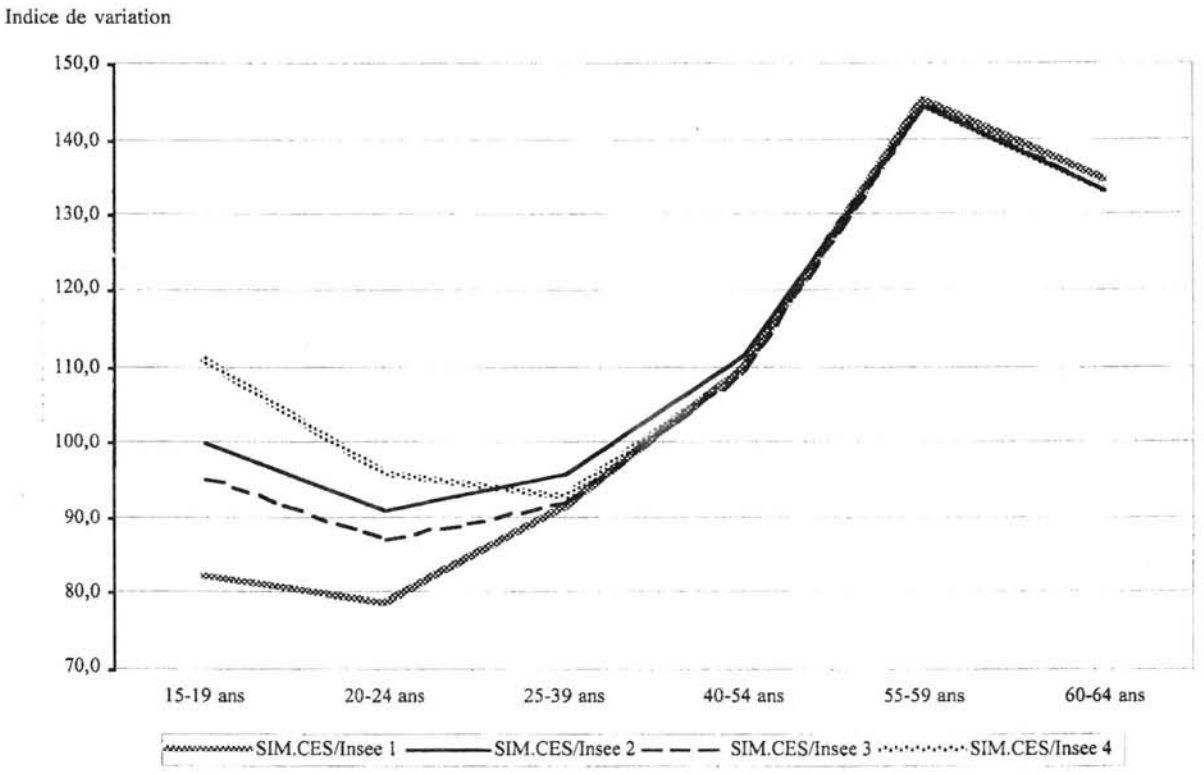

Source : Conseil économique et social.

À l'autre extrémité de la vie professionnelle, malgré la baisse des effectifs des 15-24 ans, on peut s'interroger sur l'éventuelle élévation des taux d'activité des jeunes. À défaut, on comprend que certains envisagent de recourir à l'immigration pour compenser le déficit de population des 25-49 ans...

Au final, trois hypothèses nous semblent devoir être explorées :

— une hypothèse **H1**, dans laquelle la population d'âge actif n'est plus composée que des seuls individus âgés de 20 à 54 ans ; son effectif passerait alors, selon le scénario démographique, de 28,3 millions en 1995 à 27,4 (SIM.CES/Insee 1) ou 28,7 millions en 2020 (SIM.CES/Insee 2) ;

— une hypothèse **H2**, qui intégrerait tout à la fois un allongement des études et un relatif maintien en activité des travailleurs vieillissants ; la population d'âge actif, composée des personnes de 25 à 59, ans verrait son effectif

passer de 26,9 millions à 28,1 (SIM.CES/Insee 1) ou 28,9 millions (SIM.CES/Insee 2) ;

— une hypothèse **H3**, qui comprendrait tous les individus âgés de 20 à 64 ans ; la durée de cotisation-retraite tendrait ainsi, à terme, vers celle prônée par le Medef (Mouvement des entreprises de France) ; en 2020, la population d'âge actif varierait alors de 35,4 millions (SIM.CES/Insee 1) à 36,7 millions (SIM.CES/Insee 2), contre 34,1 millions en 1995.

Population d'âge actif en 2020	H1 20-54 ans 27,4 - 28,7 M	H2 25-59 ans 28,1 - 28,9 M	H3 20-64 ans 35,4 - 36,7 M

M = millions.

Quelles que soient ses limites extrêmes, la population d'âge actif sera en 2020 très significativement plus vieillie que son homologue de 1995 (voir tableau 2).

Tableau 2. Population d'âge actif. Évolution de la structure par âge de 1995 à 2020 selon les âges d'activité et le futurible démographique (en %)

Tableau 2A. Ages d'activité : 20-54 ans

Age	SIM.CES/Insee 1		SIM.CES/Insee 2		SIM.CES/Insee 3		SIM.CES/Insee 4	
	1995	2020	1995	2020	1995	2020	1995	2020
20-24 ans	15,2	12,4	15,2	13,7	15,2	13,5	15,2	14,6
25-39 ans	45,5	42,9	45,5	43,1	45,5	42,6	45,5	42,3
40-54 ans	39,3	44,7	39,3	43,3	39,3	43,9	39,3	43,1
20-54 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2B. Ages d'activité : 25-59 ans

Age	SIM.CES/Insee 1		SIM.CES/Insee 2		SIM.CES/Insee 3		SIM.CES/Insee 4	
	1995	2020	1995	2020	1995	2020	1995	2020
25-39 ans	48,0	41,8	48,0	42,8	48,0	42,1	48,0	42,3
40-54 ans	41,4	43,5	41,4	43,0	41,4	43,4	41,4	43,2
55-59 ans	10,5	14,6	10,5	14,2	10,5	14,5	10,5	14,5
25-59 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2C. Ages d'activité : 20-64 ans

Age	SIM.CES/Insee 1		SIM.CES/Insee 2		SIM.CES/Insee 3		SIM.CES/Insee 4	
	1995	2020	1995	2020	1995	2020	1995	2020
20-24 ans	12,7	9,6	12,7	10,7	12,7	10,5	12,7	11,4
25-39 ans	37,8	33,2	37,8	33,7	37,8	33,1	37,8	33,0
40-54 ans	32,6	34,5	32,7	33,9	32,7	34,1	32,7	33,6
55-59 ans	8,3	11,6	8,3	11,1	8,3	11,4	8,3	11,3
60-64 ans	8,6	11,1	8,6	10,6	8,6	10,9	8,6	10,7
20-64 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Conseil économique et social, 1999.

La population potentiellement en emploi

Passons maintenant de la population d'âge actif à la population potentiellement en emploi.

Dans la population active, on fait tout aussi bien figurer les personnes effectivement pourvues d'un emploi que celles à la recherche d'emploi et l'on calcule des taux d'activité en rapportant cette population à la population d'âge actif. Apprécié à cette aune, le niveau de l'activité (générale ou par âge) se situe en France — comme on l'a déjà précédemment noté — peu ou prou en deçà de celui des autres pays industrialisés, particulièrement ceux d'Europe du Nord, des États-Unis et du Japon. Si l'on rapporte les seuls effectifs de personnes en emploi (quel que soit cet emploi : temps partiel ou temps plein, emploi régulier ou aidé, en CDI ou CDD, intérim) aux effectifs de la population d'âge actif, on informe plus efficacement sur la contribution réelle de la population à la production de biens et de services.

Graphique 4. Taux d'emploi (en %) des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans dans l'OCDE. Évolution jusqu'en 1999

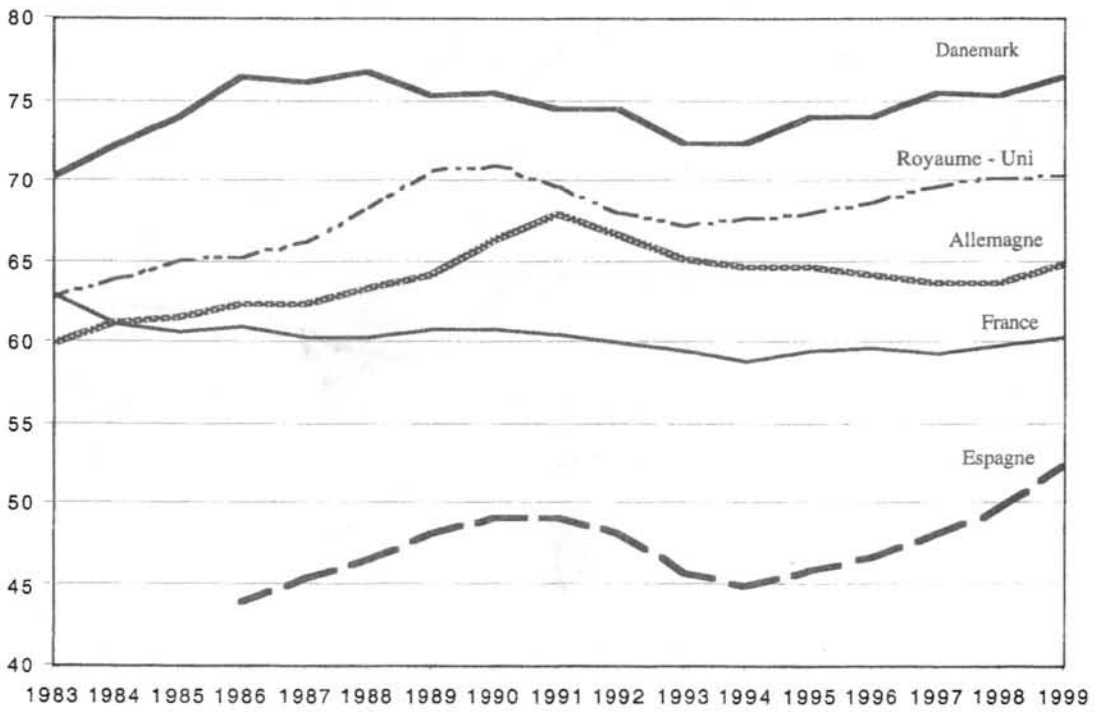

Source : OCDE, Statistiques de la population active 1978-1998.

Le tableau que l'on dresse alors de l'activité en France apparaît très sombre puisque **près de 40 % des personnes d'âge actif (15-64 ans) sont aujourd'hui hors emploi en France ; soit 15 millions de personnes**.

Compte tenu de l'importance de la scolarité dans l'inactivité des 15-24 ans, la question qu'il convient de se poser est de savoir si les jeunes poursuivent leur scolarité faute de perspectives d'emploi ou parce que celle-ci est déterminante au regard de leur insertion professionnelle future. En d'autres termes, quel est le bénéfice social, en volume d'emplois, d'un allongement de la scolarité ?

Le contraste est saisissant en tout cas entre la France (en 1999, le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans est de 20,8 %) et le Danemark (66 %). **Si, en France, les jeunes avaient le même taux d'emploi qu'au Danemark, ils seraient près de trois millions supplémentaires au travail**.

Graphique 5. Taux d'emploi (en %) des 55-59 ans en Europe
Évolution depuis 1983

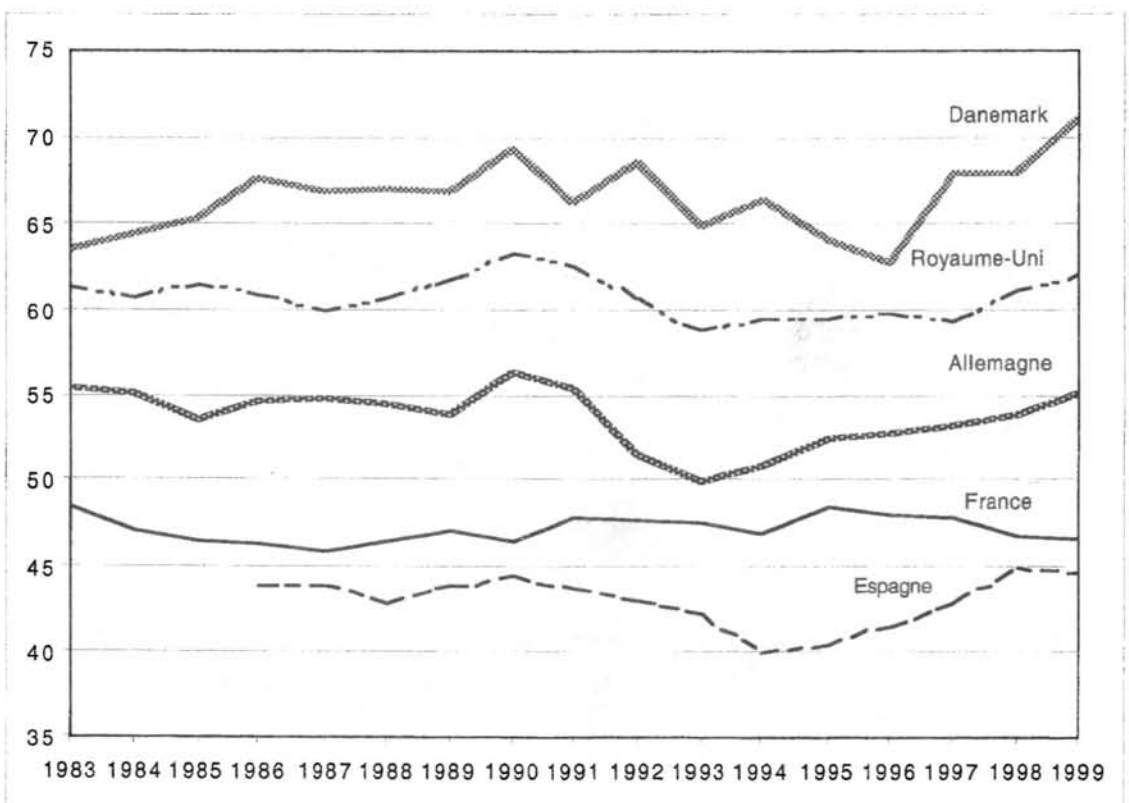

Source : OCDE.

Il en est de même à l'autre extrémité de l'échelle des âges, la France ayant pratiqué plus intensément que ses partenaires et concurrents économiques

l'ajustement par le sous-emploi et les cessations anticipées d'activité des 55 ans ou plus (parfois même des 50 ans ou plus).

Le taux d'emploi des Français âgés de 55 à 64 ans était de 34,2 % en 1999, inférieur à celui de l'Union européenne dans son ensemble (37,8 %) et encore plus en retrait de celui du Danemark (54,2 %), des États-Unis (57,7 %) et du Japon (63,4 %).

Dans la seule catégorie des 55-59 ans, une personne sur deux seulement est en emploi.

Compte tenu de l'allongement de la durée de vie en bonne santé, de l'entrée plus tardive en activité professionnelle des jeunes générations et des problèmes relatifs à l'avenir des retraites (résultant très largement de la dégradation du *ratio* actifs cotisants sur inactifs allocataires), le recul de l'âge de la retraite ou l'augmentation du nombre d'annuités font l'objet d'un débat en France (le rapport Charpin préconise le passage à 42 ans de cotisation et le Medef milite pour 45 ans — en agissant pourtant dans le sens contraire) et à l'étranger.

Graphique 6. L'activité des Français âgés de 55 à 59 ans en 1998

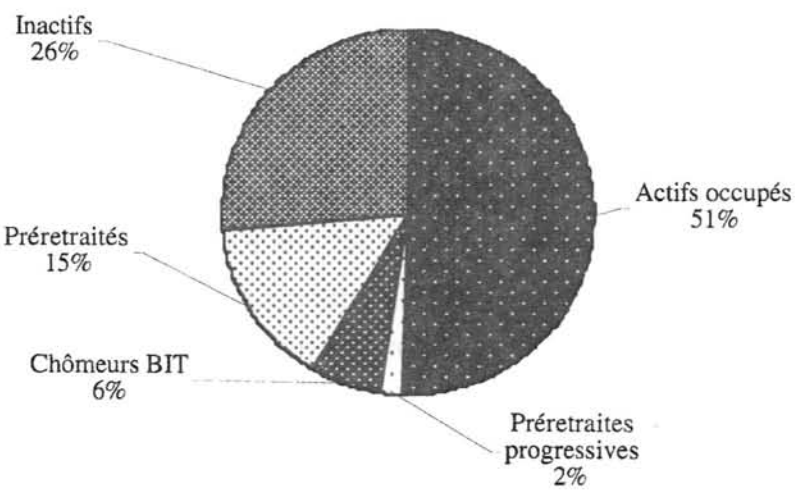

Source : Dares.

La difficulté de réalisation de ce scénario tient à deux types de problèmes :

— le coût pour les entreprises si la rémunération reste indexée sur l'ancienneté ;

— la question des conditions de travail et la difficulté, réelle ou supposée, pour les 50 ans ou plus de réaliser certaines tâches manuelles ou intellectuelles et de s'adapter à l'évolution du travail. La formation continue, dont cette tranche d'âges est le plus souvent privée, joue ici un rôle primordial dans le maintien ou non du niveau d'aptitude.

Si le taux d'emploi des 55-64 ans atteignait aujourd'hui le niveau danois, la France compterait quelque 900 000 actifs supplémentaires.

Le taux d'activité des femmes en France reste bas par rapport, par exemple, à celui des pays nordiques. S'il a gagné neuf points en 20 ans pour les femmes de 25 à 54 ans, il en a perdu presque 19 chez les femmes jeunes, et plus de sept chez les femmes de 55 à 59 ans. **Avec un taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 54 ans égal à 79,4 % (taux danois) et non plus à 68,5 %, le marché du travail compterait 1,4 million d'actifs occupés supplémentaires.**

Il existe en France des réservoirs de main-d'œuvre activable : les chômeurs, bien sûr, mais aussi parmi les 15-24 ans, les 55-64 ans et les femmes, des personnes éloignées du marché du travail tant que la conjoncture n'était pas favorable, mais qui pourraient y entrer si celle-ci devenait et demeurait réellement meilleure et si les qualifications, les aspirations et ce que l'on appelle les « trappes à inactivités » ne constituaient pas autant d'obstacles.

L'éventail des taux d'emploi des pays les plus développés est aujourd'hui très largement ouvert, en dépit d'une contrainte environnementale pesant quasiment à l'identique pour tous.

Nous proposons, de manière simple, de retenir trois niveaux de participation future de la population française en âge d'activité à la création de richesses :

— **H1** : hypothèse basse qui conforterait une relative désaffection pour l'activité professionnelle, résultat de la conjonction d'une faible croissance et du déclin de la valeur travail.

— **H2** : hypothèse impliquant une légère hausse par rapport au niveau actuel.

— **H3** : hypothèse haute reflet d'une appétence forte pour le travail jointe à des opportunités d'emploi plus grandes.

Taux d'emploi en France en 2020	H1 60 %	H2 70 %	H3 80 %

Sous contrainte des quatre futuribles démographiques envisagés et des trois hypothèses faites relativement à l'étendue de la vie active, on peut estimer comment pourrait varier, en 2020, la population effectivement pourvue d'un emploi en France en fonction du taux d'emploi global (tableau 3).

Tableau 3. Population en emploi en 2020 selon le futurible démographique
(en milliers)

Étendue de la vie active	SIM.CES/Insee 1			SIM.CES/Insee 2			SIM.CES/Insee 3			SIM.CES/Insee 4		
	Taux d'emploi			Taux d'emploi			Taux d'emploi			Taux d'emploi		
	60%	70%	80%	60%	70%	80%	60%	70%	80%	60%	70%	80%
20-54 ans	16432	19171	**21910**	17223	20094	**22964**	16670	19449	**22227**	16974	19803	**22632**
25-59 ans	16861	19671	**22481**	17319	20206	**23092**	16871	19683	**22495**	16942	19766	**22590**
20-64 ans	**21256**	**24798**	**28341**	**22009**	**25677**	**29346**	**21457**	**25033**	**28609**	**21760**	**25387**	**29014**

Source : Conseil économique et social, 1999 ; calculs Futuribles.

Hormis si ce taux s'établissait — rapidement et durablement — à 80 %, seule l'extension la plus large de la plage des âges d'activité (hypothèse H3) permettrait de garantir le volume actuel d'emplois non aidés (21 millions) et donc — toutes choses restant égales par ailleurs — le financement *a minima* de la protection sociale ; entre autres, de la branche retraites. *A minima*, car le volume d'emploi non aidé actuel est, en effet, insuffisant pour faire face au surcroît de dépenses à attendre du seul fait du vieillissement démographique.

Le spectre actuellement agité d'un risque de pénurie générale de main-d'œuvre d'ici 15-20 ans nous paraît cependant peu crédible, sauf si pour des raisons de compétences et/ou de comportements, il s'avérait que la main-d'œuvre française — quoique importante — était incapable de satisfaire aux besoins du marché du travail.

Venons en donc aux problèmes qualitatifs : d'abord celui lié aux compétences, ensuite celui lié aux valeurs.

Les compétences

Les pénuries de main-d'œuvre aujourd'hui souvent évoquées sont peut-être un problème plus qualitatif que quantitatif lié, entre autres, à la formation de la population active. Les employeurs reprochent à l'Éducation nationale de ne pas assez prendre en compte leurs besoins, mais ceux-ci se révèlent très difficiles à définir et encore plus à anticiper. De plus, se pose ici un problème de temporalité : le temps de l'éducation n'est pas celui des politiques d'embauche.

Il est intéressant de tenter d'extrapoler le niveau de formation et les spécialisations de la main-d'œuvre dans les années à venir.

On voit que, d'une manière générale, le niveau de formation augmente : on arrive à 68 % d'une génération au niveau bac en 1998 et les prévisions du ministère de l'Éducation nationale témoignent de la volonté d'aller encore de l'avant.

Seulement 7,8 % des sortants du système éducatif n'ont aucune qualification. Les études supérieures se généralisent (39 % des sortants ont un niveau DEUG ou plus).

L'éternelle question — plus actuelle que jamais — est de savoir quelles sont les qualifications acquises par niveau d'études (si tant est qu'il y ait une corrélation étroite entre les deux notions). Il faut sans doute distinguer les aptitudes (savoir-être, culture générale, et savoirs professionnels) ainsi que les filières (bac général, professionnel, technologique).

Eu égard aux compétences, trois hypothèses nous semblent devoir être retenues :

— **H1** : correspond au tendanciel de prolongation des études avec une forte progression des effectifs d'une classe d'âges au niveau du bac (80 %), soit environ 60 % à bac + 2. La formation reste peu qualifiante, les formations techniques ou professionnelles étant toujours dévalorisées.

— **H2** : hypothèse supposant une bien meilleure adéquation entre le système éducatif et les besoins de l'appareil de production (impliquant une gestion prévisionnelle de l'emploi et des métiers). Développement des formules d'apprentissage, du tutorat, revalorisation des filières techniques.

— **H3** : polarisation entre une population « très qualifiée » (celle des « manipulateurs de symboles », selon l'expression de Robert Reich) qui représenterait 60 % des actifs environ, et une population moins favorisée (40 %) à laquelle seraient réservés les emplois de proximité (services aux personnes).

Compétences	H1 Formation générale	H2 Formation qualifiante	H3 Formation différenciée

L'attractivité du travail

Au-delà du problème de la qualification de la main-d'œuvre, l'on doit s'interroger sur l'attractivité du travail. Celle-ci a, bien sûr, partie liée avec la

valorisation du travail, qui a incontestablement beaucoup changé au cours des décennies passées et changera sans doute encore d'ici 2040, et même d'ici 2020 (le stock d'actifs se trouvant d'ici là presque intégralement remplacé) du fait du renouvellement des générations.

La valeur travail a toujours été importante. Mais, comme nous l'observons d'une manière générale dans l'évolution des valeurs, nous sommes passés d'un système fondé sur la référence à une transcendance (les grands principes moraux) à un système plus individualiste, se référant à la liberté et à l'épanouissement personnel : désacralisation des normes et des règles, développement *a contrario* d'une revendication forte en faveur de la liberté de conscience individuelle.

Les attentes à l'égard du travail (en %)

		1981	1990	1999
Conditions matérielles	On gagne bien sa vie	53	54	68
	On ne risque pas le chômage	47	35	46
	On peut espérer une promotion	19	25	30
Éléments de confort	L'ambiance de travail est bonne	50	53	65
	L'horaire est satisfaisant	27	26	36
	Il y a de bonnes vacances	17	15	20
	On n'est pas bousculé	10	8	12
Développement personnel	Ce que l'on fait est intéressant	53	59	66
	C'est un travail qui donne l'impression de réussir quelque chose	30	42	50
	C'est un travail où l'on peut bien employer ses capacités	32	43	50
	On a des responsabilités	38	53	49
	Cela permet de rencontrer des gens	33	39	44
	On a de l'initiative	31	38	43
	C'est un travail utile pour la société	24	28	30
	C'est un travail bien considéré	10	17	26

Source : Enquête ARVAL sur les valeurs des Français.

« Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front » n'est donc plus aujourd'hui le même impératif moral qu'hier. Ceci n'empêche pas qu'une majorité d'individus aspire à travailler, et pour gagner leur vie, et, de plus en plus, pour d'autres motifs tels que l'épanouissement personnel. Par voie de conséquence, les individus seront de plus en plus attentifs aux conditions de travail, à l'intérêt qu'il

présente, à l'autonomie dont ils bénéficieront. Et cette tendance est d'autant plus forte que l'on a affaire à de jeunes générations et à une population dont le niveau d'éducation est plus élevé.

En d'autres termes, les jeunes générations — et le renouvellement des générations qui est à l'origine du changement des valeurs est un processus lent — sont et seront de plus en plus exigeantes, de moins en moins disposées à se « sacrifier » pour leur carrière ou pour des travaux qu'ils jugeront inintéressants ou dévalorisants (par exemple, les emplois dit « 3 D », *demanding, dirty and dangerous* — exigeants, sales et dangereux).

Par ailleurs, à supposer que le travail comme valeur ne soit plus aussi décisif au plan symbolique et moral, dès lors son attractivité tendra à découler davantage du niveau de ressources qu'il garantit. Plus précisément, l'attractivité du travail est, de près ou de loin, corrélée au niveau de l'allocation minimum (de type RMI), comme au différentiel existant entre ce revenu minimum et la rémunération du travail. C'est pourquoi nous pouvons identifier trois hypothèses — qui n'épuisent pas le champ des possibles, mais présentent l'avantage de la simplicité — :

— **H1** : dans ce cas de figure, soit il n'existe aucun moyen de subsister en dehors du travail, soit le revenu minimum est trop indigent pour que l'individu y voie un moyen de vivre de façon satisfaisante — en d'autres termes, l'écart entre le revenu minimum et la rémunération du travail est très important. La valorisation sociale du travail importe peu ici (elle peut être forte ou inexistante) ; c'est son caractère inévitable qui fait que le travail est une finalité sans cesse poursuivie, un **impératif incontournable**.

— **H2** : cette hypothèse fait état d'une situation dans laquelle l'écart entre allocation minimum et salaire n'est pas négligeable (*i.e.* le revenu minimum n'engendre pas *a priori* d'effet désincitatif). Par ailleurs, le travail est faiblement (ou du moins autrement) valorisé : les individus ne sont plus disposés à travailler à n'importe quel prix et dans n'importe quelle fonction, si bien que l'arbitrage individuel en faveur du travail dépend au premier chef de l'épanouissement — le cas échéant à travers le revenu — qu'un emploi déterminé peut offrir. Il en résulte que le travail est considéré comme une **opportunité souhaitable**.

— **H3** : cette fois, nous sommes en présence d'une configuration dans laquelle l'écart entre revenu minimum et rémunération du travail tend à être insignifiant ou trop peu incitatif à lui seul. Intrinsèquement, le revenu minimum

garanti est du reste relativement élevé et permet d'assurer des conditions d'existence satisfaisantes. Associée à une dévalorisation (symbolique et sociale) du travail, cette situation provoque une **dépréciation** du travail pour les individus. C'est là le phénomène dit de « trappe à inactivité ».

L'attractivité du travail	H1 Le travail incontournable	H2 Le travail, opportunité souhaitable	H3 Le travail déprécié

L'offre d'emploi

À elle seule la question de l'offre d'emplois à moyen comme à long terme pourrait — et devrait — faire l'objet d'une étude exigeant un investissement majeur. Peut-être que, parmi toutes les variables considérées, celle-ci revêt une importance toute particulière. En effet, du niveau et de la qualité des emplois dépendront fortement la durée d'activité professionnelle (et donc celle de la retraite), les droits à pension, les capacités contributives des actifs, etc.

Là encore, il nous faut simplifier le propos et ne retenir que celles des variables qui nous apparaissent les plus fondamentales. Tel est le cas de la croissance économique, de la productivité, et des formes d'emploi.

La croissance économique

Le progrès technique a toujours été considéré comme un facteur important, voire prépondérant, du développement économique à long terme : l'analyse des conditions entourant sa genèse et sa diffusion permettrait de comprendre, sinon de prédire, le chemin de croissance économique d'un pays. Aussi le véritable débat porte donc sur l'identification de ces facteurs — qui se révèle complexe, notamment parce qu'elle dépend des périodes historiques et des pays considérés. D'un côté, le progrès technique apparaît inéluctable et capable de bouleverser les structures sociales, même les plus anciennes. D'un autre côté, le développement technique, même à l'intérieur d'un groupe de pays comparables, n'est pas identique et linéaire.

La plupart des analyses quantifiées de la croissance passée et des projections économiques à long terme sont réalisées en utilisant le modèle de croissance néoclassique de Robert Solow. Ce modèle se veut une représentation stylisée de

la croissance économique intégrant le progrès technique. La fonction de production comprend le capital, le travail et une variable représentant le progrès technique, qui peut être éventuellement intégrée dans un des facteurs.

Dans l'une des variantes du modèle couramment utilisé, le taux de croissance de long terme est égal au taux de croissance de la population auquel s'ajoute un progrès technique, fonction de l'évolution de la technologie. Ainsi, sur le long terme, la croissance économique ne dépend que des évolutions démographiques et technologiques. La population détermine le nombre d'unités de main-d'œuvre et le progrès technique fixe celui de l'efficacité d'une unité de main-d'œuvre. Il existe une valeur d'équilibre du capital, mais elle croît à un rythme constant au cours du temps. Cette valeur maximise la consommation par tête en fonction des paramètres du modèle.

Le modèle de Solow évalue *a posteriori* la contribution des différents facteurs à la croissance économique, sans pouvoir en déterminer les raisons. En outre, le « résidu », c'est-à-dire la différence entre le taux de croissance de la production et celui des intrants, pondérés par leur importance dans le revenu national, représente le facteur essentiel de l'augmentation de richesse.

Encadré 1. La croissance française : l'analyse de MM. Carré, Dubois et Malinvaud

Afin d'évaluer la contribution des différents facteurs à la croissance française entre 1913 et 1969, Jean-Jacques Carré, Edmond Malinvaud et Paul Dubois avaient utilisé dans une célèbre étude, publiée au début des années 1970 *, une fonction de production néoclassique dite Cobb-Douglas qui pose que le volume de production est fonction du travail et du capital. Au terme de leur évaluation, les auteurs avaient identifié sept composantes et un résidu.

Quatre composantes concernent le travail : l'emploi dans les branches, la durée du travail, la qualité du travail et les migrations professionnelles. Sur la très longue période, les facteurs relatifs au travail ont exercé des influences contradictoires. Deux composantes concernent le capital : le volume du capital net et le rajeunissement du capital net. Ces deux facteurs ont toujours exercé une influence positive de plus en plus significative. La dernière composante concerne l'intensité de la demande qui cherche à mesurer l'influence du niveau et de la régularité de la demande sur la contribution des facteurs de production. Le résidu qui représente 1 % sur la très longue période s'élève aux environs de 2,4 % par an entre 1951 et 1969, c'est-à-dire qu'il explique environ la moitié de la croissance. Selon les auteurs, ce résidu recouvre le progrès technique, les économies d'échelle et la réforme progressive des méthodes de gestion.

Même dans le cadre de ce modèle, cette analyse doit être utilisée avec circonspection dans toute projection à long terme, comme en témoignent les deux citations suivantes extraites de l'ouvrage présentant les résultats de cette étude.

Dans leur conclusion, les auteurs n'hésitaient pas à écrire : « Tout bien pesé, l'extraordinaire développement que la France, et bien d'autres pays, ont connu depuis la dernière guerre ne semble cependant pas devoir se ralentir sensiblement avant pas mal d'années. L'élévation de la production et des niveaux de vie constituera sans doute le phénomène économique majeur de la seconde moitié du XX^{e} siècle » (Conclusion, 1970).

Quelques années plus tard, la brutale dégradation de la conjoncture économique conduisit les auteurs à nuancer leur propos : « La vraisemblance d'une moindre vigueur du progrès technique, la dégradation de l'environnement international et le choix en faveur d'une croissance moins tendue constituent trois modifications durables. Aussi faut-il s'attendre à ce que le rythme de progression de la productivité résiduelle soit maintenant un peu inférieur à celui qu'ont connu les décennies 1950 et 1960. Mais il ne

faut pas perdre de vue que le volume des facteurs de production et la productivité résiduelle elle-même continueront à croître. Si nos prévisions sont aujourd'hui un peu moins optimistes qu'en 1970, nous continuons à penser que la croissance économique française va se poursuivre à une vitesse relativement rapide par rapport aux tendances séculaires d'autrefois » (Postface, avril 1976).

* *Abrégé de la croissance française. Un essai d'analyse économique causale de l'après-guerre.* Paris : Seuil, 1997 (réédition).

En simplifiant à l'extrême, la croissance annuelle du PIB est égale à la croissance annuelle de la productivité apparente du travail majorée de la croissance annuelle de la population active potentielle corrigée du taux de chômage (la croissance de la population en emploi). L'utilisation de ce modèle nécessite donc de faire des hypothèses concernant deux variables : la productivité apparente du travail et la croissance de la population active potentielle corrigée d'un taux de chômage.

Comme le montre l'exemple des 25 dernières années, de très fortes variations du partage profits/salaires peuvent se produire. Alors que la part des salaires avait tendance à augmenter dans les années 1970, les profits baissant et les salaires continuant d'augmenter à un rythme élevé, la part des profits augmente à son tour dans les années 1980 et 1990. En outre, limiter le progrès technique à la croissance de la productivité du travail apparaît extrêmement simplificateur car, historiquement, la productivité du travail n'est ni stable ni mécaniquement liée au progrès technique.

Pour certains, les économies occidentales seraient à l'aube d'une période de croissance soutenue sur le modèle américain. Ce nouveau régime de croissance non inflationniste s'appuierait sur la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication et par l'intensification de la concurrence, non seulement sur le marché des biens et services, mais aussi sur le marché du travail.

La diffusion des nouvelles technologies accélérerait les gains de productivité, en particulier dans les activités tertiaires, améliorerait la qualité de l'offre (livraison juste à temps et variété accrue) et stimulerait la demande (nouveaux produits et nouveaux services). En termes de gains de productivité, les technologies de l'information se caractériseraient par des économies d'échelle importantes voire par des rendements croissants (par exemple, dans l'industrie du logiciel).

Comme la circulation de l'information s'est considérablement améliorée et que les barrières à l'entrée dans de nombreuses nouvelles activités sont relativement peu importantes, la concurrence s'est renforcée dans de nombreux secteurs.

Les adversaires de cette thèse estiment quant à eux que la croissance de l'économie américaine, et, plus récemment, celle des autres pays occidentaux, est due à la conjonction heureuse de facteurs macroéconomiques et, pour certains pays, à un effet de rattrapage après des années de croissance particulièrement médiocre. Dans cette optique, les économies occidentales ne connaissent pas de changements structurels suffisamment profonds qui permettraient d'envisager un retour au niveau de croissance économique de l'immédiat après-guerre.

Se fondant sur des valeurs réelles et supposant que la sphère financière ne joue aucun rôle, les modèles ne prennent pas en compte l'influence éventuelle des variables monétaires et financières sur la croissance économique. Cependant, l'histoire économique des 30 dernières années montre qu'il y a eu une succession de périodes d'inflation et de stabilité des prix, et que le rôle de la sphère financière a profondément évolué. Ces variations du rythme de hausse des prix et les transformations des structures financières ont eu indiscutablement un impact sur le niveau et les caractéristiques de la croissance.

Encadré 2. Les cycles de Kondratiev

Kondratiev a identifié des cycles d'une durée comprise entre 45 et 60 ans avec une phase ascendante et une phase descendante en observant des variables de prix (prix des matières premières, salaires, taux d'intérêt) et des variables de volume (volumes de crédit, d'échanges internationaux et de production).

CYCLES DE KONDRATIEV ÉTATS- UNIS		
Grappes d'innovations technologiques	**Phases ascendantes**	**Phases descendantes**
La vapeur	1790 - 1815	1815 - 1850
Le rail et l'acier	1850 - 1873	1873 - 1896
L'électricité, L'automobile et la chimie	1896 - 1920	1920 - 1945
L'atome et L'électronique	1945 - 1966	1966 - 1990
L'informatique et les biotechnologies	1990 - 2010 ?	

Selon Kondratiev, quatre types de phénomènes permettent de caractériser les cycles : les changements dans les conditions fondamentales de la vie économique, les bouleversements sociaux, les dépressions agricoles et la similitude des processus entre les cycles de longue durée et les cycles intermédiaires.
Pour ces phénomènes, Kondratiev souligne que les facteurs explicatifs sont endogènes : guerres ou innovation technique, changements dans le domaine monétaire ou entrée de nouveaux pays dans les échanges mondiaux. Ainsi, vers la fin des périodes de dépression des cycles de longue durée, le rythme des grandes inventions est plus intense. Après les inventions, viennent les applications pratiques qui débouchent sur une révolution industrielle. L'entrée de nouveaux pays dans les échanges mondiaux résulte du besoin de procurer des matières premières ou de disposer de débouchés nouveaux. Kondratiev rappelle également qu'il existe des délais entre le temps de la découverte ou de l'invention et celui de l'application pratique.

Le cycle long résulterait donc du renouvellement périodique des équipements industriels au cours du cycle, les mouvements des autres variables en découlant plus ou moins directement. Les vagues d'innovations techniques sont à l'origine du mouvement long de la croissance économique.

Par ailleurs, bien que l'impact de la croissance démographique sur la croissance économique ait fait l'objet de nombreux débats et études concernant, notamment, les pays en voie de développement, l'analyse globale des conséquences économiques d'une population vieillissante dans le cadre d'une économie développée est pour l'instant balbutiante. Jusqu'à présent, seuls les impacts en termes de population active et de dépenses de retraite et de santé ont été pris en compte, et encore de manière globale. Mais les domaines tels que les infrastructures, l'épargne ou la demande de biens de consommation sont demeurés ignorés. Dans certains cas, des déséquilibres risquent d'être provoqués par les tensions existant entre, d'une part, les contraintes pesant sur le système économique et sa vitesse d'ajustement et, d'autre part, la rapidité ou l'ampleur des changements démographiques. Ce qui laisse présager qu'à moyen terme, le rythme de la croissance risque de connaître des changements successifs et brutaux.

Plus ou moins arbitrairement, nous avons retenu trois hypothèses :

— **H1** : la tendance de fond se poursuit et la croissance reste, en moyenne, assez faible (1 % par an).

— **H2** : il s'agit d'une hypothèse rarement évoquée et qui est, peut-être, la plus probable : on assisterait à une période d'embellie de quelques années, puis de nouveau à un reflux de l'activité économique, et ainsi de suite. À l'appui de cette hypothèse viennent plusieurs considérations :

  - l'économie réelle est suspendue aux aléas de la bulle financière ;
  - les économies européennes sont très intraverties et devront subir les conséquences du vieillissement démographique, ce qui risque de se traduire par une faiblesse de la demande ;
  - il existe encore une incertitude quant au retour sur investissement des NTIC.

— **H3** et **H4** : correspondent à la thèse d'un Kondratiev ascendant. Phase d'expansion durable due entre autres au développement des NTIC. Nous envisageons une hypothèse H2 de croissance forte (3 % par an) et une autre (H4) de croissance très forte (4 % par an).

	H 1	H 2	H 3	H 4
Croissance économique	Faible 1 %	Erratique 2 %	Forte 3 %	Très forte 4 %

La productivité

L'incertitude sur les gains de productivité à venir est au moins aussi grande que celle concernant la croissance du PIB. Les mêmes arguments, nous l'avons vu, très contradictoires, peuvent être avancés.

En termes de productivité globale, la France se situe aujourd'hui, selon l'IMD (Institute for Management Development), en sixième position. Elle a, en 20 ans, remonté un retard qui était beaucoup plus grand, notamment vis-à-vis des États-Unis, rattrapage qui évidemment s'est avéré coûteux en emplois (voir graphique 7).

Graphique 7. Productivité globale.
PIB par personne employée en dollars US en 1999

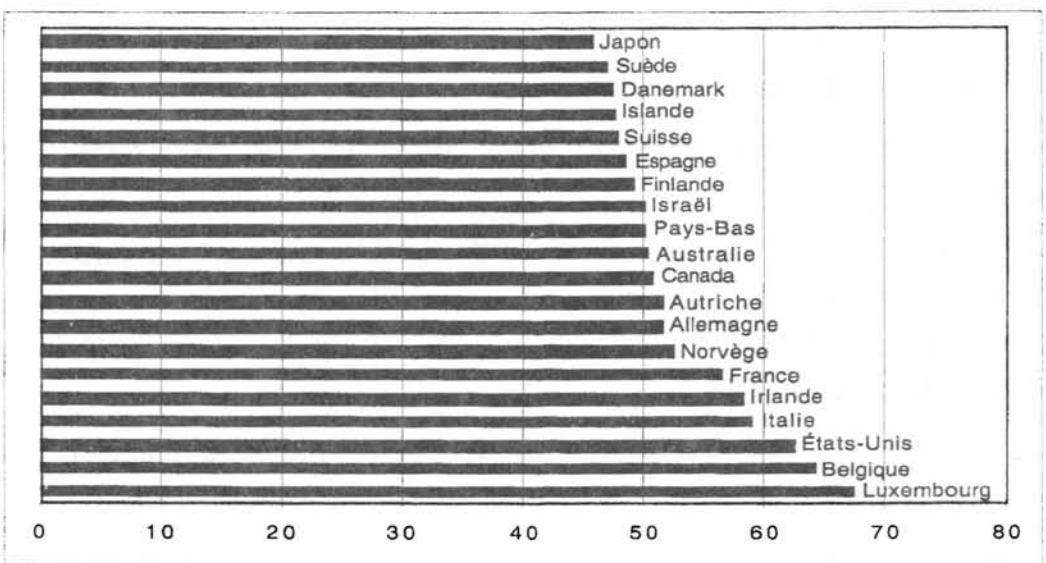

Source : IMD.

Les gains de productivité de l'industrie sont nettement supérieurs aux gains du tertiaire, d'où l'idée que l'économie de l'information sera plus riche en emplois que l'économie d'hier. Ce raisonnement toutefois appelle deux remarques :

— L'industrie comprend de plus en plus de tertiaire embarqué.

— Il y a deux catégories d'activités tertiaires, les unes sont automatisables (par exemple, les activités liées à la banque), les autres non (les services aux personnes).

Suivant la traditionnelle distinction capital/travail, on peut faire des gains de productivité :

— par le facteur capital, soit en le faisant fructifier (marchés financiers), soit par l'investissement productif ;

— par le travail, en optimisant le mode d'organisation (de l'externalisation aux équipes-projet) ou par les qualifications au sens large (y compris la motivation).

La combinaison hommes/systèmes/machines peut déboucher sur une innovation de *process* (productivité) ou de produits (nouveaux marchés), cette combinaison étant très variable selon les secteurs et suivant les pays. D'où le fait que l'intensité en emplois de la croissance est très différente suivant les pays.

En définitive, nous avons — comme pour la croissance du PIB — retenu quatre hypothèses résumées ci-dessous :

— **H1** : suppose que, dans l'industrie, en termes de productivité, le maximum serait fait, que l'on ne peut guère aller plus loin — voire que l'on régresse — et que, dans les services, en particulier à la personne, les progrès sont limités. Dans les services « industriels » (banque, etc.), on pose que ce qui est techniquement faisable n'est pas forcément acceptable ni accepté.

— **H2** : dualité entre, d'un côté, des secteurs exposés — à forts gains de productivité et dégageant des plus-values — qui financent, de l'autre, un secteur social à la productivité nulle ou stagnante.

— **H3** et **H4** : les marchés financiers sont florissants, le capital assurant ainsi le financement des investissements, en particulier dans les NTIC. La compétition internationale conduit à tout sacrifier aux gains de productivité (hypothèse H3 forte: 2 % ; hypothèse H4 très forte: 3 %)

Productivité	H1 Nulle 0 %	H2 Faible 1 %	H3 Forte 2 %	H4 Très forte 3 %

Formes d'emploi

Le contrat à durée indéterminée et à temps plein qui constituait la norme s'appliquant à presque 90 % de la population active occupée en 1970, tout en restant aujourd'hui encore très majoritaire, perd du terrain. Depuis le milieu des années 1980, on observe un développement important des formes dites

atypiques d'emploi : emplois temporaires (CDD, intérim), emplois à temps partiel choisis ou contraints, emplois aidés, etc. (voir graphique 8).

Graphique 8. L'emploi précaire (en milliers)

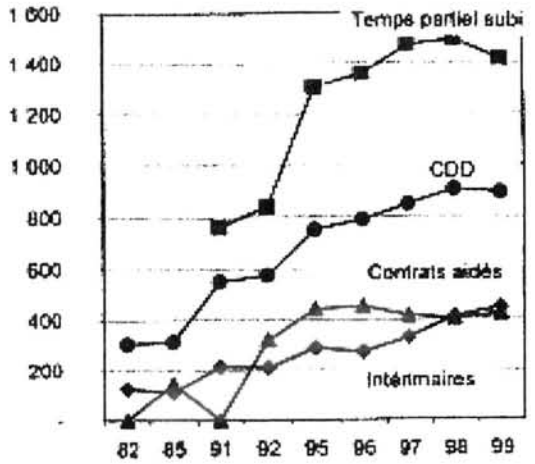

Source : Insee.

Ces nouvelles formes d'emploi apportent un degré de flexibilité croissant dans le fonctionnement du marché du travail et contribuent à l'enrichissement de la croissance en emplois. Elles demeurent mal vécues, dans la plupart des cas, parce qu'elles apparaissent comme des succédanés d'emplois, comme des formes dégradées et dégradantes de travail. Cependant, il est possible que ces emplois « atypiques » préfigurent les emplois du futur plus que le salariat en CDI caractéristique de la période des Trente Glorieuses.

Les formes d'organisation, elles-mêmes, connaissent une évolution rapide : réduction d'effectifs, externalisation, développement des équipes-projet, etc. Les grandes entreprises tendent à devenir des fédérations de petites et moyennes entreprises (PME), et les PME des fédérations de travailleurs indépendants. Ainsi, progressivement, des relations qui, jadis, étaient régies par le droit du travail, seront régies par un droit commercial, la législation sociale se trouvant réduite par la pratique de la contractualisation.

Il y a, manifestement, des résistances très fortes à l'encontre de cette tendance qui, toutefois, correspond souvent, pour les entreprises du secteur concurrentiel, à des exigences incontournables.

Les formes d'emploi regroupent le statut, les compétences requises et la législation du travail.

— **H1** : dualité emplois « hautement qualifiés » au statut garanti / emplois « faiblement qualifiés » au statut précaire.

— **H2** : la flexibilité est partagée, ce qui suppose de casser les « rentes de situation » et d'en finir avec les privilèges. Des règles du jeu minimum s'appliquent de manière équitable à tous.

Les formes d'emploi	H1 Dualité	H2 Flexibilité partagée

Quatre scénarios sur l'emploi

Comme nous l'avons suggéré plus haut, dans le cadre du modèle de croissance de Solow, en simplifiant à l'extrême, la croissance annuelle du PIB est égale à la croissance annuelle de la productivité apparente du travail majorée de la croissance annuelle de la population active potentielle corrigée du taux de chômage. D'ou le tableau 4 (page suivante) où la projection de l'offre d'emploi (en volume) se fonde sur une approximation de l'emploi en 2000 (21 millions).

Tableau 4. Offre d'emploi (en milliers) en 2020 selon la croissance économique et la croissance de la productivité

Productivité du travail	Croissance économique			
	1,0 %	2,0 %	3,0 %	4,0 %
- 0,6 %	28 901	35 196	42 780	51 899
- 0,4 %	27 763	33 809	41 094	49 854
- 0,2 %	26 671	32 480	39 478	47 893
0,0 %	25 624	31 205	37 928	46 014
0,2 %	24 620	29 983	36 443	44 211
0,4 %	23 658	28 810	35 018	42 483
0,6 %	22 735	27 686	33 651	40 825
0,8 %	21 849	26 608	32 341	39 235
1,0 %	21 000	25 574	31 084	37 710
1,2 %	20 185	24 582	29 878	36 247
1,4 %	19 404	23 630	28 721	34 844
1,6 %	18 654	22 717	27 611	33 497
1,8 %	17 935	21 841	26 547	32 206
2,0 %	17 244	21 000	25 525	30 966
2,2 %	16 582	20 193	24 544	29 776
2,4 %	15 946	19 419	23 603	28 634
2,6 %	15 336	18 676	22 700	27 538
2,8 %	14 750	17 962	21 832	26 486
3,0 %	14 187	17 277	21 000	25 477
3,2 %	13 647	16 620	20 201	24 507
3,4 %	13 129	15 989	19 434	23 576
3,6 %	12 631	15 383	18 697	22 683
3,8 %	12 153	14 800	17 989	21 824
4,0 %	11 694	14 242	17 310	21 000
4,2 %	11 254	13 705	16 657	20 208
4,4 %	10 830	13 189	16 031	19 448
4,6 %	10 423	12 694	15 429	18 718
4,8 %	10 033	12 218	14 850	18 016

Ce tableau montre l'offre d'emploi (en volume) en 2020 résultant des différents niveaux de croissance de la productivité et du PIB. Il permet de déceler :

— les combinaisons d'hypothèses qui s'avèrent insoutenables (en grisé) compte tenu de l'évolution anticipée de la population potentiellement en emploi en 2020 qui, sur la base d'un scénario démographique de peuplement maximum et d'un taux d'emploi maximum de 80 %, atteint au maximum 29 millions (tableau 3) ;

— les croissances de la productivité et du PIB requises pour maintenir à son niveau actuel le volume d'emploi ; ce tableau présage donc que certaines combinaisons, tout en figurant dans le champ des possibles, n'assureront pas un niveau d'emploi permettant à lui seul de relever le défi plus général du vieillissement et du financement futur des retraites.

Cette relation qui nous permet de circonscrire le spectre des possibles est corroborée par l'observation rétrospective (tableau 5).

Tableau 5. Croissance du PIB, de l'emploi total et de la productivité par tête (taux de croissance annuel moyen en %)

	1965-1973	1973-1980	1980-1990	1990-1999	1980-1999	1973-1999
États-Unis						
Produit intérieur brut	3,9	2,4	3,2	3,1	3,1	2,9
Emploi total	2,3	2,2	1,8	1,3	1,6	1,7
Productivité par tête	1,6	0,1	1,3	1,8	1,6	1,2
Japon						
Produit intérieur brut	9,5	3,4	4	1,3	2,7	2,9
Emploi total	1,3	0,7	1,2	0,4	0,8	0,8
Productivité par tête	8,1	2,6	2,7	0,9	1,9	2,1
Allemagne						
Produit intérieur brut	4,1	2,1	2,4	1,8	2,1	2,1
Emploi total	-0,1	-0,5	0,3	-0,3	0	-0,1
Productivité par tête	4,2	2,6	2	2,1	2	2,2
Italie						
Produit intérieur brut	5,3	3,5	2,2	1,4	1,8	2,3
Emploi total	-0,2	1,1	0,1	-0,3	-0,1	0,2
Productivité par tête	5,5	2,4	2,1	1,6	1,9	2
Royaume-Uni						
Produit intérieur brut	3,2	0,9	2,7	2	2,4	2
Emploi total	0	0,1	0,7	0,2	0,5	0,3
Productivité par tête	3,2	0,9	2	1,9	1,9	1,6
France						
Produit intérieur brut	5,2	2,6	2,4	1,6	2	2,1
Emploi total	0,8	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
Productivité par tête	4,4	2,2	2,1	1,2	1,7	1,8

Sources : OCDE, Insee. Le PIB est à prix constant.

Nous avons retenu quatre micro-scénarios.

F1 : « Forte compétition pour l'emploi »

La France entre de plain-pied dans l'« e-économie » qui est florissante. Elle surmonte ses rigidités et ses lourdeurs, découvre les vertus et les défauts d'une économie libérale : esprit de compétition, État protecteur minimal, chacun pour soi : les travailleurs hautement qualifiés, d'un côté, animés par l'esprit de conquête et de profit ; les travailleurs faiblement qualifiés, de l'autre, occupés à des emplois de service. La compétition pour l'emploi est extrême. La productivité est extrêmement forte, et ne permet pas à tous de tirer parti de la croissance (voir tableau page suivante).

1. L'offre

1.1. Croissance économique	H1 Faible 1 %	H2 Erratique 2 %	H3 Forte 3 %	H4 Très forte 4 %
1.2. Productivité	H1 Nulle 0 %	H2 Faible 1 %	H Forte 2 %	H4 Très forte 3 %
1.3. Formes d'emploi	H1 Dualité		H2 Flexibilité partagée	

2. La demande

2.1. Population d'âge actif	H1 20-54 ans 27,4-28,7 M	H2 25-59 ans 28,1-28,9 M	H3 20-64 ans 35,4-36,7 M
2.2. Taux d'emploi (afférent à la population ci-dessus)	H1 60 %	H2 70 %	H3 80 %
2.3. Compétences	H1 Formation générale	H2 Formation qualifiante	H3 Formation différenciée
2.4. Attractivité du travail	H1 Le travail incontournable	H2 Le travail opportunité souhaitable	H3 Le travail déprécié

F2 : « Le travail partagé »

L'embellie des années 1997-2000 marque le début d'une nouvelle ère symbolisée à la fois par une croissance forte et une refondation sociale caractérisée par une réduction importante du temps de travail. Cette dernière induit une redistribution de l'emploi et l'instauration de contraintes vis-à-vis des chômeurs, RMistes dont on exige un travail. La durée d'activité professionnelle se prolonge jusqu'à 64 ans révolus pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Le marché de l'emploi est très tendu, caractérisé par une pénurie générale de main d'œuvre, coexistant avec un chômage frictionnel de quelques pour cent irréductibles (voir tableau page suivante).

1. L'offre

1.1. Croissance économique	H1 Faible 1 %	H2 Erratique 2 %	H3 Forte 3 %	H4 Très forte 4 %
1.2. Productivité	H1 Nulle 0 %	H2 Faible 1 %	H3 Forte 2 %	H4 Très forte 3 %
1.3. Formes d'emploi	H1 Dualité		H2 Flexibilité partagée	

2. La demande

2.1. Population d'âge actif	H1 20-54 ans 27,4-28,7 M	H2 25-59 ans 28,1-28,9 M	H3 20-64 ans 35,4-36,7 M
2.2. Taux d'emploi (afférent à la population ci-dessus)	H1 60 %	H2 70 %	H3 80 %
2.3. Compétences	H1 Formation générale	H2 Formation qualifiante	H3 Formation différenciée
2.4. Attractivité du travail	H1 Le travail incontournable	H2 Le travail opportunité souhaitable	H3 Le travail déprécié

F3 : « L'emploi aux *insiders* »

Ce scénario est **un scénario tendanciel gris** à l'image des évolutions enregistrées entre 1975 et 1995 avec une croissance de type *stop and go*, un volume d'emplois réguliers (c'est-à-dire hors emplois aidés) se situant aux alentours de 21 millions de personnes, auxquels s'ajoutent quelque deux millions de chômeurs (10 % de la population active).

Le caractère dual de la société française se renforce. Dans un climat d'incertitude générale, les entreprises se recentrent sur leur cœur de métier, réduisent

leurs effectifs ne conservant qu'un noyau dur de permanents et faisant appel, pour le reste, à du personnel intérimaire (voir tableau ci-dessous).

1. L'offre

1.1. Croissance économique	H1 Faible 1 %	H2 Erratique 2 %	H3 Forte 3 %	H4 Très forte 4 %
1.2. Productivité	H1 Nulle 0 %	H2 Faible 1 %	H3 Forte 2 %	H4 Très forte 3 %
1.3. Formes d'emploi	H1 Dualité		H2 Flexibilité partagée	

2. La demande

2.1. Population d'âge actif	H1 20-54 ans 27,4-28,7 M	H2 25-59 ans 28,1-28,9 M	H3 20-64 ans 35,4-36,7 M
2.2. Taux d'emploi (afférent à la population ci-dessus)	H1 60 %	H2 70 %	H3 80 %
2.3. Compétences	H1 Formation générale	H2 Formation qualifiante	H3 Formation différenciée
2.4. Attractivité du travail	H1 Le travail incontournable	H2 Le travail opportunité souhaitable	H3 Le travail déprécié

F4 : « L'emploi improductif »

La croissance est faible mais pérenne et les gains de productivité médiocres voire nuls. De nombreux emplois de service, faisant le plus souvent appel à une main-d'œuvre faiblement qualifiée et pauvrement rémunérée, sont créés. Cette situation permet à la société française de se maintenir en l'état avec un taux d'emploi élevé (avoisinant 80 % de la population d'âge actif), mais avec beaucoup d'emplois à temps partiel résultant du fait que le pouvoir d'achat des allocations chômage et des pensions de retraite diminue, et que les Français se

satisfont d'emplois qui leur permettent de s'intégrer socialement et leur apportent un certain bien-être (voir tableau ci-dessous).

1. L'offre

1.1. Croissance économique	H1 Faible 1 %	H2 Erratique 2 %	H3 Forte 3 %	H4 Très forte 4 %
1.2. Productivité	H1 Nulle 0 %	H2 Faible 1 %	H3 Forte 2 %	H4 Très forte 3 %
1.3. Formes d'emploi	H1 Dualité		H2 Flexibilité partagée	

2. La demande

2.1. Population d'âge actif	H1 20-54 ans 27,4-28,7 M	H2 25-59 ans 28,1-28,9 M	H3 20-64 ans 35,4-36,7 M
2.2. Taux d'emploi (afférent à la population ci-dessus)	H1 60 %	H2 70 %	H3 80 %
2.3. Compétences	H1 Formation générale	H2 Formation qualifiante	H3 Formation différenciée
2.4. Attractivité du travail	H1 Le travail incontournable	H2 Le travail opportunité souhaitable	H3 Le travail déprécié

Conclusion

Parmi ces quatre micro-scénarios sur l'emploi, certains paraissent fortement improbables. Ainsi, même s'il est impossible, à simplement considérer ce sous-système, de conclure que l'un ou l'autre de ces futuribles sur l'emploi représente à lui seul l'essentiel des probables, il faut convenir que le micro-scénario 1 (« Forte compétition pour l'emploi ») est soumis à des hypothèses extrêmes (en particulier une croissance et une productivité très élevées, ainsi qu'une absence de rigidités dans la dynamique sociale).

De même, le micro-scénario 2 (« Le travail partagé ») fait l'hypothèse d'une augmentation du taux d'emploi considérable, et envisage donc une population en emploi en 2020 d'environ 29 millions. Même si l'on envisage une forte réduction du temps de travail et une croissance économique très forte, ce scénario suppose que l'on puisse créer approximativement 450 000 emplois par an pendant 20 ans !

Ces deux micro scénarios (qu'il ne faut pas exclure *a priori*) appellent donc des exigences fortes en termes de dynamique sociale et en termes de conjoncture économique. Il ne s'agit nullement de se laisser influencer par les dernières tendances connues ; reconnaissons toutefois que les micro-scénarios 3 (« L'emploi aux *insiders* ») et 4 (« L'emploi improductif ») sont soumis à des hypothèses moins extrêmes. Leurs probabilités d'occurrence paraissent supérieures.

LES SCENARIOS AUX HORIZONS 2020 ET 2040

Rappelons tout d'abord le parti pris sous-jacent à cette étude et la méthode en conséquence adoptée.

De nombreux travaux sur l'avenir des retraites ont déjà été réalisés en France. Ils procèdent tous, toutefois, d'une démarche identique, consistant — à l'aide d'un modèle macroéconomique supposant la pérennité du système socio-économique en vigueur — à simuler, à partir d'hypothèses plus ou moins contrastées, les conséquences sur les retraites du vieillissement démographique.

Sans contester l'utilité de tels travaux d'essence prévisionnelle, nous considérons suspecte l'hypothèse qui les sous-tend, à savoir que le système socio-économique hier en vigueur — et représenté de manière simplifiée par le modèle adopté — pourrait être pérenne à l'horizon 2040, qu'il ne connaîtrait d'ici là aucune transformation majeure ni dans sa structure (sa morphologie) ni dans son mode de fonctionnement. En d'autres termes, nous contestons l'idée selon laquelle ces prévisions, supposant que la société demeurera inchangée, sont suffisantes pour balayer le spectre des possibles à l'horizon de quatre décennies. Et nous nous proposons, complémentairement à ces exercices de prévision, d'explorer quelles sont les autres configurations de société qui pourraient voir le jour.

Cette réflexion n'est pas sans fondement : il suffit pour s'en convaincre de se remémorer les mutations fondamentales intervenues dans la société française au cours des 40 dernières années (1960-2000). Nous étions en 1960 dans une société à dominante industrielle, connaissant une expansion sans précédent, caractérisée par le plein emploi et la généralisation du salariat, l'apogée des classes moyennes, la famille nucléaire et la société de consommation. Nul n'envisageait alors la révolution que pourraient entraîner les technologies de l'information et de la communication (TIC) et « les réflexions pour 1985 [1] » menées alors (1962-1963) dans le cadre du V[e] Plan — tout en soulignant la difficulté d'une telle réflexion à 20 ans — se contentaient, pour l'essentiel, d'extrapoler les tendances alors en vigueur. Aucune mention n'y figurait ni des troubles de mai 1968, ni des chocs pétroliers, ni de la « crise » qu'allait, 10 ans plus tard, connaître l'économie française, de l'envolée du chômage et du creusement des inégalités.

[1] *Réflexions pour 1985.* Paris : La documentation Française, 1965 (épuisé).

Loin de nous la prétention de faire mieux et *a fortiori* celle de prévoir avec certitude ce qu'il adviendra au cours des 40 prochaines années. Mais force est de constater que l'extrapolation, fût-elle raisonnée, des tendances du moment sur une période de longue durée, ne constitue pas un procédé suffisant, surtout lorsqu'on reconnaît être dans une phase de mutation rapide, non seulement des sciences et des techniques, mais aussi des formes d'organisation, des comportements et des mentalités. Tout le monde aujourd'hui s'accorde pour reconnaître que nous entrons dans une ère nouvelle et, même si l'on déplore souvent la lenteur d'adaptation des hommes et des organisations, il nous semble que l'on ne peut faire mine d'ignorer l'ampleur des transformations qui peuvent intervenir, par exemple dans la sphère du travail et de l'emploi, dans les structures familiales, dans les modes de vie et la forme même de nos sociétés.

L'exercice auquel nous tentons de nous livrer est donc, sans aucune prétention et avec beaucoup d'humilité, d'essayer de nous représenter comment pourrait évoluer la société française à l'horizon 2040 et, plus spécifiquement, en quels termes pourraient se poser les défis d'une société vieillissante — celui de la retraite en particulier — eu égard à différentes configurations de société.

Pour ce faire, nous avons adopté une méthode qui consiste à essayer d'élaborer des scénarios contrastés, ceux-ci n'ayant point d'autre but que d'illustrer différents futurs possibles, voire de balayer — à l'aide de quelques-uns nécessairement très simplificateurs — le spectre des évolutions envisageables à l'horizon des 40 prochaines années.

Nous avons, dans un premier temps, divisé le « système » en six composantes principales, ou six sous-systèmes qui nous semblaient particulièrement pertinents eu égard à l'objet de notre étude, la retraite. Chacun de ces sous-systèmes étant lui-même déterminé par un certain nombre de variables, nous avons essayé d'identifier celles d'entre elles qui nous semblaient les plus influentes et d'imaginer comment chacune pourrait évoluer. Nous avons caractérisé ces évolutions possibles par des hypothèses contrastées. Puis, connaissant les liens qu'entretiennent entre elles ces variables, et croisant les hypothèses qui nous semblaient les plus représentatives de leurs évolutions possibles, nous avons construit des micro-scénarios pour chacun des sous-systèmes considérés.

À ce stade, il convient de recomposer le système dans sa globalité, en d'autres termes, d'explorer comment — connaissant les liens qu'entretiennent entre eux ces sous-systèmes — les micro-scénarios peuvent se combiner pour donner lieu à des scénarios globaux qui, soulignons-le encore, n'entendent pas représenter

le futur et dire ce qui adviendra, mais simplement illustrer quelques futurs possibles.

La méthode ici empruntée est celle de l'analyse morphologique qui, comme toutes les méthodes prospectives, n'a rien d'infaillible mais permet la construction de configurations différentes en termes structurels. L'exploration de l'avenir à l'aide d'une telle méthode aboutit à des résultats beaucoup moins précis que les simulations opérées à l'aide de modèles de prévision. Cela repose sur un choix consistant à privilégier l'esquisse de quelques grandes configurations plutôt que le calcul précis de quelques grandeurs sous l'hypothèse d'une pérennité du « système » dominant.

Cette méthode que nous avons suivie comporte une grande faiblesse : celle de nous entraîner à confronter des hypothèses d'évolution (ou des micro-scénarios) sans tenir compte suffisamment des ordres de grandeur des phénomènes et, surtout, de leurs temporalités différentes. Les futuribles se représentent sous la forme d'une arborescence : ils s'enracinent dans une réalité, celle de la situation présente que l'on peut se représenter de différentes façons mais qui est une donnée, et se diversifient à mesure que l'on avance dans le temps, notamment sous l'effet de seuils, de discontinuités, de décisions adoptées dans un sens ou dans l'autre. Ils se différencient d'autant plus que l'on multiplie les « si, alors » : si telle évolution intervient, si telle décision se trouve adoptée... alors se déroulent des futurs différents.

On sait bien que les grandes décisions, tout comme les grandes ruptures, sont rares et que, le plus souvent, nos sociétés évoluent, parfois se transforment, sous l'effet non d'un évènement brutal et soudain mais sous d'une succession d'inflexions, d'une succession de choix, y compris implicites, qui, à terme, finissent par nous entraîner vers une autre voie. Sauf à décrire nos scénarios très en détail, chacun faisant alors l'objet à lui seul d'un livre entier, nous sommes contraints ici de simplifier le propos, de nous limiter à une description d'ensemble, à esquisser quelques grandes configurations générales. Espérons cependant que l'exercice s'avèrera suffisamment prometteur pour donner lieu ensuite à tous les approfondissements nécessaires.

À la lumière des micro-scénarios, en dépit des précautions que nous venons de prendre à l'égard de l'estimation imparfaite des effets de calendrier et en simplifiant donc beaucoup le propos, il nous a semblé excessivement dangereux et inopportun de raisonner à l'horizon 2040, de lisser en conséquence les phénomènes sur 40 années. Au risque d'être caricatural, des dates nous sont

apparues charnières : 2005 avec l'avènement à l'âge de 60 ans des générations nombreuses du *baby boom*, 2020 avec le double défi de l'emploi et des retraites, 2030 avec l'arrivée à l'âge de la dépendance de ces mêmes générations nombreuses. Pour cette raison, deux séries de macro-scénarios ont été élaborées : les uns à l'horizon 2020, évidemment marqués par des inerties plus grandes ; les autres à l'horizon 2040, descendants plus contrastés des évolutions incertaines des 20 prochaines années.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation qui, en tendances, est caractérisée par :

— Une fécondité (ICF) stabilisée aux alentours de 1,7-1,8 enfant par femme, une espérance de vie en hausse en relation avec la baisse de la mortalité aux âges élevés, et un solde migratoire faiblement positif. Ce cas de figure s'apparente à la variante médiane des projections de l'Insee (RGP 1990) qui permet d'anticiper un vieillissement important à l'horizon 2040, intervenant de manière brutale à partir de 2006 lorsque les premières générations du *baby boom* atteindront l'âge de 60 ans.

— Un attachement profond au système français de protection sociale et, notamment, aux systèmes de retraite par répartition (régime de base et régimes complémentaires), y compris aux régimes spéciaux de retraite — du moins de la part de leurs ressortissants — qui, contrairement aux régimes des salariés du secteur privé, n'ont toujours fait l'objet d'aucune réforme.

— L'absence de consensus général sur la politique à mener concernant l'avenir des retraites et, tout au contraire, par :

  — l'existence d'une controverse importante sur les perspectives de croissance et d'emploi à moyen terme ;

  — l'accord tacite des acteurs qui, hormis les tentatives de refondation sociale émanant du Medef, semblent considérer qu'aucune réforme fondamentale ne saurait être entreprise avant les élections présidentielles de 2002.

En fait, deux points de vue radicalement différents s'opposent sur les perspectives à moyen terme qui peuvent, schématiquement, être résumés de la manière suivante :

— **Les optimistes**, prenant appui sur le regain de croissance économique et de création d'emplois observé depuis 1998, estiment que nous sommes à l'aube d'un nouveau Kondratiev ascendant, au début d'une nouvelle ère de prospérité durable dopée par un environnement international favorable (dont l'avènement de la monnaie unique européenne) et par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), que celle-ci se traduira par une forte création d'emplois permettant de réduire d'abord le chômage, ensuite de maintenir en activité plus longtemps les salariés vieillissants.

Outre le fait que ce regain de croissance permet instantanément d'améliorer l'équilibre de nos régimes sociaux, les tenants de cette thèse arguent éventuellement du risque de pénurie de main-d'œuvre pour recommander soit le recours à l'immigration, soit l'allongement de la durée d'activité professionnelle (et le report de l'âge de la retraite).

En substance, ils considèrent que, si nous avons été confrontés ces vingt dernières années à un problème de financement de notre système de protection sociale, cela était imputable principalement au chômage, au coût direct qui y était lié et au manque à gagner du côté des ressources du système de protection. Ils estiment que, la croissance étant revenue, le chômage devrait se tarir et l'équilibre des comptes de la protection sociale s'améliorer ; que, confrontés à une pénurie de main-d'œuvre — ou, à tout le moins, à des tensions sur le marché de l'emploi —, il serait logique que, adoptant une politique inverse de celle suivie depuis 1970, l'on assiste à un allongement de la durée d'activité professionnelle (donc de la durée de cotisation), celle-ci venant retarder et atténuer les conséquences du passage à la retraite des générations du *baby boom.*

En bref, les problèmes relatifs au chômage et à la retraite se succéderaient dans le temps.

— **Les pessimistes** considèrent que le regain de croissance économique enregistré depuis deux ans, pour aussi appréciable qu'il soit, ne saurait être considéré comme le début d'une croissance économique durable à moyen et à long termes. Ils ajoutent que, dans l'hypothèse où cette croissance serait au rendez-vous et s'avèrerait, en dépit des gains de productivité indispensables, fortement créatrice d'emplois, il faudrait au mieux en attendre un surplus de cinq millions d'emplois d'ici 2010 (l'hypothèse très forte étant en l'espèce que l'économie française crée 500 000 emplois par an pendant ces 10 ans !).

Même dans cette hypothèse particulièrement heureuse, soulignant que le chômage n'est que la face émergée d'un sous-emploi endémique (rappelons que nous avons estimé la population hors emploi en l'an 2000 à 15 millions de personnes [2], et la population activable à environ sept millions), la conséquence d'une inadéquation fondamentale entre l'offre et la demande, les pessimistes affirment que, à l'horizon de 10 ans, dans le meilleur des cas, le taux d'emploi augmenterait certes un peu, mais n'empêcherait sans doute pas la subsistance d'un chômage résiduel important (le fameux NAIRU [3]). Dans une telle perspective, l'on ne saurait parler de pénurie générale de main-d'œuvre ni, en conséquence, envisager un allongement substantiel de la durée d'activité professionnelle.

Tout au contraire, ils soutiennent que, poursuivant la politique des cessations anticipées d'activité professionnelle — y compris parce que les mesures n'ont point été adoptées dans les années 1990 pour préparer les quadragénaires à poursuivre leur activité au-delà de 50 ou 55 ans —, nous risquons de nous trouver, dans les 10 ans à venir, confrontés à la simultanéité d'un sous-emploi et d'un chômage encore important, et à l'arrivée à la retraite (voire préretraite) des premières générations nombreuses du *baby boom.*

Dans ce cas de figure, il est clair que le déséquilibre entre le nombre d'actifs occupés et celui des inactifs allocataires se dégraderait fortement, entraînant éventuellement une faillite à moyen terme du système. On peut certes opposer que la croissance économique jouerait cependant un rôle amortisseur en améliorant le rendement du prélèvement. Mais, objectent-ils, ou bien la productivité augmente au détriment de l'emploi ou bien s'instaure un processus inflationniste qui, finalement, est peut-être le seul à même de permettre, en l'absence de réformes en profondeur, de rogner sur les revenus directs et de transferts.

Ces deux points de vue peuvent être représentés par un schéma très simplifié sur l'évolution des dépenses sociales qui illustrent l'hypothèse où les deux défis (emploi et retraite) se succèdent dans le temps ou se posent en même temps (voir page suivante).

[2] Pour la population des 15-64 ans.
[3] *Non accelerating inflation rate of unemployment* (taux de chômage stabilisant le rythme de l'inflation).

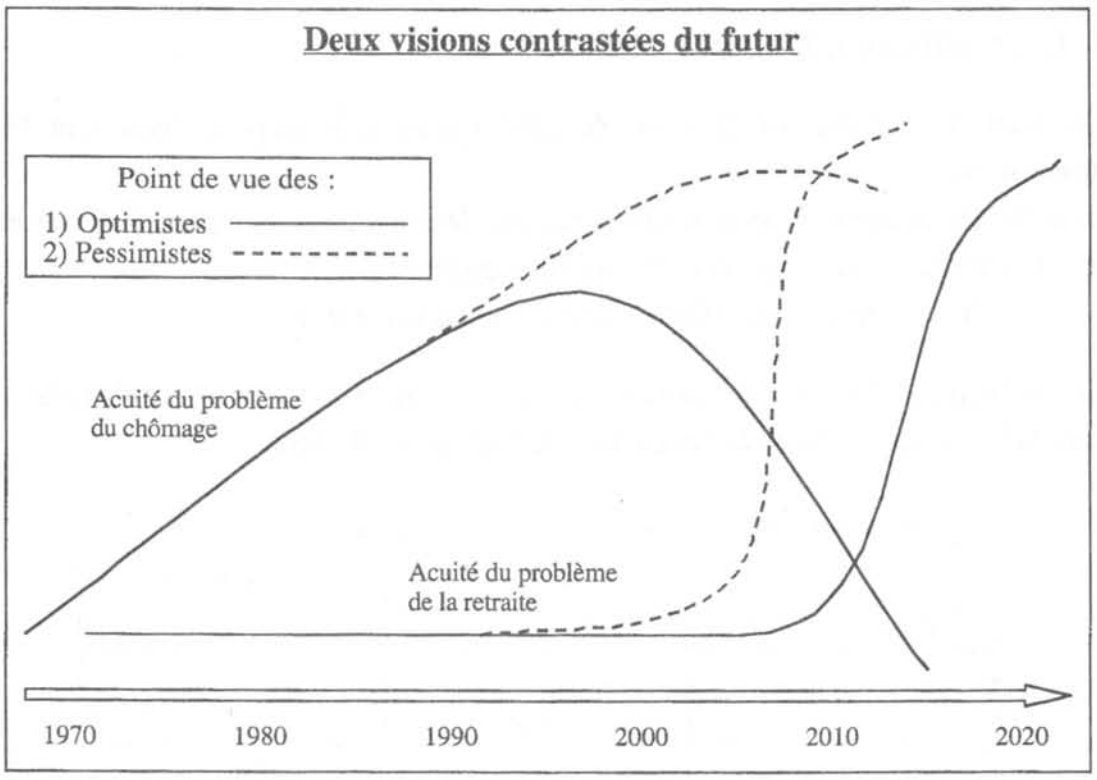

Outre le débat portant sur la croissance — et le profit pouvant en être tiré au bénéfice de l'équilibre de nos comptes sociaux —, deux questions essentielles sont posées :

— Une question de calendrier : est-il possible de retrouver une situation de plein emploi d'ici 2010, avant que les générations du *baby boom* n'atteignent massivement l'âge de la retraite ? Une situation de plein emploi telle que l'on revienne, en cinq ans, sur la pratique des préretraites ?

— Une question d'inertie liée à la lenteur d'évolution des comportements sociaux, à la faible capacité d'adaptation d'une société marquée par de fortes rigidités et, par conséquent, à la capacité des acteurs — l'État en tête — à promouvoir des changements radicaux en dépit de ces mêmes résistances sociales (et du niveau d'impréparation de l'opinion, des corps intermédiaires et des entreprises elles-mêmes).

Ne partons pas battus d'avance, mais explorons, en partant de ces deux points de vue, quels sont les scénarios envisageables à l'horizon 2020 pendant, donc, la période des 20 ans à venir, qui nous semble incontestablement la plus problématique.

1. Les scénarios à l'horizon 2020

Les scénarios à l'horizon 2020 ont été élaborés en croisant pour l'essentiel deux dimensions :

— celle des acteurs de la protection sociale, leur capacité et volonté de réforme eu égard à la plasticité du contexte socioculturel ;

— celle du contexte économique plus ou moins favorable.

En croisant ces deux dimensions, six configurations peuvent être envisagées qui sont schématiquement présentées dans le tableau ci-dessous :

Contexte / Politique	Expansion	Stagnation
Au fil de l'eau	Les Trente Glorieuses revisitées	La guerre des âges
Social-démocrate	L'économie sociale de marché	La République des pauvres
Libérale	La régulation marchande	La société à deux vitesses

Les six scénarios sont précisés chacun à l'aide d'un tableau morphologique reprenant l'ensemble des micro-scénarios, tableau sur lequel nous avons essayé de représenter la situation à t_0 (situation de départ) et celle à t_{20}, (objectif poursuivi à 20 ans), l'itinéraire entre les deux étant représenté par une flèche.

Compte tenu de la situation régnant en France, marquée par des déclarations de principe mais une quasi-absence de réformes, nous commencerons par explorer les scénarios dits de la politique « au fil de l'eau ».

1. 1. Les scénarios de politique « au fil de l'eau »

Ces scénarios sont caractérisés, pour l'essentiel, par l'attachement au système de retraites par répartition, la coexistence de régimes assez différents, l'ambition de les préserver et même de les consolider à l'aide d'un fonds de réserve qui, toutefois, n'est guère alimenté (38 milliards de francs). Ils sont aussi marqués par un consensus assez large sur la nécessité d'allonger la durée d'activité professionnelle, recommandation qui, toutefois, n'a pas vraiment été, jusqu'à présent, suivie d'effets si on en juge par le déclin des taux d'emploi des quinquagénaires.

Ce sont des scénarios qui, d'une manière générale, sont caractérisés par un attentisme permanent de la part, entre autres, des pouvoirs publics qui, soit sont persuadés que la société française est incapable de s'adapter et résiste à toute réforme de grande ampleur, soit estiment qu'une politique d'ajustement au jour le jour est suffisante, notamment en raison d'anticipations très optimistes sur la croissance et l'emploi ; des pouvoirs publics qui n'entendent pas abdiquer leurs prérogatives mais, au fond, n'en usent pas.

Selon que la croissance est, ou non, au rendez-vous, plusieurs configurations peuvent résulter de cette politique au fil de l'eau :

1. 1. 1. Les Trente Glorieuses revisitées

Ce scénario envisage une politique au fil de l'eau dans un contexte de croissance forte et durable, contexte qui permet, *mutatis mutandis*, au système social d'être reconduit *temporairement* à l'identique, sans remise en cause profonde. Il est caractérisé par :

— Une Europe élargie mais « molle », compte tenu des difficultés rencontrées pour mener à bien l'approfondissement et l'élargissement, et de l'absence d'une volonté politique. L'avancée la plus notable de l'Europe, compte tenu de l'impasse dans laquelle semble être la CIG (conférence intergouvernementale), serait l'instauration de la monnaie unique à partir de janvier 2002, celle-ci privant les autorités monétaires nationales de la marge de manœuvre dont elles jouissaient au siècle dernier. En revanche, cela ne signifie aucunement qu'une harmonisation fiscale interviendra (ni *a fortiori* une harmonisation des niveaux et de la composition du prélèvement obligatoire). Le risque d'évasion fiscale deviendrait donc plus important dans un marché unique où la circulation des capitaux sera encore plus aisée que dans le passé.

— La permanence du *Troisième âge roi* dans la mesure où la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus augmente et où cette population dispose à l'heure actuelle de prestations de retraite confortables (le pouvoir d'achat des retraites, en dépit d'importantes disparités, est à parité avec celui des actifs) et détient l'essentiel du patrimoine des ménages. Vont arriver à l'âge de la retraite les générations nombreuses du *baby boom* qui, pour les premières d'entre elles, ont eu en général des carrières relativement stables mais, du fait de la crise, certains de leurs membres auront peut-être quitté leur activité professionnelle sans avoir accumulé le nombre d'annuités de cotisations suffisant pour bénéficier d'une retraite à taux plein, au moins

dans le secteur privé. Par ailleurs, la hausse du taux d'activité féminin résulte en un accroissement du nombre de femmes qui ont acquis des droits à la retraite.

— Un grand risque, dans ce contexte de croissance forte, en l'absence de politique publique énergique pour préserver les grands équilibres et consolider le système de retraite, que des tensions apparaissent rapidement sur le marché de l'emploi, que toutes les catégories sociales (actifs et retraités réunis) revendiquent le droit de tirer profit des fruits de cette croissance et qu'un processus inflationniste se déclenche. Celles-ci se manifestent dans un contexte de corporatisme accru ; les traminots, qui se prévalent de la croissance actuelle pour donner le primat à leurs intérêts corporatistes et utilisent leur pouvoir de blocage (par le biais de la grève) pour parvenir à leurs fins en constituent une parfaite illustration.

— Une absence de maîtrise des dépenses sociales. Donnant une prime au court terme, le gouvernement accède aux revendications des Français, laissant à penser que l'on peut augmenter de 2 % les pensions de retraite sans hypothéquer ce que l'on considère comme des « acquis ». L'État maintient la retraite à 60 ans, voire procède à des plans sociaux destinés à favoriser les préretraites. Mais la gestion dans une logique de court terme des dépenses sociales et des déficits finit par inquiéter les administrés quant à leur sort à plus long terme. Notamment, les actifs vieillissants, dont les revenus futurs dépendent essentiellement des systèmes de retraite par répartition, prennent conscience qu'ils risquent de pâtir des mesures qui n'auront pas été mises en œuvre (la constitution d'un fonds de réserve suffisant, l'allongement de la durée de cotisation...). Ils sont de plus en plus nombreux à vouloir cotiser à titre volontaire à des assurances complémentaires, ceci afin de bénéficier d'une rente dont le montant, toutefois, demeurera tributaire de l'aléa des marchés financiers. Il pourrait à terme en résulter un creusement important des inégalités entre retraités.

— Une augmentation limitée d'ici 2020 du nombre d'emplois en dépit de la forte croissance du PIB, en raison du fait, notamment, que la durée d'activité des individus n'est pas allongée, et que le cumul emploi/retraite est strictement circonscrit.

Dans ce scénario, les acteurs se reposent sur l'idée que la croissance permettra spontanément de résoudre les problèmes. La question est donc de savoir si celle-

MACRO-SCENARIO 1.1.1. : LES TRENTE GLORIEUSES REVISITEES

A **CONTEXTE EXTÉRIEUR**	**A1) Nouvel ordre mondial** - Un monde polycentrique régulé - Un Euroland fort (Europe fédérale à 15) - France attractive	**A2) L'ordre américain** - Monde dominé par les États-Unis - Europe molle à 30 - France attractive (le refuge)	**A3) Le désordre mondial** - Monde disloqué - Interdépendance sans gouvernance - France en déclin	**A4) Régulation par le marché** - Absence de régulation publique - Europe disloquée - État modeste
B **POPULATION**	**B1) Le syndrome bulgare** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,4 - Solde M : - 20 000/an - Pop totale < 56 M en 2040 - 65 ou plus > 29 %	**B2) La France ouverte** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 150 000/an - Pop totale : 67,8 M en 2040 - 65 ou plus : 26,2 %	**B3) Le 3ème âge roi** - Esp. de vie : progrès rapides - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale : 63,2 M en 2040 - 65 ou plus : 28 %	**B4) La vitalité endogène** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 2,1 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale < 71,5 M en 2040 - 65 ou plus < 24,7 %
C **PATRIMOINE**	**C1) L'épargne retraite organisée** - Finance dominante rendements élevés - Fonds de pension - Patrimoine support de la retraite	**C2) Fonds de réserve public et accumulation patrimoniale** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : défense de la répartition - Patrimoine privilège	**C3) Patrimoine retraite privilège** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : laisser-faire - Patrimoine privilège	**C4) Fuite en avant infrastructuriste** - Retour de l'inflation - Pas de politique publique pour la retraite - Patrimoine privilège
D **REDISTRIBUTION**	**D1) Gestion publique** - Effort de maîtrise de l'offre - Pilotage public des régimes obligatoires (régime de base + complémentaire plafonnée)	**D2) Refonte de la couverture des risques** - Encadrement + contrôle public - Répartition + capitalisation - Exécution privée (agence de bassin) : gestion déléguée	**D3) Absence de maîtrise** - Système d'assistance publique - Marché libre de l'assurance, à chacun selon ses moyens	
E **DYNAMIQUE SOCIALE**	**E1) Chacun pour soi** - Primat absolu du marché (libéralisme) - Méfiance envers les institutions	**E2) Modèle rhénan** - Libéral contrôlé - Primat de l'individu - Contrat social - Esprit redistributif	**E3) La montée des corporatismes** - Absence de consensus national - Jungle des régimes - Primat des intérêts corporatistes	**E4) L'ordre moral** - L'État, grand régisseur - Primat de l'ordre collectif - Conservatisme et misonéisme
F **EMPLOI**	**F1) Forte compétition pour l'emploi** - Croissance très forte - Flexibilité - Économie de marché - 25 millions d'actifs occupés cotisants	**F2) Le travail partagé** - Croissance forte - Refondation sociale (RTT + *workfare*) - 30 millions d'actifs occupés cotisants	**F3) L'emploi aux *insiders*** - Croissance *stop and go* - Société duale - Aucune réforme - 21 millions d'actifs occupés cotisants	**F4) L'emploi improductif** - Croissance faible - Libéral libertaire - Qualité de la vie - 23 millions d'actifs occupés cotisants

ci peut perdurer, et si elle sera suffisante pour ne pas remettre en cause le mode de gestion publique. Car, à supposer même qu'une croissance forte se maintienne jusqu'en 2020, nombreux semblent être les obstacles à la pérennité d'une telle politique « au fil de l'eau ». Il n'est pas évident que ce scénario soit viable tel quel jusqu'en 2020 :

— Dans cette configuration, le fonds de réserve est alimenté de façon très marginale, car on abonde en priorité les comptes publics, en constituant des cagnottes vite distribuées au gré des mesures de court terme. Dans ce contexte, constituer très rapidement un fonds de réserve substantiel (de l'ordre de 1000 milliards de francs) propre à écrêter les difficultés de financement futures liées au déséquilibre croissant entre actifs cotisants et inactifs allocataires, et donc à limiter les augmentations de cotisations, est une gageure.

— L'absence de maîtrise globale du système de protection sociale, du système de retraite, mais aussi du système de santé, est facteur d'un grand risque d'explosion générale avant 2020.

— Ce scénario est typiquement marqué par la coexistence d'un chômage et d'un sous-emploi malgré tout persistants (du fait notamment des cessations anticipées d'activité), et d'un vieillissement s'accélérant à partir de 2006. L'emploi demeure très insuffisant pour réduire le déséquilibre entre actifs cotisants et inactifs allocataires.

Aussi, ce scénario du succès, auquel concourt l'embellie des années 1997-2001, qui a conféré aux Français l'illusion que la croissance forte et le regain de création d'emplois résoudraient tout quasi mécaniquement sans que l'on envisage de réformes douloureuses — et coûteuses électoralement —, est, très vraisemblablement, intenable à long terme. Il promet de bifurquer vers d'autres scénarios possibles, notamment ceux que nous avons appelés, à l'horizon 2040, *Le modèle américain* et *Le communautarisme égalitaire* (*cf. infra*).

1. 1. 2. La guerre des âges

Ce scénario envisage une politique au fil de l'eau dans un contexte économique défavorable, où la croissance est faible et le sous-emploi persistant. Comme précédemment, nous nous trouvons dans un contexte d'absence de maîtrise des dépenses sociales. Donnant une prime au court terme, le gouvernement accède aux revendications des Français en dépit de la crise qui s'annonce.

Mais, dans la mesure où la croissance devient erratique et plus faible, l'attentisme revient vite à favoriser une situation des plus critiques. En effet, les caractéristiques propres à ce scénario seraient :

— Une faible attractivité de la France, dans un environnement géopolitique qui pourrait se caractériser par la non-gouvernance et la non-régulation, où l'Europe ne parviendrait ni à s'approfondir ni à s'élargir — ou alors sans la France, politiquement hors-jeu.

— Le passage du *Troisième âge roi* au *Syndrome bulgare*, du fait d'une déprime de la fécondité et d'un solde migratoire négatif. Le vieillissement de la population s'accélèrerait, nombre de jeunes adultes quittant le pays à la recherche de cieux plus favorables, motivés par la persistance du sous-emploi et par une redistribution sociale trop favorable à la population âgée.

— Une inégalité croissante entre les retraités (et futurs retraités), due à une politique publique de laisser-faire ne pouvant assurer longtemps la pérennité de la répartition et ne permettant pas d'alimenter un fonds de réserve suffisant. Seuls ceux des administrés qui le peuvent (en raison de leurs revenus ou de leur appartenance à une entreprise prospère) investissent alors en vue de se constituer un capital dans lequel puiser au moment de la retraite.

— L'absence de consensus collectif autour des finalités du contrat social. Ceci se traduit par une méfiance généralisée envers les institutions, par une défense farouche et court-termiste des intérêts acquis, et par un repli qui, de corporatiste, devient individualiste.

Ce scénario n'est pas un pur cas d'école délibérément pessimiste. Il fait indéniablement partie des possibles, selon une logique que les tendances actuelles peuvent induire.

En début de période, la simultanéité du vieillissement et du chômage se traduit par un développement des préretraites, ce qui accroît fortement la charge du vieillissement sur l'ensemble de la société. L'accroissement des prélèvements se poursuit afin de compenser le *ratio* de plus en plus déséquilibré entre cotisants et retraités, mais demeure insuffisant, surtout en l'absence de fonds de lissage conséquent. Au reste, la charge qui pèse sur les actifs — corrélativement aux sombres perspectives d'avenir concernant leurs retraites futures — entraîne une fuite sensible des actifs cotisants hors du territoire. Un mécanisme de cercle vicieux est donc en marche, qui rend le besoin de financement insupportable.

MACRO-SCENARIO 1.1.2. : LA GUERRE DES AGES

A **CONTEXTE EXTÉRIEUR**	**A1) Nouvel ordre mondial** - Un monde polycentrique régulé - Un Euroland fort (Europe fédérale à 15) - France attractive	**A2) L'ordre américain** - Monde dominé par les États-Unis - Europe molle à 30 - France attractive (le refuge)	**A3) Le désordre mondial** - Monde disloqué - Interdépendance sans gouvernance - France en déclin	**A4) Régulation par le marché** - Absence de régulation publique - Europe disloquée - État modeste
B **POPULATION**	**B1) Le syndrome bulgare** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,4 - Solde M : - 20 000/an - Pop totale < 56 M en 2040 - 65 ou plus > 29 %	**B2) La France ouverte** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 150 000/an - Pop totale : 67,8 M en 2040 - 65 ou plus : 26,2 %	**B3) Le 3ème âge roi** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale : 63,2 M en 2040 - 65 ou plus : 28 %	**B4) La vitalité endogène** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 2,1 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale < 71,5 M en 2040 - 65 ou plus < 24,7 %
C **PATRIMOINE**	**C1) L'épargne retraite organisée** - Finance dominante rendements élevés - Fonds de pension - Patrimoine support de la retraite	**C2) Fonds de réserve public et accumulation patrimoniale** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : défense de la répartition - Patrimoine privilège	**C3) Patrimoine retraite privilège** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : laisser-faire - Patrimoine privilège	**C4) Fuite en avant inflationniste** - Retour de l'inflation - Pas de politique publique pour la retraite - Patrimoine privilège
D **REDISTRIBUTION**	**D1) Gestion publique** - Effort de maîtrise de l'offre - Pilotage public des régimes obligatoires (régime de base + complémentaire plafonnée)	**D2) Refonte de la couverture des risques** - Encadrement + contrôle public - Répartition + capitalisation - Exécution privée (agence de bassin) : gestion déléguée	**D3) Absence de maîtrise** - Système d'assistance publique - Marché libéré de l'assurance : à chacun selon ses moyens	
E **DYNAMIQUE SOCIALE**	**E1) Chacun pour soi** - Primat absolu du marché (libéralisme) - Méfiance envers les institutions	**E2) Modèle rhénan** - Libéral contrôlé - Primat de l'individu - Contrat social - Esprit redistributif	**E3) La montée des corporatismes** - Absence de consensus collectif - Jungle des régimes - Primat des intérêts corporatistes	**E4) L'ordre moral** - L'État, grand régisseur - Primat de l'ordre collectif - Conservatisme et misonéisme
F **EMPLOI**	**F1) Forte compétition pour l'emploi** - Croissance très forte - Flexibilité - Économie de marché - 25 millions d'actifs occupés cotisants	**F2) Le travail partagé** - Croissance forte - Refondation sociale (RTT + *workfare*) - 30 millions d'actifs occupés cotisants	**F3) L'emploi aux *insiders*** - Croissance : *stop and go* - Société duale - Aucune réforme - 21 millions d'actifs occupés cotisants	**F4) L'emploi improductif** - Croissance faible - Libéral libertaire - Qualité de la vie - 23 millions d'actifs occupés cotisants

Bien vite, vers 2010, les prestations de retraites doivent donc être révisées à la baisse, dans des proportions telles que l'équité du système par répartition ne peut plus être assurée. C'est donc à chacun selon ses moyens. Dans ce scénario noir, on voit que la compétition et l'inégalité sociales sont à la fois inter et intra-générationnelles. Aussi, si « guerre des âges » il y a, cela ne signifie pas pour autant que chaque génération est homogène et intégrée. Les forces centrifuges sont à l'œuvre à tous les niveaux.

Victimes de leur immobilisme passé, et paradoxalement contraints de souscrire à un mode de gestion sociale que souhaitait précisément éviter leur immobilisme, les Français entrent donc au tournant des années 2010 dans une période de récession et de tensions extrêmes par manque d'anticipation et de courage politique.

On aboutit alors à une situation critique, dans laquelle le rationnement des soins est loin d'être une éventualité improbable, surtout pour les personnes âgées dépendantes — en nombre croissant — dont la charge est beaucoup trop lourde. Dans ce scénario, des explosions sociales violentes peuvent survenir, surtout dans un contexte international instable où la France ne peut trouver d'appui (sous la forme d'un plan Marshall revisité, par exemple). Les rigidités de la société française trouvent là une sanction bien sévère.

Ce scénario nous paraît ne pouvoir tendre que vers des situations extrêmement problématiques. Si rien n'est fait au cours de la période 2002-2020 pour sortir de cette logique récessive auto-entretenue, force est d'anticiper des scénarios radicalement contrastés par rapport au tendanciel, au moins jusqu'à 2040 ; en l'espèce, nous avons envisagé à cet horizon deux scénarios : *Le despotisme éclairé* et *Le modèle américain* (*cf. infra*).

1. 2. Les scénarios de politique social-démocrate.

On peut raisonnablement gager que le débat central des élections présidentielles portera sur l'avenir des retraites. Aussi, à la différence des scénarios précédents, dès 2002 peut se faire jour une remise en cause de plus en plus pressante des politiques d'emploi et de retraite, car la question a été posée et a fait du chemin dans les esprits. Il apparaîtrait progressivement à un nombre croissant d'observateurs et de décideurs que l'attentisme des politiques publiques risque à (relativement court) terme de conduire à la ruine du système des retraites ainsi qu'à l'effondrement du marché du travail.

Ce n'est bien sûr pas par génération spontanée que cette prise de conscience émerge ; les retraités ne réclament pas à cor et à cri qu'on leur réduise leurs pensions, ni les *baby boomers* qu'on allonge significativement la durée de leur période de cotisation sans garantie de stabilité du pouvoir d'achat de leurs pensions de retraite à venir. Mais chacun prend conscience de la conjonction imminente du problème du sous-emploi et du choc des retraites, et du fait qu'à un horizon plus lointain, d'autres problèmes se poseront, par exemple celui de la dépendance.

De deux choses l'une : soit la croissance forte est au rendez-vous et perçue comme durable ; soit la croissance est erratique et ne suscite aucun effet d'entraînement. Dans les deux cas, il peut y avoir la place, dans l'esprit des administrés comme des décideurs, pour une politique volontariste, même si on la présage douloureuse :

1. 2. 1. L'économie sociale de marché

Si la conjoncture économique est particulièrement favorable, alors peut progresser l'idée qu'au lieu d'en tirer passivement les fruits en « surfant sur la vague », mieux vaut capitaliser pour l'avenir afin de prévenir le choc. Peut-être sommes-nous, comme d'aucuns le soutiennent, dans une phase ascendante du cycle de Kondratiev. Mais cela suffira-t-il ? Dans le doute, il convient de ne pas abdiquer ses responsabilités. Dans cette configuration, la croissance forte et l'effet stimulant qui l'accompagne bénéficient à la dynamique sociale, qui s'avère moins rétive aux remises en cause du modèle. Gouvernants, gouvernés et partenaires sociaux s'accordent sur l'importance, pour la société française, du maintien du contrat social redistributif. Aussi prennent-ils les mesures qui s'imposent.

MACRO-SCENARIO 1.2.1. : L'ECONOMIE SOCIALE DE MARCHE

A **CONTEXTE EXTÉRIEUR**	**A1) Nouvel ordre mondial** - Un monde polycentrique régulé - Un Euroland fort (Europe fédérale à 15) - France attractive	**A2) L'ordre américain** - Monde dominé par les États-Unis - Europe molle à 30 - France attractive (le refuge)	**A3) Le désordre mondial** - Monde disloqué - Interdépendance sans gouvernance - France en déclin	**A4) Régulation par le marché** - Absence de régulation publique - Europe disloquée - État modeste
B **POPULATION**	**B1) Le syndrome bulgare** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,4 - Solde M : - 20 000/an - Pop totale < 56 M en 2040 - 65 ou plus > 29 %	**B2) La France ouverte** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 150 000/an - Pop totale : 67,8 M en 2040 - 65 ou plus : 26,2 %	**B3) Le 3ème âge roi** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale : 63,2 M en 2040 - 65 ou plus : 28 %	**B4) La vitalité endogène** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 2,1 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale < 71,5 M en 2040 - 65 ou plus < 24,7 %
C **PATRIMOINE**	**C1) L'épargne retraite organisée** - Finance dominante rendements élevés - Fonds de pension - Patrimoine support de la retraite	**C2) Fonds de réserve public et accumulation patrimoniale** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : défense de la répartition - Patrimoine privilège	**C3) Patrimoine retraite privilège** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : laisser-faire - Patrimoine privilège	**C4) Fuite en avant inflationniste** - Retour de l'inflation - Pas de politique publique pour la retraite - Patrimoine privilège
D **REDISTRIBUTION**	**D1) Gestion publique** - Effort de maîtrise de l'offre - Pilotage public des régimes obligatoires (régime de base + complémentaire plafonnée)	**D2) Refonte de la couverture des risques** - Encadrement + contrôle public - Répartition + capitalisation - Exécution privée (agence de bassin) : gestion déléguée	**D3) Absence de maîtrise** - Système d'assistance publique - Marché libéré de l'assurance : à chacun selon ses moyens	
E **DYNAMIQUE SOCIALE**	**E1) Chacun pour soi** - Primat absolu du marché (libéralisme) - Méfiance envers les institutions	**E2) Modèle rhénan** - Libéral contrôlé - Primat de l'individu - Contrat social - Esprit redistributif	**E3) La montée des corporatismes** - Absence de consensus collectif - Jungle des régimes - Primat des intérêts corporatistes	**E4) L'ordre moral** - L'État, grand régisseur - Primat de l'ordre collectif - Conservatisme et misonéisme
F **EMPLOI**	**F1) Forte compétition pour l'emploi** - Croissance très forte - Flexibilité - Économie de marché - 25 millions d'actifs occupés cotisants	**F2) Le travail partagé** - Croissance forte - Refondation sociale (RTT + *workfare*) - 30 millions d'actifs occupés cotisants	**F3) L'emploi aux *insiders*** - Croissance : *stop and go* - Société duale - Aucune réforme - 21 millions d'actifs occupés cotisants	**F4) L'emploi improductif** - Croissance faible - Libéral libertaire - Qualité de la vie - 23 millions d'actifs occupés cotisants

C'est là un scénario qui suppose une politique fortement volontariste. Il se caractérise par :

— La volonté affichée de construire une Europe forte jouant un rôle moteur dans un nouvel ordre mondial polycentrique régulé. Les pouvoirs publics délaissent leur comportement attentiste et endossent le rôle nécessaire d'acteur stratégique. Pour éviter la faillite généralisée d'ici 2020, la France, qui a résolument pris conscience du rôle que peut jouer le contexte extérieur — en particulier européen — dans son redressement, promeut un approfondissement novateur de l'Europe, qui permette la refondation du tissu économique et social européen. Cela signifie, notamment, des critères de convergence plus exigeants et une contrainte accrue compte tenu du fait que l'Europe entend désormais mener une politique économique de type fédéral, et qu'elle veut procéder à une harmonisation dans les domaines fiscal et social. Il s'agit davantage d'une Europe à géométrie variable (celle des coopérations renforcées) que d'une Europe élargie. Bien sûr, la nouvelle volonté politique ne signifie pas que l'harmonisation fiscale interviendra rapidement, ni *a fortiori* l'harmonisation des niveaux et de la composition du prélèvement obligatoire, même si les États visent une convergence progressive.

— Le passage du micro-scénario du *Troisième âge roi* à celui de *la France ouverte*. Les nouvelles générations qui arriveront à l'âge de la retraite au cours des prochaines années (à partir de 2006), et dont les droits ont déjà été révisés à la baisse au cours des années 1990, seront sans doute les premières victimes des ajustements douloureux qui seront nécessairement menés dans ce scénario. Aussi, en matière démographique, l'une des mesures visant à écrêter le déséquilibre actifs cotisants/inactifs allocataires est une politique d'immigration conséquente, visant à attirer au plus vite une main-d'œuvre abondante venant de l'étranger (environ 150 000 par an en France), notamment avec des salaires attractifs. L'économie compétitive de la France dans l'Europe attire et retient les jeunes (nationaux et étrangers). Une politique familiale s'efforce d'appuyer cette entrée de jeunes actifs. Même si l'environnement extérieur est caractérisé par la coexistence de plusieurs pôles de développement, ce qui préjuge que l'ALENA, ou l'ASEAN, puissent paraître attractives et susceptibles d'attirer davantage la main-d'œuvre jeune, l'Europe demeure séduisante — notamment en vertu des valeurs qu'elle véhicule et de l'émulation qu'elle suscite. On peut également envisager que la France attire des retraités étrangers et que leur contribution

à l'économie soit plus importante que leur contribution au déséquilibre des classes d'âges.

— La levée progressive des rigidités (qui se traduit, notamment, par l'abandon de la défense exclusive des intérêts et acquis corporatistes), corollaire d'une redynamisation de la population dans un contexte compétitif. Ce qui permet enfin à l'État français, de gouverner avec l'aide des administrés. La France s'engage donc dans ce que l'on pourrait approximativement appeler la voie « suédoise » : il s'agit d'abonder un fonds de réserve à hauteur de 1000 milliards de francs (au minimum) d'ici 2010 afin de pouvoir éviter la crise du régime des retraites (en « lissant » la hausse des taux de cotisation d'assurance vieillesse) et de sauver la répartition ainsi provisionnée. Ceci s'accompagne de la décision que le fonds ne soit pas investi au seul taux des obligations monétaires (dont le rendement est faible), mais dans des placements plus risqués.

La chose n'est pas simple, et surtout pas indolore, même en contexte de croissance. Les pouvoirs publics procèdent à un allongement de la période de référence et à une augmentation de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une pension vieillesse. Cette configuration s'avère finalement possible parce que les individus, tirant bénéfice de la comparaison avec les autres pays européens, adoptent un comportement nouveau à l'égard du travail ; peu à peu, la société française devient plus mobile. Le recours croissant au temps partiel négocié entre partenaires sociaux concourt à un contenu important de la croissance en emplois. En 2020, l'augmentation du taux d'emploi a été d'une telle importance que plus d'un Français sur deux cotise, la RTT (réduction du temps de travail), le *workfare* et la croissance y étant pour beaucoup.

L'augmentation significative de la CSG (contribution sociale généralisée) portant sur l'ensemble des revenus est une mesure des plus décisives (et toujours cependant des moins bien acceptées) pour abonder le fonds de réserve, avec la révision à la baisse des droits à pension et la levée des limitations de cumul emploi/retraite comme la remise en cause de la rémunération à l'ancienneté. L'effort demandé aux individus est donc considérable, même si la croissance est propice à en atténuer la pénibilité. Les investissements démographiques (à travers des politiques familiale, d'éducation et de logement) constituent également une politique fort coûteuse.

Dans ces conditions, la crise des régimes de retraite peut être évitée, le *krach* démographique atténué. Ce scénario optimiste ne peut se dérouler de façon

satisfaisante que si les mesures nécessaires à sa réalisation sont prises le plus tôt possible. Ce scénario implique une réelle responsabilisation des pouvoirs publics et, avec le temps, de la société entière. Il est manifeste qu'il repose sur des conditions exigeantes. La première est un exceptionnel consensus collectif sur le fait de renoncer à un bénéfice immédiat au profit d'une sécurité à moyen terme plus grande. La seconde est une croissance forte et durable.

Mais que se passerait-il, précisément, si la volonté politique n'était pas accompagnée de la croissance ?

1. 2. 2. La République des pauvres

Si la croissance n'est pas aussi prometteuse et durable qu'on l'annonce aujourd'hui en prophétisant la venue d'une nouvelle économie, signifiant incidemment un nouveau chemin de croissance, alors il s'avère d'autant plus nécessaire de réagir. Dès 2002-2003, en cas de conjoncture défavorable, la société française peut en effet connaître un véritable électrochoc en réalisant la crise qu'elle va devoir affronter. Redoutant le pire (les Cassandre ne manquant pas pour désigner le spectre non improbable des conflits de générations, par exemple !), les Français, qui ont perdu, avec la foi en un Kondratiev ascendant, un *deus ex machina* bien commode, sont alors disposés à ce que des mesures draconiennes soient prises. L'attentisme de courte vue fait long feu.

Dans ce scénario, qui présuppose une grande place à la volonté de coopération des partenaires sociaux en situation de crise (à l'instar des partenaires sociaux italiens en 1995), le ressort qui anime la société est la recherche du moindre mal pour tous aujourd'hui afin d'éviter le pire demain. Mais les efforts nécessaires au maintien du système de redistribution sont considérables, et exigent un lien social renforcé.

En bref, les caractéristiques principales de cette *République des pauvres* sont les suivantes :

— Une scène internationale toujours caractérisée par l'hégémonie américaine, où l'Europe, que la faible croissance handicape sérieusement, peine à se constituer en pôle attractif.

— Le scénario du *Troisième âge roi*, avec un vieillissement qui se poursuit sans être contrebalancé par une immigration renforcée (l'attractivité de la France étant mise à mal, sinon au plan des choix de société, du moins au plan économique).

MACRO-SCENARIO 1.2.2. : LA REPUBLIQUE DES PAUVRES

A **CONTEXTE EXTÉRIEUR**	**A1) Nouvel ordre mondial** - Un monde polycentrique régulé - Un Euroland fort (Europe fédérale à 15) - France attractive	**A2) L'ordre américain** - Monde dominé par les États-Unis - Europe molle à 30 - France attractive (le refuge)	**A3) Le désordre mondial** - Monde disloqué - Interdépendance sans gouvernance - France en déclin	**A4) Régulation par le marché** - Absence de régulation publique - Europe disloquée - État modeste
B **POPULATION**	**B1) Le syndrome bulgare** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,4 - Solde M : - 20 000/an - Pop totale < 56 M en 2040 - 65 ou plus > 29 %	**B2) La France ouverte** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 150 000/an - Pop totale : 67,8 M en 2040 - 65 ou plus : 26,2 %	**B3) Le 3ème âge roi** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale : 63,2 M en 2040 - 65 ou plus : 28 %	**B4) La vitalité endogène** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 2,1 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale < 71,5 M en 2040 - 65 ou plus < 24,7 %
C **PATRIMOINE**	**C1) L'épargne retraite organisée** - Finance dominante rendements élevés - Fonds de pension - Patrimoine support de la retraite	**C2) Fonds de réserve public et accumulation patrimoniale** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : défense de la répartition - Patrimoine privilège	**C3) Patrimoine retraite privilège** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : laisser-faire - Patrimoine privilège	**C4) Fuite en avant inflationniste** - Retour de l'inflation - Pas de politique publique pour la retraite - Patrimoine privilège
D **REDISTRIBUTION**	**D1) Gestion publique** - Effort de maîtrise de l'offre - Pilotage public des régimes obligatoires (régime de base + complémentaire plafonnée)	**D2) Refonte de la couverture des risques** - Encadrement + contrôle public - Répartition + capitalisation - Exécution privée (agence de bassin) : gestion déléguée	**D3) Absence de maîtrise** - Système d'assistance publique - Marché libéré de l'assurance : à chacun selon ses moyens	
E **DYNAMIQUE SOCIALE**	**E1) Chacun pour soi** - Primat absolu du marché (libéralisme) - Méfiance envers les institutions	**E2) Modèle rhénan** - Libéral contrôlé - Primat de l'individu - Contrat social - Esprit redistributif	**E3) La montée des corporatismes** - Absence de consensus collectif - Jungle des régimes - Primat des intérêts corporatistes	**E4) L'ordre moral** - L'État, grand régisseur - Primat de l'ordre collectif - Conservatisme et misonéisme
F **EMPLOI**	**F1) Forte compétition pour l'emploi** - Croissance très forte - Flexibilité - Économie de marché - 25 millions d'actifs occupés cotisants	**F2) Le travail partagé** - Croissance forte - Refondation sociale (RTT + *workfare*) - 30 millions d'actifs occupés cotisants	**F3) L'emploi aux *insiders*** - Croissance : *stop and go* - Société duale - Aucune réforme - 21 millions d'actifs occupés cotisants	**F4) L'emploi improductif** - Croissance faible - Libéral libertaire - Qualité de la vie - 23 millions d'actifs occupés cotisants

— La volonté de maintien — coûte que coûte — de l'assurance vieillesse et du système par répartition, à l'aide d'un fonds de réserve que l'on s'efforce d'abonder en conséquence.

— Dans un contexte de croissance faible et de gains de productivité médiocres, voire nuls, de nombreux emplois de service, faisant le plus souvent appel à une main-d'œuvre faiblement qualifiée et pauvrement rémunérée, sont créés. Ce qui permet à la société française de se maintenir en l'état avec un taux d'emploi relativement élevé, mais avec beaucoup d'emplois à temps partiel, résultant du fait que le pouvoir d'achat des allocations chômage et des pensions de retraite diminue, que les bénéficiaires des minima sociaux sont soumis à des conditions de travail (PARE[4] aménagé, *workfare*) et que les Français se satisfont d'emplois qui leur permettent au moins de s'intégrer socialement.

Cette configuration de *République des pauvres* suppose un État fort, très redistributif en dépit de la récession et de ses marges de manœuvre amoindries. Alors que le contexte économique place la majorité des Français dans une situation menaçante, et un nombre croissant d'entre eux dans une condition précaire, les pouvoirs publics, investissant sur le long terme, adoptent une politique d'austérité générale. Ainsi est par exemple mise en place, par le biais d'une CSG aménagée, une redistribution intragénérationnelle permettant une équité renforcée entre les retraités pauvres et les retraités aisés.

Il est clair que les mesures prises sont assez peu populaires, même en faisant l'hypothèse d'un renouveau du lien social autour de valeurs redistributives. Les prélèvements obligatoires sont augmentés, l'âge de départ à la retraite progressivement retardé et le niveau des pensions de retraite diminué. Le cumul emploi / retraite est encouragé, instaurant une frontière plus souple entre activité et inactivité. L'effort contributif exigé (notamment par le biais du *workfare*) est important.

Bon an mal an (plutôt mal an, en vérité), le fonds de réserve peut ainsi être financé à un niveau qui permette d'éviter le pire aux alentours de 2010 (rappelons que l'on envisage aujourd'hui d'accumuler 1000 milliards de réserve à l'horizon 2020). Mais celui-ci, comme dans le scénario précédent, est placé en valeurs risquées, sur le « casino planétaire de la finance » — avec les dangers que cela suppose. Au reste, à l'exemple de l'Italie, la France développe la stratégie d'une économie un peu plus rentière.

[4] Plan d'aide au retour à l'emploi.

Pour pallier les limites de la redistribution publique qui souffre toujours d'un besoin de financement entretenu par la faible croissance, la solidarité informelle se développe. L'État y participe en aidant, par exemple, les emplois de service. Les solidarités familiale et de voisinage refont surface, contribuant à assurer les échanges intra comme intergénérationnels.

Le problème de ce scénario est qu'il a tout d'un système « anaérobie ». Les acteurs sont tous pris à la gorge par le contexte économique défavorable et par l'imminence du choc des retraites. Tout repose donc sur la volonté des partenaires sociaux, et sur leur faculté à s'accorder sur des mesures musclées sans que l'un ou l'autre fasse finalement défaut. C'est un pari sur le long terme, coûteux en efforts et en renoncements collectifs, où les intérêts corporatistes n'ont pas leur place. Aussi, cette configuration peut tout aussi bien :

— se perpétuer, passant avec un relatif succès l'enjeu majeur des années 2010-2020, pour aboutir à une situation plus favorable à l'horizon 2040 ;

— ou bifurquer tôt ou tard vers un choix de société alternatif, probablement plus inégalitaire (*Le modèle britannique*), en raison de l'abdication des partenaires sociaux et/ou de l'État face à l'extrême exigence des mesures engagées.

Un changement majeur dans la donne économique peut également orienter ce scénario dans une direction ou une autre ; une croissance forte survenant après 2020 permettrait ainsi, par exemple, que cette *République des pauvres* aboutisse à un nouveau contrat social à l'horizon 2040 (*cf. infra, Le modèle suédois*).

1. 3. Les scénarios de politique libérale

Le choix d'une politique fortement volontariste peut bien sûr prendre d'autres visages que de type social-démocrate. Ainsi peut-on envisager que la France, afin de prévenir le risque de crise majeure liée au double problème du financement des retraites et du sous-emploi, procède à une reconversion radicale en termes de gestion publique et de modèle de société, et fasse le choix d'une politique résolument libérale. Il s'agit de bien insister sur le fait qu'il s'agit là d'une décision politique forte, le relais passé aux mécanismes de marché procédant bien de mesures prises et non de la seule mécanique de la « main invisible ». *Choisir* le marché (qui, soulignons le, n'a rien de « naturel »), diffère à bien des égards du fait d'être *contraint* par lui. Que ce chemin soit emprunté sur fond de croissance ou non, plusieurs traits caractéristiques le distinguent :

— Un retrait de la régulation publique. Au plan international, ceci peut se traduire par une Europe disloquée, par des coopérations d'ordre économique sans coopération des États souverains, ces derniers abdiquant peu à peu nombre de leurs prérogatives pour se concentrer quasi exclusivement sur leurs fonctions régaliennes. Toutes les régulations (ou tentatives de régulation) sautent progressivement : au niveau de l'État français comme au niveau de l'Union européenne et à l'OMC (Organisation mondiale du commerce). C'est un contexte de financiarisation croissante de l'économie.

— Au plan intérieur, cet État minimum — qui a tiré des leçons radicales de ses rigidités, de ses dysfonctionnements et des limites de son action dans le cadre d'une économie de plus en plus mondialisée — se recentre sur des fonctions d'aide sociale et d'assurance sociale *a minima* (qui constituent un filet de sécurité minimum), de manière à ce que les individus se sentent prémunis contre les risques excessifs qui les tétanisent. Ayant pris acte de l'impossibilité d'introduire des réformes de nature à pérenniser les retraites par répartition, il encourage les initiatives propres au maintien en activité des salariés vieillissants et aux mécanismes d'assurance privée.

— Les régimes de retraite de base et complémentaires voient donc leur rôle diminuer. Les fonds de pension, en revanche, sont vivement encouragés, y compris par des mesures fiscales incitatives vis-à-vis de l'épargne individuelle et collective. Celle-ci supplée l'absence d'augmentation de cotisations de sécurité sociale. La « PREFON », par exemple (complément de retraite pour les fonctionnaires qui fonctionne en capitalisation) se généralise, grâce à des déductions fiscales substantielles.

— Progressivement, sous l'effet de la politique des entreprises et de l'évolution des valeurs, la dynamique sociale peut connaître un bouleversement majeur. La méfiance généralisée envers les institutions publiques et parapubliques et l'individualisme accru s'accompagnent d'un esprit d'entreprise et d'une mobilité de la population inédits. La logique de statut se délite sous l'effet de la nouvelle politique d'emploi des entreprises et fait place à la logique de fonction (individuelle ou collective). La rémunération s'assoit désormais de plus en plus sur la performance, et les primes à l'intéressement se généralisent.

Dans ce contexte de rupture, l'activité des seniors est favorisée, car il est plus intéressant de toucher un salaire — les salaires sont revalorisés — qu'une pension (qui perd de son pouvoir d'achat). On s'achemine vers une extinction progressive du système de préretraites. Si la faillite des régimes par répartition peut

être évitée, c'est notamment parce que les actifs se maintiennent au travail largement jusqu'à 65 ans, sinon au-delà. On voit que ce scénario exige une forte évolution des comportements et des valeurs, évolution radicale, mais qui peut effectivement survenir à la faveur de l'anticipation de redoutables difficultés au-delà de 2010. La société française peut trouver un nouveau ressort caractérisé par le fourmillement des initiatives, la création d'entreprises, le maillage des compétences, et par la substitution des solidarités locales aux corporatismes socio-professionnels (situation commune aux États-Unis et à l'Italie, en dépit de leur grande différence).

Ici aussi (et sans doute plus encore que dans d'autres scénarios), le facteur croissance détermine fortement la forme que prendra le scénario libéral à un horizon de 20 ans.

1. 3. 1. La régulation marchande

On envisage ici une croissance forte et durable, telle que la prévoient les « optimistes » susmentionnés. L'option libérale bénéficie alors d'un contexte porteur, susceptible de générer une logique de cercle vertueux.

— La croissance possède un grand contenu en emploi, compte tenu d'une flexibilité accrue, et d'une mobilité sociale croissante —les opportunités d'emplois sont nombreuses et variées.

— Dès lors, l'épargne retraite organisée s'avère finalement moins exclusive qu'on aurait pu le penser, car une forte dynamique de création d'emplois, notamment de service, se met en place, et car l'épargne salariale se développe.

La France surmonte peu à peu ses lourdeurs et ses rigidités — en 5-10 ans, elle entre vraiment , ce qui est révélateur, dans « l'e-économie » — et, en vertu d'un brutal effet de balancier, les inerties culturelles et les privilèges laissent progressivement la place au développement massif d'une véritable culture d'entreprise. Alors que les grands marchés publics sont en déclin, des centaines de *start-ups* sont créées, selon un effet d'entraînement et d'émulation. Les Français aspirent à faire fortune et à se réaliser en dehors des grandes structures qui, elles-mêmes, externalisent un maximum de fonctions.

Certes, cela ne va naturellement pas sans frictions. Mais face aux derniers sursauts de corporatisme, l'État prend des dispositions sévères. Ainsi la SNCF

est-elle privatisée et « vendue » au peuple français, à la faveur du capitalisme populaire et de la participation, vieilles idées qui trouvent un écho de plus en plus favorable au sein de la population. Les Français, d'ailleurs, découvrent — Internet aidant — le boursicotage. Autre mesure rigoureuse : le droit de grève est strictement encadré, notamment au travers d'une interprétation restrictive de la loi et de retenues sur salaire augmentées.

C'est un scénario à l'américaine qui se profile. La croissance est investie en capital-risque. Par ailleurs, un impôt temps est instauré, qui prend notamment la forme d'un service civique obligatoire de deux ans. Il résulte de toutes ces mesures un taux d'emploi élevé, ce qui permet de faire fonctionner la répartition résiduelle *a minima*.

Ce véritable bouleversement social s'opère sans trop d'inégalités criantes parce que la croissance le soutient. Ainsi, le système public de santé, pour fortement rationalisé et circonscrit qu'il soit, perdure et permet de ne pas aboutir à des iniquités insupportables telles qu'un rationnement ciblé des soins, voire un contrôle (plus ou moins explicite) de la mortalité indexé sur le niveau de vie.

Le système des retraites est profondément transformé (tous les individus doivent cotiser bien au-delà des limites actuelles pour obtenir une retraite à taux plein) et cela permet d'éviter la ruine de la société française.

Mais, à supposer que le contexte — social comme économique — ne s'y prête pas, l'option libérale peut rapidement verser dans un scénario à haut risque, celui de *La société à deux vitesses*.

MACRO-SCENARIO 1.3.1. : LA REGULATION MARCHANDE

A **CONTEXTE EXTÉRIEUR**	**A1) Nouvel ordre mondial** - Un monde polycentrique régulé - Un Euroland fort (Europe fédérale à 15) - France attractive	**A2) L'ordre américain** - Monde dominé par les États-Unis - Europe molle à 30 - France attractive (le refuge)	**A3) Le désordre mondial** - Monde disloqué - Interdépendance sans gouvernance - France en déclin	**A4) Régulation par le marché** - Absence de régulation publique - Europe disloquée - État modeste
B **POPULATION**	**B1) Le syndrome bulgare** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,4 - Solde M : - 20 000/an - Pop totale < 56 M en 2040 - 65 ou plus > 29 %	**B2) La France ouverte** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 150 000/an - Pop totale : 67,8 M en 2040 - 65 ou plus : 26,2 %	**B3) Le 3ème âge roi** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale : 63,2 M en 2040 - 65 ou plus : 28 %	**B4) La vitalité endogène** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 2,1 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale < 71,5 M en 2040 - 65 ou plus < 24,7 %
C **PATRIMOINE**	**C1) L'épargne retraite organisée** - Finance dominante rendements élevés - Fonds de pension - Patrimoine support de la retraite	**C2) Fonds de réserve public et accumulation patrimoniale** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : défense de la répartition - Patrimoine privilège	**C3) Patrimoine retraite privilège** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : laisser-faire - Patrimoine privilège	**C4) Fuite en avant inflationniste** - Retour de l'inflation - Pas de politique publique pour la retraite - Patrimoine privilège
D **REDISTRIBUTION**	**D1) Gestion publique** - Effort de maîtrise de l'offre - Pilotage public des régimes obligatoires (régime de base + complémentaire plafonnée)	**D2) Refonte de la couverture des risques** - Encadrement + contrôle public - Répartition + capitalisation - Exécution privée (agence de bassin) ; gestion déléguée	**D3) Absence de maîtrise** - Système d'assistance publique - Marché libéré de l'assurance : à chacun selon ses moyens	
E **DYNAMIQUE SOCIALE**	**E1) Chacun pour soi** - Primat absolu du marché (libéralisme) - Méfiance envers les institutions	**E2) Modèle rhénan** - Libéral contrôlé - Primat de l'individu - Contrat social - Esprit redistributif	**E3) La montée des corporatismes** - Absence de consensus collectif - Jungle des régimes - Primat des intérêts corporatistes	**E4) L'ordre moral** - L'État, grand régisseur - Primat de l'ordre collectif - Conservatisme et misonéisme
F **EMPLOI**	**F1) Forte compétition pour l'emploi** - Croissance très forte - Flexibilité - Économie de marché - 25 millions d'actifs occupés cotisants	**F2) Le travail partagé** - Croissance forte - Refondation sociale (RTT + *workfare*) - 30 millions d'actifs occupés cotisants	**F3) L'emploi aux *insiders*** - Croissance : *stop and go* - Société duale - Aucune réforme - 21 millions d'actifs occupés cotisants	**F4) L'emploi improductif** - Croissance faible - Libéral libertaire - Qualité de la vie - 23 millions d'actifs occupés cotisants

1. 3. 2. La société à deux vitesses

Dans ce scénario, la croissance attendue ne vient pas étayer la politique libérale. C'est donc une France plus inégalitaire qui l'emporte peu à peu, au sein de laquelle les patrimoines et les revenus tendent à être de plus en plus concentrés entre quelques personnes.

Tandis que le scénario précédent préfigurait plutôt l'expérience américaine, c'est davantage ici une configuration de type britannique qui est à l'œuvre. En effet, en période de stagnation économique, certaines mesures prises au nom de la déréglementation sont fort mal acceptées, comme par exemple la suppression des salaires minimums — perçus comme étant des « trappes à inactivité » désincitatives. La politique de *workfare* signifie des conditions de versement des allocations toujours plus restrictives et une pression croissante pour remettre en activité l'ensemble des chômeurs, ce qui n'a pas que des retombées positives ; une précarité « à la britannique » peut ainsi s'instaurer durablement pour une frange importante de la population si la croissance n'est pas au rendez-vous.

En l'absence de croissance, on assiste à une progressive extinction de l'État protecteur. La différence fondamentale avec le scénario précédent est l'absence de mobilité sociale, et donc le maintien de toute une frange de la population dans la précarité durable. On assiste à une dilution des classes moyennes, et à une augmentation du nombre de *working poors*, et d'exclus ayant perdu tout pouvoir de négociation avec les « *insiders* ». La mise en place d'un impôt temps très important, l'obligation de souscrire à des fonds de pension (et l'incitation fiscale forte à le faire) ne permettent pas d'assurer la stabilité du revenu minimum, qui ne cesse de baisser. Les pensions de retraites sont, dès 2010, amputées fortement. Ce n'est donc que temporairement que cette situation peut faire le bonheur des vieux actuels.

Nombre d'individus sont pris en étau entre, d'une part, une demande de travail qui demeure faible, et, d'autre part, une politique de *workfare* d'incitation forte qui réduit à bien peu le revenu hors emploi.

MACRO-SCENARIO 1.3.2. : LA SOCIETE A DEUX VITESSES

A **CONTEXTE EXTÉRIEUR**	**A1) Nouvel ordre mondial** - Un monde polycentrique régulé - Un Euroland fort (Europe fédérale à 15) - France attractive	**A2) L'ordre américain** - Monde dominé par les États-Unis - Europe molle à 30 - France attractive (le refuge)	**A3) Le désordre mondial** - Monde disloqué - Interdépendance sans gouvernance - France en déclin	**A4) Régulation par le marché** - Absence de régulation publique - Europe disloquée - État modeste
B **POPULATION**	**B1) Le syndrome bulgare** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,4 - Solde M : - 20 000/an - Pop totale < 56 M en 2040 - 65 ou plus > 29 %	**B2) La France ouverte** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 150 000/an - Pop totale : 67,8 M en 2040 - 65 ou plus : 26,2 %	**B3) Le 3ème âge roi** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 1,7 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale : 63,2 M en 2040 - 65 ou plus : 28 %	**B4) La vitalité endogène** - Esp. de vie : progrès modéré - Fécondité : 2,1 - Solde M : + 50 000/an - Pop totale < 71,5 M en 2040 - 65 ou plus < 24,7 %
C **PATRIMOINE**	**C1) L'épargne retraite organisée** - Finance dominante rendements élevés - Fonds de pension - Patrimoine support de la retraite	**C2) Fonds de réserve public et accumulation patrimoniale** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : défense de la répartition - Patrimoine privilège	**C3) Patrimoine retraite privilège** - Finance dominante rendements élevés - Politique publique : laisser-faire - Patrimoine privilège	**C4) Fuite en avant inflationniste** - Retour de l'inflation - Pas de politique publique pour la retraite - Patrimoine privilège
D **REDISTRIBUTION**	**D1) Gestion publique** - Effort de maîtrise de l'offre - Pilotage public des régimes obligatoires (régime de base + complémentaire plafonnée)	**D2) Refonte de la couverture des risques** - Encadrement + contrôle public - Répartition + capitalisation - Exécution privée (agence de bassin) : gestion déléguée	**D3) Absence de maîtrise** - Système d'assistance publique - Marché libéré de l'assurance : à chacun selon ses moyens	
E **DYNAMIQUE SOCIALE**	**E1) Chacun pour soi** - Primat absolu du marché (libéralisme) - Méfiance envers les institutions	**E2) Modèle rhénan** - Libéral contrôlé - Primat de l'individu - Contrat social - Esprit redistributif	**E3) La montée des corporatismes** - Absence de consensus collectif - Jungle des régimes - Primat des intérêts corporatistes	**E4) L'ordre moral** - L'État, grand régisseur - Primat de l'ordre collectif - Conservatisme et misonéisme
F **EMPLOI**	**F1) Forte compétition pour l'emploi** - Croissance très forte - Flexibilité - Économie de marché - 25 millions d'actifs occupés cotisants	**F2) Le travail partagé** - Croissance forte - Refondation sociale (RTT + *workfare*) - 30 millions d'actifs occupés cotisants	**F3) L'emploi aux *insiders*** - Croissance : *stop and go* - Société duale - Aucune réforme - 21 millions d'actifs occupés cotisants	**F4) L'emploi improductif** - Croissance faible - Libéral libertaire - Qualité de la vie - 23 millions d'actifs occupés cotisants

Toute une frange de la population âgée entre dans une pauvreté durable, le système par répartition n'assurant qu'un revenu indigent. Les riches peuvent quant à eux bénéficier des revenus de leur épargne à l'âge de la retraite.

La solidarité informelle prend progressivement le relais de l'État providence, en raison de la défection quasi complète de ce dernier en fin de période. L'obligation alimentaire est ainsi restaurée. En matière de santé, une frange de plus en plus grande de la population ne dispose pas de la couverture minimale. On assiste à une désocialisation progressive des dépenses de santé.

* *
*

Si l'on a identifié, dans la plupart des scénarios précédents, une rupture importante à l'horizon 2015-2020, reste à savoir ce qui peut advenir par la suite. À cet horizon, comme nous l'avons suggéré, plusieurs scénarios qui n'étaient pas tenables peuvent être anticipés, tandis que d'autres parviennent à leur terme.

Insistons tout de suite sur le fait les scénarios à l'horizon 2040 dépendent, en majeure partie, des décisions et réformes structurelles qui auront été adoptées (ou non) en amont, durant la période 2002-2020, et que plus nous tarderons à les prendre, moins l'éventail des possibles sera ouvert, et plus restreintes les marges de manœuvres pour infléchir le cours des choses.

L'arborescence des macro scénarios

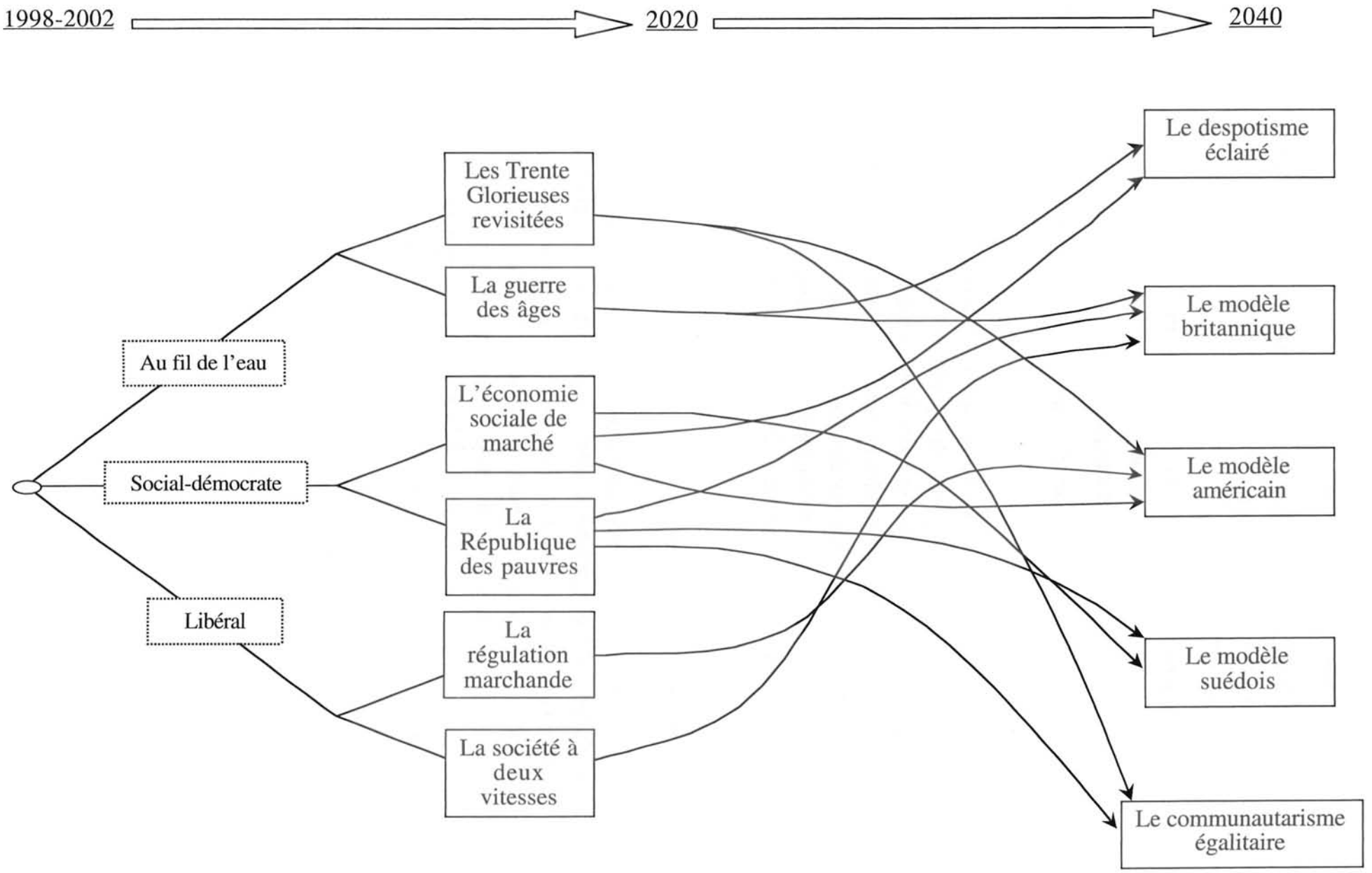

2. Les scénarios à l'horizon 2040

À partir de 2020, de nouveaux enjeux apparaissent, qui se surajoutent aux précédents, ou leur succèdent si, par extraordinaire, ceux-ci ont été résolus à temps. Citons notamment :

— Le coût à moyen-long terme de la politique migratoire, à supposer que celle-ci ait été engagée : l'intégration des étrangers vieillissants (venus en 2002-2020) et des jeunes qui sont nés pendant cette période.

— Le problème de la dépendance du grand âge, qui pèsera d'un poids croissant dans le coût de la santé.

Nous avons envisagé cinq macro-scénarios à l'horizon 2040. Rappelons que l'objectif est d'éclairer le spectre des possibles à l'aide d'un petit nombre de scénarios choisis, inévitablement, avec une part d'arbitraire. Aussi, il s'agit de considérer davantage ces scénarios comme des sortes d'idéaux types plutôt que comme des descriptions circonstanciées d'alternatives exclusives les unes des autres. Par ailleurs, nous ne recourrons plus aux tableaux morphologiques dans la mesure où le système aura sans doute considérablement évolué à l'horizon 2040.

2. 1. Le despotisme éclairé

Dans ce cas de figure, la France a réagi trop tard pour éviter le choc avant 2020, qui s'avère d'une brutalité extrême compte tenu par ailleurs du contexte économique défavorable. Ce scénario peut raisonnablement faire suite au scénario que nous avons appelé *La guerre des âges*, voire au scénario de *L'économie sociale de marché* dans la mesure où celui-ci requiert un pouvoir fort, susceptible le cas échéant — si la croissance se ralentit et si la population n'entend plus, dès lors, accepter la politique menée — de se durcir.

Le pouvoir d'achat des pensions de retraite a considérablement chuté, les actifs cotisants sont insuffisamment nombreux et doivent supporter une charge excessivement lourde. L'attractivité de la France dans la compétition internationale s'effondre, tandis que le projet européen se délite en atermoiements politiques.

Vers 2015-2020, la réaction de la France peut être à la mesure du désastre total auquel elle est acculée. Le désarroi social (qui prend, notamment, la forme d'un conflit de générations) rend possible l'émergence d'une personnalité forte (ou, par exemple, d'un groupe de chefs d'entreprise) qui prétend redynamiser la

France. Le climat général est celui d'un après-guerre sombre mais résolu à la reconstruction. Les mots d'ordre sont : rationalisation, économies budgétaires.

Dans ce scénario de type « hobbien » (on préfère abdiquer sa liberté à un pouvoir fort pour un surplus de sécurité), des dirigeants à poigne (le cas échéant, inspirés par un conglomérat) font taire les revendications corporatistes au nom d'un impératif supérieur de redressement de la Nation. Sans être nécessairement isolationniste, le pays doit d'abord compter sur ses forces vives ; dès lors sont conduites des politiques de réforme radicale, relevant brutalement l'âge de cessation d'activité, incitant le peuple entier à contribuer à l'effort collectif. Incidemment, les pouvoirs publics négligent toute forme de négociation collective au profit du maintien de la logique redistributive, fût-ce *a minima*.

Les individus ont perdu leurs illusions ; contraints et forcés, ils s'adaptent au nouvel ordre économique et politique. Une politique démographique systématique est menée, visant à rehausser la fécondité par un ensemble d'aides familiales, de discriminations positives en faveur des familles, voire de pénalités fiscales assignées aux célibataires « de longue durée ». On a de plus en plus recours à l'informel pour pallier les insuffisances de la répartition, si bien que la famille est résolument mise au centre des priorités de la Nation. C'est elle qui prend en charge les dépendants âgés toujours plus nombreux.

C'est un scénario de « retour de bâton » ; il s'étend sur le long terme, ne serait-ce que parce que même si la fécondité augmente sensiblement avant 2020, les nouvelles générations nombreuses ne seront adultes qu'à partir de 2035.

2. 2. Le modèle britannique

Cette éventualité peut procéder de scénarios tels que *La République des pauvres*, *La société à deux vitesses* et *La guerre des âges* laissés à eux-mêmes. En l'absence d'anticipation (et de réaction) de la part des pouvoirs publics ou de la société, on assiste inéluctablement à une crise majeure du système de retraite français.

Mais le scénario de *L'économie sociale de marché* peut également verser dans ce scénario si le contexte économique s'assombrit et si les individus ne sont plus prêts à souscrire aux mesures draconiennes qui furent prises.

De deux choses l'une :

— soit l'effort demandé à la société pour maintenir le système redistributif est devenu insupportable sur le long terme en situation de croissance faible, et alors on peut envisager que la France s'engage dans cette voie « duale » et abandonne les réformes engagées ;

— soit l'on assiste à la poursuite d'un scénario antérieur déjà résolument inéquitable et sans mesures, qui procède d'une politique d'évitement ou d'une politique libérale forte en contexte économique défavorable.

Les résistances et rigidités au changement et à la réforme et/ou une croissance insuffisante auront finalement eu raison du régime de retraite. Suite à l'arrivée des *baby boomers* à l'âge de la retraite, le déséquilibre s'est sensiblement aggravé entre le nombre d'actifs occupés cotisants et celui des inactifs allocataires, et ceci dès 2010.

Une dynamique sociale particulièrement sclérosée — de moins en moins propre à accepter les sacrifices exigés— a compromis toute nouvelle tentative d'allongement du temps de cotisation, ainsi que toute réforme de la période de référence. Quant à la possibilité d'un recours à l'immigration, le vieillissement de la population et l'intransigeance des mentalités l'ont définitivement compromise, sachant du reste que la France a perdu l'essentiel de son attractivité.

On retrouve donc, en pire, les caractéristiques du scénario dual des années 2002-2020. Une société profondément inégalitaire s'installe, qui ressemble au marasme social britannique des années 1980. C'est une société à deux vitesses (au regard du système des retraites, du système de santé et de l'emploi). Si égalité formelle il y a, elle fait penser à une « communauté des égaux », ceux-ci, minoritaires, disposant à la fois de l'emploi, des revenus, et des pensions investies dans des fonds personnels. Le problème de la dépendance croissante des personnes âgées ne fait qu'empirer la situation : pour elles, tout se passe comme si l'on était revenu à la situation antérieure à l'État providence. Le rationnement des soins signifie *in fine* l'euthanasie (même passive et implicite) pour les plus mal lotis.

Indubitablement, le contrat social républicain a fait long feu.

2. 3. Le modèle américain

Ce scénario « à l'américaine » est très différent. Il n'est vraisemblablement possible que si la voie libérale a été résolument prise sur la période 2002-2020 en contexte de croissance économique forte, ou si l'absence durable de réforme en vue du choc des retraites (« Les Trente Glorieuses revisitées ») a fait place à un revirement brutal du système vers les forces du marché à la faveur d'une croissance forte.

L'État a décidé de déréguler et de déléguer massivement ; les retraites deviennent un objet de concurrence pour les grands organismes financiers (banques et compagnies d'assurance).

L'urgence a contribué à ce que cette « délégation » de service public revête une ampleur et une forme sans précédent. Ces « entreprises citoyennes » prennent des responsabilités sociétales croissantes, et entendent assurer l'intermédiation entre l'offre et la demande (à travers, par exemple, des *Health Maintenance Organizations*, telles qu'AXA souhaitait en mettre en place). Les entreprises, désireuses de fidéliser leur main-d'œuvre, multiplient les offres de services (crèches, loisirs, logements sociaux), certaines se substituant aux offres — de moins en moins nombreuses — de l'État redistributif.

Ce scénario prend donc place dans un contexte général de déclin de l'État providence, et de domination américaine. Une Europe des marchands se substitue à l'Europe institutionnelle. Cependant, un véritable esprit d'initiative anime la société, qui a trouvé dans cette période de mise en péril du système le rebond nécessaire à sa réforme profonde — à 180 degrés.

Cette configuration dépend donc à la fois de la volonté et de la capacité des pouvoirs publics à déléguer nombre de leurs prérogatives (ce qui, en France, est culturellement difficile), de l'aptitude du secteur privé à les prendre en charge, et, plus généralement, d'une dynamique sociale proactive assez inédite.

Si une croissance forte soutient ce scénario, une mobilité sociale importante peut en compenser les effets pervers en termes d'inégalités. Le problème latent est désormais celui des personnes dépendantes, mais c'est à elles qu'est principalement destiné le substrat de répartition résiduel ; quant aux autres personnes âgées, leur période d'activité s'est grandement allongée, et elles bénéficient, le moment venu, des revenus de leurs fonds de pension souscrits en amont.

À l'horizon 2040, c'est donc une France radicalement transformée qui s'offre aux yeux des observateurs, une France qui a rompu avec un grand nombre de ses caractéristiques présentes.

2. 4. Le modèle suédois

Ce scénario peut faire suite au scénario de *L'économie sociale de marché*, ou à celui de *La République des pauvres* à supposer qu'un regain de croissance puisse le soutenir. Une fois évitée la crise généralisée du système de retraite au tournant 2015-2020, un « nouveau contrat social » se fait jour.

On se souvient que, dès 2002, les pouvoirs publics ont procédé à un allongement de la période de référence et à une augmentation de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une pension vieillesse. Cette configuration est possible parce que les individus ont adopté un comportement nouveau à l'égard du travail. La conséquence est que, peu à peu, la société française devient mobile et « polyactive de 17 à 77 ans ».

Au niveau national comme au niveau européen, on a mis en place des mécanismes de régulation par désynchronisation des temps sociaux (les volumes, les temps et les lieux de travail ne sont plus les mêmes pour tous), en une sorte de « banque du temps » qui permet de remédier progressivement au déficit d'emploi. L'Europe devient créatrice d'activité et d'emploi.

Cette situation permet de surmonter relativement aisément l'enjeu du renouvellement de la population active, de même que le risque dépendance. Par ailleurs, les immigrés ayant concouru massivement à la relève de la conjoncture de l'emploi entre 2002 et 2020 peuvent être intégrés sans heurt majeur à la population des retraités, compte tenu de la frontière plus souple qui existe désormais entre l'activité et l'inactivité.

En 2040, on a affaire à une société française radicalement différente d'aujourd'hui. La logique des statuts est désormais un lointain souvenir, comparable dans les esprits aux privilèges de l'Ancien Régime. Elle a laissé la place à une flexibilité négociée.

C'est un scénario où la cohésion sociale est très forte, animée par des valeurs communes, auxquelles rares sont ceux qui font défection.

2. 5. Le communautarisme égalitaire

Ce scénario peut advenir soit si la configuration de *La République des pauvres* se poursuit dans le temps, en dépit des efforts considérables qu'elle exige de la population, soit si le scénario des *Trente Glorieuses revisitées* rencontre vers 2015 un net ralentissement de la croissance, et aboutit finalement à des mesures radicales — mais trop tardives — pour préserver le système redistributif.

À la différence de la période 2002-2020, les Français adoptent une position de plus en plus isolationniste, et se recentrent sur leurs problèmes internes.

Les corporations, y compris les syndicats, sont obligées de dépasser leurs fonctions strictement revendicatives et se transforment en prestataires de services, aident leurs ressortissants à s'organiser. Et, globalement, les Français, à tous les niveaux, s'organisent autour d'un idéal commun — qu'on pourrait dire « écolo-convivial » —, autour d'un contrat social solidaire, privilégiant la qualité de la vie, les produits du terroir, le *do-it-yourself.* Les soixante-huitards — une génération qu'on avait qualifiée d'inoxydable — reviennent à leur premier penchant, cultivent leur jardin dans une ambiance bon enfant d'utopie rurale (Henri Mendras).

La solidarité informelle prend une place centrale, afin de pallier les insuffisances de l'État redistributeur qui, dans un contexte économique franchement défavorable, peine à assurer à chacun un niveau de vie suffisant. L'impératif d'équité est quand même au cœur de la politique des pouvoirs publics, et, à cette fin, les transferts de redistribution sont massifs. C'est un scénario de pauvreté partagée... Les personnes âgées, qui travaillent jusqu'à un âge avancé, disposent d'une retraite indigente, mais à peine plus que le salaire des actifs.

Dès lors, l'emploi est davantage considéré comme une participation nécessaire au projet social que comme une opportunité de mobilité sociale. À force de difficultés, les velléités entrepreneuriales ont progressivement disparu. Il s'agit d'une situation de déclin plus ou moins assumé.

En 2040, si la France demeure attractive, c'est en vertu de son image insulaire et quelque peu folklorique. Mais sa place sur la scène internationale est réduite à la portion congrue.

CONCLUSION

De nombreuses simulations sur l'avenir des retraites ont été réalisées depuis vingt ans en France en s'appuyant sur l'hypothèse que toutes choses demeuraient égales par ailleurs, y compris le « modèle d'organisation économique et social » — simulations dont les résultats sont directement déduits des hypothèses d'entrée plus ou moins heureusement choisies. L'exercice que nous avons mené est de nature différente : il s'agit d'une réflexion de nature prospective sur l'impact que pourrait avoir le vieillissement démographique sur la société française et, en fonction des avenirs possibles de celle-ci, d'explorer quel pourrait être l'avenir des retraites.

Cette réflexion a été conduite à partir de la méthode des scénarios que, au passage, nous avons essayé d'améliorer pour mieux prendre en compte la dimension temporelle et donc les enchaînements possibles nous emmenant de l'instant T_0 (la situation en l'an 2000 telle que nous nous la représentions) jusqu'aux horizons 2020 et 2040, les cheminements constituant, à nos yeux, un élément aussi important, sinon davantage, que les images finales.

Un scénario, rappelons-le, n'est qu'une description nécessairement très simplifiée d'un futur possible, d'un descendant possible de la situation actuelle élaboré à partir d'hypothèses adoptées quant à l'évolution des facteurs et des acteurs jugés particulièrement déterminants. Aucun de ces scénarios ne prétend illustrer exactement quels seront l'avenir de la société française et celui des retraites. En revanche, ils prétendent — certes sous forme caricaturale — nous renseigner sur le spectre des futurs possibles. Leur vertu principale est donc, normalement, de montrer :

— quelles sont les configurations finalement assez différentes que pourrait épouser l'évolution de nos sociétés ;

— quels sont les enjeux majeurs auxquels nous pourrions être confrontés ;

— quelles sont les politiques qui pourraient être adoptées, certaines d'entre elles pouvant s'avérer efficaces quelles que soient les évolutions à venir, d'autres plus dépendantes de l'évolution du contexte.

Les scénarios à l'horizon 2020 révèlent que, si trois grandes options sont possibles à court et à moyen terme,

— celle du « fil de l'eau », c'est-à-dire celle de l'attentisme permanent qui caractérise sans doute le mieux la politique menée en France depuis vingt ans et donc correspond au tendanciel le plus probable, est fondamentalement suicidaire. Que, en particulier, si la conjoncture économique à moyen terme ne s'avèrerait pas très favorable, elle conduirait — sans doute à dix ans plutôt qu'à l'horizon 2020 — à une montée des tensions extrêmement forte entre les actifs et les retraités, voire à l'éclatement de conflits inter-générationnels très durs.

— Les deux options suivantes, aussi bien celle de la social-démocratie que l'option libérale, exigeraient en revanche l'instauration d'un gouvernement suffisamment légitime et fort pour imposer des changements radicaux qui seraient sans doute d'autant mieux acceptés que la campagne présidentielle aura contribué à sensibiliser les Français aux défis du futur et que les candidats se seront avérés porteurs d'un projet — d'une vision d'un avenir souhaitable — véritablement mobilisateur, suscitant suffisamment d'enthousiasme pour que ladite mobilisation collective l'emporte sur les réflexes corporatistes français.

  - L'option social-démocrate qu'incarne, par exemple la Suède, suppose qu'une priorité forte soit donnée au principe d'équité qui militerait, par exemple, pour l'abolition des régimes spéciaux, plus généralement l'unification (la fusion ?) des régimes de retraite de base et complémentaire, pour l'instauration d'un système par points, pour l'abolition du principe de la rémunération à l'ancienneté, peut-être même pour un plafonnement des prestations.

  - L'option libérale de type britannique ou, de préférence américain, bien que sa philosophie soit différente, exigerait elle aussi l'abolition de privilèges qui, à l'évidence, constituent dans tous les cas de figure un facteur de blocage important dans la société française. Elle se traduirait sans doute par l'établissement d'une retraite par répartition plus égalitaire, constituant un filet de sécurité minimal pour tous, au-délà duquel chacun serait incité à faire un effort d'épargne important, bien évidemment tributaire des revenus de chacun et dont le rendement, malgré les règles prudentielles en vigueur, serait beaucoup plus dépendant de l'évolution des marchés financiers.

Le choix entre ces deux options ne renvoie pas tant au clivage politique traditionnel entre la gauche et la droite ; il renvoie davantage à un choix relatif au type de société jugé le plus souhaitable : l'option désignée par le terme de « nouveau contrat social » qui, en France, et faute de partenaires sociaux représentatifs et suffisamment légitimes, passerait presque inévitablement par un État, éventuellement modeste mais pratiquant un interventionnisme fort, un État qui, dans ce pays, exigerait d'être lui-même profondément réformé ; celle désignée par « le primat du marché » est sans doute la moins vraisemblable en France à l'horizon 2020 en raison de l'absence de culture d'entreprise et des rigidités sociales. Elle exigerait en effet une responsabilisation des acteurs — voire une révolution culturelle — qui n'est guère réalisable en moins de vingt ans, dans un contexte de vieillissement accéléré. Cette option n'est pas caractérisée par ce que certains appellent un « libéralisme sauvage » mais par l'instauration de règles du jeu — fortement encouragées par l'État et sans doute les institutions européennes garantes d'une liberté et d'une solidarité nécessaires. D'inspiration tocquevilienne, elle renvoie à l'image d'un libéralisme responsable.

Six scénarios ont été esquissés à l'horizon 2020 ; cinq seulement — bien que le spectre des futurs possibles soit plus ouvert — à l'horizon 2040, cinq scénarios qui, toutefois, sont beaucoup plus contrastés et décrits aussi de manière plus schématique parce qu'ils renvoient à des configurations — y compris en termes de sous-système — qui n'ont plus grand chose à voir avec notre mode actuel d'organisation collective.

De l'exercice que nous avons mené avec, rappelons-le, des moyens modestes et artisanaux, se dégagent, à notre sens, **sept enseignements majeurs et cinq chantiers d'actions** résumés ici brièvement.

Sept enseignements

1) **L'ampleur du vieillissement démographique.** Très répandue est l'idée que, les évolutions démographiques étant lentes, on peut, en cette matière, faire des projections à long terme sans grand risque d'erreur, donc évaluer assez précisément comment évolueront les effectifs de population par catégories d'âge, notamment celui des retraités.

   Nous considérons nous-mêmes que les hypothèses sous-jacentes aux projections habituellement élaborées sont excessivement timides et simplistes, surdéterminées au demeurant par les indices du moment. Ayant délibérément

adopté des hypothèses plus contrastées — et bien que nous n'ayons pas pu formellement réaliser des projections précises sur ces bases — il nous semble que le vieillissement démographique pourrait, d'ici 2040, être plus prononcé qu'on ne l'anticipe habituellement. Au demeurant, celui-ci n'interviendra pas de manière progressive et lisse au fil des quarante prochaines années mais de manière brutale et par à-coups, rythmé par l'avance en âge des premières générations du *baby boom*.

2) **Le coût des retraites.** À système économique et social inchangé, notamment en l'absence de réformes profondes et rapides portant, par exemple, sur l'âge de la retraite ou sur l'indexation de celle-ci, le besoin de financement lié à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du *baby-boom* — générations composées d'hommes et de femmes ayant accumulé des droits à pension importants — augmentera très fortement et rapidement, dans des proportions telles que leur financement sera éminemment problématique à court et à moyen terme (2020). D'autant plus problématique que :

- la croissance économique ne serait pas au rendez-vous ;
- la pratique très répandue des cessations anticipées d'activité professionnelle ne saurait être radicalement inversée en quelques années ;
- le plein emploi de la population d'âge actif paraît, à cet horizon, improbable ;
- le surcoût lié à certains risques (retraite, santé) ne saurait être compensé par les économies réalisées sur d'autres risques (par exemple, la politique familiale), d'abord parce que les montants en cause ne sont pas de même ampleur, ensuite parce que les économies que l'on pourrait être tenté de faire sur certains postes se traduiraient par des hypothèques sur un futur plus lointain.

3) **La conjonction du sous-emploi et du vieillissement**. Le scénario reposant sur l'idée que, bénéficiant d'une croissance économique forte et durable, le chômage et le sous-emploi se résorberont rapidement (d'ici 2010), nous paraît douteux et, en tout cas, non garanti et échappant en bonne partie à notre maîtrise. Le risque de pénurie généralisée de main-d'œuvre d'ici 2010 nous paraît également peu vraisemblable et tout aussi invraisemblable, en conséquence, l'allongement à brève échéance de la durée d'activité professionnelle qui se traduirait par l'inversion de la tendance aux départs

anticipés, l'abolition des préretraites et le report de l'âge de la retraite. À supposer que la conjoncture économique y soit propice, cet allongement impliquerait en effet que plusieurs conditions soient réunies : l'abolition de la rémunération à l'ancienneté, la formation qui aurait dû intervenir durant les années quatre-vingt-dix des quadragénaires en prévision de leur activité future...

Au contraire de la perspective heureuse suivant laquelle les problèmes de chômage et de sous-emploi et ceux du vieillissement démographique, donc des retraites, se succèderaient dans le temps, nous craignons qu'ils se cumulent au cours des vingt prochaines années. En d'autres termes, que notre système de protection sociale soit confronté, en même temps, à une situation de sous-emploi et de retraite et de préretraite précoces. Une telle conjonction, compte-tenu des droits acquis et des anticipations des populations concernées, risque de nous conduire à une faillite du système, et/ou à une exacerbation des tensions entre catégories sociales ainsi qu'entre les générations.

4) **Le renouvellement de la population active**. Compte-tenu de l'âge médian de la population active, il est vraisemblable que plus de la moitié de cette population — sauf allongement rapide de la durée d'activité professionnelle dans des proportions importantes — devra, sous réserve du maintien du volume d'emploi, être remplacée durant les vingt prochaines années.

Cette perspective qui, en d'autres circonstances, pourrait être favorable au maintien en activité des actifs vieillissants, sous réserve que les conditions sus-énoncées puissent être réunies, risque d'inciter encore plus que par le passé à privilégier l'embauche de jeunes, mesure qui, dans une heureuse conjoncture de croissance et d'emploi, permettrait de rehausser un peu le taux d'emploi des 20-29 ans.

5) **Le risque dépendance**. Si le vieillissement démographique se traduit, à brève échéance, toutes choses égales par ailleurs, par une forte augmentation des dépenses de retraite, il se traduira aussi vingt ans plus tard (c'est-à-dire vers 2030) par une augmentation importante des effectifs de populations âgées dépendantes.

En prévision de ce risque, dont nous avons essayé d'estimer l'ampleur, il serait raisonnable dès 2015 de commencer à accumuler des provisions. Mais au moment même où il faudrait entreprendre cet effort, le risque est grand que

le système de protection sociale soit « plombé » par les précédents problèmes évoqués, d'autant plus « plombés » qu'ils n'auront pas été anticipés ou que ces anticipations n'auront point abouti en temps voulu à l'adoption de mesures adéquates.

6) **Les chocs seront d'autant plus violents que non anticipés.** Les éléments de calendrier sont fondamentaux. Point ne suffit d'anticiper les évolutions si ces anticipations ne conduisent pas à l'adoption, en temps voulu, des mesures adaptées.

De facto, le vieillissement démographique était aisément prévisible ainsi que la dégradation du rapport entre la population d'âge actif et celle de la population dite âgée. Il était donc aisé de prévoir que, si l'âge de la retraite — notamment pour des raisons politiques — se trouvait, en 1983, légalement abaissé à 60 ans, il eût fallu, en même temps, prévoir son report progressif dans une proportion *grosso modo* égale au progrès de l'espérance de vie à l'âge de la retraite, mais variable en fonction du milieu socioprofessionnel (pour tenir compte des inégalités sociales devant la mort).

Aucune mesure de cette sorte n'est intervenue au cours des années quatre-vingt — y compris en raison des tensions sur le marché de l'emploi conduisant, tout au contraire, à développer les pré-retraites comme variable d'ajustement. Une réforme est intervenue, en revanche, en 1993 — preuve que de telles décisions peuvent être prises — mais qui ne touche que les salariés du secteur privé.

Depuis lors, aucune mesure notable n'est intervenue, surtout pas en ce qui concerne la situation aberrante des régimes spéciaux de retraite qui assurent à leurs ressortissants des privilèges exorbitants, hormis peut-être la décision formelle de créer un fonds de réserve devant, en théorie, permettre d'amortir le choc du vieillissement sur les régimes par répartition.

Mais ce fonds de réserve, dont le montant estimé souhaitable devrait être de 1000 milliards de francs, s'il est formellement constitué, n'a permis pour l'instant de n'accumuler à peine que 40 milliards de francs. Il n'est donc absolument pas à la hauteur des besoins estimés à l'horizon des dix prochaines années. Et plus nous tarderons à l'abonder — abondement dépendant pour partie de la conjoncture économique — moins l'objectif affiché pourra être atteint.

En d'autres termes, qu'il s'agisse de l'allongement de la durée d'activité professionnelle ou de la constitution d'un fonds de réserve digne de ce nom, nous avons pris beaucoup de retard. Or, accomplir en cinq ans ce que nous n'avons su faire en vingt ans relève d'une véritable gageure, particulièrement si la croissance et l'emploi ne sont point au rendez-vous. Au demeurant, même s'il l'étaient, cela ne serait pas suffisant pour surmonter l'inertie des comportements sociaux et des rigidités de la société française.

Supposons que la conjoncture économique, au cours des dix prochaines années, soit très favorable, il n'est pas évident que nous réussirons, durant cette période, à procéder à ces ajustements éminemment nécessaires, d'autant que, selon toute vraisemblance, nous assisterons au développement de revendications fortes en faveur d'une distribution immédiate des profits engrangés. Supposons que la conjoncture économique — qui ne se décrète pas — soit médiocre, le coût de notre imprévoyance risque alors d'être considérable et impossible à supporter.

7) **La réduction des prestations**. Comme celles-ci partaient d'un niveau très bas, il est heureux que les pensions de retraite aient pu être revalorisées et leur pouvoir d'achat très sensiblement amélioré durant les années quatre-vingt. Les mesures adoptées durant les années quatre-vingt-dix, concernant le nombre d'annuités de cotisations donnant droit à une retraite à taux plein et, surtout, l'indexation des pensions, entraîneront en revanche une moindre croissance (une dégradation) du pouvoir d'achat des retraites dans les années à venir.

Cette dégradation, au-delà des phénomènes induits par les mesures déjà adoptées, risque d'être beaucoup plus importante dès lors que, soumises au choc brutal du vieillissement, les prestations devront être amputées dans des proportions importantes (n'évoque-t-on pas une amputation de 50 % du pouvoir d'achat des pensions comparativement aux salaires à l'horizon 2040 ?), toutes choses restant égales par ailleurs (notamment le niveau des prélèvements obligatoires), sauf la structure par âges.

Le raisonnement conduit sur les retraites vaut identiquement pour les dépenses de santé qui devront être strictement encadrées, plafonnées plus vigoureusement encore qu'elles ne l'ont été dans le passé.

Quelles seront les principales victimes de ce rationnement ? Peut-être bien les personnes âgées et, surtout, celles très âgées dont les handicaps ne pourront

plus être pris en charge par la collectivité, le risque étant alors que les plus démunis ne puissent être soignés.

À moins que, prenant le parti de faire supporter l'effort par les actifs, le prélèvement obligatoire — singulièrement les cotisations retraite et santé — soit fortement augmenté.

Dans le premier cas de figure, les retraités verraient leur situation se détériorer gravement. Comme ils constituent un groupe social important et représentent plus de la moitié du corps électoral, il est vraisemblable qu'ils n'accepteront pas une telle amputation sans réagir, peut-être même violemment.

Dans le second cas, si ce sont les actifs et les entreprises qui doivent supporter le surcoût, il est identiquement à craindre qu'ils réagissent énergiquement, ne fût-ce qu'en raison du fait que, simultanément, ils se trouveront de plus en plus confrontés à une compétition économique mondiale très vive de la part de pays et d'entreprises soumis à des législations sociales et à des prélèvements moins contraignants. Et l'hypothèse d'une délocalisation hors du territoire national de leurs activités — entraînant une dégradation encore plus forte des ratios de dépendance — ne saurait alors être exclue.

Ainsi est agité depuis quelque temps déjà le risque de conflits inter-générationnels qui pourraient, demain, prendre une forme plus dramatique et violente. Les moyens pour l'instant utilisés pour éviter de telles décisions ont consisté à répartir, plus ou moins équitablement entre les uns et les autres, la charge de l'ajustement... Mais les mesures ainsi adoptées à la petite semaine risquent fort, à l'avenir, d'être notoirement insuffisantes.

Agiter l'épouvantail soit d'une guerre des âges soit d'une « république des pauvres » n'a d'intérêt que dans la mesure où il contribue à une prise de conscience collective des enjeux et à l'adoption de mesures adaptées pour éviter des futurs possibles inacceptables. Des mesures qui, sans doute, eussent été d'autant moins douloureuses qu'elles auraient été adoptées longtemps à l'avance et auraient pu, en conséquence, être mises en œuvre progressivement. En revanche, ce qui n'a pas été accompli paisiblement en vingt ans devra l'être plus brutalement en l'espace de quelques années.

Cinq chantiers

1) Mettre en place un plan d'urgence :

Sur le front des **retraites,** il nous semble essentiel :

- D'abonder très rapidement le fonds de réserve des régimes de retraite par répartition, fût-ce par le relèvement immédiat — le cas échéant, temporaire — de la CSG, de sorte que, vers 2010, ce fonds, à hauteur de 1000 milliards de francs, soit en effet disponible et qu'il puisse être géré de manière dynamique (pour en améliorer le rendement).

- De passer d'un système de retraite (nous pensons aux régimes de base) fondé sur le nombre d'annuités — excessivement compliqué et inéquitable puisque les dernières années de cotisation rapportent plus que les autres — à un système par points, plus équitable et transparent. Rappelons en effet que le rendement des annuités de cotisation est inégal suivant leur rang, et que les personnes n'ayant pu accomplir des carrières complètes se trouvent, en conséquence, pénalisées[1].

- De reconsidérer le mode actuel d'indexation des pensions de retraite. Il peut, en effet, soit pénaliser excessivement les pensionnés en période de croissance, soit léser fortement les actifs en période de récession. Le taux de remplacement du salaire par la pension devrait pouvoir être défini de telle manière qu'il varie en fonction de la de richesses créée.

- Surtout, d'aligner les régimes spéciaux sur le régime général et en faire un élément clef de l'indispensable négociation sur le statut excessivement privilégié des fonctionnaires et assimilés.

2) Renforcer la flexibilité négociée. La flexibilité qui s'impose désormais au sein des entreprises s'impose aussi dans nos sociétés et, ici comme là, se pose la question de savoir si cette exigence nouvelle est équitablement répartie ou intégralement supportée par une catégorie sociale en voie de précarisation — voire d'exclusion — tandis qu'une autre conserverait des rentes de situation privilégiées.

---

[1] Voir BICHOT Jacques. « Retraites : à quand la fin des annuités ? ». *Futuribles*, n° 241, avril 1999.

Pour ne prendre qu'un exemple, il nous semble que le temps de travail est très mal réparti entre les gens et entre les âges. Qu'il est, par exemple, aberrant, et pas nécessairement conforme aux aspirations des Français, de voir leur cycle de vie scindé en trois phases étanches : celle de la jeunesse et des études qui s'allonge, celle des adultes et du travail qui se réduit, celle des « vieux » et de la retraite qui s'allonge aussi.

Sans doute faut-il « déverrouiller » le système, établir des passerelles entre ces différents âges, voire permettre aux individus de 17 à 77 ans de cumuler plusieurs activités : des activités monétarisées et bénévoles, de la formation tout au long de la vie et des moments de repos et de loisirs. En nous gardant bien de vouloir imposer un schéma unique (songeons au slogan d'hier « tous à mi-temps ») ; en encourageant tout au contraire l'adoption négociée d'une société de temps choisi qui sera sans doute marquée par une importante désynchronisation des temps sociaux. Mais une telle diversification des formes d'emploi, du volume d'heures travaillées (et même des horaires) sur la journée, la semaine, le mois et même la durée de vie, constituera un élément supplémentaire de complexification sociale. Et il s'imposera alors une simplification du « système » de protection sociale qui, très loin de constituer un système, est devenu, sous l'effet de mesures s'empilant les unes sur les autres, sans cohérence globale, un maquis infernal impossible à réguler.

Des mesures très concrètes en ce sens devraient être adoptées, telles que :

- l'abolition des statuts et leur remplacement par la notion plus moderne de fonction ;

- l'abolition de la rémunération à l'ancienneté qui, contrairement à une idée très répandue, pénalise les vieux plus qu'elle ne leur profite ;

- l'établissement, peut-être, d'un impôt-temps ; en d'autres termes, d'un service civil obligatoire pour les deux sexes au profit d'activités d'intérêt général ;

- le développement des « bureaux du temps », ces agences qui, en Italie, assurent la coordination générale entre des activités qui souvent fonctionnent en horaires décalés ;

- et, beaucoup plus généralement, une remise à plat du dispositif de protection et de régulation sociales qui, au fil du temps et en fonction de mesures toujours nouvelles introduites sans vision d'ensemble, est devenu

d'une complexité et d'une opacité telles que son efficacité et sa légitimité mêmes se trouvent de plus en plus contestées. Ainsi, n'est-il pas surprenant de voir que des mesures introduites au coup par coup en fonction des exigences du moment finissent parfois par avoir des effets pervers plus importants que les bénéfices qui en résultent. Citons, à titre d'exemple, celles d'entre elles auxquelles on reproche aujourd'hui de constituer soit des « trappes à pauvreté » soit des « trappes à inactivité ».

Face à ces difficultés, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une réforme profonde ne touchant pas seulement les régimes de retraite : les uns prenant prétexte du coût et de l'inefficacité du « système » affirment qu'il faut le démanteler, qu'il revient à l'État d'assurer une fonction d'assistance *a minima* et, pour le reste, aux individus de s'organiser, chacun selon ses moyens, avec des sociétés d'assurances ; les autres, plus attachés sans doute aux objectifs d'équité, cherchent à refonder l'État protecteur sur des bases plus cohérentes et ainsi à l'assortir d'instruments d'évaluation et de pilotage plus efficaces. D'autres, encore, militent pour une délégation de certaines de ses missions à des organismes privés supposés être plus efficaces.

Mais le problème de l'organisation de l'effort social de la nation — sans en négliger l'importance — est sans doute second en comparaison de celui posé par ses finalités qui ont besoin d'être redéfinies et précisées en fonction, certes, de l'évolution à moyen et à long terme du contexte socio-économique d'ensemble, mais aussi en fonction de la conception que nous nous forgeons de l'avenir souhaitable, donc de choix en termes de valeurs.

Ainsi, nul ne conteste le bien-fondé **d'une fonction assurancielle** dont, toutefois, le développement ne doit pas être tel qu'elle entrave l'esprit d'entreprise et son corollaire, l'aptitude d'une société à prendre des risques. Le vieux débat entre l'assistance et l'assurance (Beveridge *vs.* Bismarck) n'a, de ce point de vue, rien perdu de son actualité même si la plupart de nos pays ont évolué vers des systèmes mixtes. Sans doute acquiert-il même une acuité nouvelle, y compris en raison de l'émergence d'un nouveau paradigme technico-économique, de l'évolution des valeurs dans le sens de l'individualisme et, au confluent de ces deux facteurs, de l'émergence de nouvelles formes d'organisation et d'emploi.

À ce niveau sont posées des questions essentielles, parmi lesquelles celle de la couverture optimale des risques sociaux de sorte que l'excès de sécurité

n'induise pas des comportements d'assistés et que l'excès de risque ne décourage pas les meilleures volontés.

3) **Accroître l'équité.** Briser les rigidités, donner plus de flexibilité ne sont des objectifs réalisables de manière équitable que sous la condition qu'il existe des mesures, en termes de redistribution, efficaces, qui s'appliquent à tous les membres d'une communauté.

Force est, à cet égard, de constater que les inégalités liées aux origines sociales demeurent grandes et que l'éducation nationale, malgré son rôle puissant, ne parvient pas à les éradiquer ; que l'éducation supérieure, plus encore que l'enseignement au niveau des premier et deuxième cycles, tend au contraire à les reproduire et les perpétuer. Il faut, à cet égard, s'interroger sur des objectifs tels que celui d'amener 80 % d'une génération au niveau du Bac car, s'il est indéniable que la culture générale sera amenée à jouer un rôle de plus en plus important, il est non moins évident que certaines filières d'éducation et filières professionnelles devraient être revalorisées. De ce point de vue, du reste, la transition entre le concept de statut et celui de fonction sera essentielle mais — ne nous leurrons pas — elle exigera beaucoup de temps en raison des rigidités de la société française, de la crispation des acteurs sur leurs droits acquis.

Les inégalités en termes d'accès à l'emploi et les inégalités professionnelles — elles-mêmes induisant des inégalités devant la mort — sont non moins criantes et elles-mêmes intimement liées à la faible mobilité sociale qui caractérise la société française. Elles se traduisent, incidemment, par des inégalités de revenus qui se sont encore creusées au cours des vingt dernières années. Or, il est bien évident que l'effort redistributif de la nation — dont l'efficacité est sujette à caution — n'a qu'un effet *ex post* par définition moins satisfaisant que l'éradication en amont des facteurs de distorsion.

Au demeurant, les évolutions observées en matière d'emploi, c'est-à-dire fondamentalement l'instauration de trois classes bien distinctes (les inclus rentiers, les précaires et les exclus) entre lesquelles les passerelles n'existent pas — ou très peu — a des effets pervers désastreux.

Ces considérations peuvent paraître un peu éloignées du problème des retraites qui nous intéresse ici. Elles ne le sont pas :

- d'abord, parce que l'absence de mesures préventives entraîne une aggravation des situations exigeant des mesures curatives souvent plus onéreuses et moins efficaces. Ou, pour le dire autrement, une société qui n'encourage pas le progrès social se condamne, sauf indifférence notoire vis-à-vis de cette cause, à se doter d'un État protecteur pompier, celui-ci n'évitant pas l'incendie et ne pouvant que chercher à en limiter les dégâts ;

- ensuite, parce qu'une société qui produit de l'exclusion à grande échelle creuse sa tombe, se condamne soit à revêtir un caractère de plus en plus dual, incompatible avec son indispensable cohésion, soit à devoir remédier aux disparités excessives par un appareil de redistribution étatique souvent excessivement lourd, peu efficace et non exempt d'effets pervers ;

- enfin, parce que, si une certaine dose d'inégalité est inévitable et peut-être propice à une dynamique de promotion, dès lors que celle-ci se reproduit mécaniquement sans moyen d'en sortir, elle se creuse dangereusement. Surtout du reste si l'effort redistributif de la nation est mal organisé — comme cela est le cas lorsque le prélèvement obligatoire, par exemple, repose essentiellement sur des cotisations sociales qui pénalisent le facteur travail et induit des arbitrages défavorables à l'emploi.

Une réforme fiscale nous paraît à cet égard tout à fait indispensable. Comme la réforme du système de retraite, elle est à l'ordre du jour depuis longtemps mais, seules, quelques mesures timides ont pour l'instant été adoptées qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Pour ne prendre qu'un exemple, il nous semble évident qu'il faut alléger les charges sociales qui pèsent sur le travail, peut-être tout spécialement les emplois faiblement rémunérés, et augmenter la contribution sociale généralisée (CSG) qui présente l'immense avantage de reposer sur une assiette plus large puisqu'elle touche l'ensemble des revenus, y compris d'ailleurs ceux des retraités les plus aisés.

Si les inégalités de revenus sont importantes entre les générations, au profit des générations plus âgées — y compris en raison du principe de la rémunération à l'ancienneté et de la revalorisation du pouvoir d'achat des retraites alors même qu'elles sont peut-être soumises à moins de contraintes, elles sont non moins importantes au sein de chaque génération. Il serait juste, nous semble-t-il, que les transferts publics au sein de chaque génération

— notamment celle des retraites — complètent les transferts entre générations.

Incidemment, une telle mesure permettrait de répondre à l'impératif nouveau de « développement durable », donc à cette préoccupation élémentaire que l'on redécouvre aujourd'hui : ne point hypothéquer exagérément l'avenir des générations futures par une recherche exclusive de profits immédiats.

Évidemment, l'effort redistributif — dont l'intensité dépend aussi des valeurs collectives qui nous animent — devrait également concerner les patrimoines qui sont excessivement concentrés, notamment chez les plus âgés. Les dispositions adoptées déjà pour inciter fiscalement les générations anciennes à procéder à des transmissions entre vifs devraient, dans la même optique, être renforcées.

4) Refonder le cycle de vie.

Sur le plan de **l'activité professionnelle,** il nous semble indispensable que tout soit mis en œuvre pour accroître le nombre d'années de travail et donc de cotisations de sorte, notamment, que soit stabilisé, sinon amélioré, le rapport entre le nombre d'actifs occupés et le nombre d'allocataires, notamment âgés ; cela exige notamment que soit remise en cause la rémunération à l'ancienneté qui, aux yeux des employeurs, pénalise les salariés vieillissants, et que nous adoptions des mesures favorables à la poursuite de leur activité. Parmi ces mesures, deux réformes nous semblent essentielles :

- La première concerne l'effort de formation professionnelle, aujourd'hui concentré sur les moins de 35 ans, qui devrait être redéployé de sorte que les actifs, à mesure qu'ils vieillissent, soient formés en vue de leur activité future.

- La seconde concerne la possibilité de cumuler retraite et activité professionnelle au travers, par exemple, de systèmes de retraite progressive. Cette évolution pourrait être encouragée par une évolution de la fiscalité qui, incidemment, se traduirait par un allègement des charges sociales sur les travailleurs vieillissants.

La combinaison de ces mesures pourrait, à terme, conduire vers ce que les Japonais appellent « la seconde carrière » qui, toutefois, si nous voulons qu'elle soit attractive, ne soit pas synonyme de « petit boulot » et, au

contraire, permette de valoriser l'expérience accumulée (par exemple, au travers de « tutorat »).

5) **Préparer l'avenir à long terme**. Y compris pour donner du sens aux mesures immédiates qui doivent être adoptées, il nous semble essentiel que l'État et les corps intermédiaires cessent de jouer le rôle de garants des privilèges d'hier et s'attellent à la fonction principale qui est la leur : préparer l'avenir. S'ils agissent pour l'instant ainsi, sans doute est-ce parce qu'ils se sentent captifs du jeu des corporations et de leur stratégie de défense des droits acquis. Un État promoteur, et non plus pompier, est nécessaire. Le danger vient, en France, de notre incapacité à prendre les décisions qui s'imposent avant que nous y soyons acculés par les évènements, c'est-à-dire à un moment où nous sommes pour l'essentiel privés des marges de manœuvre indispensables à la construction d'un futur choisi. Au demeurant, le regain de croissance économique enregistré depuis deux ans, bien que sa pérennité soit douteuse, vient hélas entretenir l'illusion que l'on peut se dispenser de décisions — voire, dilapider le surplus de cette croissance au profit d'intérêts immédiats, particulièrement ceux des corporations les moins exposées à la concurrence, au détriment des provisions qu'il faudrait constituer pour l'avenir.

Il faut rompre avec cette habitude pour rendre à l'État sa crédibilité. Une vigoureuse action de communication, de sensibilisation aux enjeux du futur, destinée à provoquer un choc culturel majeur, constitue donc un impératif. Nous avons été capables d'endiguer (pour combien de temps ?) l'inflation. Il semble que les pouvoirs publics veuillent — et soient en passe de réussir à — imposer l'euro. La volonté politique, dès lors qu'elle ne procède pas de choix arbitraires et qu'elle répond à une véritable préoccupation du corps social, doit pouvoir imposer des choix conformes, au demeurant, aux intérêts bien compris de la majorité. Au contraire, lorsque l'État, se réclamant de « la République », n'est que le garant captif de privilèges indus, il mène une politique, à terme, suicidaire.

Cahiers du LIPS

Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique
Conservatoire National des Arts et Métiers

Liste des cahiers disponibles :

- *Cahier n° 1 :* **A l'aube du XXI e siècle**
par Michel Godet en collaboration avec Régine Monti - Avril 99 (3ème édition) - 40 francs

- *Cahier n° 5 :* **La boîte à outils de prospective stratégique**
par Michel Godet, en collaboration avec R. Monti, F. Meunier, F. Roubelat - Avril 99 (3ème édition) - 60 francs - *Version anglaise - 100 francs*

- *Cahier n° 6 :* **De l'activité à l'emploi par l'insertion** : Rapport au Ministre du Travail, par Michel Godet et Vincent Pacini - Janvier 97 (2ème édition) - 50 francs

- *Cahier n° 10 :* **Mamy-boom et baby-krach :** Conséquences sur la croissance, l'emploi , les inégalités et les retraites, par Jacques Bichot et Michel Godet - Avril 98 - 60 francs

- *Cahier n° 11:* **Sécurité alimentaire et environnement** : Analyse du jeu d'acteurs par la méthode Mactor, par Pierre Chapuy et Michel Godet - Mai 99 - 50 francs
Version anglaise

- *Cahier n° 12* : **L'avenir de la réglementation des télécommunications** : État des lieux et ateliers de prospective, par Stéphane Leroy-Therville - Mars 2000 - 50 francs

- *Cahier n° 13* : **Le maïs et ses avenirs**
par Nathalie Bassaler - Mai 2000 - 50 francs

- *Série Recherche - n°1 :* **Gestion prospective des ressources humaines** : Les enseignements du secteur de la Défense - Mars 2000 - 60 francs

- *Série Recherche - n°2 :* **Mary Parker Follet** : Pionnière du Management
par Marc Mousli - Octobre - 50 francs

- *Série Recherche - n°3 :* **Culturalisme et mondialisation des entreprises**
par Yvon Pesqueux - Novembre 2000 - 50 francs

BON DE COMMANDE à retourner à la :

Librairie des Arts et Métiers, 33 rue Réaumur
75003 Paris, tél : 01 42 72 12 43, fax : 01 42 72 48 56

Nom : **Prénom :**
Adresse :
Tel :

Cahier	Numéro	Nombre	Prix unitaire	Total	Total général

Frais de port en sus : 25 Francs de 1 à 3 numéros et 33 Francs au-delà de 3 numéros

Je joins un chèque libellé à l'ordre de la librairie des Arts et Métiers,
de .....Francs,

Signature :

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

Collection éditée par Futuribles International
en collaboration avec le Laboratoire d'investigation prospective et stratégique du Centre national des arts et métiers, la Datar et le Commissariat général du Plan

---

➢ **TRP n° 1** – GODET Michel, en collaboration avec CHAPUY Pierre et COMYN Gérard. ***Scénarios globaux à l'horizon 2000. Analyse morphologique et probabilisation***, 30 p., juin 1995, 120 F -18,29 €

➢ **TRP n° 2** – GONOD Pierre. ***Dynamique des systèmes et méthodes prospectives***, 66 p., mars 1996, 150 F - 22,87 €

➢ **TRP n° 3** – MONTI Régine (sous la direction de), en collaboration avec MEUNIER Francis et PACINI Vincent. ***BASF Agriculture et ses distributeurs : l'avenir en commun,*** 57 p., octobre 1996, 120 F - 18,29 €

➢ **TRP n° 4** – DOUFIAGUES Jacques, BOURSE François, GHUYSEN Jean-Pierre, GODET Michel. ***Quel site pour un nouvel aéroport dans le grand bassin parisien ? Choix multicritères en avenir incertain***, 41 p., novembre 1996, 120 F - 18,29 €

➢ **TRP n° 5** – Le club CRIN Prospective scientifique et technologique. ***Entreprises 2010. Construire des scénarios d'environnement global***, 74 p., janvier 1997, 150 F - 22,87 €

➢ **TRP n° 6** – CALOT Gérard. ***Le vieillissement démographique dans l'Union européenne à l'horizon 2050 : une étude d'impact***, 227 p., octobre 1997, 80 F - 12,2 €

➢ **TRP n° 7** – SICARD Claude. ***La prospective au service de la stratégie : l'exemple des Ardennes***, 61 p., avril 1998, 120 F - 18,29 €

➢ **TRP n° 8** – ARCADE Jacques. ***Articuler prospective et stratégie : parcours du stratège dans la complexité***, 88 p., mai 1998, 120 F - 18,29 €

➢ **TRP n° 9** – GRANRUT Charles (du), JOUVENEL Hugues (de), PARANT Alain. ***Vers une prospective des retraites en France à l'horizon 2030,*** 212 p., octobre 1998, 120 F - 18,29 €

➢ **TRP n° 10** – CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (Rapport préparé par la Section de la prospective et de la planification). ***Vivre en Île-de-France en 2025***, 134 p., mars 2000, 120 F - 18,29 €

➢ **TRP n° 11** – ARCADE Jacques. ***Mettre en scène des futurs inédits. Éléments d'ingénierie prospective à l'usage des praticiens***, 53 p., juin 2000, 120 F - 18,29 €

➢ **TRP n° 12** – CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES (Rapport préparé par la Section Prospective). ***Les desseins de 2030. Une prospective pour les habitants de Midi-Pyrénées***, 224 p., septembre 2000, 120 F – 18,29 €

➢ **TRP n° 13** - BOOTZ Jean-Philippe. ***Prospective et apprentissage organisationnel***, 65 p., janvier 2001, 12(F – 18,29 €

➢ **TRP n° 14** – DELANNOY Benjamin, GRANRUT Charles (du), JOUVENEL Hugues (de), PARANT Alain. ***Un essai de prospective des retraites en France à l'horizon 2040,*** 197 p., octobre 2001, 120 F - 18,29 €

Tous les tarifs s'entendent TTC et port inclus ; tarif spécial pour les membres de Futuribles International et les étudiants.

BON DE COMMANDE

À retourner à Futuribles International - 55, rue de Varenne
F75341 Paris cedex 07 - Tél. : 33 (0)1 53 63 37 74
Fax : 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail : forum@futuribles.com

NOM ..... Prénom .....
Fonction ..... Organisme .....
Adresse .....

❒ souhaite recevoir :

Exemplaire(s)	du TRP n°	au prix unitaire de	Prix total
		Total	

❒ ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de Futuribles International

❒ Visa Card / American Express n° ..... Date d'expiration .....
Date : Signature

❒ Préfère régler à réception de votre facture

Les auteurs sont invités à adresser leur manuscrit simultanément à Futuribles International, au Lips, à la Datar et au Commissariat Général du Plan.

FUTURIBLES INTERNATIONAL
A l'attention de Hugues de Jouvenel
55 rue de Varenne - F 75341 PARIS Cedex 07
Tél : (33) (0)1 53 63 37 70
Fax : (33) (0)1 42 22 65 54
E-mail : forum@futuribles.com

LIPS (Cnam)
A l'attention de Michel Godet
2 rue de Conté - F 75003 PARIS
Tél : (33) (0)1 40 27 25 30
Fax : (33) (0)1 40 27 27 43
E-mail : lips@cnam.fr.

DATAR
A l'attention de Jean-Louis Guigou
1 avenue Charles Floquet - F 75007 PARIS
Tél. : (33) (0)1 40 65 12 34
Fax : (33) (0) 43 06 99 01

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN
A l'attention de Jean-Michel Charpin
18 rue de Martignac - F 75007 PARIS
Tél. : (33) (0)1 45 56 50 25
Fax : (33) (0)1 47 05 29 30

Les manuscrits d'une longueur habituellement de 50 à 100 pages dactylographiées (75 000 à 150 000 signes) sont examinés par un comité éditorial qui, sous la responsabilité des directeurs de TRP, est seul habilité à décider de leur publication. Les manuscrits non publiés ne sont pas renvoyés aux auteurs.

FUTURIBLES INTERNATIONAL

Créé en 1960, Futuribles International est une association dont l'objectif est d'explorer quels sont les futurs possibles que recèle le monde contemporain, les tendances et enjeux majeurs à moyen et à long terme, les politiques et les stratégies qui pourraient être adoptées.
Elle assure en particulier une fonction de veille prospective (système vigie), de carrefour entre experts et décideurs sur les enjeux collectifs majeurs et de centre de formation et de recherche prospectives.

LIPS

Le LIPS, Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique, développe une politique de recherche autour des axes suivants : épistémologie et méthodologie de la prospective, prospective et stratégie des organisations, développement local et régional, économie de l'emploi et de la formation. Le LIPS est un laboratoire du Conservatoire National des Arts et Métiers et anime le réseau d'une quarantaine de centres de recherches et d'entreprises de la formation doctorale en prospective et stratégie des organisations.

DATAR

La DATAR, Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, a joué un rôle pionnier en matière de prospective territoriale en France dans les années 60. Elle a renoué avec une telle démarche à partir de 1990 en lançant, sous la direction de Jean-Louis Guigou, un vaste programme de recherche de cinq ans sur "Prospective et Territoires" préalable à la loi d'orientation votée en 1995. Elle poursuit des travaux de prospective appliquée à l'aménagement du teritoire français dans l'espace européen.

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

Pôle public de concertation, de prospective et d'évaluation, le Commissariat Général du Plan a, depuis sa création en 1946 par le général de Gaulle et Jean Monnet, pour vocation première de conforter l'unité de l'Etat en assurant la cohérence des politiques publiques. Chargé d'éclairer les décisions du gouvernement, le Commissariat est l'une des institutions qui, dans l'Etat, doivent stimuler et prendre en compte les travaux et recherches de prospective.

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

La collection "Travaux et Recherches de Prospective" a pour objectif d'assurer la diffusion d'études et de recherches de prospective théoriques et appliquées qui, en raison de leur apport conceptuel et méthodologique, sont de nature à contribuer au développement de la prospective, de ses concepts de base, de ses outils, de la déontologie de ceux qui entendent la pratiquer. Elle publie entre quatre à six études par an qui seront sélectionnées en raison de leur apport à l'indispensable rigueur que requiert cette "indiscipline intellectuelle".

Prix = 120 FF/18,29 euros TTC port inclus (TVA 5,5% = 6,26 FF). Tarif étudiant = 70 FF/10,67 euros TTC port inclus (TVA 5,5% = 3,65 FF). ISBN 2-902940-21-1 - ISSN 1027-670X